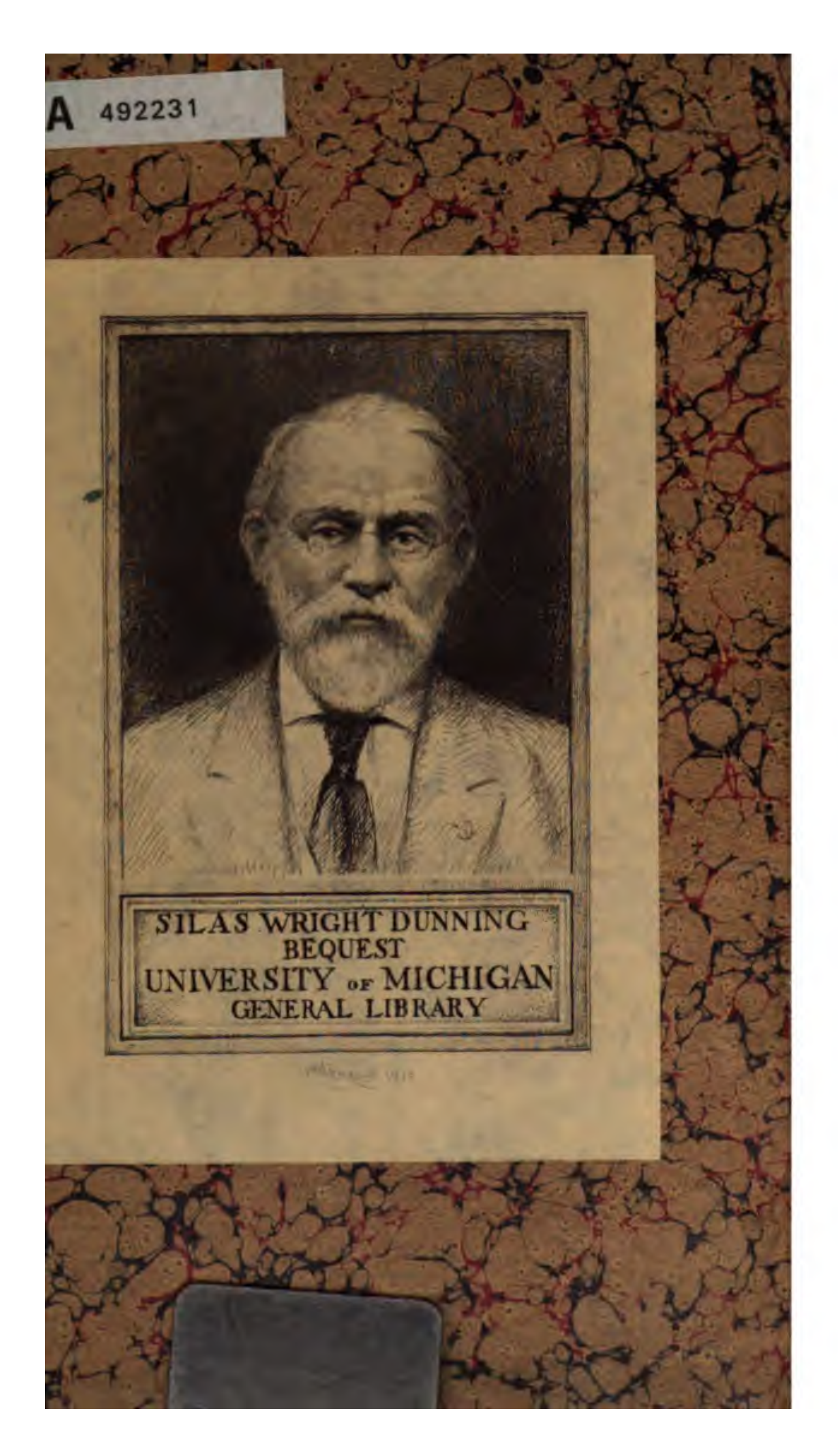

A 492231
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





ANNALES
DE
LA SOCIÉTÉ ROYALE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
d'Orléans.

Société d'agriculture, sciences, = belles lettres et arts, d'Orléans mémoires...

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

d'Orléans.

TOME CINQUIÈME.



ORLÉANS,

IMPRIMERIE DE M.me V.e HUET-PERDOUX.

1823.



ANNALES
DE
LA SOCIÉTÉ ROYALE
DES SCIENCES D'ORLÉANS.

NOTICE BIOGRAPHIQUE
SUR M. LE DOCTEUR PAYEN;

Par M. Jallon, *Médecin.*

Séance du 10 Janvier 1823.

Messieurs,

Chargé par votre Section de Médecine de vous présenter une Notice Biographique sur M. le docteur *Payen*, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, Membre et Trésorier de votre Société, je n'ai pas la prétention d'exprimer dignement vos regrets, mais en même-tems je n'éprouve pas l'embarras d'en justifier toute l'étendue. Il me suffira, Messieurs, de vous rappeler ce qu'il fut, ce qu'il fit pour son art, et ce que promettaient encore à la science et à l'humanité son amour de l'étude et son expérience.

Jean-Baptiste-Louis *Payen* naquit à Orléans

le 28 février 1773. Ses parens, plus connus par leurs vertus que par leur rang, peu favorisés des dons de la fortune, n'en soignèrent pas moins son éducation avec un zèle digne des plus grands éloges. Il fit ses études au Collége et au petit Séminaire d'Orléans. M. *Payen* manifesta dès-lors ces heureuses dispositions qu'il devait développer plus tard avec tant d'avantages : studieux, attaché à ses devoirs, reconnaissant envers ses maîtres, il acquit et conserva la réputation d'un excellent sujet.

Arrivé à cette époque de la vie marquée par le besoin de prendre un rang dans la société, M. *Payen* se livra à son entraînement pour la chirurgie. Il reçut ses premières leçons de M. Bellay, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu et professeur d'Anatomie au Collége royal d'Orléans. Peu de tems après il en épousa la nièce. M. *Payen* était chargé des dissections et des préparations anatomiques. Cet emploi, qu'il remplissait avec une ardeur infatigable, le mettait à même de faire des progrès rapides. Il avait trouvé un moyen non moins sûr de se perfectionner, c'était d'enseigner ce qu'il apprenait. Il devint alors l'ami et le guide de ses condisciples.

En 1793, il se fit recevoir Maître en Chirurgie au Collége d'Orléans. Il fut successive-

ment attaché aux différens hôpitaux qu'on forma dans la même ville.

En 1794, il fut envoyé par le district d'Orléans à l'Ecole de Santé salariée. Tous les élèves devaient être divisés en trois classes. A la suite d'un examen général, M. *Payen* fut placé dans la première.

Permettez-moi, Messieurs, de vous dire un mot de cet *Ecole*, où M. *Payen* montra dès son arrivée ce qu'il serait un jour; où il acquit, pour ne la perdre jamais, l'estime de ses maîtres et de ses condisciples. Ce sera un nouvel hommage rendu à sa mémoire.

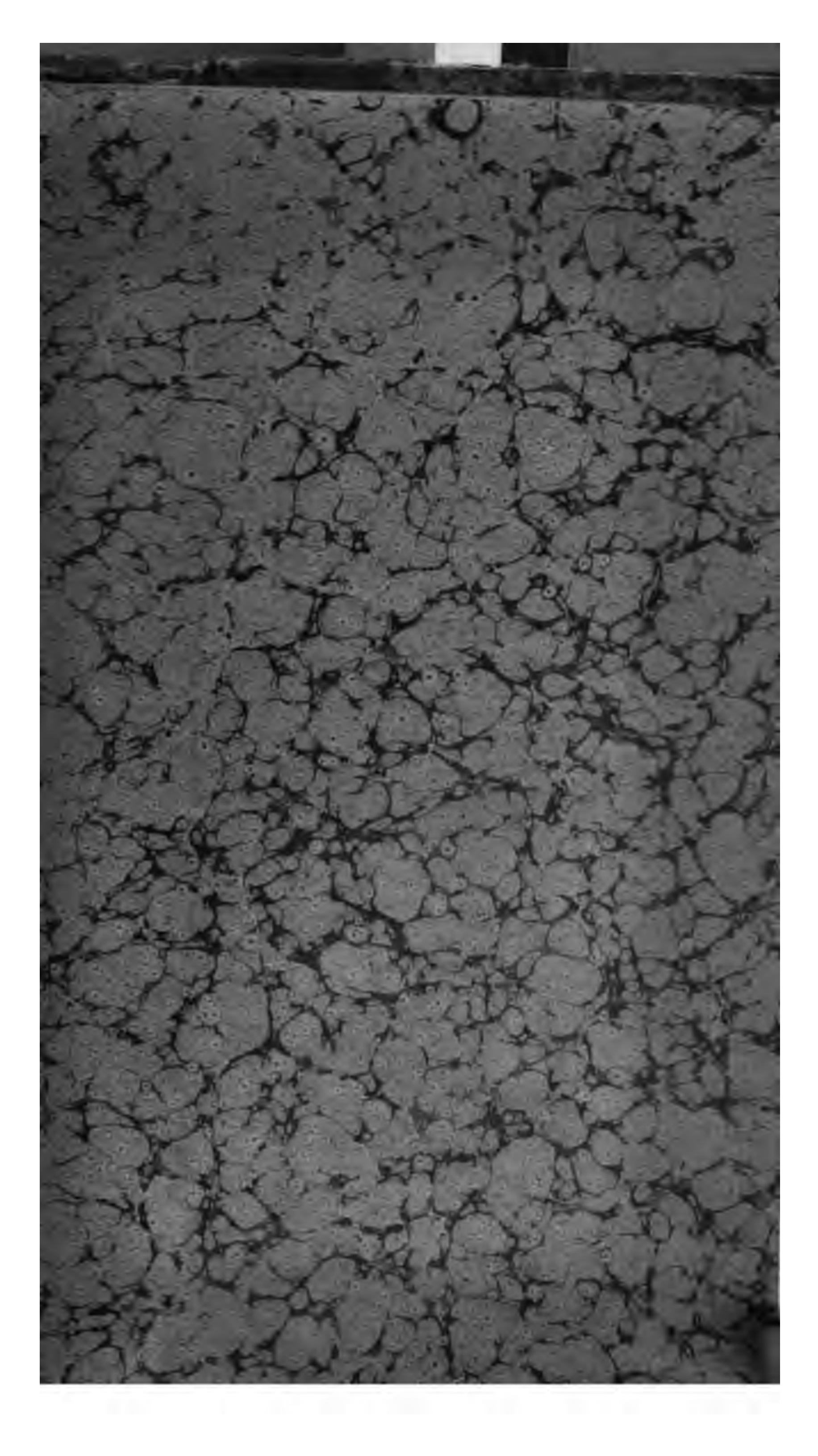
C'est au milieu des ruines de la monarchie, des débris de toutes les institutions que s'éleva l'Ecole de Santé salariée. Elle se composait de 300 élèves. Chaque district et chaque corps d'armée y envoyaient un sujet choisi dans un concours, dont le but était moins de constater les connaissances acquises en médecine, que de reconnaître la capacité, les études préliminaires et la moralité des candidats. Le Gouvernement accordait tous les mois une modique rétribution aux élèves.

L'enseignement fut confié à des Médecins et à des Chirurgiens célèbres. Citer les *Hallé*, les *Pinel*, les *Doublet*, les *Sabatier*, les *Percy*, les *Pelletan*, les *Chaussier*, les *Dubois*, les

Boyer, etc., c'est dire ce que devait produire une telle réunion de lumières.

Le zèle et les talens des professeurs furent secondés par l'ardeur et les dispositions naturelles des élèves. On ne vit jamais plus d'enthousiasme pour l'étude, plus d'avidité de s'instruire, une plus noble rivalité entre tous les sujets. Il semblait qu'une atmosphère scientifique isolait l'école de tout ce qui pouvait la troubler. Quel en a été le résultat ? elle a fourni à la Faculté de Médecine de Paris, à celle de Montpellier et de Strasbourg, d'illustres professeurs. Les *Duméril*, les *Dupuytren*, les *Richerand*, les *Alibert*, les *Husson*, les *Moreau*, etc., lui ont appartenus. Elle a répandu sur les diverses parties de la France des Médecins recommandables. Elle a donné a la ville d'Orléans celui dont la perte excite, Messieurs, nos justes regrets. Elle lui en a donné d'autres, dont je respecte la modestie, en ne les nommant pas.

Mais ce qu'il est nécessaire de proclamer, et ici j'en appèle au témoignage de plusieurs de mes collègues, c'est qu'à une époque où le sang des plus innocentes victimes inondait les places publiques, où la révolte des faubourgs menaçait le centre de la capitale, où les membres de la plus épouvantable assemblée qui ait jamais existé se décimaient entre eux, où tout était



[redacted]

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

d'Orléans.

cœur et dans ses souvenirs une horreur invincible pour les principes de la révolution : au tems du danger il ne dissimula point ses opinions. Mais lorsque la famille des Bourbons remonta sur le trône de ses aïeux, on ne peut, sans en avoir été témoin, se faire une idée de sa joie et de son ivresse. Cet heureux événement semblait absorber toutes les facultés de son ame. Il en parlait sans cesse avec un abandon et un enthousiasme inexprimables. Ceux là même qui malheureusement ne partageaient pas ses sentimens, ne l'en estimèrent que davantage, tant la loyauté a d'empire sur tous les esprits.

Avec des talens aussi éminens, des qualités si précieuses, un caractère aussi noble, M. *Payen* devait bientôt occuper le premier rang en chirurgie; il y fut porté presqu'à son insçu par les suffrages réunis du public et de ses collégues, car, disons-le, Messieurs, il méconnut constamment ces moyens accessoires que le mérite n'est pourtant pas obligé de dédaigner. Démarches, liaisons de société, rapports avec les personnages les plus influens, il négligea tout. S'instruire, faire le bien et attendre, voilà ses intrigues pour acquérir la haute réputation à laquelle il s'est élevé. Exemple qui ne sera pas contagieux, et que véritablement on ne peut proposer comme modèle, puisque les intérêts de l'humanité s'op-

posent à ce que le talent soit condamné à rester dans une insouciante obscurité en présence des mouvemens continuels de l'intrigante médiocrité; mais exemple qui confirme cette vérité, que les succès les plus certains sont ceux qui se fondent sur une instruction solide. Une grande renommée, des succès multipliés, l'estime et l'amitié de ses collègues, la considération publique, la fortune le comblant de ses faveurs méritées, un gendre de son choix, marchant honorablement sur ses traces, une famille dont il était le bienfaiteur et l'idole, en un mot tous les élémens du bonheur entouraient son existence. Hélas! Messieurs, un seul moment a tout dissipé. M. *Payen* fut frappé d'une de ces déplorables maladies du cerveau, qui ne conservent ordinairement que l'ombre de ceux qu'elles ne tuent pas. Les soins tendres et éclairés de ses confrères les plus instruits ne lui procurèrent qu'un soulagement passager. Il languit plus d'un an dans un triste affaiblissement des fonctions intellectuelles. Enfin il se retira à sa maison de campagne, peu éloignée d'Orléans. C'est dans cette retraite qu'il expira le 28 avril 1822.

M. *Payen* était depuis long-tems perdu pour ses concitoyens et pour son art. Mais la nouvelle de sa mort ranima dans tous les cœurs les sentimens de la plus vive reconnaissance, le sou-

nature des cépages ou en faisant varier leurs produits, nous mettre à portée d'améliorer nos vignobles.

On a remarqué que la diversité des climats, la composition du sol, son exposition et le genre de culture influent beaucoup sur la qualité des vins, et cependant tout le monde sait qu'en Bourgogne, en Champagne et dans le Bordelais, des vignes de même cépage, contiguës, sur un même sol, et cultivées de même, donnent des vins dont la valeur varie de moitié, tantôt à cause de quelques différences presque inappréciables dans l'exposition ou la pente du terrain, tantôt à cause de la différence de l'âge et de la maigreur du terroir.

Les ceps très-vieux qui ne croissent qu'avec peine sur une terre presque épuisée, où ils ne donnent que des fruits petits et peu abondans, fournissent un vin d'une qualité très-supérieure. Celui du clos *Vougeot* a diminué de valeur depuis que ses ceps, plusieurs fois séculaires, ont fait place à des ceps nouveaux; et nous savons tous combien les vins de nos jeunes vignes sont inférieurs à ceux des vignes rabougries et décrépites auxquelles elles ont succédé. Le sol, l'exposition, le cépage, la culture sont les mêmes; mais la plante plus jeune et plus vigoureuse en donnant beaucoup plus de fruits, les donne d'une qualité moindre, et pourtant

le besoin de produire assez pour payer des impôts considérables et pour couvrir des frais exhorbitans, force les propriétaires à préférer de jeunes ceps à ceux dont les fruits, quoique supérieurs en qualité, ne les dédomageraient pas, par leur prix, de la modicité de leur récolte.

Certe je suis loin de blâmer ceux qui, obligés d'accroître leur revenu, remplacent les vieilles vignes par des vignes nouvelles; les vins inférieurs et médiocres sont encore plus utiles au commerce que ceux plus délicats dont la qualité, en s'accroissant aux dépens de la quantité, rendrait le revenu total de nos vignobles beaucoup moindre; les vins fins baisseraient de prix en devenant moins rares; les autres en le devenant davantage cesseraient d'être assez abondans pour alimenter la classe peu fortunée, qui en consomme le plus, et pour fournir à la distillation dont on connaît la haute importance dans la balance commerciale (1).

(1) La production des vins communs et médiocres fournit à elle seule plus des trois quarts du revenu des vignobles de la France, dont l'étendue est d'environ un vingt-septième ou un vingt-huitième de son sol cultivé. Année commune, on peut évaluer nos vins à une valeur de près d'un milliard, et leur récolte est la plus considérable après celle des céréales; c'est elle

Si donc on ne peut ni on ne doit forcer les propriétaires à conserver les vieilles vignes pour obtenir de meilleurs vins, il faut chercher les autres moyens d'améliorer leur qualité sans nuire à leur quantité, ou au moins en y nuisant le moins possible; or, cela ne peut se faire qu'en appropriant le cépage au terroir, ainsi que je l'ai indiqué dans mon *Essai sur les moyens d'améliorer l'Agriculture*, en perfectionnant la méthode de faire les vins, objet dont beaucoup d'agronomes se sont déjà occupés et dont je m'occupe moi-même dans ce moment, en perfectionnant la culture de la vigne, suivant les sages préceptes renfermés dans nos Dictionnaires d'Agriculture, et enfin en cherchant à faire connaître les lieux les plus convenables pour former des vignobles dans chaque localité.

Ce dernier but sera celui de ce mémoire. Je chercherai à y montrer la grande influence que l'exposition vers le levant ou le midi, une

---

qui fournit le plus à notre exportation : on ne saurait donc trop la favoriser et l'accroître. Nul climat n'étant plus favorable que celui de la France à la culture de la vigne, aucune nation ne peut nous enlever nos avantages sous ce rapport; et nulle amélioration agricole ne mérite plus de sollicitude de la part des cultivateurs et du Gouvernement qui les protège.

légère inclinaison du sol, un terrain caillouteux, sec, et médiocrement substantiel, peuvent exercer sur la qualité des vins, afin que de jeunes plantations faites en raison combinée de ces circonstances, produisent des fruits non de qualité égale à ceux récoltés sur de vieux ceps, mais supérieurs à ceux récoltés dans des vignobles voisins, plantés sous des influences différentes.

L'exposition est si importante que dans la Champagne il y a un accroissement de valeur d'un tiers en faveur d'une vigne exposée au levant, sur une autre contiguë et inclinée vers le couchant. Presque partout dans l'hémisphère boréal, l'exposition du nord semble contraire à la qualité du raisin; et celle vers le midi, est la meilleure dans la partie septentrionale de la zône qui peut le produire parce que la vigne la plus exposée au soleil fournit les moûts les plus sucrés, les plus savoureux et les moins aqueux. Il ne faut pourtant pas que la terre soit trop desséchée, car alors le raisin n'acquérerait qu'une maturité imparfaite, celle-ci ne pouvant provenir que d'une juste proportion entre l'eau qui fournit l'aliment à la plante et la chaleur qui seule en peut favoriser l'élaboration.

L'influence des températures sur la nature des vins, est constatée par leur diversité d'une année à l'autre, celle du climat en est la suite nécessaire.

Ce n'est qu'entre les 28.e et 51.e degrés de latitude dans la zône qui s'étend de Ténériffe et Schiras jusqu'à Coblentz, que la vigne peut être cultivée avec avantage. La plupart des meilleurs vins sont produits entre le 40.e et le 50.e degrés; dans cet espace le même cépage donne cependant des fruits de qualités diverses: nos plans de Bourgogne trausportés à Madrid, y ont donné des vins très-différens, et jadis les vignes de la Grèce transportées en Italie n'y ont pas conservé leurs qualités primitives; celles plantées au pied du Vésuve y ont donné les vins de Falerne, si estimés dans l'ancienne Rome; et celles plantées dans quelques parties de l'Etrurie n'y ont produit que des vins peu délicats. Il devait en arriver ainsi, parce que la vigne, sensible aux plus légères influences, exige une température égale et déterminée. Dans une année chaude, les vins du nord sont préférables à ceux du midi, et dans une année froide et humide, ceux du midi peuvent seuls acquérir une valeur réelle. Sans un soleil pur le sucre ne saurait se former dans les raisins en quantité suffisante; sous un soleil trop ardent les raisins se dessèchent, mûrissent mal et inégalement, en sorte qu'on ne saurait les cultiver avec avantage. A la Martinique, on a essayé de planter de la vigne et on a été obligé d'y renoncer

parce qu'elle présentait ces inconvéniens (1).

On conçoit aisément qu'un arbuste aussi susceptible de ressentir des influences du climat, doit exiger les expositions variées suivant la latitude et l'élévation du sol sur lequel on le fait croître ; ainsi, dans le nord de la zône où il végète avec utilité, on doit trouver un grand avantage à le planter sur les pentes peu élevées, exposées au midi ; en se rapprochant un peu plus de l'équateur, on peut le cultiver sur la pente des montagnes. Les flancs du Vésuve, les coteaux élevés de Madère, les rochers sour-

(1) Près Charles-Town, dans la Caroline du sud, les ceps apportés de France, et plantés par M. Michaux, offraient, pendant six mois de l'année, sur la même grappe des boutons, des fleurs, dont la plus grande partie avortait, des grains verts de toutes grosseurs et des grains mûrs. Circonstance qui, comme l'observe M. Bosc, empêchera probablement la culture de la vigne dans cette partie de l'Amérique. On peut ajouter qu'elle se représentera presque toujours dans les latitudes approchantes des tropiques, à moins qu'une grande élévation du sol, ou quelqu'autre cause locale, ne s'oppose à son influence. C'est ainsi qu'on cultive maintenant les vignes avec succès sur la Cordillière par où passe la route de Buenos-Ayres, à S.t-Yago du Chili, dans les parties élevées du Mexique et dans la partie haute de la Caroline, tandis qu'elle ne peut rien produire dans les plaines qui en sont les moins éloignées.

eilleux de Ténériffe et du Cap, fournissent les vins les plus estimés; tandis que les plaines situées sous les mêmes latitudes ne donnent que des vins peu recherchés dans le commerce (1); là il faut que l'élévation du sol corrige les défauts qui seraient causés par un soleil trop ardent; chez nous au contraire, il faut bien se garder de cultiver la vigne sur les lieux situés à une grande hauteur (2).

L'exposition de la vigne doit varier suivant les circonstances locales, elle doit être choisie d'après le rapport combiné de la latitude, de l'élévation au-dessus du niveau de la mer, et de la qualité du sol. Un sol sec et caillouteux exige une exposition moins méridionale qu'un sol gras et substantiel; et on peut réussir à obtenir de bons vins sur des collines sablonneuses et sèches, quand un terrain argileux n'y donnerait que des vins très-médiocres (3).

---

(1) On cultive la vigne sur les montagnes du Liban quoiqu'elle ne puisse réussir dans les plaines du Sennaar.

(2) En s'éloignant du pôle, la vigne doit croître sur les coteaux de plus en plus montueux, et vers la fin de la zône où elle peut être productive, ce n'est que sur les montagnes et en évitant les ardeurs du midi, que l'on peut espérer des vins abondans et généreux.

(3) Selon M. Bosc, quand on veut planter une vigne dans le nord et le milieu de la France, l'exposition est la première chose à considérer. Celle du nord est

Ceci explique pourquoi la vigne semble préférer les champs les moins productifs en grains; car les céréales ne réussissent bien que sur les terres abondantes en humus, et ces sortes de terres se rencontrent surtout dans les vallées.

Sous notre latitude, les coteaux exposés vers

---

généralement regardée comme la plus mauvaise, et pourtant il est quelques exceptions à cette règle; car les excellens vins d'Epernay et de Versenay dans la montagne de Reims; quelques-uns des meilleurs de Saumur et d'Angers, sur les rives de la Loire, sont produits par des vignes qui croissent à cette exposition; et les bons vins blancs de Genetin, que notre coteau de Saint-Mesmin produisait, provenaient de vignobles semblablement situés. Ces faits, en contradiction avec l'observation la plus ordinaire, prouvent que l'âge, le choix des ceps, leur taille très-basse, et surtout la sécheresse et pour ainsi dire l'aridité du sol, peuvent faire surmonter les obstacles qu'une mauvaise exposition semblerait devoir rendre insurmontables.

Ce ne sont alors que les raisins dont la maturité est hâtive qui peuvent fournir de bons vins. Nos gascons n'en produiront que de mauvais dans les vignobles de Sologne, si ce n'est dans une année extraordinaire comme celle de 1822, où les fruits ont mûri deux mois plutôt que de coutume; ce ne sera qu'en changeant le cépage dans ces cantons, qu'on parviendra à y améliorer les récoltes : pourquoi n'y essayerait-on pas le pineau de Bourgogne, le morillon hâtif et le fié vert du Jura?

le nord et les montagnes dont l'élévation est médiocre sont également favorables à la végétation des plantes et contraires à la culture de la vigne, non que celle-ci ne puisse y pousser avec force, mais parce que ses fruits n'y parviennent pas à la maturité. La vigne sauvage croît avec vigueur sur les montagnes du midi de la France; la vigne cultivée croît avec vigueur dans les vergers de la Picardie et de la Flandre, elle y couronne les pommiers et les autres arbres, mais les fruits n'y peuvent mûrir et y restent sans saveur; tant il est vrai que le climat, bien plus que le cépage ou la vigueur de l'arbuste, influe sur la qualité des raisins (1).

Si, comme on l'a souvent dit depuis Virgile, la vigne aime les coteaux et se plaît à mi-côte, sur un plan médiocrement incliné, elle redoute pourtant les sommités trop exposées aux vents et elle ne donne que des fruits peu sucrés dans les lieux bas où une humidité constante entretient une trop grande fraîcheur et une végétation trop active; alors les raisins peuvent abonder, mais ils

---

(1) Il est constant que pour obtenir de bons vins il ne faut les demander qu'à des ceps qui croissent avec peu de vigueur et que toutes conditions égales d'ailleurs, les ceps faibles et vieux sont ceux qui donnent les vins les meilleurs.

ne contiennent qu'un suc peu sapide, propre seulement à se convertir en un vin faible et aqueux (1).

La nécessité de s'opposer à une croissance trop vigoureuse de la vigne, a fait interdire son fumage dans les lieux où la qualité semble préférable à la quantité; on a même quelquefois, dans les tems d'ignorance, fait des lois locales pour maintenir cette interdiction. Olivier de Serres rapporte que par décret public, le fumier était défendu à Gaillac, de peur de ravaler la réputation des vins blancs que ce vignoble fournissait à Toulouse, à Montauban et à Castres (2).

(1) Le brouillard qui s'élève s'oppose quelquefois aux effets funestes des gelées du printems; quelquefois aussi, il diminue le mal causé par un ciel trop brûlant, mais il nuit toujours à la qualité des raisins, et s'il fait grossir leurs grains c'est aux dépens de leur sapidité et de leur douceur.

(2) Sans prétendre exhumer cette législation barbare et restrictive, je rappellerai à ceux qui, pour récolter une plus grande quantité de vin, jugent convenable de fumer leurs vignes, qu'ils doivent, autant que possible, préférer les fumiers chauds et les terreaux aux fumiers gras et d'une odeur fœtide, parce que ces derniers sont sujets à donner au vin une saveur désagréable. M. de Chassiron a observé que les vins des îles d'Oléron et de Ré, sont de mauvaise qualité et conservent l'odeur particulière au varec avec lequel

C'est encore la fraîcheur du climat et la vigueur de la végétation qui rendent les échalats nécessaires. Sous un soleil ardent il est bon qu'un feuillage épais et des rameaux rampans conservent l'humidité du sol ; mais il est tou-

---

on y fume les vignes. On sait aussi que les vignobles de Lanion, près de Bordeaux, ont perdu leur réputation depuis l'époque où ils ont été fumés d'une manière excessive.

On a remarqué avec raison que l'on fume beaucoup trop dans les vignobles des environs d'Orléans, quoique cela y nuise à la qualité du vin.

Les engrais animaux étant dangereux, non pour la vigne mais pour la qualité des vins, il convient de leur préférer d'autres engrais moins durables, mais aussi moins coûteux ; ainsi, je voudrais, comme M. Bosc, que l'on fumât nos vignes avec des terres neuves, des boues d'étangs et de rivières, des curures de fossés, des composts terreux dans lesquels entreraient des feuilles, des herbes ou des gazons ; ou enfin, avec des plantes semées à dessein et enfouies à cet effet ; ou bien avec de la marne quand les terres sont de nature siliceuse sans être très-arides. Columelle nous apprend que les anciens semaient des lupins dans leurs vignes pour les fumer, en les enterrant tout vert. On a conseillé de semer du sarrazin pour le même usage ; et dans un canton du département du Rhône, on sème la vesce d'hiver pour l'enterrer au mois de mai, après l'avoir plâtrée au printems,

jours à propos que le raisin prêt à mûrir reçoive l'influence bienfaisante des rayons lumineux.

Si les ceps sont rapprochés dans les lieux dont la température est peu élevée, il faut que leurs pampres soient maintenues dans une position verticale et que l'épaisseur de leur feuillage soit diminuée quelque tems avant la vendange, afin que la terre s'échauffe davantage et que les fruits plus exposés à la lumière et à la chaleur acquièrent une maturité plus parfaite (1).

---

(1) Maupin a conseillé de laisser ramper la vigne sur toutes les expositions élevées qui sont le plus en butte à la fureur des vents et sur les terres sablonneuses, caillouteuses, arides et brûlantes; ce qui est conforme à ce que nous indiquons ici nous-mêmes, et à ce qui se pratique en Italie, sur les lieux où se donna la fameuse bataille de Canne; on y tient la vigne fort basse, afin que les raisins y mûrissent davantage. M. Zalloni a aussi observé que dans l'île Tine et autres de l'Archipel de la Grèce, on laisse ramper la vigne, ce qui sans doute, ainsi que l'a remarqué M. Bosc, ne serait pas sans inconvéniens dans un climat moins chaud et sur un sol moins sec où les raisins doivent bien être près de la terre, mais ne doivent jamais y toucher.

La taille des ceps doit toujours être déterminée par les circonstances locales, ainsi les raisins les plus près de terre mûrissent les premiers. On doit, dans les climats du nord, les rapprocher le plus possible du sol, et avoir soin de les découvrir à l'approche de leur maturité, en

La nature semble avoir réservé les terrains secs et légers pour la formation des vignobles,

---

ôtant quelques feuilles et relevant les bourgeons qui leur portent ombrage.

Quand au nombre et à la longueur des branches, l'un et l'autre doivent être déterminés en raison de la bonté du terrain, de l'âge et de la vigueur de la vigne, de l'éloignement et de la qualité des ceps, de la quantité d'engrais, etc., afin de ne pas exiger des souches plus de nourriture qu'elles ne sont dans le cas d'en fournir au fruit.

Il y a déjà long-tems que Boullay s'est plaint de ce qu'on ébourgeonnait trop rigoureusement la vigne dans l'Orléanais, parce que les vignerons y donnent les feuilles qu'ils en retirent à leurs vaches; cette pratique est d'autant plus dangereuse que le sol est plus mauvais, et selon M. Boc, elle nuit non-seulement à la récolte de l'année et à celle de l'année suivante, mais encore elle hâte la destruction des ceps.

La plantation et la conduite des ceps doivent aussi être en rapport avec les circonstances locales; ainsi, dans un terrain sec et brûlant, la plantation doit être profonde; les plans doivent être plus rapprochés et tenus plus couchés que dans une terre fraîche et fertile, où l'on peut craindre que les racines trop profondes souffrent de l'humidité, et où il faut favoriser l'assainissement du sol, en écartant assez les pieds de vigne pour que l'évaporation se fasse aisément. Il suit de là que l'écartement des ceps, conseillé d'une manière trop générale par Maupin, et dans ces derniers

les terres grasses et très-substantielles conviennent mal à ce genre de culture; si elles sont humides, les racines se pourrissent, ce qui

---

tems par M. Charrier, doit souvent réussir, mais qu'il ne doit pas être adopté par-tout avec une même confiance.

La méthode par laquelle M. Coignet, cultivateur à Isi, près de Pithiviers, est parvenu à doubler le produit de ses vignes en diminuant de moitié la dépense de leur culture, consiste surtout dans le plus grand espacement des ceps.

Selon M. Boc, c'est encore une excellente pratique que de planter les vignes par rangées distantes de vingt ou de trente pieds, afin de cultiver entre elles quelqu'autres plantes, ainsi que cela se fait dans les départemens de l'Isère, des Bouches-du-Rhône et de Lot-et-Garonne.

La plantation de la vigne et les façons à lui donner doivent être en rapport avec la nature et surtout avec l'humidité du sol; ainsi il faut planter plus creux dans un sol sec que dans un sol humide, et il convient de façonner moins profondément et moins fréquemment dans le premier que dans le second, parce qu'il faut éviter de favoriser tout ce qui peut dessécher le premier, tandis qu'il convient de s'opposer au séjour de l'eau dans l'autre.

Les anciens pensaient ainsi, et on lit dans les Géoponiques qu'il faut ménager les racines superficielles dans les terrains humides, parce que dans ces sortes de terres, les racines profondes sont peu utiles et très-exposées à pourrir; au contraire, dans les lieux secs, les racines

fait languir les ceps ; si elles sont saines, la végétation y est vigoureuse ; mais cette force même nuit à la qualité du raisin, qui alors ne fournit qu'un vin faible et sans parfums ; néanmoins dans ce cas l'abondance de la récolte peut suppléer à sa qualité. (1)

Les terrains calcaires, et surtout ceux de la formation des craies, sont souvent enrichis par les vins qu'ils produisent ; et nonobstant l'infériorité de qualité que M. Creuzé de la Touche leur a reproché, il suffit de parcourir les départemens de la Marne, du Cher, de la Creuse, d'Indre-et-Loire, pour se convaincre que les sols crayeux sont presque toujours favorables à l'établissement des vignobles ; s'il en était autrement, les coteaux du Blaisois et de la Touraine, si féconds en vins et en eau-de-vie, resteraient presque sans rapport ; mais il est des terrains

---

superficielles sont d'autant moins utiles qu'elles sont très-exposées à périr par la chaleur, et les racines profondes sont alors les seules qui puissent conserver aux ceps toute la vigueur dont ils sont susceptibles.

(1) Ce n'est pourtant pas la constitution argileuse des terres grasses qui les rend moins propres à la culture de la vigne ; car les pouzzolanes des sols volcaniques lui sont très-favorables, et les schistes décomposés de l'Anjou, donnent dans quelques endroits des vins délicieux.

plus favorables encore à ce genre de production, ce sont ceux tout à la fois légers et cailllouteux, résultant de quelque alluvion sableuse. On vante aussi quelques sols granitiques ou volcaniques, dont les roches désagrégées sont réduites superficiellement en sable friable. En France, on cite nos vins de l'Hermitage, de Côte-Rotie, de la Romanèche et de Beaujeu, parmi ceux que produisent les sols granitiques; et en Hongrie, la renommée des vins de Tokai, produits sur un sol volcanique, a surpassé celle de tous les autres vins du monde (1).

En général, on peut regarder comme constant que la vigne veut un degré de chaleur en rapport avec la nature du cépage; mais qu'elle n'exige pas un sol d'une composition particulière; tous les terrains peuvent lui convenir, pourvu que, recevant et filtrant l'eau avec facilité, ils soient légers, secs et bien divisés. (2) C'est plutôt

(1) Si les volcans éteints de l'Auvergne ne produisent que des vins médiocres à cause de leur élévation, par rapport à leur latitude, ceux des bords du Rhin, ainsi que ceux de Rochemaure, en Vivarais, sont célèbres par leurs vignobles, et les flancs brûlans de l'Etna en nourrissent d'également précieux.

(2) Ce qui rend les terres fortes et argileuses peu

la porosité de la terre que sa nature minéralogique que l'on doit consulter quand on veut planter un vignoble, et cependant les sols composés de plusieurs terres sont ceux où la vigne pousse avec le plus de force.

Appliquons ces principes à nos vignobles du département du Loiret, et surtout à ceux de l'arrondissement d'Orléans.

Nous n'avons dans aucun d'eux ni sol granitique, ni sol volcanique; mais nous avons beaucoup de terres calcaires, souvent légères et pierreuses, et beaucoup plus encore de terres quartzeuzes et de sables entremêlés de nombreux galets, qui seraient très-arides, si le laborieux vigneron ne les arrosait de ses sueurs. On ne saurait donc trop faire pour encourager ses travaux; c'est le seul moyen d'enrichir des cantons dans lesquels la nature se refuse à la production des céréales, et ne donne qu'à regret les fourrages dont l'abondance nécessaire à la multiplication des bestiaux, l'est aussi à la formation des engrais, sans lesquels les champs couverts de grains, sont d'un si faible rapport. (1)

propres à la production des vignes, c'est qu'elles absorbent trop d'eau, qu'elles la conservent trop long-tems et qu'elles sont trop tenaces.

(1) Les impôts ne peuvent se percevoir que sur les revenus; et les produits du sol, qui fournissent les plus

Les terres de l'arrondissement d'Orléans sont de trois origines différentes, qui peuvent être observées dans la Beauce, dans la Sologne et dans le Val de la Loire.

1.° Une formation calcaire d'eau douce, que constitue une chaux carbonatée, plus ou moins siliceuse, et quelquefois un peu fœtide, est la base connue du sol de toute la Beauce, où elle se montre souvent à la superficie des champs; plus ordinairement cette couche est recouverte de un tiers de mètre à un mètre d'épaisseur, par une terre argilo-calcaire, mêlée de beaucoup d'humus et renfermant plus ou moins de fragmens de la pierre qui la porte.

Les vignobles de Baugency, de Meung, de Saint-Ay, d'Ingré, de la Chapelle, de Saint-Jean-de-Braye, et tous ceux qui se trouvent au nord et à l'ouest de ces communes, dans l'arrondissement d'Orléans, sont plantés dans un sol de cette nature, à un très-petit nombre d'exceptions près.

---

importans de tous, ne peuvent s'accroître et s'améliorer que par l'appropriation des cultures aux diverses variétés de la terre; que le Gouvernement favorise donc cette appropriation, et bientôt il verra s'accroître la masse de ses richesses en même-tems que la prospérité de tous les citoyens.

Celles-ci sont relatives à un attérissement sableux qui se trouve dans la forêt, entre Bucy-Saint-Liphard et Coulmiers, et peut-être dans son voisinage. Cet attérissement est superposé au calcaire.

2.° Le sol de la partie nord-est de l'arrondissement d'Orléans, au-delà du Val de la Loire, semble contemporain de celui qui forma la Sologne (1). Comme lui il est entièrement de transport, formé en partie de sable quartzeux et en partie d'argile, mais celle-ci n'y forme guère le territoire des vignobles qui, presque tous, sont situés sur les deux coteaux qui déterminent les limites du Val de la Loire.

L'alluvion quartzeuse a ordinairement plusieurs mètres d'épaisseur, ce qui est difficile à constater à cause de l'eau retenue à peu de profondeur par la couche argileuse qui règne ordinairement sous le sable; cependant sur les bords du coteau on peut reconnaître presque partout la formation calcaire, et c'est à cause de cela qu'on y exploite de nombreuses carrières, et qu'on y fouille de la marne.

Très-souvent ce coteau est recouvert par d'a-

---

(1) Ce sol règne dans presque tout l'arrondissement de Gien, dans la majeure partie de celui de Montargis et dans une portion de celui de Pithiviers.

bondans silex roulés, de diverses grosseur, qui rendent son sol très-peu productif.

3°. Le Val de la Loire, dont la formation est bien plus moderne, est dû à une alluvion presque journalière, qui varie d'un lieu à l'autre, lors des débordemens du fleuve ; son territoire est formé de sable et d'argile, mêlangé dans des proportions très-variées, et qui souvent changent tellement entre deux pièces de terre voisines, que l'une est purement composée d'un sable fin et léger à plus d'un mètre de profondeur, tandis que l'autre qui lui touche est formée d'une argile plus ou moins compacte, et qu'à cent pas de là on trouve un champ très-caillouteux. Néanmoins il y a dans le Val des terres excellentes, des terres médiocres, et d'autres très-mauvaises, et on y cultive des vignes sur des fonds de ces diverses natures.

Je ne sache pas que le sol calcaire ait été reconnu superficiellement dans aucune partie de notre Val, et partout il y est recouvert de plus d'un mètre par le sol d'attérissement (1).

---

(1) Le fer oxidé ne forme aucune couche dans l'arrondissement d'Orléans, et il n'est qu'en petite quantité dans nos terres. Le Mica ne s'y trouve qu'en parcelles inappréciables ; il en est de lui comme du Feld-Spath, dont quelques petits fragmens sont chariés par les eaux

Il suit de là 1.° que le terroir des vignobles de la Beauce est abondant en principes calcaires et argileux; 2.° que celui des communes qui se rapprochent du Gâtinais est souvent dépourvu de principes calcaires, et qu'il est argileux dans certains cantons, tandis qu'il est siliceux dans la plupart des autres; 3.° que le sol des vignobles au sud de la Loire, est partout, ou presque partout dépourvu de principes calcaires, et qu'il n'est argileux que dans quelques parties du Val de la Loire, tandis que le sable quartzeux forme la masse principale du territoire de tout le reste.

Il semblerait résulter de ces faits que dans notre arrondissement les vignobles des cantons argilo-calcaires, tels que ceux de Tavers, de Baugency, de St.-Ay, de St.-Jean-de-Braye, donnent un vin de qualité supérieure à celui des vignobles des cantons quartzeux, tels que ceux d'Olivet, de Mareau et de Cléry; mais il con-

---

de la Loire; on ne rencontre guère plus souvent des débris reconnaissables de granit, de porphire, de schistes ou de grès; mais on trouve fréquemment, et surtout dans le Val de la Loire, des cailloux de quartz roulés, provenant de roches de transition; ceux-ci sont cependant beaucoup moins abondans que les galets de quartz pyromaques, détritus d'anciennes couches calcaires marines, dont nous ne retrouvons aucune autre trace dans nos cantons.

vient d'observer que l'infériorité de ces derniers tient plus à l'inclinaison vers le nord du coteau qui les produit, et à la nature du cépage gascon qu'on y cultive, qu'à la qualité particulière du sol.

Il suffit pour s'en convaincre de remarquer que tous les vignobles du coteau au nord de la Loire, sont inclinés vers le midi, et que la qualité de la terre permet d'y cultiver l'auvernat, qui ne nous fournit les meilleurs vins de nos cantons qu'à cause de la nature de ce cépage, dont les raisins acquièrent une maturité plus prompte et plus complète.

La supériorité de l'auvernat est démontrée par celles des vins des clos de la Brique et du Diablot, qui en sont plantés et sont situés à Cléry, dans un sol quartzeux; elle l'est aussi par la bonté des vins de St.-Denis et de Sandillon, qui sont faits avec des raisins d'auvernat gris, produits sur un sol quartzeux, ou argilo-quartzeux. Au surplus c'est si peu la nature argilo-calcaire du sol qui détermine principalement la qualité des vins, que ceux d'auvernat gris, faits sur un sol de cette nature, dans les communes de Baccon, du Bardon, d'Huisseau, d'Ingré, de Saran et de Sémoy, ne sont pas aussi bons que ceux de St.-Denis-en-Val, de Saint-Jean-le-Blanc et de Sandillon,

qui sont produits sur un sol argilo-quartzeux, ou sur un sable siliceux, mélangé de cailloux et d'humus. (1)

---

(1) En partant des principes que nous avons posés et des observations locales que nous venons de faire, pour connaître les moyens d'établir dans notre arrondissement les vignobles les meilleurs possibles, nous en déduirons les règles suivantes, qui toutes sont applicables au département du Loiret, à celui de Loir-et-Cher, et à presque tous les pays de plaine, du centre de la France.

1.° On ne doit planter la vigne que dans une terre saine, où l'eau ne séjourne pas, soit à la superficie, soit au fond du sol. Ainsi au-delà du coteau qui borde la Sologne, la vigne ne peut réussir que sur les hauteurs, loin des bois et des marais, qui entretiennent une atmosphère froide et humide. A la Rougeleise on récolte de bon vin, parce que la vigne est plantée sur une éminence graveleuse; à Romorantin, de semblables cépages donnent de mauvais vins, à cause de l'humidité du sol. Il en est de même sur la rive droite de la Loire; les coteaux de Tavers, de Beaugency, de Saint-Ay et de Saint-Jean-de-Braye, donnent des vins excellens; les plaines voisines de Meung, de Baccon, d'Ingré, de Saran, de Fay, ne donnent que des vins très-médiocres, quoique produits par un pareil auvernat gris, parce que moins bien exposées, et surtout moins aisées à sécher, elles conservent plus long-tems une humidité funeste à tous les vignobles. Là, la couleur noire de la terre, si favo-

En jetant un coup-d'œil hors de notre arrondissement, nous seront confirmés dans l'opi-

---

rable à l'absorbtion des rayons lumineux, ne suffit pas pour corriger ces défauts inhérens à toutes les plaines argileuses et humides.

2.° Il est bon de choisir une terre médiocrement inclinée. L'inclinaison vers le levant et celle vers le midi, sont préférables aux autres; cependant celle vers le nord peut quelquefois être convenable, quand le sol est montueux ou humide, afin que les vents desséchant qui viennent de ce côté, puissent assainir le territoire. Dans les graves et dans les palus de Bordeaux, plusieurs vignobles plantés à cette exposition donnent d'abondantes récoltes, mais ce sont des vins médiocres, et la température de ces cantons est plus élevée que la nôtre.

3.° Le choix du cépage est aussi indispensable que celui du sol et celui de l'exposition. C'est une grande faute dans le nord et le centre de la France que de planter des espèces tardives; celles hâtives doivent y être préférées. Nous devons nous garder surtout de planter les cépages du midi au lieu de ceux du nord. M. Bosc a observé dans la pépinière du Luxembourg, que les premiers y croissent bien avec vigueur, mais leurs fruits n'y parviennent que rarement à la maturité, et ne contiennent jamais cette quantité de sucre que le soleil du midi leur donne, et qui seul peut les rendre propres à fournir un vin généreux.

Nous avons un grand exemple de cette vérité dans le peu de qualité des vins de gascon, obtenus sur la

nion, que la nature minérale du sol n'est pas la principale cause de la qualité des vins, quand

---

rive gauche de la Loire ; ce ne sera que quand on aura banni de notre culture ce cépage impropre à notre climat, que l'on pourra espérer obtenir de bons vins dans les crus d'Olivet, de Saint-Mesmin et de Cléry. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait que dans les années les plus favorables on y fît la vendange très-tard, et qu'on y treillît les raisins avec un soin scrupuleux, auquel les vignerons ne s'astreindront jamais.

Il pourrait se faire que dans des années très-chaudes, des propriétaires instruits obtinssent de tems à autre des vins passables ou même assez bons, avec les raisins de gascon ; mais cela ne leur arrivera à eux-mêmes qu'une fois en dix ans, et s'ils cultivaient au lieu de ce cépage le gamet des environs de Paris, qui n'est probablement pas l'infâme gamet, mais bien un Pineau de Bourgogne, ils en obtiendraient des vins d'une qualité très-supérieure à celle des vins qu'ils récoltent ; les vignerons eux-mêmes gagneraient beaucoup à suivre cet exemple, parce que le vrai gamet manque peu et mûrit toujours plutôt et plus parfaitement que les autres raisins qui peuvent croître dans les sables de la Sologne.

Les variétés dont la pousse est tardive et la maturité hâtive, sont généralement préférables à toutes autres, surtout dans le nord de la zône où la vigne est productive, parce qu'elles donnent des récoltes plus régulières ; c'est pour cela que dans nos cantons le gamet doit être constamment préféré au gascon ; et bien qu'il donne un vin inférieur à l'auvernat, il est cependant plus avantageux à cultiver, tant à cause de sa rusticité

nous reconnaîtrons que les vignobles des sables siliceux de Romorantin, ceux des argiles com-

---

qu'à cause de l'abondance de ses fruits et de sa propriété, de reproduire encore après les gelées.

Ce cépage fût-il le même que celui proscrit en Bourgogne en 1395, et encore depuis, peut maintenant faire la richesse de la Sologne, comme il fait celle de plusieurs parties du Gâtinais; cultivons-le dans des terres sèches, quartzeuses et caillouteuses; attachons ses pampres à des échalats tenus à une faible hauteur, et son vin abondant deviendra de meilleure qualité, en nous fournissant presque tous les ans des récoltes lucratives. J'en demande pardon à M. Bosc dont j'aime tant à suivre les conseils, mais je ne puis regarder ainsi que lui comme un malheur de ce que le gamet domine aujourd'hui dans les vignobles du nord et de l'est de la France.

Outre le gamet on peut encore cultiver avec succès l'auvernat gris dans les sables un peu argileux, comme on le fait dans toutes les terres saines de la Beauce. C'est lui qui, à défaut d'auvernat franc, donne les bons vins rouges de la rives droite de la Loire, ainsi que ceux du Val de Sandillon et de Saint-Denis, et de la Sologne dans Saint-Cyr, où il forme plusieurs bons clos. Quant à l'auvernat franc, il fournit des vins de qualité supérieure, mais en si petite quantité et si peu souvent, qu'on ne peut guère le conseiller qu'à ceux qui tiennent plus à obtenir des vins d'une grande bonté qu'à se procurer un revenu important.

Le Saumoireau, que nous appelons *Saint-Moreau*, est moins hâtif que l'auvernat gris, il fournit un vin

pactes du Gâtinais et ceux des terres calcaires du Blaisois donnent des vins de qualité très-

---

moins bon et ne donne pas davantage; on ne saurait donc le préférer à lui dans nos cantons.

Quant au Teinturier, que nous appelons *Gros-Noir*, et que M. Bosc appèle *Plan-d'Orléans*, on sait qu'il préfère les terres fortes et qu'il ne redoute pas beaucoup l'humidité; mais il ne donne qu'un mauvais vin d'un rouge très-foncé, utile seulement pour colorer les mélanges, ou pour colorer les cuvées dans lesquelles il entre.

Parmi nos raisins à fruits, de couleur verte, je voudrais voir bannir de nos vignobles le petit blanc et le gros blanc, qui y mûrissent mal et ne dédommagent jamais par leur abondance, de l'infériorité de leur qualité. J'aimerais à voir reproduire le genetin, qui nous fournissait autrefois d'excellens vins; mais il faudrait pour le planter utilement qu'il rendît davantage; à son défaut, je pense qu'on devrait multiplier le meslier, qui croît bien en Sologne, et l'auvernat blanc, qui réussit sur les deux rives de la Loire; ces raisins sont plus hâtifs que ceux de nos autres cépages blancs, et ce sont eux qui nous fournissent nos vins blancs les meilleurs. Peut-être le gamet blanc serait-il aussi utile.

Au surplus je ne dois pas omettre de rappeler que suivant M. Bosc, lorsqu'une variété à cépage vigoureux se trouve trop voisine d'une autre à cépage faible, la première absorbe toute la nourriture de la seconde, la fait souvent couler, ou même occasionne sa mort; il est donc bon de ne pas mêler les espèces. Les anciens

médiocre, tandis que les excellens vins d'Aï, les meilleurs de la Champagne, et ceux de Vauvrai, que les Tourangeaux regardent comme les premiers de leur province, sont venus dans un sol calcaire ; que les vins si estimés du Médoc sont produits sur un sol d'alluvion quartzeuse, et que les vignobles les plus renommés des bords du Rhin croissent dans des terrains argileux, dans des terrains granitiques, et dans des détritus de roches volcaniques. (1)

Les plaines calcaires et peu élevées de l'Aunis, de l'Augoumois et de la Saintonge produisent presque toutes de mauvais vins, parce que la plupart ne renferment que des terroirs horizontaux, gras et humides, et peut-être aussi parce que l'usage de ne pas y soutenir la vigne avec des échalats, laisse acquérir au fruit une maturité moins parfaite. (2)

---

avaient remarqué les inconvéniens qui pouvaient en résulter, et on voit dans les Géoponiques que bien qu'ils aimassent à cultiver plusieurs variétés, ils pensaient qu'elles devaient l'être dans des lieux séparés.

(1) On a observé en Champagne qu'une terre un peu maigre, légère, sèche, en pente et mélangée de petits cailloux ou de pierres à fusil, était plus propre pour la culture de la vigne que le fonds le plus riche et le plus fertile.

(2) En l'exposant moins aux rayons du soleil, et en laissant conserver la fraicheur de la terre, sur laquelle

Pour démontrer l'heureuse influence de la sécheresse du sol, il nous suffira de rappeler que les fameux vins de Madère, de Constance et de Lacrima-Christi, sont produits sur les flancs desséchés de montagnes arides; et en reportant nos regards sur la France, nous verrons que les cailloux siliceux de Grave et de Soterne, les coteaux granitiques des bords du Rhône, les hauteurs calcaires des environs d'Arbois, sur les confins du Jura, celles de Douay, dans l'ancienne province d'Anjou, et les monticules qui recouvrent la Bourgogne, sont enrichies par la qualité des vins que leurs vignobles produisent.

C'est donc, ainsi que nous l'avons déjà dit, dans la sécheresse du sol, dans son élévation suffisante, comparativement à la latitude locale, et aussi dans son exposition (1) qu'il faut chercher son influence sur la qualité des vins, bien

---

les pampres s'étendent presque sans obstacle. C'est surtout dans les lieux humides que les échalats sont indispensables pour obtenir de bons vins.

(1) Rozier a dit que l'exposition la plus avantageuse pour la vigne est celle d'un coteau tendant de l'orient au midi, et sur lequel le soleil darde ses rayons pendant le plus long-tems possible. D'après lui, les coteaux voisins de la mer et des rivières sont à préférer à tout; la partie inférieure est moins avantageuse que la supérieure, et toutes deux ne valent pas la partie mitoyenne.

plus que dans la nature minéralogique et géologique qui, à la vérité, contribue probablement à leur donner quelquefois un goût et un bouquet particulier, mais qui influe peu sur leur générosité, et n'influe guère sur leur abondance qu'en raison du cépage dont elle permet d'adopter la culture. Ainsi dans nos cantons les auvernats semblent préférer les terres fortes, le gamet résiste mieux que lui dans les terres caillouteuses, et le gascon est de tous nos cépages à raisins noirs, celui qui produit le plus dans les sables. Voilà pourquoi les terres calcaires et les terres fortes sont pour nous celles qui donnent le plus communément les bons vins. Si nous cultivions les mêmes espèces de vignes dans les terres sèches, bien exposées, sableuses et caillouteuses, elles y rendraient moins que dans les terres fortes, mais les vins y seraient encore meilleurs.

Cette conclusion est tout à fait conforme à l'opinion des Rozier (1), des Bosc, des Chaptal,

---

(1) Selon cet agronome, une terre composée de sable, de gravier, de cailloux, de roches pourries, est excellente pour la culture de la vigne ; la terre sablonneuse produit un vin délicat ; la roche brisée, un vin fumeux, généreux et de qualité supérieure ; la terre forte, franche, compacte, humide, qui s'affaisse aisément et que le soleil durcit, nuit essentiellement à la qualité du vin.

et des autres célèbres agriculteurs modernes, qui pensent comme eux que les sols de qualité médiocre sont ceux qui doivent être spécialement consacrés à la culture de la vigne; que les terres mauvaises doivent être, autant que possible, couvertes de bois, et que les terres de très-bonne qualité et abondantes en humus, doivent être spécialement consacrées à la production des céréales, à celles des plantes oléagineuses, textiles, tinctoriales, etc., et à la nourriture des bestiaux de tout genre, ainsi qu'à leur engrais.

Si cette appropriation de diverses cultures aux divers sols, était adoptée, la France y gagnerait beaucoup, parce que ses vins seraient meilleurs, et ses productions plus abondantes; ce qui permettrait d'accroître son commerce et de régulariser l'assiette des impôts.

J'observerai sous ce dernier rapport qu'on se trompe fortement quand, en comparant les produits des vignes à ceux des autres cultures, on conclud que partout les premiers sont de beaucoup plus considérables que les autres, par rapport aux frais qu'ils nécessitent. L'avantage réel des vignes sur les terres semées en grains, n'est que celui de la petite culture sur la grande, et cela est si vrai, que les propriétaires de grands domaines, qui ne peuvent les soumettre par eux-mêmes à la petite culture, n'y adoptent la

grande que faute de trouver assez de petits fermiers, ou pour s'éviter l'embarras de compter avec un trop grand nombre, tandis que les petits propriétaires et les fermiers qui calculent sans routine, préfèrent mettre la portion la meilleure de leurs terres en luzerne, en safran, en colza, en garance, en tabac ou en chanvre, plutôt que de la laisser en vigne; souvent même ils y sèment du *blé* qui, cultivé à la houe, rapporte beaucoup plus que s'il était cultivé à la charrue. Les produits de la vigne, dont la valeur est si faible lors des récoltes très-abondantes, sont si casuels dans nos cantons du nord surtout, où un seul jour de gelée nous fait perdre la récolte d'une année entière, qu'il est impossible de les évaluer très-hauts. (1)

Que l'on calcule tous les frais que nécessite la petite culture et la production de la vigne en particulier; que l'on calcule aussi ses im-

---

(1) La valeur vénale de l'arpent de vigne ne provient dans nos cantons que de l'industrie, des risques et des frais que son établissement a rendu indispensables. Il est hors de doute qu'une vigne en plein rapport doit se vendre très-cher, puisqu'elle a causé de grandes dépenses et à été long-tems sans produire; mais en déduisant les frais et les retards, sa valeur n'excède pas de beaucoup celle des terres voisines.

menses avantages pour la France, et qu'on n'oublie pas que les terres médiocres doivent être préférées pour la vigne, relativement à la qualité du vin ; alors on n'hésitera pas à reconnaître combien il importe de favoriser les petits cultivateurs, d'en multiplier le nombre et d'encourager la plantation des vignes, en diminuant autant que possible les entraves que la nature des impôts indirects rend indispensables ; on ne peut ôter ces impôts, mais ce serait les alléger beaucoup que de simplifier les formalités fiscales, et de rendre les droits proportionnels aux valeurs. Que l'on se rappèle que l'arpent de vigne, de la Fite, de Château Margaux et de Haut-Briou, dans le département de la Gironde, rapporte, année commune, trois pièces de vin valant de cinq à six cents francs chaque, sur une terre à seigle, qui ne produirait pas 12 fr. ; et l'on jugera de la haute importance de la vigne ; mais que l'on se rappèle aussi qu'un arpent de vigne d'Olivet, de St.-André, ou des Muids, dans le département du Loiret, ne produit par an que quatre pièces de vin qui, nues, ne valent que vingt francs chaque, et l'on jugera s'il est convenable et juste que ces dernières paient autant de droits que celles qui font la richesse des rives de la Garonne.

RAPPORT

Fait au nom de la Section de Littérature, sur les ouvrages présentés au concours pour le Prix à décerner au meilleur Eloge de **Robert-Joseph Pothier;**

Par M. De La Place de Montévray.

Séance du 31 Janvier 1823.

Messieurs,

Votre Section de Littérature, chargée par vous d'examiner les divers ouvrages qui ont concourus pour l'éloge de *Pothier*, d'émettre son avis sur leur mérite relatif, et dans le cas où elle croirait l'un d'eux digne du prix proposé, de vous le signaler en énonçant les motifs de son opinion, s'est pénétrée de toute l'importance d'une mission aussi honorable, et pour vous offrir une garantie de plus, elle s'est fortifiée des lumières et du suffrage des membres honoraires qui lui sont attachés. Chacun de nous a médité dans le silence du cabinet, tous ensuite

Nécessairement, Messieurs, il a été dans l'intention de la Société que les concurrens considérassent dans *Pothier* l'écrivain et l'homme, puisque sous ce double rapport il fut une de ces créations antiques dont les siècles modernes ne nous offrent quelques modèles qu'à de trop longs intervalles. Ainsi il ne suffit pas de montrer *Pothier* faisant faire à la science du droit un pas immense par la publication de ses *Pandectes*, immortel ouvrage que l'Europe entière envie à la France, qui mérite peut-être le blâme de l'avoir trop tardivement apprécié; il ne suffit pas de le présenter ensuite dissipant les ténèbres de notre ancien droit coutumier, dont il parvint à résoudre les principales difficultés, parce qu'il sut apercevoir à quel point ce droit, dans l'origine si informe, était parvenu à s'épurer par sa moderne alliance avec les lois de l'ancienne Rome; il ne suffit pas enfin de nous l'offrir traitant les principales matières du droit français de son temps, avec une profondeur et une clarté inconnues jusqu'à lui, et méritant par ses doctes écrits de devenir de nos jours le législateur de son pays, parce que le premier il conçut la grande idée de faire dériver toute jurisprudence des principes du droit divin et de l'équité naturelle, et que sous sa plume la législation forme une chaîne dont le premier anneau se rattache au trône de l'éternel.

Quand ces grands objets auront été convenablement traités, l'écrivain n'aura rempli qu'une partie de sa tâche ; il lui restera encore (et ce ne sera pas ce que son travail offrira de moins intéressant), il lui restera à peindre le magistrat éclairé, laborieux, intègre ; le professeur qui créa un nouveau mode d'enseignement, et qui parvint à faire aimer à la fois la science et le maître qui l'enseignait ; et par-dessus tout, l'homme éminemment pieux, modeste, officieux, bienfaisant ; aussi simple dans ses mœurs que profond dans ses doctrines ; qui sut réunir la science la plus étendue à l'humilité la plus chrétienne ; dont chaque jour fut marqué par des études, des ouvrages, des fonctions, des services, des vertus et des actes de charité ; dont enfin la vie entière fut pleine, parce qu'il n'en dissipa aucun instant.

Ainsi l'éloge de *Pothier* est un sujet grand et noble, mais grave et sévère. Une telle composition exclut les ornemens ambitieux, et cependant elle exige cette pureté de style, cette grâce de diction sans lesquelles on ne peut concevoir un éloge académique. Ici rien n'appartient à l'imagination ; tout est du domaine de la raison, de la science et du sentiment. Il faut connaître à fond l'histoire et la législation de l'ancienne Rome et de la France pour appré-

cier les écrits de *Pothier*; il faut être doué d'une ame douce et sensible pour peindre ses actions; il faut enfin joindre la profondeur du jurisconsulte aux qualités brillantes de l'homme de lettres, et l'on sait combien est rare cette précieuse réunion. Aux difficultés que présente le sujet ainsi envisagé, si vous ajoutez, Messieurs, les circonstances qui depuis trop long-temps détournent vers les objets relatifs à la politique, tant de plumes que réclame en vain la littérature si tristement délaissée, loin d'être surpris du petit nombre de discours envoyés, vous vous féliciterez peut être d'avoir à choisir parmi les cinq qui vous sont offerts. Vous verrez avec plaisir que si tous n'ont pas un égal degré de mérite, il n'en est aucun qui ne doive obtenir un suffrage d'estime; et si parmi ces discours vous en distinguez un dont le plan soit conforme celui que nous venons de tracer; si à l'avantage de faire dans *Pothier* admirer l'écrivain, honorer le magistrat, considérer le professeur et chérir l'homme privé, il joint le mérite d'une diction correcte, d'un style pur et élégant, la Société, nous n'en doutons pas, s'empressera, en lui décernant la palme promise, d'enrichir la littérature d'un ouvrage que les savans et les gens de goût aimeront à accueillir. Alors, Messieurs, vous éprouverez encore une autre satisfaction,

puisque vous serez dispensés d'examiner la question d'ajournement du prix, qui ne pourrait être mise en discussion qu'autant qu'aucun des écrits adressés à la Société ne serait jugé digne d'être couronné. En effet, quand vous avez solennellement proclamé l'époque au-delà de laquelle les mémoires cesseraient d'être admis, les auteurs qui sur la foi de votre promesse ont composé, dans le délai prescrit, les ouvrages dont il vous ont fait hommage, ont acquis un droit qu'il n'est ni de votre justice de méconnaître, ni dans votre intention d'éluder. Les deux délibérations par lesquelles vous avez rejeté une prorogation proposée, et refusé, quoiqu'à regret, l'admission d'un mémoire tardivement envoyé (1), est une reconnaissance du principe que nous énonçons. Votre marche est tellement tracée, que tout développement ultérieur serait superflu.

---

(1) M. *Champignau*, avocat à Orléans, auteur de cet Opuscule, l'a publié dans les Étrennes Orléanaisés de 1823, Orléans, veuve *Huet-Perdoux*. Cet écrit est plutôt un précis qu'un éloge académique ; mais ce précis est bien pensé et assez purement écrit. La manière dont les ouvrages et les vertus de *Pothier* sont appréciés, décèle dans l'auteur les connaissances du jurisconsulte, et l'ame d'un homme de bien.

Les discours reçus pour concourir à l'éloge de *Pothier* ont été classés à votre secrétariat à mesure qu'ils y sont parvenus, dans une série de numéros qui leur est commune avec les mémoires relatifs aux trois autres sujets de prix que vous avez simultanément proposés. Ils portent les numéros 1, 4, 6, 7 et 8.

Votre Section de Littérature ne croit pas, Messieurs, que cet ordre, qui n'est que celui des dates de réception, puisse être adopté par elle pour vous offrir ses réflexions sur chacun de ces discours. Elle pense que la meilleure manière de préparer votre discussion est de vous les présenter suivant le rang que leur mérite relatif doit leur assigner. Elle est persuadée aussi que vos idées se fixeront plus facilement, si commençant par vous entretenir des ouvrages qui lui paraissent avoir été surpassés par ceux des autres concurrens, elle arrive graduellement à ceux qui ont approché du but, et termine par le discours qu'elle juge l'avoir atteint.

Eloge de Pothier, N°. 1.

Il porte la devise suivante, tirée de Daguesseau, *Mercuriale de* 1704 :

« C'est l'esprit, c'est la raison des bons légis» lateurs qui se fait entendre par sa voix, et qui

» prononce par sa bouche des oracles d'une
» éternelle vérité ».

Ce discours a les formes et l'étendue d'un éloge académique. Le berceau de *Pothier*, né à Orléans le 9 janvier 1699, se trouva placé à la fin du beau règne de Louis XIV. L'auteur saisit cette circonstance pour rendre un éclatant hommage à ce grand siècle, dont nos téméraires novateurs essayent en vain de dissimuler la gloire. Passant ensuite à la division qui s'offre si naturellement à qui veut peindre *Pothier*, il nous montre dans la première partie le jurisconsulte, le magistrat, le professeur et l'écrivain ; la seconde est consacrée au développement de toutes les vertus dont *Pothier* offrit le constant modèle.

Ainsi le sujet est envisagé sous son véritable point de vue et traité dans toutes ses parties. L'ouvrage est celui d'un littérateur estimable et d'un homme de bien, fortement attaché aux plus saines doctrines religieuses, morales et politiques ; mais votre Section ne peut vous dissimuler qu'elle a remarqué que le style n'est pas toujours approprié à un genre de composition qui ne doit admettre d'autres ornemens que ceux avoués par un goût extrêmement sévère. En général, les épithètes sont trop prodiguées. On aurait désiré que l'auteur eût su résister à une trop forte

tendance à la phrase poétique et aux comparaisons qu'il convient de laisser à l'épopée. Souvent aussi on rencontre ces inversions que n'admet pas notre prose, et qui peu convenablement placées, même dans des ouvrages d'imagination, le sont encore moins dans un écrit d'un genre grave. C'est sur-tout aux corps savans, conservateurs nés des bonnes traditions, qu'il convient de combattre des hardiesses et des innovations qui ne pourraient s'introduire dans notre littérature française sans compromettre la haute réputation qu'elle a si justement acquise. L'auteur de cet éloge paraît avoir des connaissances en jurisprudence, mais il ne semble pas avoir approfondi cette science jusqu'au degré nécessaire pour apprécier à leur véritable valeur les ouvrages de *Pothier*. Quelques erreurs pourraient même être signalées. On citera pour exemple le passage où l'auteur, en parlant des *Institutes de Justinien*, les représente comme le recueil d'une législation dont ils n'offrent qu'un excellent abrégé, et leur reproche le défaut de méthode, tandis que de toutes les compilations de droit que fit faire cet Empereur, c'est la seule remarquable par un ordre qu'on cherche vainement dans les autres.

Votre Section a pensé que cet ouvrage, auquel elle se plaît à décerner le tribut d'une estime

bien sentie, pourrait offrir un grand intérêt, si son auteur lui faisait subir quelques corrections ; mais tel qu'il vous est présenté en ce moment il ne lui a pas paru susceptible d'obtenir une récompense académique.

ELOGE DE POTHIER, N.° 6.

Il porte pour devise :

Cui pudor et justitiæ soror,
Incorrupta fides nuda que veritas
Quandò ullum invenient parem.
HORAT. Od. XX. lib. I.

Cette devise étant la même que celle du discours n.° 8, pour éviter la confusion, nous croyons devoir prévenir que celui dont nous nous occupons en ce moment commence par ces mots : « qu'en» traîné par le charme des conceptions hardies, » etc. » et finit par ceux-ci : « pour émouvoir » des cœurs à la fois généreux et reconnaissans ».

Cet écrit, qui se recommande par des idées saines et par un style clair et quelquefois élégant, n'est pas un discours académique : son cadre est trop resserré, et ses formes trop simples. Les talens et les vertus du Papinien moderne sont ici sainement appréciés. On aurait désiré cependant que les pensées eussent reçu

quelques développemens, et que les jugemens eussent été plus fortement motivés. Cet ouvrage, n'est à vrai dire, qu'une notice biographique qui ne peut prétendre au prix. Mais cette notice est rédigée avec soin, et si son auteur consentait à se faire connaître et à le laisser à votre disposition, votre Section des Lettres vous en proposerait volontiers l'insertion dans vos Annales, où elle aimera toujours à voir consigné tout ce qui peut contribuer à étendre les souvenirs glorieux à son pays.

ELOGE DE POTHIER, N.° 4.

Sa devise est :

Jure madens, varioque togæ limatus in usu.

MARTIAL, lib. 7, épig. 50.

Beaucoup d'érudition, des connaissances étendues dans l'histoire comme dans la jurisprudence romaine et française, voilà ce qui caractérise cet éloge. On reconnaît dans son auteur le jurisconsulte qui a approfondi la science des lois dont *Pothier* s'est montré le plus savant et le meilleur interprête.

Dans un exorde aussi court que simple, l'auteur après avoir félicité la Société royale d'Or-

léans sur le monument littéraire qu'elle a voulu élever à la mémoire de *Pothier*, trace le portrait de cet homme célèbre, et entrant de suite en matière, il divise son discours en deux parties. Dans l'une, il considère *Pothier* comme homme privé, comme magistrat et comme professeur; dans l'autre, comme écrivain. Il termine par une péroraison modeste, où il résume les divers titres de *Pothier* à la reconnaissance nationale.

Un tel plan est conforme aux vues de la Société royale, qui a voulu que les éloges fissent connaître *Pothier* sous tous les rapports qui ont fondé sa haute réputation. Elle verra avec plaisir que dans ce discours rien de ce qui peut le faire tant aimer n'a été omis; que ses ouvrages sont savamment appréciés; et que la situation où se trouvaient en France, sous le rapport de l'enseignement et de l'application, les deux jurisprudences que *Pothier* a en quelque sorte créées, en n'annonçant que l'intention de les éclaircir, est tracée de manière à relever toute l'étendue du service qu'il a rendu à la science du droit.

Ainsi un mérite bien réel distingue cet ouvrage. Cependant votre Section de Littérature est obligée d'en convenir, quelques taches le déparent, et l'on n'y trouve pas à un assez haut

Eloge de Pothier, N.° 7.

L'auteur a adopté les deux dévises suivantes :

« Des siècles différens, rassembla les lumières. »

Destouches.

« *Quid vanæ proficiunt sine moribus leges.* »

Ce discours a sur ceux dont nous vous avons déjà rendu compte une supériorité que votre Section de Littérature se plaît à reconnaître.

Dans un exorde très-étendu, mais dont les premières pages ont peut-être le défaut d'offrir quelques idées ambitieuses et peu appropriées au sujet, l'auteur peint à grands traits l'homme célèbre dont il entreprend l'éloge. Pour parvenir à apprécier ce que la science des lois doit à ses immenses travaux, il trace d'une plume habile et ferme l'histoire et les progrès de la législation qui régissait notre beau Royaume à l'époque où *Pothier* entreprit ses grandes compositions. Puisant ensuite la division de son discours dans l'ordre adopté par *Pothier* lui-même pour le plan de ses études et pour la publication de ses ouvrages, il le considère successivement sous le rapport de ses écrits relatifs au droit romain et de ceux sur les lois françaises.

La manière dont ce double objet est traité

n'appartient qu'à un excellent jurisconsulte et à un écrivain distingué. Connaissance profonde de l'histoire et du droit, apperçus neufs, disertement développés, parfaite appréciation des écrits de *Pothier*, pensées grandes et belles, fortement exprimées, style souvent nerveux, presque constamment pur, à quelques négligences près, qu'il serait facile de faire disparaître; voilà ce qui distingue cette intéressante production. Les recherches historiques relatives aux Pandectes et à notre Droit français et coutumier, sont resserrées dans les limites prescrites par le goût et par la raison. Ces deux morceaux sont traités avec talent; et il eût été possible de mettre, sous quelques rapports, cet éloge en balance avec celui N.° 8, dont nous nous occuperons bientôt, si le sujet proposé eût été envisagé sous toutes ses faces. Mais l'auteur de l'Eloge, N.° 7, n'a pas même essayé la partie, susceptible cependant d'un si vif intérêt, de *Kothier* considéré comme homme. Se bornant à l'envisager comme écrivain, ce n'est que dans la péroraison qu'il a accordé un petit nombre de lignes au professeur, et au magistrat quelques pages seulement, qui relatives à la magistrature en général, n'ont rien qui offre la physionomie particulière de *Pothier*. Du reste l'homme privé est entièrement oublié. Ainsi le vœu de la So-

ciété royale n'est pas satisfait, puisqu'on ne lui présente qu'en profil une figure qu'elle a voulu qu'on peignît de face. Le prix ne pouvant être décerné à l'auteur qui n'a rempli que moitié de la tâche imposée, votre Section de Littérature a cru néanmoins, Messieurs, que cet éloge se recommandait par un mérite assez éminent pour qu'on ne dût pas laisser sans récompense les belles parties de cette composition.

Elle vous propose en conséquence d'accorder l'*accessit* à l'Eloge N.° 7.

ELOGE DE POTHIER, N.° 8.

Il porte, comme le N.° 6, la devise qui suit :

Cui pudor et justitiæ soror,
Incorrupta fides, nuda que veritas,
Quandò ullum invenient parem.

HORAT., Od. XX. lib. I.

Il commence par ces mots : « Le nom de » législateur, etc. » et finit par ceux-ci : « faire » un jour l'orgueil de la patrie, etc. »

Nous touchons, Messieurs, au terme de ce rapport, et désormais notre mission devient aussi douce que facile, puisqu'il ne nous reste qu'à vous entretenir de celui des discours que

votre Section de Littérature a jugé digne d'être placé au premier rang.

L'exorde est beau, parce qu'il développe une pensée vraie, qui se rattache naturellement au sujet. Cette pensée est que le jurisconsulte du premier ordre peut prétendre à la gloire du législateur, lorsque comme *Pothier* il a relevé et coordonné les parties éparses de la législation avec cette intelligence qui n'appartient qu'à un génie supérieur. En effet, recueillir comme l'a fait *Pothier*, c'est créer; et certes, on ne sera pas plus tenté de contester cette gloire au restaurateur des Pandectes, sous le prétexte qu'il n'a fait que mettre en œuvre les matériaux si négligemment amoncelés dans les collections de Tribonien, qu'on ne le serait de vouloir ravir à Soufflot celle d'avoir élevé la belle basilique de Sainte-Géneviève, parce que d'autres mains avaient extrait des carrières les pierres et les marbres qui sont entrés dans sa construction.

Le portrait de *Pothier*, comme écrivain, est dessiné largement. Il est impossible, nous l'avons déjà dit, d'apprécier ses Pandectes sans faire dans le domaine de l'histoire une incursion que l'auteur du discours N.° 8, a su borner à ce qui est indispensable pour relever tout le mérite de cette belle production. Ce premier titre de la gloire de notre jurisconsulte est traité

de manière à décèler dans l'auteur de l'éloge la connaissance du droit, jointe à une méditation exercée du grand œuvre du plus célèbre de ses interprêtes. Le même talent se développe dans l'examen des ouvrages de *Pothier* sur le *Droit Français*, et surtout du *Traité sur les Obligations*, ouvrage qui jusqu'alors n'avait pas eu de modèle, que le génie seul pouvait concevoir, et dont l'exécution exigeait autant de profondeur en morale qu'en législation. C'est parce qu'éminemment religieux, éminemment probe, *Pothier* prit l'instinct de la conscience pour base de toutes ses décisions, qu'il laissa si loin derrière lui tous ceux qui l'avaient précédé, et qu'il mérita par la suite de devenir le législateur de son pays, et celui de tous les temps. L'auteur de son éloge a saisi habilement les diverses nuances de cette gloire; et c'est ici qu'il convient de faire remarquer ce mouvement qui naît du sujet, où l'auteur introduit *Pothier* interrogeant l'homme et l'appelant au tribunal de la Divinité, avant de le faire comparaître devant celui de la loi. Cette prosopopée décèle un talent dont la source est dans des sentimens généreux, plus recommandables encore que l'art d'écrire.

Si le jugement des nombreux ouvrages de *Pothier*, qui fait l'objet de la première partie de ce discours, est remarquable par cette sûreté

de tact, par cette justesse d'appréciation qui sont le résultat d'une profonde méditation, la seconde partie où l'auteur considère *Pothier* comme magistrat, comme professeur et comme citoyen, ouvre une scène d'un genre différent, où l'auteur se présentera avec une égale assurance. A de grands souvenirs historiques, à des dissertations savantes, vont succéder des peintures de caractère, de mœurs, de vertus chrétiennes, civiles et privées, qui offrent un intérêt dont les ames généreuses sauront goûter tous les charmes. Le style de l'écrivain, en conservant la même pureté, se pare de couleurs plus brillantes. Une précieuse sensibilité, jointe à une raison profonde, se développe dans chaque trait de ce tableau, et l'on ne peut quitter ces agréables détails sans éprouver le besoin de faire entrer le panégyriste en partage de l'amour qu'on porte à son héros.

Le développement d'une grande idée a fourni l'exorde de ce discours : il est terminé par un morceaux brillant, par un parallèle entre *Pothier* et *Daguesseau*. C'est une pensée bien naturelle que celle de placer en regard deux grands hommes qui dans leur vie s'étaient recherchés malgré la distance sociale qui les séparait ; qu'embrâsaient la même ardeur pour l'étude des lois, le même amour du bon et du juste, la même passion pour le bien public, et qui tous deux

offrirent aux ames sensibles le noble spectacle de leurs vertus religieuses et morales, en consolation des progrès chaque jour croissans d'une dépravation qui, quelques années plus tard, devait devenir si effrayante.

Ce qui caractérise la production dont nous venons de présenser l'analyse, c'est un ordre clair et méthodique, des connaissances profondes et variées, et des doctrines saines. Tout est convenablement placé et lié par des transitions heureuses. L'auteur a su éviter la sécheresse de la discussion et l'affectation d'une élégance trop recherchée. Il y a là en mouvement tout ce qu'en pouvait comporter un sujet aussi grave; il y a en ornemens tout ce qu'un goût épuré pouvait permettre. Le style est presque continuellement correct et noble; s'il s'élève quelquefois, c'est sans sortir de la convenance du sujet, et toujours pour ajouter de l'énergie ou du sentiment aux pensées. Le genre tempéré est celui que l'auteur a choisi, et cela encore est une preuve de goût. Quand on doit peindre un homme dont les mœurs pures et la conduite modeste rehaussaient les vertus, les qualités et les talens sublimes, c'est un véritable mérite littéraire que d'adapter sa manière d'écrire à l'objet proposé, et de conserver la physionomie du personnage et les couleurs du sujet.

Entraîné par la chaleur de la composition,

l'auteur s'est peut-être permis quelquefois des développemens qui gagneraient à être réduits. Peut-être aussi les recherches minutieuses d'un censeur difficile pourraient-elles découvrir dans ce discours quelques-unes de ces taches légères dont aucun écrit, pas même ceux qui sont parvenus à une haute réputation, ne se trouve entièrement exempt. Mais, proclamons-le hautement, c'est pour n'avoir pas à s'imposer les privations littéraires les plus pénibles, que l'on doit tenir fortement à cette sage et consolante maxime du législateur du Parnasse :

...... Ubi plura nitent.... non ego paucis
Offendar maculis, quas aut incuria fudit,
Aut humana parum cavit natura.....

HORAT. de Art. Poët., v. 350.

N'oublions jamais que ce sont sur-tout les hommes avancés dans la culture des sciences et des lettres, qui sont convaincus que dans aucun genre il n'est donné à la nature humaine d'arriver à la perfection ; que le but doit être regardé comme atteint par qui en a le plus approché ; et qu'il faudrait renoncer à distribuer des couronnes académiques, si elles ne devaient appartenir qu'à l'écrivain qui parviendrait à réduire à un silence absolu la critique, qui même lorsqu'elle n'est pas malveillante, manque toujours son but quand elle s'arme d'une excessive sévérité.

Votre Section de Littérature n'hésite pas, Messieurs, à vous signaler l'éloge de *Pothier*, N.° 8, comme digne du prix qu'il vous sera si doux de décerner.

EXTRAIT du registre des procès-verbaux de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Séance du 14 février 1823.

La Société Royale, après avoir entendu le rapport fait au nom de sa Section de Littérature par M. le Président *De la Place de Montévray*, et celle des différens ouvrages présentés au concours qu'elle a ouvert pour *l'Éloge de Pothier* (Robert-Joseph), a décerné le prix proposé au discours N.° 8, l'*Accessit* à celui N.° 7, et une *Mention honorable* à l'Eloge N.° 4.

Les billets cachetés joints à ces trois discours ayant été ouverts, il a été reconnu que M. *Boscheron-Desportes* fils, Substitut de M. le Procureur-général près la Cour Royale d'Orléans, avait obtenu *le Prix*; M. *Javon* fils, avocat à la Cour Royale de Paris, rue Meslée, n.° 16, *l'Accessit*; et M. *Paillet*, avocat à la Cour Royal d'Orléans, *la Mention honorable*.

La Société Royale a aussi arrêté que l'ouvrage couronné et le rapport de sa section de Littérature, seraient imprimés dans ses Annales.

ÉLOGE DE POTHIER,

Par M. BOSCHERON-DESPORTES fils.

. . . . Cui Pudor et Justitiæ soror,
Incorrupta Fides, nuda que Veritas,
Quandò ullum invenient parem?
HORACE, Ode 24, liv. Ier.

LE nom de Législateur a été chez tous les peuples du monde le plus beau titre aux respects des contemporains et aux éloges de la postérité. Par-tout la reconnaissance publique a consacré la mémoire de ces bienfaiteurs de l'humanité, dont la voix fit tomber les armes des mains d'une nation féroce, ou réveilla dans des cœurs énervés par la corruption une vertueuse énergie. Mais cette gloire qui, durable comme ses monumens, survit avec eux à la chûte des empires, est l'apanage exclusif de ceux qui ont donné des lois à leur pays, et l'opinion commune semble l'avoir constamment refusée à leurs interprêtes. Beaux-arts, histoire, poésie, éloquence, tout parle du législateur : ce n'est guères que dans le temple de la justice et parmi les hommes voués à ses fonctions qu'on entend le nom du Jurisconsulte. Au moment de

payer à celui qui honora son siècle le tribut de nos éloges, qu'il nous soit permis de réclamer contre un partage trop inégal, et de repousser l'injuste indifférence attachée à la carrière illustrée par ses travaux. C'est dans l'enfance de la civilisation, c'est pour des esprits neufs et vierges encore de ses excès, que le législateur a presque toujours tracé ses décrets. Un petit nombre de préceptes simples, de règles faciles à comprendre et à observer lui ont suffi pour le gouvernement d'une société naissante, pauvre et peu étendue. Bientôt avec les progrès de sa population et de son industrie s'accroissent rapidement les infractions aux lois. Que deviendrait alors ce précieux dépôt, si, au milieu de la dépravation universelle, il n'était recueilli par quelques sages, qu'elle a seuls respectés? Ils veillent pour le garantir de ses outrages : apôtres de la vérité, dans ces tems de mensonge, ce sont eux qui se dévouent à la pénible mission de rétablir dans leur pureté première ces doctrines altérées par une méchanceté dont elles gênaient les funestes entreprises. Remonter jusqu'aux sources où les puisa le législateur, se pénétrer de son esprit, démasquer la mauvaise foi, confondre l'ignorance ; voilà la tâche de ces savans infatigables. La qualification modeste de jurisconsulte sera-t-elle leur unique récompense? Et si

à de pareils titres qui en revendiquent déjà une plus belle, ils ont réuni ceux de juges intègres et de citoyens vertueux, si toute leur existence ne fut qu'un continuel exemple de respect pour ces lois qu'ils ont fait revivre, leur patrie pourrait-elle, sans ingratitude, refuser de les inscrire avec éclat dans ses fastes? Elle ne leur rendra pas, sans doute, cette espèce de culte qu'elle réserve au législateur lui-même, comme au fondateur de sa puissance et de sa prospérité; mais elle les assimilera au génie réparateur qui, aux jours de décadence et d'une imminente dissolution, relève les états, retrempe les peuples et revivifie les mœurs en affermissant dans les mains de la justice le sceptre et le glaive, symboles tutélaires de sa divine autorité.

Jurisconsulte, magistrat, citoyen, Pothier offrit, parmi nous, le rare assemblage de tous les droits que ce triple caractère peut donner aux suffrages de la postérité. La vénération générale l'entoura pendant sa vie : il ne manquait plus à sa gloire que ce triomphe décerné à la mémoire d'un grand homme par l'élite de ses compatriotes, lorqu'ils proposent son panégyrique à l'émulation du monde savant. C'était au sein d'une ville fière de l'avoir vu naître que devait s'élever la pensée de l'hommage solennel rendu aujourd'hui à Pothier. Pour nous qui, dans

ces lieux où son souvenir est vivant encore, osons nous adresser à des juges qui furent presque ses disciples, puissions-nous ne pas leur retracer une image trop infidèle ! Puissent aussi nos louanges trouver grâce devant l'ombre d'un sage dont la modestie, c'est trop peu dire, dont l'humilité fuyait jusqu'aux félicitations de l'amitié ! Nous essayerons de peindre en lui le restaurateur des lois, leur interprête dans la chaire, leur oracle au sénat ; mais nous parlerons aussi de ses mœurs, douces et pures, et de cette bonté touchante qui, dissimulant la supériorité du mérite, parait l'érudition même des grâces de la naïveté.

PREMIÈRE PARTIE.

L'histoire ne présente pas de spectacle plus majestueux que celui des révolutions opérées dans la législation d'un grand peuple. Dans l'antiquité, un voile impénétrable enveloppe presque par-tout la marche progressive par laquelle les institutions sont arrivées à une perfection plus ou moins avancée. Cependant cette mystérieuse opération se montre, pour ainsi dire, à découvert chez les Romains. Lorsque les lois de Numa et de ses successeurs eurent subi, sous les descendans de Brutus, l'effet de la haine attachée indistinc-

tement par ces républicains à toutes les œuvres de la royauté, les Décemvirs gravèrent sur l'airain, le bois et l'ivoire, ces douze tables si fameuses. Rome alors ne dédaigna pas d'emprunter à la Grèce les résultats de sa civilisation, et le code de Solon vint régir une cité qui faisait remonter à un prince Troyen sa fabuleuse origine. On la voit ensuite surpasser son modèle, car, dans un Etat où les magistrats étaient législateurs, où chaque citoyen exerçait une portion de la souveraine puissance, où il fallait enfin pour parvenir aux dignités, apporter à la tribune l'art de la parole réuni à la science des lois, celles-ci devaient bien vîte s'étendre et s'améliorer. Tandis que le souvenir des anciennes mœurs y conservait les principes immuables que la nature et la raison ont gravés dans tous les cœurs, la victoire y déposait aussi ses conquêtes. Elevées ainsi peu à peu sur les ruines d'une foule d'autres institutions effacées avec le nom des nations soumises, enrichies chaque jour par tant de tributs domestiques et étrangers, ces lois demeurèrent le seul type de l'équité dans les transactions humaines, et tout ce qu'il y avait sur la terre de bon et de juste, sembla s'y être réfugié comme dans un inviolable sanctuaire. Cependant ce prodigieux ouvrage de tant de siècles restait inachevé au milieu des guerres civiles qui en-

sanglantèrent les derniers momens de la République. La vanité des Empereurs parut plus occupée d'y ajouter que de le polir, et le règne éphémère de la plupart ne leur permit même pas ce soin frivole. Enfin, quand Justinien monta sur le trône des Césars, le Droit Romain était disséminé dans une multitude de traités, que la vie toute entière aurait à peine suffi pour rassembler, et que la tête la plus vaste ne pouvait contenir. Ce Prince, dont la magnificence éleva tant de somptueux édifices, se montra jaloux de reconstruire un monument dont le déplorable état accusait l'incurie de ses prédécesseurs. Peut-être aussi fut-il frappé du danger qu'il courait en voyant l'ancienne capitale du monde au pouvoir des barbares, leurs armées aux portes de la ville de Constantin, et les triomphes de Narsés et de Bélisaire suspendre plutôt qu'arrêter les ravages de ce torrent. Heureux si une précipitation fatale n'eût pas présidé à l'accomplissement de ce grand dessein, et si le ministre sur lequel il s'en reposa, plus empressé de flatter l'orgueil de son maître que d'être utile à ses sujets, n'avait placé le mérite du travail dans la promptitude de l'exécution ! Quoi qu'il en soit de l'imperfection de cette entreprise, les événemens postérieurs ne tardent point à en justifier la nécessité. Dans la honteuse décadence du Bas-Empire, le recueil de

Justinien est livré à l'oubli, et c'est plus de cinq siècles après son apparition que le seul manuscrit échappé au naufrage, est retrouvé loin de la patrie de Tribonien, au milieu du pillage d'une ville prise d'assaut : comme si la providence l'avait placé là pour montrer à quoi tenaient les destinées de ce que l'esprit humain a produit de plus parfait. Bientôt les fruits de cette précieuse découverte commencent à germer parmi les sauvages conquérans de l'Europe. Héritière des vestiges de la puissance romaine, déjà digne d'être un jour le premier asyle des sciences exilées, l'Italie accueille avec transport des lois qui lui rappèlent de glorieux souvenirs, et semblent effacer de ses annales les traces d'une longue servitude. Plus tard elles pénètrent en France, et dans les provinces où le voisinage de l'Italie les a d'abord introduites, c'est à la raison même qu'on croit obéir en les observant. Leur autorité envahit plus lentement, dans le reste du Royaume, celle que de vieilles traditions conservaient encore aux coutumes; mais elles suppléaient trop éloquemment à leurs nombreuses lacunes, pour n'être pas souvent invoquées. Enseignées publiquement, le besoin d'y avoir recours fait ensuite naître celui d'en applanir les difficultés; de là les Commentaires célèbres des *Alciat*, des *Bartole* et des *Cujas*. Une étude profonde

de l'antiquité, et surtout la connaissance de l'histoire, si essentielle pour l'intelligence du droit, tels furent les guides des jurisconsultes modernes dans le dédale où la plus coupable négligence avait dispersé les trésors de la sagesse. Ils faisaient beaucoup, sans doute, pour l'instruction des générations futures, en leur transmettant les produits de leurs recherches; mais le fil qui les avait conduits se perdait avec eux, et quels efforts étaient nécessaires à leurs successeurs pour le retrouver !

Il fallait qu'un homme se rencontrât, réunissant au courage qui entreprend la persévérance qui achève, passionné pour les progrès de la science, assez désintéressé enfin pour préférer à l'honneur de nouvelles découvertes le modeste avantage de les préparer. Ne le cherchons point cet homme rare dans ces tems déjà loin de nous où l'austère érudition recevait un culte exclusif et bannissait les muses dédaignées; son nom n'est point inscrit parmi les nombreux commentateurs dont se glorifie la savante Allemagne. C'est en France, c'est au milieu de ce dix-huitième siècle, époque brillante des conquêtes de l'imagination, où des plumes élégantes sacrifiaient à l'envi aux grâces, et propageaient l'enthousiasme des lettres, qu'apparaît le digne émule de tous les jurisconsultes du moyen âge.

Il marche fidèlement sur leurs traces, tandis qu'autour de lui des esprits hardis, et trop hardis peut-être, se frayaient des routes nouvelles, et inspiraient une audace contagieuse. Supérieur à tant de séductions, consacrant à des études graves, difficiles et tombées presque en déchéance, le jugement le plus solide et la perspicacité la plus vive : tel fut Pothier. Magistrat à un âge dont l'effervescence est ennemie d'une constante application, il sut en dompter la fougue. Pénétré des devoirs qu'impose cette profession, le premier fut pour lui d'apprendre à les connaître et à les pratiquer. Quel exemple pour la jeunesse studieuse quand elle le voit se donner tout entier à l'examen des lois dont la justice a remis le sceptre entre ses mains ! C'est peu de les méditer dans le silence de la retraite, elles sont l'objet de ses pensées jusques dans les instans où l'esprit fatigué se délasse dans l'épanchement d'un entretien familier. Aussi, lorsqu'après avoir parcouru le cercle des coutumes et atteint leurs limites trop bornées, il eut vu s'ouvrir devant lui la vaste carrière du Droit Romain, ses premiers regards y découvrirent tout-à-coup la conception d'un immortel ouvrage.

Quel homme, admirateur fervent des beaux arts, en contemplant les débris imposans d'un édifice dont les fastes de l'antiquité lui vantent

la splendeur passée, n'a pas senti son ame brisée de douleur par le spectacle de ces vivans outrages du tems et des barbares ? Quelle couronne son enthousiasme décernerait à l'architecte dont la main savante rassemblerait ces restes épars, retrouverait au sein de leur désordre même le secret de l'harmonie qui présida à leur disposition primitive, et releverait ainsi un chef-d'œuvre dont le génie a pleuré la destruction ! Historiens et juriconsultes de tous les peuples éclairés, tels étaient vos amers regrets à l'aspect de la collection des *Pandectes*. Que de fois n'avez-vous pas gémi sur l'infidélité de leur texte corrompu par la mauvaise foi ou défiguré par l'ignorance ? Avec quelle juste énergie vous accusiez le désordre qui avait jeté une foule de décisions au milieu de titres étrangers à leur lettre et à leur esprit, et ces anachronismes révoltans et ces fréquentes antinomies, éternel désespoir des élèves et sujet intarissable de disputes parmi les maîtres Que de fois aussi vos vœux n'ont-ils pas appelé le réformateur de tant d'abus ! Organes envers lui de la gratitude universelle, vous vous seriez empressé d'en transmettre les témoignages à vos descendans : c'est à nous d'offrir cet hommage, puisque nous jouissons du bienfait que vous avez vainement désiré. Oui, les maux que vous signaliez ont été réparés :

une patience infatigable a porté la lumière au milieu des ténèbres et rétabli l'ordre à la place d'un cahos qui n'est plus, ou s'il subsiste encore à côté du monument qui lui a succédé, c'est pour que l'œil étonné puisse comparer et choisir.

C'eût été trop peu pour Pothier que le rétablissement déjà si difficile de la classification du *Digeste*. Chaque titre dont il a respecté le rang dans l'ouvrage primitif, est devenu sous sa plume un traité complet de la matière qu'il contient. C'est là aussi que des divisions méthodiques et des transitions habilement ménagées répandent la clarté et facilitent l'intelligence. Il savait que les lois portent l'empreinte des tems où elles furent créées, du caractère de leurs auteurs, des sentimens dont ils furent animés. Aussi va-t-il s'initier à ces connaissances dans l'histoire des jurisconsultes dont Tribonien a conservé les opinions. Ah ! si la complaisance servile de ce favori d'un despote n'eût condamné à l'oubli leurs noms trop républicains, comme le vertueux Pothier aurait aimé à interroger la sagesse austère des Scévola, des Sulpicius et des Caton! Il a pu du moins se dédommager d'une telle privation avec l'illustre Papinien : il a pu, engagé par l'examen plus fréquent de ses sentences, chercher dans la vie irréprochable et dans la mort héroïque de cet autre Thraséas, la meilleure

garantie de la pureté de ses principes et de son indépendant amour de la vérité. Pothier ne se montre pas moins familier avec les interprètes modernes ; mais ce n'est pas ce commentaire aussi profond que solide, résultat du rapprochement et de la discussion de leurs avis qu'il faut le plus admirer ici : c'est plutôt la modération dans une critique nécessaire, la générosité avec laquelle leur successeur rend hommage à leurs lumières, la franchise ingénue avec laquelle il avoue s'en emparer. Scrupuleuse enfin jusqu'à la conscience, son immense érudition a tout consulté, tout vérifié, a reproduit tout ce qui méritait de l'être : elle n'a pas laissé désormais une seule excuse à la paresse, pas un prétexte à l'erreur.

Si les créations du génie, si les fictions aimables de l'imagination étaient les seuls titres aux palmes littéraires, combien peu d'écrivains auraient droit d'y prétendre ! Aussi le goût en a-t-il réservé quelques-unes à ceux qui n'ont pas craint de puiser à des sources connues et dont le talent a su donner un air de jeunesse à des sujets surannés. *Imiter ainsi, c'est créer* : tel a été leur éloge. Pothier n'a rien inventé, si l'acception rigoureuse de ce mot caractérise exclusivement la découverte d'un objet encore inaperçu : si jamais, cependant, l'opinion de

quelques esprits frivoles qui ont cru rabaisser le mérite du compilateur en le représentant comme stérile et facile à acquérir, avait pu faire des prosélytes, c'est à l'auteur des Pandectes qu'il serait réservé de les détromper. Pour louer assez son ouvrage, il suffirait de dire peut-être que jusqu'à lui tous le désiraient et que personne n'avait osé l'entreprendre, ou qu'une tentative isolée et infructueuse avait même produit le découragement; mais le soin de sa gloire veut ici davantage. Non, ce n'est point une compilation que l'exécution sur un plan tout à fait nouveau de ce répertoire d'une jurisprudence de près de dix siècles, devenu classique lorsqu'il sortit des mains de Pothier, jusques-là plus propre à éloigner le goût du travail qu'à l'inspirer. Qu'entourés de toutes les lumières, aidés des plus puissans secours, dix-sept jurisconsultes choisis dans tout l'orient et dirigés par Tribonien, aient annoncé qu'ils avaient extrait le Digeste de deux mille traités et de trois millions de sentences; que le prince qui les avait appelés ait adressé au sénat et aux provinces de l'empire, comme ses éternels oracles, des lois qui ne furent pas même immuables sous son règne, ces révélations puériles, ce faste imposteur n'ont fait que donner à la postérité le droit d'être plus sévère dans l'examen d'un

pareil ouvrage : et s'il est loin de répondre à tout ce qu'il annonçait, si les mines fécondes qui s'offraient à ses auteurs ont été mal exploitées par eux, quelles censures le juge le plus indulgent pourra-t-il leur épargner? Mais qu'à une époque séparée de celle où ils vécurent par un intervalle immense, lorsque tant de précieuses ressources étaient à jamais perdues, un seul homme à qui la fortune ni le pouvoir n'offraient pas leur flatteur dédommagement, ose recommencer ce que plusieurs autres ont laissé imparfait; que malgré les obtacles qui semblaient taxer ses efforts de témérité, le prix qu'il en obtient soit d'atteindre au but loin duquel sont restés tous ses prédécesseurs, n'est-ce pas à lui qu'il faut attribuer la plus grande part du mérite, et la gloire du réformateur ne balance-t-elle pas au moins celle de l'inventeur lui-même? Le service éminent rendu par le premier à l'éducation, en mettant à la portée de la jeunesse un livre qui exigeait auparavant l'expérience et la sagacité de l'âge mûr est un avantage qu'on ne peut s'empêcher de lui reconnaître sur le second; et, disons-le sans craindre ici le reproche d'une injuste partialité, si la célébrité du savant Bysantin ne trouvait pas grâce pour les fautes du compilateur, le nom de Pothier serait placé au temple de mémoire avant celui de Tribonien.

C'était cependant avec des droits aussi incontestables à un éclatant succès, que le modeste Pothier hésitait à faire jouir ses concitoyens du bienfait préparé par ses veilles. Ici, qu'on nous pardonne une excursion sur le domaine de l'histoire. : c'est rappeler l'une des plus belles vertus de l'auteur, que de parler des destinées de son ouvrage. Notre excuse sera d'ailleurs le devoir de mêler aux élans de l'admiration les accens de la reconnaissance. Ne la devons-nous pas en effet, à ces deux hommes dont l'amitié courageuse et dépositaire éclairée des pensées de Pothier, sut par une sorte de violence, l'enhardir à les rendre publiques? L'un, (1) digne coopérateur de ses travaux, lui en allégea le poids et partagea aussi son noble désintéressement : l'autre (2), dont la mémoire serait assez honorée par le seul mérite d'avoir apprécié celui de son collègue, s'empressa de le révéler à Daguesseau. Daguesseau!.... Ce nom révéré rappèle tous les attributs sous lesquels se peint l'image du grand magistrat : n'applaudissons maintenant qu'à ce zèle ardent pour le

---

(1) M. *de Guienne*, avocat au Parlement de Paris.

(2) M. *Prévôt de la Janès*, conseiller au Présidial et professeur de droit à l'Université d'Orléans.

bien public qui animait sans cesse le chef suprême de la justice, qu'à cette profonde sagesse qui, veillant partout au maintien des lois, consacrait tous ses soins à en propager l'empire. Quel autre eût donc mieux présidé à une entreprise qui allait reculer ses bornes? Qui pouvait mieux la seconder par ses propres inspirations? C'est aux monumens qui les attestent, c'est à cette correspondance précieuse où elles sont consignées, qu'il faut recourir pour s'en pénétrer; mais craignons en voulant prouver leur utile influence, de les affaiblir: laissons plutôt Pothier parler ici lui-même, et s'exprimer ainsi, en s'adressant à son illustre protecteur: « Né,
» pour ainsi dire, mais certainement élevé sous
» vos auspices, cet ouvrage qui s'en couvre encore
» aujourd'hui, doit à plus d'un titre s'avouer pour
» le vôtre. Vous en avez encouragé l'idée : vos
» avis ont redoublé mes efforts pour l'achever. Le
» voilà heureusement parvenu à sa fin, grâce à
» vos secours, grâce à la faveur dont vous l'avez
» entouré. » Hommage touchant, non moins honorable pour celui qui le présente que pour celui qui le reçoit, tu seras ratifié par la postérité : tu seras encore à ses yeux un éternel témoin du noble patronage des hommes puissans et éclairés, envers le génie maltraité par la fortune, ou enseveli dans l'obscurité. Ainsi le

›ux suffrage de Lhôpital vengea autrefois méconnu et persécuté des attaques de ›ie : ainsi, le plus digne successeur du ›hancelier tendit à Domat une main ›t encouragea la modestie trop défiante ›staurateur des Pandectes.

L'exemple d'une vie consacrée toute entière à la recherche de la vérité, la route tracée dans le champ des découvertes ne sont pas les seuls avantages qu'un savant lègue à ceux qui viennent après lui. L'homme judicieux s'instruit là où le vulgaire ignorant ne sait que s'étonner. Il ne reste pas, comme le dernier, dans une muette extase devant l'immensité de la carrière que le génie a parcourue : il y suit ses pas, y mesure ses progrès et puise dans ces méditations les moyens de toucher au même but. Ces grandes leçons, Pothier nous les a transmises dans l'enchaînement de ses travaux. Gardons-nous donc d'envisager avec indifférence le plan sur lequel ils furent conçus : ne regardons pas comme étranger à notre sujet de rechercher les causes de l'alliance du Droit Romain avec le Droit Français, alliance consacrée par l'autorité de notre illustre Jurisconsulte et par l'ordre qu'il établit dans leur étude successive.

Ce ne fut point par un effet de l'enthousiasme qui transporte quelquefois les hommes lorqu'une

lumière soudaine brille à leurs yeux, que le Droit Romain se fondit presque entièrement dans nos propres institutions. Les changemens qu'elles subirent par son introduction furent, au contraire, le lent ouvrage de la maturité des esprits et des événemens. S'il avait, en effet, répugné aux Gaulois dont les belliqueux ancêtres avaient mis à rançon le Capitole et qui combattirent eux-mêmes si long-tems pour leur liberté, de se soumettre aux lois du vainqueur, étaient-ils plus disposés à les adopter ces Francs, nouveaux conquérans des contrées asservies autrefois par César et dont le caractère indompté pouvait à peine plier sous le joug de la loi Salique ? Il fallut que le christianisme, cette religion sublime dont le premier ouvrage est d'adoucir les mœurs, anéantît par sa bienfaisante influence ce code de compositions odieuses où un peu d'or était le prix du sang et le privilége de l'impunité. Alors un besoin impérieux d'équité prépara l'empire des coutumes. Mais, confiées seulement à la mémoire, créées au gré du caprice et mobiles comme lui, elles restaient entachées de tous les vices de leur origine ; et lorsque les nombreuses provinces qu'elles régissaient si diversement ne formèrent plus qu'un seul Etat, elles parurent impuissantes pour le gouvernement d'un grand royaume. Quoi de plus bizarre

que le spectacle de plusieurs individus enfans d'une même patrie et sujets du même prince, obéissant à des coutumes ennemies? Si un conflit d'intérêts s'élevait parmi eux, l'intervention d'un arbitre n'était-elle pas indispensable pour concilier des prétentions qui pouvaient l'une et l'autre s'appuyer avec fondement sur des textes également favorables? Seul, le Droit Romain était capable d'être cet arbitre. Au sein de l'Université de Paris, de cette Académie fameuse dont le monde savant accueillait les décisions comme des oracles, long-tems ce Droit n'eut point d'interprête, et cependant son étude triomphant de cet oubli s'était partout propagée et l'opinion publique regardait déjà son application comme le meilleur témoignage de la pureté des doctrines et de la sagesse des jugemens. Là, le publiciste venait s'initier à la connaissance des garanties qui, puisées dans la nature même, président aux relations mutuelles des peuples; résultat de l'expérience de l'antiquité toute entière, là aussi, le magistrat et l'orateur voué au barreau ne cherchaient jamais en vain à éclairer leur esprit, à guider leur conscience; code de la famille, chacun enfin pouvait y lire ses devoirs, comme fils, comme époux et comme père. Tant d'avantages auraient dû sans doute, amener une substitution plus rapide du droit écrit au

droit coutumier; n'accusons pourtant point nos aïeux d'une injuste prédilection à l'égard du dernier. Pour des hommes aussi pénétrés d'un saint respect envers les lois qu'ils tenaient de leurs pères, l'utilité des innovations n'en balançait pas assez l'inconvénient. Cet attachement aux anciens usages régnait surtout dans les grands corps judiciaires fiers de veiller à leur conservation, et qui partageant le pouvoir du législateur, ne lui permettaient qu'une marche lente et circonspecte dans la voie des réformes. Les jurisconsultes ne furent point arrêtés par de telles entraves. Exempts de ces préjugés d'état, n'obéissant à d'autre voix qu'à celle de la justice, quelque part qu'elle se fît entendre à eux, ils ne regardèrent point comme des usurpations les conquêtes qu'ils faisaient partout pour agrandir son domaine et ne crurent pas se rendre coupables d'une sacrilége ambition en enrichissant, comme malgré elle, la législation indigente de leur pays. Leurs ouvrages n'étaient-ils pas d'ailleurs un trophée élevé à sa gloire, puisqu'ils devaient contribuer à le placer un jour à la tête de la civilisation Européenne? Ainsi pensèrent Dumoulin et Domat. L'un, que l'université d'Orléans s'enorgueillit d'avoir eu aussi pour disciple, dont l'ame ardente et passionnée ne connut jamais d'obstacles et qui justifia sa hardiesse par

sa profonde érudition, transporta le premier, dans nos codes, les lumières du Droit Romain: l'autre, après y avoir choisi avec le plus judicieux discernement les maximes de l'éternelle justice, put, avec confiance, les présenter comme des guides infaillibles, lorsqu'elles lui eurent servi à tracer le plan général de la société civile le mieux fait et le plus achevé qui ait jamais paru. Héritier de l'esprit qui dirigea ses deux prédécesseurs, Pothier se présente pour terminer ce qu'ils avaient si heureusement commencé; mais tandis que leurs recherches avaient eu pour unique objet l'utilité spéciale de leur patrie, et qu'ils s'étaient arrêtés dans des limites restreintes à ce qu'elle exigeait, c'est pour toutes les nations policées et sur le cadre le plus étendu que Pothier a travaillé. Aussi, quand ses concitoyens accueillaient ses présens avec une indifférence qu'il faudrait déplorer, si tous l'avaient partagée, les étrangers le vengeaient par leur empressement à s'emparer d'un trésor qu'ils avaient su apprécier. Cependant, l'auteur des *Pandectes*, incapable du découragement qui n'appartient qu'à la médiocrité trompée dans ses ambitieux calculs, poursuit sa tâche en mettant la denière main au corps du Droit Français, et ses nouveaux écrits sur cette matière deviendront la source à laquelle les générations futures viendront puiser leurs lois.

Parvenu à une hauteur qui lui permet d'embrasser dans leur ensemble les deux législations, il va s'occuper d'appliquer aux besoins de la nouvelle les ressources de l'ancienne. Planant au-dessus des lois romaines, qui désormais lui sont si familières, il cherche parmi ces principes de raison universelle sur lesquels repose le système des sociétés, ceux qui prometient à ses idées un plus utile développement. Il s'arrête enfin aux élémens des obligations en général, et ce choix n'est pas moins d'un profond moraliste que d'un habile jurisconsulte. Oui : si la philosophie portait son flambeau dans l'étude des lois, si recourant au témoignage de l'histoire, elle voulait fortifier le précepte par l'exemple, les contrats seraient le texte sur lequel on la verrait se fixer ; c'est là qu'elle puiserait ces instructions que dans la pureté de sa mission elle ne prodigue à l'homme que pour le rendre meilleur. Consultons les annales du monde ; partout le lien des conventions est regardé comme sacré. Chez les anciens, une ingénieuse allégorie met la bonne foi au nombre des divinités de l'âge d'or ; parmi les modernes, la violation de la parole entraîne après elle la flétrissure du déshonneur. Admirable instinct que celui de la bonne foi ! Il se fait entendre au sauvage, et l'homme civilisé rougirait qu'on l'appelât en lui une vertu. N'est-ce pas elle encore qui préside aux échanges

entre ces êtres inconnus l'un à l'autre que le commerce a rapprochés des extrémités du globe? Si deux peuples long-tems en guerre ont enfin déposé les armes, qui a pu mettre un terme à leurs fureurs et leur apporter les consolations de la paix? La bonne foi, sauve-garde des traités et qui soulève l'indignation générale contre le parjure et la trahison. Dans l'état civilisé, ses bienfaits ne sont pas moins étendus; elle assure le repos public et veille à la sécurité de l'homme privé dans tout ce qui intéresse sa fortune et ses affections. Voulez-vous juger de la prospérité d'une nation, de la durée de sa puissance, ne vous informez ni de la fertilité du pays qu'elle habite, ni du courage de ses défenseurs, mais de son respect pour la religion du contrat. Et dans quelle contrée son culte fut-il jamais plus fervent qu'au milieu de cette France éternelle patrie de la loyauté et de l'honneur? quels hommes étaient plus dignes que ses enfans d'écouter le langage, de pratiquer dans la vie civile les devoirs recommandés par ces nobles sentimens qui environnèrent leur berceau? C'est parmi eux que la bonne foi avait retrouvé ses autels: c'est à eux aussi que devait s'adresser le plus pur organe de ses préceptes. Soyons donc heureux et fiers à la fois de voir la science inspirée dans Pothier par des vertus toutes françaises, et

que son nom illustre chez les étrangers, nous en devienne plus cher, à nous qui pouvons avec un juste orgueil nous dire ses concitoyens!

Le *Traité des Obligations*, préliminaire indispensable pour l'intelligence de ceux qui devaient le suivre, est comme le premier plan d'un grand tableau destiné à reproduire plusieurs actions liées à un même sujet; l'œil n'y apercevrait que des masses confuses et disparates, si le peintre n'avait d'abord fixé l'attention du spectateur sur une scène principale à laquelle se rattachent toutes les autres, et qui en donne ainsi l'explication. Autour des règles fondamentales qui servent de base à toutes les transactions, viennent se grouper graduellement les conséquences créées par la multitude et la spécialité des cas. C'est là surtout que Pothier évitant l'écueil où l'on voit échouer la plupart des commentateurs, remplace le vain étalage des citations par la méthode et la justesse de ses propres réflexions. Il ne prétend point, esprit ambitieux, élever de nouveaux systèmes, ni attaquer le bon sens avec l'arme du paradoxe. On ne le voit pas non plus proscrire des usages sanctionnés par le tems, pour y substituer d'impraticables théories. Quelque soit sa vénération pour le Droit Romain, il ne craint pas d'en combattre quelquefois l'autorité. C'est ainsi qu'il rejète des dis-

tinctions enfantées par une subtilité captieuse et que la corruption y introduisit, comme ces ornemens parasites que prodigue un goût dépravé dans la décadence de l'art. Il aime à leur opposer ces définitions rigoureuses et précises, pures et franches comme la nature qui, la première, les avait dictées. Mais après avoir indiqué les nuances qui distinguent nos lois des lois romaines, avec quelle sagacité il interprète celles-là à l'aide des lumineuses décisions que présente en foule le Digeste sur la matière des contrats! S'il compare entre elles les différentes coutumes, aucun sentiment de préférence ne se fait sentir dans ses jugemens, et dans cette confrontation continuelle de législations et d'auteurs, de lieux et d'époques, c'est dans la balance de l'impartialité qu'il pèse tous les avis. Où trouver plus de profondeur et de clarté réunies dans une discussion si abstraite? où rencontrer surtout une doctrine plus irréprochable? Ah! sans doute, elle répondait à la pureté de son ame, et pour qui la cherchait avec tant de candeur la vérité devait se montrer sans voile.

Voilà les titres du savant; écoutons maintenant les leçons du sage. Après avoir parlé à l'esprit, c'est au cœur qu'il va s'adresser : au cœur humain qu'il sait être livré aux éternels combats de deux puissans rivaux, l'intérêt et le devoir;

l'intérêt, dont la voix conseille trop souvent l'injustice et l'oppression ; le devoir, qui ne suggère jamais que de nobles sentimens et de généreux sacrifices. Pour soumettre l'homme au joug de l'équité, Pothier n'a eu besoin que de la persuasion tirée des raisonnemens du droit ; mais lorsqu'il veut l'instruire à prendre constamment la morale pour arbitre de ses actions, ce n'est plus au tribunal de la raison, c'est à celui de la conscience qu'il l'appèle et semble lui dire : « La société t'a fait citoyen, mais la nature, avant elle, te plaça au milieu d'une grande famille où tu ne dois voir que des frères. Souviens-toi de ce nom et des obligations qu'il t'impose : si tu l'oubliais pour les traiter en étrangers, en ennemis peut-être, apprends qu'ils te reste encore des devoirs à remplir envers eux et des peines à redouter pour toi-même. La loi n'a pu étendre à tous les cas sa prévoyance, mettre partout un frein à la cupidité, ni garantir toujours la bonne-foi des piéges de la fraude ; mais l'existence d'un juge plus infaillible qu'elle la console de l'imperfection de ses décrets. C'est ce juge que tu portes dans ton sein et dont la sévérité ne te pardonnera pas le plus léger détour ni le moindre artifice. Dépositaire infidèle ou débiteur parjure, tu pourras bien obtenir un odieux succès et tromper la justice de tes semblables ; mais que te

sert d'être absous par elle, si une voix intérieure s'élève et te fait entendre ta condamnation ! Laisse à ces êtres qui ne savent plus rougir, l'art méprisable d'éluder leur promesse par des restrictions perfides et une honteuse duplicité ; forcé d'attaquer ou réduit à te défendre, avant de consulter la loi, interroge ta conscienee : c'est à ses yeux d'abord que ta cause doit triompher ». Préceptes sublimes qui, développés dans chacun des Traités sur les contrats, ont établi cette distinction célèbre du for extérieur et du for intérieur, et fait de Pothier le fondateur d'une nouvelle école. Jamais tâche plus délicate n'avait exercé le talent d'un jurisconsulte. Soumettre à l'analyse les opérations de ce sens intime qui semble en nous une émanation de la divinité, lui tracer des règles lorsque sa fière indépendance paraît s'élever au-dessus de toutes était l'entreprise dans laquelle un métaphysicien habitué à pénétrer dans les replis les plus cachés de l'esprit humain et livré exclusivement à ces hautes spéculations, pouvait à peine espérer de réussir. Combien peu même se sont montrés au niveau de leur sujet ! L'un, casuiste commode, n'a pas craint, dans sa large indulgence, d'enseigner des transactions avec les passions, des capitulations avec la conscience. L'autre, philosophe chagrin, sème l'épouvante et le découra-

gement par ses continuels anathèmes. Pothier marche heureusement entre les deux excès ; ferme sans rigueur, tolérant sans faiblesse, il n'a pas voulu d'ailleurs transporter dans la jurisprudence les déclamations de l'école. Appliquant à cet art les dogmes d'une morale douce et facile à suivre, il offre à ceux qu'il s'est proposé d'éclairer la doctrine la plus consolante : c'est qu'une probité scrupuleuse n'exclut point pour eux la défense zélée de leurs droits et que l'intérêt peut, sous les auspices de la vertu, se concilier avec le devoir. Ministres d'une religion qui a placé ses enfans sous la sauve-garde d'un amour et d'une inviolabilité mutuels, votre suffrage ne saurait manquer à l'auteur chrétien dont tous les écrits respirent la charité évangélique ; vous y trouverez vous-même des conseils et votre sanction consacrera ainsi plus solennellement encore le respect dont ces écrits sont déjà environnés.

Jusqu'ici nos regards se sont arrêtés sur des ouvrages qui seuls auraient dû embrasser la vie la plus longue et la plus laborieuse, et cependant que de nombreux travaux se présentent encore à nous ! Les limites qui nous sont tracées s'opposent à de trop longs développemens; mais qu'ajouteraient-ils à l'éloge de celui dont le moindre mérite est d'avoir été constamment égal à lui-même ? Faut-il d'ailleurs s'étonner d'une fécondité qui a permis à

Pothier de parcourir toute la série des divers contrats, lorsque les commentateurs qui l'avaient précédé n'en avaient examiné que quelques-uns ? Les causes de cette disproportion résident dans l'ordre admirable qu'il s'était prescrit pour ses recherches. La découverte des principes est, en effet, aux opérations de la science ce que l'invention du sujet est aux productions du génie. C'est à l'une et à l'autre que s'attachent d'abord les esprits supérieurs. Ainsi, l'auteur d'Athalie n'a besoin pour enrichir la scène d'un nouveau chef-d'œuvre, que de créer une action et des caractères : dès-lors il regarde sa tragédie comme achevée. Ainsi, l'immense tableau de l'esprit des lois se déroule devant Montesquieu aussitôt qu'il a trouvé les grands mobiles de l'homme, suivant les divers gouvernemens auxquels il obéit. Pothier, dans le *Traité des Obligations*, avait reconnu et établi les bases de tous les engagemens dans le droit positif; chacun, par une conséquence naturelle, se découvre ensuite à lui avec ses règles et ses modifications particulières et devient successivement sous sa plume l'objet d'un traité séparé. Nous sera-t-il défendu de manifester ici notre pensée toute entière à l'égard de cette belle collection ? Il y a peut-être plus d'irréflexion que de justesse dans ce jugement assez communément adopté, qui, en donnant le titre de

chef-d'œuvre au seul ouvrage sur les obligations, semble par là même indiquer l'infériorité de tous les autres. Quiconque voudra les comparer avec attention, ne souscrira point, nous osons le croire, à cette opinion et ne rencontrera nulle part le motif de ces regrets qui tempèrent quelquefois l'expression de la louange. Il trouvera partout un jugement toujours sain et une raison à qui la vieillesse n'a point fait sentir ses outrages. Mais, si nous remontons aux premiers essais de Pothier sur notre ancien droit, n'est-ce pas encore un chef-d'œuvre que nous découvrons? C'est à des souvenirs trop récens pour être effacés, à nous peindre la reconnaissance de ses compatriotes, lorsqu'intreprête de la coutume de son pays natal, il leur offrit un livre composé presque uniquement pour eux. Ils ne croyaient pas exagérer le sentiment qui les y attachait, en donnant au commentaire une autorité pareille à celle du texte même, en les confondant dans un même tribut d'obéissance. Enfin, l'auteur des *Pandectes* n'avait pas négligé l'examen des formes qui ont sagement banni l'arbitraire de la poursuite des actions judiciaires. Son *Traité sur la Procédure* est un dernier témoignage de ce zèle qui s'étendait à toutes les branches de la science. Que la jeunesse y puise un exemple salutaire, et qu'elle apprenne d'un si grand maître

à ne pas dédaigner une étude dont l'expérience a prouvé la nécessité.

Ce n'est pas dans un savant à qui la gravité de ses méditations semble interdire toute élégance dans la diction qu'il faut chercher le talent de l'écrivain. Chez Pothier, c'est la raison qui parle, et la raison n'a jamais recours aux ornemens du style. L'extrême simplicité du sien, sa négligence même n'auront donc point lieu de nous surprendre : aimons à retrouver les mêmes caractères jusques dans les espèces qu'il a créées pour l'application des principes. Serait-ce faire un rapprochement réprouvé par le goût, que de dire que ces exemples empruntés aux actes les plus ordinaires de la vie, dénués de toute prétention et dont l'unique but est de graver, par une image sensible, le précepte dans la mémoire, rappellent presque le naïf langage de l'apologue ?

Notre faible voix ne s'est point élevée la première pour exprimer sur les ouvrages de Pothier une admiration motivée ; d'autres l'ont fait entendre avant nous, et quelques-unes même furent inspirées par l'amitié. Cet hommage des contemporains est loin toutefois d'avoir deshérité leurs descendans du droit de le renouveller. Notre tâche, d'ailleurs, s'est agrandie où celle de nos précurseurs s'était trouvée terminée. C'est que

le nom du grand homme objet de nos éloges, n'a point, comme tant d'autres, reçu son illustration d'un enthousiasme aveugle et éphémère. Le tems, loin de lui porter atteinte, n'a fait que cimenter sa gloire, et c'est à ce maître suprême des réputations que la sienne doit encore le plus magnifique de tous ses titres. Ouvrons ce code où notre droit civil présente enfin l'ensemble si long-temps désiré d'une législation uniforme. Quelle route ont suivie ses auteurs, si ce n'est celle que Pothier avait ouverte? Quel autre leur révéla le secret de réunir en faisceau des institutions éparses et de respecter les sources étrangères d'où elles émanaient, sans altérer leur caractère national? Où pouvaient-ils, enfin, trouver un plus parfait modèle dans l'art de conserver à la loi un langage concis sans obscurité et simple avec dignité? Mais ce n'est pas assez, et après avoir imité dans leur plan celui qui avait su introduire l'harmonie dans une des parties les plus importantes du Droit, ils ont emprunté jusqu'à ses paroles. Voilà donc ce qui n'était que l'interprétation de la loi devenu la loi même et le Jurisconsulte revêtu de l'autorité du Législateur. Quels tributs de l'éloquence vaudraient jamais cet immortel honneur? On couvre des trophées conquis par leur valeur la tombe des guerriers fameux; celle des poètes et des ora-

teurs célèbres est ombragée des palmes qu'ils recueillirent; mais quand le torrent des âges a fait disparaître jusqu'aux traces des lieux où reposaient leurs cendres, la voix de l'histoire redit seule leurs triomphes. Cessons donc de désirer pour les restes de Pothier, ces restes dérobés par l'impiété à notre vénération, un monument digne de la consacrer. La France lui élève le plus impérissable de tous dans ce code où elle a déposé les preuves un peu tardives mais éclatantes de sa reconnaissance : un si beau titre sera transmis aux siècles les plus reculés et leur révélera le secret de l'émulation généreuse qui enflammait tous les cœurs, dans une patrie qui savait ainsi récompenser les services de ses citoyens.

SECONDE PARTIE.

La Providence, en accordant quelques grands hommes à la terre, n'a pas borné ce bienfait aux lumières qu'ils répandent dans les sciences et dans les lettres; ses vues profondes ne pouvaient s'arrêter à ces résultats plus brillans que solides; mais si, pour signaler les dangers de l'orgueil, elle a souffert l'usage pernicieux de ses dons dans quelques êtres qu'elle en avait comblés, elle nous montre aussi chez d'autres, l'alliance des qualités de l'esprit et du cœur, et

nous console des excès du talent prostitué à l'immoralité par le touchant spectacle du génie appuyé sur la vertu.

Une vie semée d'orages et d'infortunes, la lutte des passions avec le mérite peuvent, un instant, piquer la curiosité : bientôt cet attrait passager s'évanouit devant les regrets qu'excite un pareil contraste. On aime tant à voir de généreuses pensées garanties par les mœurs de celui qui les exprime, et la sagesse de son langage justifiée par ses actions ! Telles sont les douces impressions qu'on éprouve à l'aspect de la carrière que Pothier a parcourue : elle fut calme et exempte des traverses qui font souvent payer bien cher la célébrité ; mais cette continuelle tranquillité n'a rien de monotone : heureux fruit de la sérénité d'âme, c'est l'uniformité que présente la nature dans une belle contrée, où sous un ciel toujours pur, elle déploye paisiblement toutes les richesses de ses harmonies. Pothier nous promet les mêmes images, et après avoir entendu le Législateur de la conscience, nous allons le voir maintenant, observateur fidèle de ses propres décrets, nous instruire à les pratiquer.

L'éducation la plus chrétienne avait dirigé ses premiers vœux vers l'état ecclésiastique et l'on sait que sa piété filiale, en le détournant de cette résolution, fut seule capable de balancer

dans son cœur les élans de la piété religieuse. Une force secrète et irrésistible l'entraînait néanmoins vers une profession qui fut elle-même une sorte de sacerdoce : il y obéit par le choix de celle qu'il embrassa. Quel autre nom donner, en effet, à ces fonctions par lesquelles l'homme semble exercer un droit tout divin, celui de juger ses semblables? à ces fonctions, le plus bel attribut de la souveraine puissance, et que les rois ne déléguaient point aux sujets, lorsque l'amour, la reconnaissance et une fidélité inaltérable leur décernaient le titre touchant de pasteurs des peuples. Tout ce que la sévère opinion demande de prudence et d'austérité aux ministres de la religion, ne l'exige-t-elle pas aussi des ministres de la justice appelés à prononcer sur la fortune, la liberté, l'honneur et la vie de leurs concitoyens? Sous l'empire de la législation primitive, lorsque le bon sens et la droiture suffisaient au magistrat, le respect pour l'âge et la foi dans l'expérience érigeaient à la vieillesse un tribunal volontaire; si la nécessité de confier dans la suite à de plus jeunes mains l'application des lois avait besoin d'une excuse, on la trouverait dans Pothier. Déjà, et avant qu'il fût entré dans leur temple, des voix éloquentes y avaient déploré l'oubli des bienséances et la décadence des vertus antiques. Elles s'étaient

élevées contre les ambitieux qui regardaient comme la voie des richesses et des honneurs, une carrière qui commande la modération et le désintéressement. Elles blâmaient avec la même énergie ceux qui, plus coupables encore, n'avaient cherché, en briguant leurs places, qu'à entourer de considération une fortune et un nom dont ils étaient également indignes : membres inutiles de la grande famille et qui n'apportaient au corps illustre dans le sein duquel ils furent admis qu'une molle oisiveté et la plus honteuse ignorance. Que n'étaient-ils, ces rigides censeurs, témoins de la conduite si différente de Pothier? Que ne purent-ils citer pour modèle ce jeune magistrat qui n'aspira, en acceptant son emploi, qu'à payer à son prince et à sa patrie la dette que tout citoyen contracte en naissant envers eux! Il aurait pu prétendre à de hautes dignités, et content de celle que lui transmit son père, elle fut jusqu'à sa mort le terme de son ambition. Dire qu'aucune séduction ne trouva jamais le chemin de son cœur, qu'inaccessible à la crainte, étranger à la faiblesse, la haine et la faveur rencontrèrent également en lui un ennemi toujours vigilant, ce serait vanter comme des vertus ce qu'il regardait comme les plus faciles des devoirs, et la louange ici serait presque une injure. Pour mieux saisir les traits distinc-

tifs de son caractère, suivons-le dans ces momens où il venait prendre part aux travaux de ses collègues. Quelles dûrent être leur surprise et leur joie de le posséder, lorsque par une hardiesse que le succès s'empressa de justifier, il usa du droit de proposer son opinion avant que l'âge lui eût conféré cette autorité qui permettait de la compter ! Cependant cette maturité précoce dont la vanité est si souvent l'écueil n'éveilla point en lui un défaut qu'il ignorait. Jamais homme ne fut mieux fondé à s'en rapporter à lui-même, et jamais déférence au sentiment d'autrui, lorsqu'il le croyait juste, ne fut plus soumise et plus sincère que la sienne. Le tems ne la vit point se démentir et la docilité de sa jeunesse envers les respectables vétérans de sa compagnie devint, quand à son tour il eut blanchi dans un long exercice, une touchante bienveillance pour ceux qui venaient y débuter. Mais quand elle n'eût pas été l'expression naturelle de son cœur, l'aurait-il refusée à ses nouveaux coopérateurs ? Il retrouvait dans chacun d'eux un ancien disciple, un admirateur, un ami ; il pouvait, en les écoutant, reconnaître le fruit de ses leçons : heureux eux-mêmes d'être à portée de les recevoir encore, et d'en faire avec lui la sérieuse application ! Quelquefois, (et pourquoi dissimuler une sorte d'imperfec-

tion qui révèle la franchise de son ame?) l'érudition du jurisconsulte faisait violence dans Pothier à l'impassibilité du magistrat : ses gestes et sa voix trahissaient alors prématurément son opinion. Une conception rapide lui avait bientôt indiqué le nœud de la difficulté; la connaître et la résoudre étaient pour sa raison supérieure une même opération. Qui oserait le blâmer encore, lorsqu'économe du tems dont nul ne connut mieux tout le prix, et souffrant comme les parties elles-mêmes de la longueur des délais judiciaires, il interdisait à leurs défenseurs d'inutiles développemens, ou rappelait aux vrais principes ceux qui écoutant plus leur zèle que leur conscience, s'en étaient écartés? Mais cette vivacité dans le jugement des procès civils faisait place au calme d'un religieux recueillement dans l'examen des procès criminels. L'homme alors disparaissait tout entier : le juge seul restait. Il est toutefois une faiblesse inséparable de la nature du premier et dont le second ne put jamais obtenir le sacrifice; une faiblesse!...... Ah! nommons-la plutôt une vertu cette sensibilité que révoltait l'aspect de la torture et qui n'en pouvait supporter l'affreux appareil. On a dit, et sans preuves, qu'il fallait attribuer cette répugnance à la délicatesse purement physique de ses organes. Pourquoi n'en

pas faire honneur, au contraire, au sentiment de l'inutilité d'une mesure aussi cruelle? Est-il invraisemblable qu'un magistrat habitué à méditer avec autant d'impartialité que de profondeur sur tout ce qui tenait à l'administration de la justice regardât les cris arrachés par la douleur comme des accens bien suspects de la vérité, et que ses vœux secrets pour l'abolition de ce supplice aient ainsi devancé le premier bienfait du meilleur comme du plus infortuné des rois?

Voilà les exemples de modestie, de candeur, d'amour de son état et d'humanité que Pothier a laissés à ses successeurs. Ah! parmi ceux que l'estime publique a proclamés dignes de l'imiter elle distinguera sans doute les magistrats qui viennent s'asseoir dans l'enceinte révérée où naguères il siégea lui-même. Non, l'héritage qu'ils sont appelés les premiers à recueillir ne sera point abandonné par eux; dans l'ardeur de leur zèle à le cultiver, ils croiront que l'ombre de leur illustre devancier vient présider encore à leurs délibérations et répandre dans leurs arrêts les lumières de sa sagesse : comme ce peuple de l'antiquité, qui en marchant au combat, laissait vide au milieu de ses bataillons la place qu'y occupait autrefois le plus brave de ses généraux, persuadé que son invisible présence était tou-

jours pour leurs armes le gage assuré de la victoire.

Il était dans la destinée de Pothier de ne pas avoir une seule pensée, de ne pas laisser un seul jour s'écouler qu'ils ne fussent consacrés au bien général. Il faut le contempler sur un autre théâtre moins brillant dans la hiérarchie sociale, mais où ses connaissances mieux développées et ses travaux plus utiles encore ont contribué davantage à immortaliser sa mémoire. Celui qui dès ses premiers pas dans l'étude du Droit avait été son propre maître, qui par une méthode que son avidité pour l'instruction avait pu seule lui inspirer, composait un traité sur chaque matière à mesure qu'elle devenait l'objet de son application, qui joignait enfin à la théorie du Jurisconsulte la pratique du Magistrat, celui-là devait être le meilleur des professeurs dans la science des lois; par le plus heureux accord de la vocation et du talent, l'unique passion qui ait jamais altéré la modération de ses desirs fut précisément celle de l'enseignement : aussi reçut-il comme un bienfait le titre qui lui permit de s'y livrer. Passerons-nous ici sous silence le trait de générosité qui signala son entrée dans cette nouvelle carrière? Le plaisir de le rappeler nous fait présager celui qu'on éprouvera à l'entendre et nous

absout d'avance de tout reproche. La récompense qui était venue chercher son mérite avait été espérée par un autre (1) et l'estime publique l'aurait déférée à ce dernier s'il n'avait pas eu un aussi redoutable concurrent. Pothier le savait et sa délicatesse lui persuada qu'il devait à son émule un dédommagement de son propre avantage. Il lui proposa le partage des produits de l'emploi objet de leurs vœux mutuels : à la gloire de tous deux, le cœur auquel il s'adressa était fait pour répondre au sien, et la noblesse de l'offre ne put être égalée que par celle du refus. Là ne finit point cette liaison contractée sous d'aussi touchans auspices : Pothier vit dans la suite s'asseoir à ses côtés l'homme distingué qu'il avait jugé digne de lui être préféré et l'amitié resserra entre-eux des nœuds formés par l'estime. Devions-nous la taire cette amitié que la mort n'éteignit point, en voyant le collègue de Pothier ne se consoler de la douleur de lui survivre que par les soins qu'il consacra à la publication des œuvres posthumes de son illustre collaborateur et à la réimpression des autres ? Pouvions-nous, surtout, refuser ce sou-

---

(1) M. *Guyot*, docteur aggrégé, et depuis professeur de droit à l'Université d'Orléans.

venir au savant éditeur, lorsque son nom nous était rappelé par celui de son petit-fils (1) que des titres héréditaires et personnels ont placé dans le sein de la société qui nous admet à l'honneur de combattre devant elle ?

Mais quel attrait inconnu avait donc séduit Pothier dans un ministère que la plupart regardent comme un insupportable fardeau ? Quel sentiment impérieux l'obligeait ainsi au sacrifice de ses loisirs ? Cet attrait, le courage de ce sacrifice, n'en cherchons pas l'explication ailleurs que dans sa qualité dominante : la bonté. Il chérissait la jeunesse, et bien qu'il n'eût jamais paru souhaiter le nom de père, il connaissait les devoirs de ceux qui ont le bonheur de l'être et ressentait comme eux ce tendre intérêt qui les attache aux progrès de leurs enfans. C'est pour ces derniers que l'auteur des *Pandectes*, de la hauteur à laquelle il était parvenu consent à redescendre aux premiers élémens, à soumettre ses forces à leur faiblesse, et ce sont là ses moindres efforts pour l'avantage de ses auditeurs. Il n'imite point ces professeurs mercenaires qui bornent leurs soins à quelques élèves plus heureusement doués que les autres

---

(1) M. *Guyot*, Imprimeur à Orléans, et Trésorier de la Société des Sciences, Arts et Lettres de cette ville.

et négligent entièrement le plus grand nombre. Tous les siens ont des droits égaux à son attention, et s'il applaudit dans quelques-uns à des succès plus rapides, il échauffe partout le zèle, il stimule la lenteur, il fortifie la timidité. Le plus puissant ressort de l'éducation publique, l'émulation, ne pouvait rester ignoré d'un tel maître, aussi personne n'en apprécia mieux que lui toute l'énergie et n'en sut faire un plus savant usage. C'est encore dans son inépuisable désintéressemment qu'il trouve les moyens de l'exciter. Le salaire de ses travaux est consacré à fonder des prix : il rouvre à cette jeunesse dont le cœur à l'aspect du monde a ressenti le premier aiguillon de la gloire, la lice où elle combattit pendant ses humanités; une nouvelle palme est offerte à son ambition et doit couvrir le front du vainqueur. Vous savez comme elle était disputée, vous dont les pères furent admis à ces concours et vous ont transmis les insignes de leurs triomphes. Et qui n'eût été fier d'une couronne reçue des mains de Pothier? Qui n'eût pas, pour l'obtenir, préparé dès long-tems ses armes ou fait pour s'en procurer de laborieuses recherches? Aussi, à un âge où l'on n'attendait d'eux que de simples notions de la science, ses élèves étaient familiers avec les auteurs qui l'avaient conduite à ses

derniers termes, et les premières difficultés de l'art du barreau, l'improvisation et la discussion judiciaires étaient applanies pour eux. Maintenant, le secret de celui qui les dirigeait nous est révélé; nous ne sommes plus surpris s'il cueillait des fleurs où l'on se plaint souvent de ne rencontrer que des épines, et les sujets brillans sortis de son école achèvent d'en justifier l'excellence et la célébrité. Fière d'un si grand maître, l'université qui le posséda vit s'accroître sous ses auspices l'antique renommée dont elle-même jouissait déjà: la patrie de Pothier fut désormais visitée comme la terre classique de la jurisprudence française, et ce fut aussi à elle que s'adressa l'hommage de cet étranger qui privé du bonheur d'exprimer au plus illustre de ses citoyens sa vive admiration, voulut voir au moins l'endroit où il enseignait et s'inclina avec respect devant la chaire du haut de laquelle il dictait ses savantes leçons.

Un charme dont chacun a senti l'empire fait rechercher avec avidité les moindres détails de la vie privée des grands hommes. Dépouillés de l'auréole dont l'imagination les entoure sur le théâtre de leur gloire, on aime à les accompagner au sein de leur famille : il semble qu'on s'y entretienne avec eux et qu'on y soit admis à la confidence de leurs pensées les plus secrètes. Pénétrés d'un même sentiment, nous sera-t-il

permis d'arrêter nos derniers regards sur Pothier déposant tout caractère public pour reprendre les habitudes au milieu desquelles se plaisait sa simplicité? N'avons-nous pas, cependant, soulevé déjà le voile qui couvre cette partie du tableau, et que peut-elle offrir qui ne nous soit déjà connu? L'homme de bien est partout le même et dans toutes ses actions se réfléchit la parfaite égalité d'une belle ame. Ainsi, dans Pothier, le Jurisconsulte nous a montré constamment la loi interprétée par la morale; le Magistrat nous est apparu apportant sur son tribunal l'intégrité, la chasteté de l'esprit et du cœur, un zèle que le bruit du monde et toutes ses distractions n'ont jamais ébranlé; enfin, tout ce que veulent d'assiduité, de patience et de mansuétude les soins de l'éducation, ne l'avons-nous pas rencontré dans le Professeur? Ce ne sont pas là de ces vertus de circonstance et créées pour le besoin des situations qui les font ressortir; mais franches, mais persévérantes, on les retrouve à chaque pas dans la conduite de celui qui les possède et surtout dans ces instans où affranchi de toute contrainte, abandonné à ses propres impulsions, le naturel se découvre tel qu'il est. Que ne pouvons-nous ici recueillir cette foule d'anecdotes qui peignent Pothier sous des couleurs si vraies, et oublier que cette tâche ne doit appartenir

qu'à son biographe! Nous parlerions de ses manières ingénues d'autant plus touchantes qu'on lui en aurait volontiers présumé d'austères, de cette timidité sous laquelle son mérite se dérobait, de ce détachement des biens de la fortune si absolu qu'il allait jusqu'à la négligence de ses intérêts. Entouré, comme le sage, d'un petit nombre d'amis, chéri autant que vénéré par eux, il nous révélerait sa sensibilité dans ce commerce où tout est pureté et innocence. Mais quand nous le verrions, sortant du temple où il venait chaque jour offrir à Dieu l'encens de ses prières, aller répandre sous le toît du pauvre d'abondantes aumônes, prévenir le vice en occupant l'oisiveté et épargner au besoin la pudeur de se trahir, de douces larmes couleraient de nos yeux, et notre attendrissement le disputant à l'admiration de ses ouvrages, voudrait, à son tour, lui décerner une couronne et le placerait au rang des héros de la céleste charité.

C'est assister en quelque sorte au triomphe du génie que de le raconter, et le désir de prolonger les émotions que ce récit fait naître entraîne involontairement à comparer entre eux les personnages célèbres. Ne serait-ce point aussi parce qu'on croit, en les rapprochant, combler l'intervalle immense qui trop souvent les sépare dans l'ordre des tems et tromper, pour ainsi dire,

le regret qu'on éprouve de les rencontrer si rarement ?

Toutefois ces parallèles qu'un fréquent usage a fait dégénérer en lieux communs ont droit de se disculper d'un semblable reproche, lorsque le même siècle a vu de généreux émules marcher au même but et ravir les mêmes suffrages. Il est surtout permis d'associer deux noms que l'histoire ne pourra séparer, et c'est POTHIER lui-même que nous avons déjà entendu appelant DAGUESSEAU au partage de sa gloire. Si, dans le premier, la science a franchi ses anciennes limites ; si, revêtue des formes les plus faciles à saisir, elle se communique sans efforts, elle doit, dans le second, les mêmes succès au prestige d'une éloquence également profonde et entraînante. L'un a dû rester dans ses ouvrages au niveau de l'intérêt privé et des droits individuels : l'autre s'élève sans cesse aux grandes considérations de l'ordre public et réclame contre l'avantage d'un seul au nom du salut de tous. Vient-on de suivre avec l'écrivain la raison guidée sans cesse par la conscience, on les retrouve encore sur les pas de l'orateur dans ces belles harangues qui transportèrent d'admiration le Sénat Français. Au faîte du pouvoir, celui-ci supporte en philosophe le poids de la prospérité et sait jouir, dans le tumulte des affaires, des consolations

de l'étude : celui-là fait ses délices de la médiocrité ; le bonheur n'est pour lui que dans le travail et la solitude. Des deux côtés une vertu sévère s'allie à une aimable indulgence, et quand le ministre n'est occupé qu'à distribuer partout les bienfaits de ses lumières et de sa protection, le savant consacre tous ses momens à produire au grand jour les précieux résultats de ses veilles. Tous deux, enfin, cherchèrent la vérité avec un cœur simple, et tous deux par leur vie, plus encore que par leurs travaux, rendirent à la Religion un éclatant hommage. L'incrédulité se vante de ces esprits audacieux qui n'ont sondé les abymes de la nature que pour y méconnaître la main du Créateur : la foi lui répond en montrant DAGUESSEAU et POTHIER s'humiliant au pied des autels.

Au moment où le calme succédant pour nous à de longs orages, permet enfin de cultiver les beaux-arts, enfans de la paix ; où, sous l'auguste influence du Monarque fondateur de nos institutions nouvelles, l'étude des lois est devenue l'objet principal de l'éducation, l'éloquence ne devait pas rester muette devant les modèles qui se présentent à la jeunesse dans cette carrière. Jurisconsultes, Magistrats, Professeurs, c'est à vous d'achever son ouvrage : ajoutez votre exemple à ses inspirations, et puisse la génération formée à votre école, croître pour le bonheur et faire un jour l'orgueil de la patrie !

EXAMEN

Des avantages que la ville d'Orléans pourrait retirer des eaux de Fleury, et particulièrement de celles de la Fontaine l'Etuvée, *sous le rapport de la salubrité et de son embellissement.*

Par M. Benoist-Latour.

Séance du 19 août 1822.

Les immenses aqéduucs des anciens et les travaux hydrauliques des modernes pour établir des fontaines dans presque toutes les villes, prouvent l'importance que l'on a mise de tout tems à y conduire des eaux abondantes et salubres, qui sont également utiles à la conservation des cités, à leur embellissement et à la santé de leurs habitans.

Les Orléanais ont toujours dû voir avec peine que leur ville fût privée de ces sortes d'établissemens puisque les eaux de puits dont on y fait usage sont malsaines (1), et que dans des années

(1) On peut consulter à cet égard un mémoire publié en 1769 par M. *Guindant*, docteur en médecine d'Or-

de sécheresse, les puits en fournissent une si petite quantité qu'elles n'offriraient aucunes res-

---

tions, intitulé : *Examen chimique et pratique des eaux de la Loire, du Loiret et des puits d'Orléans.* L'auteur fait le plus grand éloge de l'excellence des eaux de la Loire, et cite plusieurs passages d'Hippocrate, pour prouver quelle immense influence la mauvaise qualité des eaux peut avoir sur les habitans d'un pays. Il traduit un passage de son traité *de aëre, locis et aquis*, ainsi conçu : « *Ceux qui font leur boisson ordinaire d'une eau chargée de parties hétérogènes ont la rate ample et engorgée, le ventre dur et resserré, les clavicules et les épaules contrefaites, la face blasée, etc., etc.* »

L'auteur, qui par sa profession a été plus à portée que personne d'observer les maladies les plus communes à Orléans, les attribue aux eaux de puits dont on y fait usage, et qui sont chargées de terre calcaire, de sélénite, etc., etc. Il recommande l'usage de l'eau de la Loire comme la meilleure dont on puisse se servir pour sa boisson habituelle, et présage la meilleure santé à ceux qui en useront sans la joindre à aucune liqueur fermentée.

Son ouvrage contient les analyses faites par M. *Prozet*, pharmacien d'Orléans, des eaux de la Loire comparativement avec celles de divers puits de la ville.

25 pintes d'eau de la Loire ont donné en résidu :

Sel neutre gras déliquescent......	25 grains.
Terre calcaire jaunâtre, sans aucune combinaison saline............	8 grains.

secours si malheureusement il se déclarait quelque incendie considérable.

Pénétré de l'importance de cet objet, je me suis livré à quelques recherches sur les eaux qui, par la hauteur où elles sont placées, peuvent être dirigées sur Orléans, et je vais avoir l'honneur de vous soumettre les observations que j'ai faites, et les notions que j'ai recueillies à cet égard.

---

25 pintes d'eau du puits de l'Hôpital général ont donné en résidu :

Terre calcaire.	112 grains.
Sélénite.	82 grains.
Sel de Glauber.	8 grains.
Eau mère semblable à celle des salpêtriers.	1 gros.

26 pintes d'eau du puits de l'Hôtel-Dieu ont donné en résidu :

Terre calcaire.	108 grains.
Sélénite.	60 grains.
Sel de Glauber.	7 grains.
Eau mère.	1 gros.

25 pintes d'eau du puits de la prison de Saint-Hilaire, reconnue moins dure que celle des autres :

Terre calcaire.	44 grains.
Sélénite.	16 grains.
Eau mère.	2 gros.

Le point le plus élevé des environs d'Orléans est le lieu où est situé le hameau de la *Croix-Fleury*. Ce plateau, de 3 à 400 toises carrées, est de 60 pieds environ au-dessus du niveau de la ville. Dans cet endroit il y a beaucoup de puits de diverses profondeurs, que j'ai tous mesurés, et dans lesquels on trouve l'eau de 20 à 30 pieds de profondeur; à l'angle des chemins de Fleury et de Neuville, elle n'est qu'à huit pieds; et en montant vers la forêt, sur la route de Chanteau, elle est presque partout au niveau du sol. Le terrain présente en cet endroit une espèce de côte en prolongement des hauteurs de la forêt. Sur les pentes à l'est et à l'ouest on voit quelques petites fontaines; mais au sud, du côté d'Orléans, les eaux semblent être retenues sur la hauteur par une digue naturelle qui passe à Château-l'Evêque, et s'étend de l'ouest à l'est. En effet, dans cette maison, ainsi que dans toutes celles qui lui sont supérieures, on trouve l'eau à 25 pieds au plus du sol, tandis qu'en descendant vers la ville, à 80 toises seulement, malgré l'abaissement du terrain, on ne l'obtient plus qu'à 75 ou 80 pieds de profondeur, et en petite quantité.

De tous les puits de Fleury le plus extraordinaire est celui de Château-l'Evêque; il est profond de 87 pieds, et contient 61 pieds d'eau;

il est construit en grosses briques et solidement cimenté; on doit supposer qu'il est placé dans cette veine de terre qui forme digue et retient les eaux sur la hauteur, car sans cette hypothèse on ne pourrait pas imaginer comment on eût creusé et maçonné ce puits jusqu'au fond. Le propriétaire m'a dit que, d'après ses titres, ce puits avait été fait en 1490, et que les ouvriers qui, après l'avoir terminé, travaillaient à le creuser davantage, furent noyés par l'abondance des eaux qui le remplirent subitement. Il m'a assuré qu'il y a eu des momens où elles ont dépassé la margelle, mais depuis long-tems elles ne varient que très-peu du niveau de 24 à 25 pieds du sol (1). M. *Polluche*, et depuis M. *Barbot-Duplessis*, qui ont observé les effets de ce puits, ont cru reconnaître à sa surface un mouvement qui leur a fait supposer que les eaux sont parvenues à se faire une issue par laquelle elles

---

(1) En 1740, cette maison appartenant à madame de Goëllon, il y eut un été très-sec; tous les environs manquaient d'eau, et le puits seul fournissait aux habitans de Fleury et à un régiment de cuirassiers qui était logé dans le faubourg; mais, à force d'y puiser, il baissa de 30 pieds; le propriétaire fit défendre de tirer de l'eau, et au bout de six jours on fut étonné de la voir remonter au niveau du sol, et former une fontaine.

Le point le plus élevé d[illegible] en traver-
est le lieu où est situ[illegible] croit que ce cou-
Fleury. Ce plat[illegible] aux environs de
est de 60 pie[illegible], et dans celui de la
de la ville. T[illegible] ainsi la ligne des anciens
de puits de [illegible] coulait, dit-on, la petite
mesurés, [illegible] qui prenait sa source dans
à 30 pi[illegible] au nord d'Orléans, et qui est
de Fl[illegible] long-tems (1). C'était pour ren-
pied [illegible] eaux souterraines, que M. Crignon-
de [illegible], maire, essaya, il y a quelques
[illegible] d'établir un puits artésien sur l'Etape ;
[illegible] les eaux ayant un cours établi jusqu'à la
Loire, il est difficile de croire qu'on aurait pu
[illegible] faire remonter à la surface du sol.

J'avais mesuré la quantité et la hauteur des eaux de tous les puits de Fleury le 15 avril ; j'y suis retourné le 15 août, pour vérifier l'assertion de plusieurs propriétaires, qui prétendent qu'elles sont plus abondantes en été qu'en hiver. J'ai trouvé en effet que dans plusieurs, et sur-

---

(1) On assure que la rue nommée *Vieille-Foulerie* reçut son nom d'un moulin à foulon placé sur cette rivière, qui passerait encore sous terre près l'église St.-Paul ; et on serait tenté de le croire, puisqu'il se fait souvent au milieu de la rue des excavations considérables.

tout dans celui de Château-l'Evêque, il y a un pied d'eau de plus en ce moment qu'au mois d'avril. Ce phénomène ne doit pas surprendre; le coteau de Fleury est un des points de terminaison de la grande plaine de la Beauce, qui règne depuis Etampes jusqu'à Orléans; les puits de Monerville et de quelques autres villages qui y sont situés ont aussi une plus grande quantité d'eau en été qu'en hiver; l'examen des lieux m'a donc fait penser que ces eaux de Fleury pourraient être le résultat d'une des nombreuses infiltrations qui doivent s'opérer sur cet immense plateau. Nous en voyons sortir au nord et à l'est les rivières d'Etampes et de Pithiviers; à l'ouest, les rivières de Meung et *la Conie*, ce ruisseau bizarre qui inonde les environs dans les années de sécheresse, et qui manque d'eau dans les années les plus humides, et beaucoup d'autres sources et fontaines qui viennent aboutir à la Loire.

Il résulte de ces faits, qu'à Fleury ainsi qu'en Beauce les eaux sont plus abondantes en été qu'en hiver, qu'on peut en conclure que celles de ce hameau, et celles de la Fontaine l'Etuvée, dont je vais vous entretenir, tirant leur origine des immenses réservoirs placés sous les plaines de Beauce, on peut en espérer des sources abondantes, quand on aura détruit les obstacles qu'on

a mis à leurs cours, et ceux que présente le terrain argileux qui les renferme.

Les eaux de tous les puits de Fleury m'ont paru être de niveau avec celles de la Fontaine l'Etuvée. Cette source, située à 300 toises environ au nord-est de ce hameau, presque anéantie aujourd'hui, fut autrefois très-célèbre par l'abondance et l'excellence de ses eaux qui, bouillonnant avec force, lui méritèrent, dit-on, le nom de *l'Etuvée*. Notre historien *Lemaire* la met au rang des merveilles d'Orléans. Dans la collection qu'il a faite de plusieurs poëmes latins et français, dans lesquels sont décrits les environs de notre ville, on trouve une pièce de vers intitulée, *l'Hercule Guépin*; son auteur, nommé *Rouzeau*, s'exprime ainsi :

Te lairai-je en oubli, d'*Etuvée* la Fontaine,
Fontaine que *Merlin* dit de merveilles pleine,
Qui, sourdement bruyante en ton profond canal,
Sembles nous menacer de te couler aval,
Pour ! cruelle, noyer ce terroir tant fertile,
Et les superbes tours de notre belle ville;
Et, ingrate ! engloutir et la tombe et l'honneur
De ce docte *Massac*, ton ancien seigneur.

On pourrait croire, d'après ces vers, que cette Fontaine était très-abondante il y a à peu près deux cents ans; cependant, comment supposer que si elle eût été aussi importante à cette époque,

personne n'eût été intéressé à sa conservation, et ne se fût opposé à son anéantissement ? Il me semble que sa primitive destruction doit être attribuée aux dévastations successives et multipliées qui ont eu lieu sur le territoire Orléanais, soit par les Huns et les Normands, soit lors des invasions des Anglais en 1359 et 1428. On lit dans nos anciennes Chroniques, que les faubourgs de St.-Loup, de St.-Marc et de St.-Vincent-des-Vignes, furent brûlés et détruits par les habitans eux-mêmes, afin que les ennemis ne pussent pas y trouver des retraites. Long-tems encore après les guerres, nos environs furent dévastés par des partis de Bourguignons et d'Anglais, qui ne furent chassés qu'en 1443 ; alors les Orléanais et les paysans étaient tellement malheureux, que le roi Charles VII et le duc d'Orléans leur envoyèrent des secours pour rebâtir les fortifications de la ville et leurs propriétés, qui n'étaient que des monceaux de ruines. Depuis cette époque à laquelle Orléans reçut une nouvelle enceinte, on ne parle plus de cette rivière *Flambert*, qui était peut-être alimentée par les eaux de Fleury ou par une dérivation de celles de la *Fontaine l'Étuvée.*

N'ayant trouvé dans nos historiens que de faibles notions sur cette source, j'ai interrogé tous les habitans des environs, afin de

connaître ce que la tradition en a conservé parmi eux. Ils m'ont tous assuré avoir entendu dire, dans leur jeunesse, que le gouffre d'où sortait la *Fontaine l'Etuvée* était extrêmement profond; que l'eau y bouillonnait avec force; qu'elle coulait en plus grande abondance qu'à la source du Loiret; et qu'elle a toujours eu la réputation d'être excellente à boire, et d'une grande fraîcheur en été. Tous aussi se sont accordés à dire que depuis très-long-tems on avait considérablement travaillé à l'extinction de cette source, et que tous les propriétaires environnans avaient été obligés d'y conduire des bois, des pierres et des terres pour la combler (1). Un nommé Corbin, propriétaire d'un champ à 80 toises de distance, m'a dit avoir démoli, il y a environ 50 ans, une arche de pont attenante à un gros pilier de maçonnerie, de 6 pieds carrés; qu'il n'a pu fouiller ces constructions qu'à 6 pieds de profondeur, parce que l'eau l'en empêcha, et que ces fondations existent encore sous terre. Il m'a dit qu'on croyait que cette arche et le

(1) D'après un mémoire manuscrit sur la *Fontaine l'Etuvée*, que notre collègue M. *Barbot-Duplessis* a bien voulu me communiquer, les eaux de cette fontaine occupaient encore en 1800 un demi-arpent de terrain.

pilier appartenaient à un des trois moulins qu'il y avait autrefois sur le cours de cette Fontaine, qui suit un vallon bien tracé, va aboutir au petit ruisseau qui descend de la forêt, et passe dans la vallée de St.-Loup. Enfin il y a une ancienne prophétie bien accréditée chez tous les habitans de ce pays, c'est que cette Fontaine, malgré tous les efforts faits pour l'anéantir, reparaîtra un jour plus abondante qu'elle ne fut autrefois, et inondera tous les environs. Je n'aurais peut-être pas fait mention de cette tradition populaire, si je ne la trouvais consignée dans les vers de *Rouzeau*, qui reproche à la *Fontaine l'Etuvée* de vouloir *noyer ce terroir tant fertile, et les superbes tours de notre belle ville*, et si je n'avais cru reconnaître dans la crainte généralement accréditée de cette inondation, un des principaux motifs qui déterminèrent les propriétaires environnans à concourir à l'encombrement et à l'anéantissement de cette source.

Aujourd'hui la *Fontaine l'Etuvée*, placée dans une petite prairie, consiste en un bassin de 3 pieds de profondeur et de 8 pieds de diamètre environ, au fond duquel on trouve, en sondant, de fortes pièces de bois et des pierres qui l'obstaclent. Cependant elle donnait au mois d'avril un petit courant d'eau que nous avons évalué, avec MM. *Lacave* (ingénieur du département),

et *Pagot* (architecte de la ville), à un demi-pouce fontainier; en ce moment elle coule toujours, malgré la grande sécheresse qui règne et qui a tari beaucoup d'autres sources. Le propriétaire avait tenté, il y a quelques années, d'enlever quelques pièces de bois que l'on pouvait saisir : ce ne fut qu'avec beaucoup de peines, et en y attelant des chevaux, qu'il parvint à arracher une cartelle et un pieu qui étaient assemblés et chevillés avec d'autres, ce qui lui fit présumer que ces bois avaient été mis dans cette Fontaine avec l'intention d'arrêter son cours. Les difficultés qu'il éprouva, et les dépenses qu'il eût fallu faire, l'engagèrent à ne pas continuer les travaux qui eussent été nécessaires pour opérer un déblaiement plus considérable.

On m'a assuré aussi avoir trouvé, près de Château-l'Evêque, de gros tuyaux de bois placés sous terre dans la direction de la ville. Ces conduits auraient-ils servi à amener des eaux à Orléans? Je serais tenté de le croire. Notre ville a été habitée par les Romains, on vient d'y découvrir un théâtre construit par eux, et ils n'auront probablement pas négligé les moyens d'y établir des fontaines, puisque nous voyons encore des aquéducs dignes de notre admiration, dans presque tous les lieux où ils ont séjourné. Ceux de Nîmes, de Fréjus, d'Arles, d'Arcueil près de

Paris, nous prouvent les soins qu'ils mettaient aux constructions hydrauliques.

Cette supposition me paraît d'autant plus fondée que les eaux du coteau de Fleury et celles de la *Fontaine l'Etuvée* sont à plus de 30 pieds au-dessus du sol d'Orléans, d'après les niveaux approximatifs que M. *Pagot* a bien voulu prendre avec moi. Ainsi il a été possible, comme il est encore facile aujourd'hui, d'amener ces eaux dans la ville, puisqu'il est reconnu qu'un pied de pente par 600 toises suffit pour les aquéducs, et que ceux de Marly, de Maintenon, de Roquancourt, n'en ont pas davantage; or, la *Fontaine l'Etuvée* n'étant qu'à 1200 toises d'Orléans, 2 pieds de pente suffiraient pour y conduire les eaux dans un réservoir d'où elles se distribueraient en fontaines dans l'intérieur de la ville.

Il me semble qu'on ne doit pas objecter contre ce projet la petite quantité d'eau que fournit en ce moment la *Fontaine l'Etuvée*, car on ne peut pas douter qu'aussitôt qu'elle sera débarrassée de tous les obstacles qui l'encombrent, son produit ne devienne bien plus considérable. Je pense qu'il pourrait s'accroître d'une partie des eaux répandues dans le coteau de Fleury, qui ont beaucoup d'analogie avec celles de la *Fontaine l'Etuvée* pour la bonté et la fraîcheur (1).

---

(1) Le puits que MM. *Benoist-Mérat* et *Desfrancs*

Si cependant, par quelques motifs impossibles à connaître, ces eaux n'avaient pas de communication, on pourrait, par le moyen de quelques tranchées pratiquées dans le coteau, les réunir au produit de la Fontaine, dans un réservoir commun, d'où elles seraient dirigées vers la ville, pour y fournir les fontaines qui y seraient établies.

Ainsi, il me paraît hors de doute qu'il existe à 1200 toises d'Orléans des eaux supérieures au sol de la ville, dont la bonne qualité ne peut être contestée, et qui seraient assez abondantes pour y fournir plusieurs fontaines. La dépense pour les y amener serait peu considérable, puisque le terrain vient en pente douce, sans colline ni ravin, et cet avantage doit être bien apprécié, quand on considère ce qu'ont dû coûter les aquéducs de plusieurs lieux, comme ceux de Nîmes et de Montpellier, surtout celui de cette dernière ville, qui, supporté par trois rangs d'ar-

ont fait creuser pour fournir d'eau la machine à vapeur de leur manufacture, peut servir à prouver qu'il y a des sources abondantes du côté de Fleury, car on y a puisé au mois d'août jusqu'à 500 poinçons d'eau en 24 heures; et quand il a été creusé, les ouvriers ont assuré qu'il serait intarissable, parce que les sources venaient dans la direction de Fleury. Il est donc reconnu par les gens accoutumés à faire des puits, que ce coteau fournit des eaux abondantes.

cades, à 50 pieds d'élévation, traverse une plaine de plus d'une lieue, pour arriver au château d'eau de la superbe place du Péron.

Je n'ose m'arrêter, Messieurs, à l'idée trop flatteuse de retrouver à la *Fontaine l'Etuvée* une source aussi considérable qu'elle le fut autrefois, et qui pourrait être utile à des usines. Cependant on peut en concevoir encore l'espoir, et je ne crois pas que jamais on doive redouter sa trop grande abondance. Ce serait un trésor dont tous les riverains s'empresseraient de profiter : un cours d'eau placé à une petite distance d'une grande ville donnerait de l'essor à l'industrie et au commerce ; on verrait croître sur ses bords des établissemens aussi précieux par leurs produits qu'utiles aux habitans de notre pays. Je ne m'étendrai pas davantage sur les conséquences utiles qui résulteraient des travaux par lesquels on pourrait rendre à ces eaux leur cours ancien et naturel, et je serais heureux si cet aperçu pouvait engager la Société à présenter à nos administrateurs le tableau des avantages, en salubrité et en embellissement, que notre ville pourrait retirer d'un cours d'eau dont la source est à 40 pieds au-dessus du sol d'Orléans, et à 100 pieds au-dessus de la Loire.

RAPPORT

Fait au nom de la Section des Arts sur le Mémoire précédent ;

Par M. Pagot.

Séance du 7 mars 1823.

La lecture du Mémoire de M. *Benoist-Latour* sur la *Fontaine l'Etuvée* a mérité toute votre attention; vous avez jugé que si le produit des eaux de cette source pouvait permettre l'établissement de plusieurs fontaines publiques à Orléans, il en résulterait des avantages précieux pour cette ville, en les considérant sous le rapport des secours dans les incendies, sous celui de la salubrité, et enfin sous celui de son embellissement.

Tous ces avantages ont été développés par M. *Benoist* dans son intéressant Mémoire; il vous reste donc à connaître, Messieurs, les résultats que promettent les travaux faits à la *Fontaine l'Etuvée*.

Ces travaux ont été commencés dans une saison peu propre à donner des espérances de succès, quand, après plus de six mois d'une sécheresse presque continuelle, aucune des fontaines environ-

mantes ne laissait pas écouler le moindre filet d'eau.

Nous avons obtenu de M. le Préfet du Loiret les moyens d'exécuter ces travaux et d'indemniser les personnes qui pouvaient en souffrir. Ce magistrat a accueilli avec empressement notre demande, désirant que le succès répondît à nos espérances, et que la ville pût s'embellir de cette découverte.

M. le Maire d'Orléans y a pris également part. Il était nécessaire, avant d'entreprendre aucun travail, de connaître la qualité des eaux de cette Fontaine. De l'analyse que M. *Fougeron* notre collègue en a faite, il résulte : « Que son eau est supérieure en qualité à celle du puits de Château-l'Evêque et des puits environnans, et qu'elle est très-potable et très-agréable à boire (1). »

Au commencement des travaux, nous nous assurâmes que la quantité d'eau qu'elle fournissait (car cette Fontaine n'a jamais cessé de couler) n'excédait pas un demi-pouce fontainier, et que le produit, en 24 heures, était de 140 pieds cubes; son bassin avait alors 6 pieds de diamètre sur 5 de profondeur et mettait 12 heures à se remplir. A peine ce bassin fut-il nettoyé, que le produit de l'eau devint quatre fois plus considérable.

Espérant découvrir la source, nous agrandîmes le bassin de manière à lui donner une

(1) Voyez le tableau qui termine ce rapport.

surface de 160 pieds, mais nous ne découvrîmes aucun bouillon; les eaux filtraient à travers un sable gris-blanc, sans mélange. Nous fîmes usage d'une sonde ordinaire pour connaître la nature du terrain au-dessous de ce sable; mais cette sonde n'avait pas pénétré 3 pieds dans le sable, qu'il était presque impossible de la retirer; il fallait employer des leviers extrêmement longs et beaucoup de bras pour l'arracher.

Nous calculâmes alors quel était le produit de cette Fontaine, et, à plusieurs reprises, nous trouvâmes qu'il était, au *minimum*, d'environ 1600 pieds cubes en 24 heures, ou 230 poinçons de 7 pieds cubes. Nous fîmes placer une planche percée de 4 trous de 12 lignes de diamètre, dans une partie resserrée du fossé, et 3 des trous coulaient entièrement remplis. Nous observerons que nous avons fait cette expérience au milieu de l'automne et après 6 mois de grande sécheresse. Nous acquîmes donc la certitude que cette Fontaine en alimenterait trois à Orléans, d'où pourrait sortir jour et nuit un pouce d'eau.

Combien de magnifiques monumens ne donnent pas la moitié de cette quantité! A Florence il en existe un représentant une très-belle femme sortant des eaux et pressant ses cheveux pour en faire sortir les gouttes d'eau, faible produit de cette fontaine.

Le 28 décembre dernier nous observâmes que des trois fontaines qui sont près de l'église de Fleury, celle qui était dans la rue Basse était gelée; que celle qui est au pied de l'église coulait, et que l'eau n'était glacée qu'à quelques toises de distance; celle située sur la hauteur, à l'angle de la rue, près l'ancienne maison de M. Grenouillet, avait donné de l'eau depuis le commencement de décembre dernier, mais elle était glacée dans tout son cours; tandis, Messieurs, que le bassin de la *Fontaine l'Etuvée* ne l'était nullement. Ses eaux coulaient jusqu'à 400 mètres de la source, mais à cette distance il se formait une petite arche en glace sous laquelle elle continuait son cours ordinaire jusqu'au vallon de St.-Loup, malgré les froids excessifs que nous avons éprouvés.

Le niveau de la *Fontaine l'Etuvée* se trouve placé à 40 pieds environ au-dessus de celui de la place de l'Etape, ce qui donne 3 lignes environ de pente par toise, et à 20 pieds au-dessus du niveau du plateau de la porte Bannier, distante de 2000 toises de la Fontaine, ce qui donnerait pour l'écoulement de l'eau une pente de 1 ligne 1/6 par toise, en dirigeant le canal directement à la porte Bannier, où pourrait être établi le réservoir, qui distribuerait ensuite les eaux dans les autres fontaines de la ville.

Tels sont, Messieurs, les résultats des travaux en-

trepris jusqu'à ce jour ; si vous jugez qu'ils soient assez intéressans pour fixer l'attention de l'administration, nous pourrions laisser concevoir l'espérance d'amener une plus grande quantité d'eau à la ville, en entreprenant des travaux peu dispendieux, et qui consisteraient à ouvrir une tranchée au milieu d'un pré appartenant à l'Hôtel-Dieu. On nous a assuré que la véritable source de la *Fontaine l'Etuvée* existait dans ce pré, et qu'elle avait été fermée par un fort plancher en charpente, établi à 4 mètres de profondeur, puis recouvert de 50 voitures de fumier, et le surplus en jarre et décombres. Des titres, à ce qu'on prétend, attestent ces faits, et nous ferons toutes les recherches possibles pour en avoir connaissance. Suivant ce qu'on rapporte, cette source était assez abondante pour faire tourner trois moulins. Quels que soient les résultats déjà obtenus, et ceux qu'on peut se promettre, nous pensons, Messieurs, que l'on doit des éloges à M. *Benoist-Latour*, pour son zèle à suivre une découverte qui peut devenir très-utile et contribuer à la salubrité et à l'embellissement de notre ville.

Lettre de M. A. DE SAINT-HILAIRE *à M. le Président de la Société.*

MONSIEUR,

Je prends la liberté de vous adresser, pour être soumise à la Société, la description d'un genre de plante extrêmement remarquable par les anomalies qu'il présente. En le dédiant à l'un de nos collègues, j'ai bien moins cherché à lui donner une légère preuve de mon amitié bien sincère, qu'à rendre l'hommage le plus mérité à un botaniste qui, au talent d'observer les faits avec exactitude, réunit celui de les coordonner et d'en tirer les conséquences tout à-la-fois les plus justes et les plus ingénieuses.

Agréez, etc.,

Paris, 11 *Janvier* 1823. AUGUSTE DE SAINT-HILAIRE.

DESCRIPTION

Du PELLETIERA, *nouveau genre de plantes de la famille des Primulacées* (Triandrie monogynie. LIN.), *recueilli dans le Brésil méridional et la province Cisplatine ;*

Par M. Auguste DE SAINT-HILAIRE.

Séance du 31 janvier 1823.

CALIX 5 partitus. Petala 3 hypogyna, ovata, unguiculata, distantia, calice multoties minora. Stamina 3 basi petalorum inserta, iisdemque opposita. Stylus 1. Stygma capitatum. Ovarium globosum-1 loc.-2, spermum. Ovula placentæ semiimmersa orbiculari, desinenti in filum cum interiore styli substantiâ continuum, post anthesin evanidum. Capsula 3-valvis, 2 sperma. Embryo rectus in perispermo axilli, umbilico parallelus (*).

(*) In honorem dixi amicissimi Doct. Méd. *Pelletier*, Au-

P. *verna*. Herbula glaberrima, facie centunculorum. Caulis basi ascendente ramosus. Rami quadrangulares, erecti. Folia opposita, sessilia, elliptico-lanceolata, integerrima. Flores axillares, solitarii, pedunculati, pedunculis folio brevioribus. Calicis divisuræ lineari-subulatæ, acutissimæ. Petala alba.

Floret primo vere (Augusto, Septembre). Frequens in pascuis prope prædia, à parochiâ Brasiliensi *S. Francisco de Paula* et urbe quæ vulgò dicitur *Rio grande de S. Pedro do sul*, usque ad urbem *Maldonado* Hispanorum.

Obs. Cette description est tirée d'un Mémoire qui ne peut pas encore être publié. J'y démontrerai par une foule d'analogies que le genre Pelletiera doit être rapporté à la *Famille des Primulacées*. Mais dès aujourd'hui les botanistes exercés pourront se convaincre de la nécessité de ce rapprochement par la physionomie de ma plante, par l'unité de son style, son stigmate en tête, la forme de son placenta et la position de son embryon dans la graine.

---

relianensis botanices peritissimi, qui de gemmis arborum egregiè dissertavit, et de concivibus benè merens, amabilem absque mercede profitetur scientiam.

es T. V.

MPARATI

, sur celle de la

, Pharmacien.

CARBONATE POTASSE. (b)	JSIONS.
distingue un trouble léger faible dépôt qui adhère aux s du verre. semblable à celui du n.° 5.	Il les propriétés de la meilleure quet et carbonate qu'elle contient. para base de chaux. [illegible] presque générale des le les légumes y cuisent semble
précipité est plus abondant.	ntaine l'Étuvée et le Château stance de l'une et de l'autre. ieds au-dessous du sol. Elle orts, aux deux n.os précédens.
Idem.	va bl su pa e nous venons d'examiner. Ce- sa limpidité remarquable.

hydrochlorique.

RAPPORT

Fait au nom de la Section d'Agriculture sur la Monographie des Greffes de M. Thouin, *correspondant de la Société;*

Par M. Mallet.

Séance du 7 mars 1823.

Chargé de vous rendre compte de la Monographie des Greffes de votre respectable correspondant M. *Thouin*, je vais avoir l'honneur de vous en entretenir. Cet ouvrage n'a paru susceptible que d'une analyse qui fît connaître les avantages que les greffes pouvaient procurer aux cultivateurs, et votre Section a pensé que je ne devais m'arrêter qu'à celles qui pouvaient en offrir de bien marqués.

Les greffes n'ont pas seulement pour but l'agrément et la multiplication de certaines variétés singulières d'arbres ou de fruits; le plus souvent elles servent à accélérer la fructification et à bonifier des fruits. Les fruits charnus leur doivent leur grosseur, qui est quelquefois d'un quart et d'un tiers plus considérable

que s'ils n'eussent point été le produit des greffes. Cependant ces avantages sont balancés par quelques inconvéniens. Les greffes en effet abrègent l'existence des arbres dont les fruits sont les plus recherchés ; mais ce défaut est suffisamment racheté par la beauté et la saveur de ces fruits, qu'on peut toujours obtenir au moyen de jeunes plantations d'arbres prêts à remplacer par leurs produits ceux que la nature a condamnés à périr.

L'auteur ayant fait plusieurs sections des différentes greffes, je suivrai son travail dans mon analyse, afin de faciliter aux amateurs les recherches qu'ils voudraient faire dans son ouvrage, qui est déjà devenu rare. Ils pourront puiser les connaissances qu'ils désireront acquérir dans l'excellent article *Greffe*, du *Dictionnaire d'Agriculture*, édition *de Déterville*, rédigé par M. *Thouin* lui-même.

Greffe par approches sur tiges.

La *Greffe Malesherbes* rétablit l'équilibre de vigueur entre les parties d'un même arbre, en faisant en sorte que celles qui ont de la séve en excès la répartissent sur celles qui en sont peu pourvues.

La *Greffe Forsyth* remplace des rameaux et des branches qui manquent à des arbres fruitiers conduits en espaliers, en vases, et surtout en quenouilles.

La *Greffe Cauchoise* procure une nouvelle tête aux arbres de verger, d'avenue ou de quinconce, dont la tige a été rompue par quelque accident.

La *Greffe Monceau* sert à donner aux arbres une vigueur extraordinaire, en leur fournissant deux systèmes de racines. Cette greffe doit convenir aux arbres qui croissent dans des sols pauvres.

La *Greffe en Losange*, sur tiges, est propre à former des claire-voies, des haies solides, que les bestiaux ne peuvent franchir, des berceaux, etc.

La *Greffe Magon* fait produire un plus grand nombre de fruits, donne aux arbres une plus grande dimension, et les fait vivre plus longtems. Le fameux châtaignier de l'Etna a été greffé ainsi.

La *Greffe Banks* produirait des arbres prodigieux qui fourniraient de très-larges planches et des madriers d'un fort grand prix.

La *Greffe Daubenton* aurait le même résultat.

Greffe par approches sur branches.

La *Greffe Rozier* est très-utile pour établir des haies fruitières dans le genre du pommier; surtout à la campagne et dans les jardins. Ces haies sont solides, défensives, et rapportent de beaux fruits en abondance.

La *Greffe en Losange*, sur branches, est propre à former d'excellentes haies de défense à la campagne, des palissades dans les jardins, et des divisions dans les vergers.

La *Greffe Buffon* procure une plus grande abondance de plus beaux et de meilleurs fruits, et remplace les étais de bois mort, dont on se sert dans les vergers pour soutenir les branches en danger de se rompre sous la charge des fruits.

Greffe en fente.

La *Greffe Atticus* est propre à la vigne, aux arbres dont la greffe doit être enterrée, et à ceux destinés à former de grands vergers, que l'on greffe à hautes tiges.

La *Greffe Miller* est propre à être employée sur des tiges et des racines d'un grand nombre d'espèces d'arbres.

La *Greffe Lenôtre* est convenable pour hâter la fructification.

La *Greffe Palladius* multiplie les chances de la réussite des greffes, et fournit les moyens d'obtenir plusieurs variétés de fruits sur un même individu.

La *Greffe de la Vigne* transforme en bonnes espèces des variétés de vigne de médiocre qualité, et augmente leurs produits. Cette espèce

de greffe serait très-importante à exécuter dans les vignobles du département pour diminuer la quantité de variétés médiocres qui s'y rencontrent, et qu'on multiplie annuellement par des plants dont le choix est très-peu soigné.

La *Greffe la Quintinie* est propre à être employée sur de gros sujets et de fortes branches, pour remplacer la tête des vieux arbres et les transformer en espèces plus utiles ou plus agréables.

Greffe en tête ou en couronne.

La *Greffe Dumont de Courcet* est convenable pour la vigne et la multiplication des arbres étrangers.

La *Greffe Hervy* est recommandée spécialement pour greffer la vigne en grand dans les pays vignobles.

La *Greffe Pline* est propre à rajeunir les vieux arbres en remplaçant leurs anciennes branches par de nouvelles branches plus fertiles.

La *Greffe Théophraste* est plus avantageuse à employer que la précédente, en ce qu'elle fournit un moyen facile de placer sur un sujet un plus grand nombre de greffes.

La *Greffe Liébault* fournit des mères marcottes d'arbres utiles, qui donnent pendant longtems beaucoup d'individus francs de pied.

Greffe en ramilles.

La *Greffe Huart* est convenable pour faire produire des fruits à des sujets dès la première année de leur naissance.

La *Greffe Vilmorin* remplit le même objet ; elle est plus difficile à exécuter, et en même tems elle est plus solide.

La *Greffe Leclerc* est encore plus facile et plus sûre que la précédente. On peut l'employer sur des bois très-durs.

La *Greffe Salisbury* s'effectue rapidement et avec facilité sur les pommiers et les poiriers.

La *Greffe Riedlé* a la même destination que la Greffe Huart. Elle convient davantage aux pommiers et poiriers.

Greffe de côté.

La *Greffe Richard* sert à remplacer les branches qui manquent sur les arbres dont l'écorce trop boiseuse ne permet pas de greffer un écusson.

La *Greffe Térence* est employée au même usage et est plus solide. On s'en sert aussi pour greffer les meilleures espèces de vignes.

La *Greffe Girardin* contraint les très-jeunes arbres à donner des fruits, et les rend propres à fructifier pendant long-tems.

Greffe par racines ou sur racines.

La *Greffe Guettard* utilise des sujets dont les

tiges ne sont pas susceptibles de recevoir d'autres greffes, et procure des arbres d'une belle venue.

Greffe en écussons.

La *Greffe Xénophon* est utile pour transporter des boutons à fleur d'une place où ils sont fort abondans, sur un arbre et à une place qui en sont dépourvus.

La *Greffe Mustal* est employée pour placer des écussons sur de vieilles tiges ou branches dont l'écorce gercée, ligneuse et épaisse, ne permet pas l'emploi de la pratique ordinaire.

La *Greffe Le Normand* sert a écussonner les arbres à noyaux et à pepins, dans les grandes pépinières.

La *Greffe Jouette* est propre, lorsqu'elle est faite au printemps, à hâter la jouissance d'une année.

La *Greffe Vitry* retarde plus long-tems la jouissance, mais l'assure davantage Elle laisse subsister en entier les sujets dont les greffes n'ont point repris, et ne les empêche pas de pouvoir être greffés de nouveau l'année suivante.

La *Greffe Jansein* procure sur le même arbre des fruits de différentes formes, de diverses couleurs, et qui mûrissent les uns après les autres.

La *Greffe Magneville* multiplie plus sûrement les arbres à séve gommeuse ou très-abondante.

Greffe en flûte.

La *Greffe Jefferson* ne compromet pas l'exis-

tence des sujets si elle ne reprend pas et ne mutile point le porte-greffe, puisque sa plaie est recouverte avec l'écorce du sauvageon. Elle est propre à multiplier les arbres à bois dur, dans le genre des chênes, des noyers et des châtaigniers américains.

La *Greffe Siflet* est celle qui est la plus généralement connue et employée pour greffer les noyers, les châtaigniers et les arbres à pepins et à noyaux.

Greffe des multitiges.

La *Greffe F.* est applicable à toutes les plantes annuelles et à tous les arbres, mais particulièrement à ceux dont les fibres ligneuses sont assez flexibles pour ne pas obliger à ligaturer trop fortement.

La *Greffe G.* produit les mêmes résultats.

La *Greffe H.* est propre aux arbres dont les feuilles sont opposées.

La Monographie de M. *Thouin* contient 119 espèces de greffes. Je n'en ai signalé que 43. Ce sont celles qui m'ont paru les plus utiles pour l'usage journalier. Ce que j'en ai dit n'est certainement pas suffisant pour les faire employer; mais je n'ai pas dû nuire au travail de l'auteur. J'aurai rempli le but que je me suis proposé, si je suis parvenu à exciter l'attention des amateurs, et si je l'ai fixée vers des connaissances ignorées.

RAPPORT

Fait à l'Académie royale des Sciences, sur le voyage au Brésil et dans les Missions du Paraguay, de M. AUGUSTE DE SAINT-HILAIRE*, correspondant de l'Institut et membre titulaire de la Société royale des Sciences d'Orléans.*

Nous avons été chargés par l'Académie (MM. *Desfontaines*, *Latreille*, *Geoffroy St.-Hilaire*, *Brongniart*, et *de Jussieu* rapporteur) de lui faire l'exposé des travaux entrepris et exécutés par M. *Auguste de St.-Hilaire* dans son voyage au Brésil, pour observer et recueillir les productions naturelles de ce pays. Un séjour de six années au Brésil, une grande étendue de terrain parcourue en divers sens et sous divers climats, des collections nombreuses en animaux, végétaux et minéraux, des descriptions exactes faites sur les lieux, des observations générales sur les climats, les sites, les mœurs des habitans, les productions naturelles à chaque contrée, la nature des terrains et le genre de culture approprié à chacune; tels sont les résultats du voyage de M. de Saint-Hilaire, lesquels exigeraient de trop longs détails pour faire apprécier exacte-

ment les services rendus à la science par ce voyageur naturaliste. Nous sommes obligés de ne présenter ici qu'un aperçu, suffisant cependant pour prouver qu'il a rempli sa mission de la manière la plus utile à la science et la plus honorable pour lui.

M. de Saint-Hilaire, parti de France le 1.er avril 1816, avec M. le duc de Luxembourg, arriva le 1.er juin suivant à Rio Janeiro, capitale du Brésil, après de courtes relâches à Lisbonne, à Madère et à Ténériffe. Il commença sur-le-champ à parcourir le voisinage de cette ville, et à former des collections en plantes, qui étaient l'objet principal de son voyage, en oiseaux et en insectes.

En décembre suivant il se porta au nord, dans la capitainerie des Mines, contrée aussi vaste que la France, dans laquelle il séjourna quinze mois, pour en visiter les diverses parties. Il se dirigea d'abord vers Villa Rica, en pénétrant dans des forêts anciennes et très-étendues, et traversant ensuite des pays découverts qui présentent d'autres plantes, d'autres oiseaux et d'autres insectes. Ce fut là qu'il vit un *quinquina* différent de celui du Pérou, mais employé aux mêmes usages, et qui indique la présence du fer. Il observa aussi une plante graminée visqueuse très-abondante dans les ter-

rains auparavant occupés par des bois vierges. Après une maladie d'un mois dans la Villa do Principe, il parcourut d'autres forêts, situées à l'est de cette ville, et vit les restes de plusieurs anciennes peuplades Indiennes. Il observa dans le distinct de Minas Novas, une autre végétation, des bois composés seulement de petits arbustes. Plus loin se présentaient d'autres bois, plus élevés, appelés *Catingas*, qui sont sans feuilles pendant la saison de la sécheresse. Sur les bords du Jiquitinhonha il passa quinze jours, au milieu des Botocudos, Indiens belliqueux, qui vivent dans les forêts, entièrement nus et sans habitation. De là il se porta vers la grande rivière de San-Francisco, dont il côtoya les bords ; entré dans le district des diamans, il visita les lieux où on extrait cette pierre précieuse, comme il avait auparavant examiné les procédés employés pour tirer l'or des montagnes et des rivières. Revenu à Villa Rica par un long détour, il reprit la route de Rio Janeiro, où il arriva en mars 1818, et il fit de là un envoi au Muséum d'Histoire Naturelle de deux cents oiseaux, quelques quadrupèdes, huit espèces d'insectes, et deux cents paquets de graines, auxquels il joignit deux mémoires de botanique qui ont été imprimés dans le recueil du Muséum.

Un second voyage de quelques mois eut lieu

dans les contrées maritimes, au nord de Rio Janeiro, jusqu'au Rio Doce, et lui procura à peu près les mêmes objets que ceux recueillis dans les bois qui avoisinent la capitale, à l'exception de ceux que lui offrirent les terrains sablonneux, dont les produits sont différens. Il visita le cap Frio, la ville de San-Salvador de Campos, toute la capitainerie du Saint-Esprit, les bords malsains du Rio Doce, et, embarqué à Villa de Victoria, il revint par mer à Rio Janeiro, d'où il fit un nouvel envoi d'animaux et de graines pour le Muséum.

Son troisième voyage, le plus long et le plus important, commencé au mois de janvier 1819, fut dirigé d'abord vers l'ouest-nord, dans la partie occidentale de la capitainerie des Mines, où il vit une belle cascade à la source du San-Francisco, et les eaux sulfureuses d'Araxa, que les bestiaux boivent volontiers. Pour arriver à Goyaz, il suivit un plateau désert qui, de ses extrémités opposées, donne naissance aux rivières de San-Francisco et Dos Tucantins, se rendant toutes deux à la mer dans des points différens. La végétation lui parut peu différente de celle observée sur les bords du San-Francisco. Les pâturages étaient tantôt entièrement découverts, tantôt parsemés de petits arbres tortueux. M. de Saint-Hilaire, après avoir visité Villa Boa,

capitale de la capitainerie des Goyaz, passa quelques jours chez les Indiens Coyapos, alla jusqu'aux frontières de Matogrosso, d'où il prit la route de Saint-Paul, en se dirigeant à l'est-sud. Il y arriva en décembre 1819, après un trajet long et fatigant, pendant les grandes chaleurs et la sécheresse, et y laissa ses diverses collections, emballées avec soin, pour continuer sa route vers le midi.

Il côtoya d'abord le côté occidental de la grande chaîne de montagnes qui sépare l'intérieur du pays des plages maritimes, et vit successivement les villes de Sorocoba, Hytu, Porto Feliz, et leurs environs; il marqua les limites des productions coloniales les plus importantes. Entré dans les Campos Geraes, contrée agréable par sa fertilité, ses beaux pâturages, ses bois d'*araucaria*, plus connu sous le nom de *pin du Chili*, et ses paysages variés. Il fit une ample collection de plantes qui annonçait déjà un climat plus tempéré. C'est-là qu'il observa celle que l'on nomme improprement *herbe du Paraguay*, et qu'il reconnut pour être un arbre du genre de l'*ilex*. Il connut aussi le *quinquina* du pays, qui est un *solanum*. Traversant ensuite la chaîne de montagnes, dans la partie difficile appelée Serra de Paranagoa, il se trouva sur la côte maritime plus basse et plus chaude

que le plateau intérieur, et dont les productions se rapprochaient davantage de celles des tropiques jusque vers le 27.e degré de latitude. Il put visiter les îles de Saint-François et de Sainte-Catherine, et les établissemens de pêche de la baleine. Le terrain au-delà est une côte sablonneuse et aride, qui n'est animée que par la présence d'un nombre prodigieux d'oiseaux aquatiques.

La capitainerie de Rio Grande, dans laquelle il entra bientôt, est une des plus fertiles, une de celles où la population est plus vigoureuse. Il observa que la limite de culture de la canne à sucre est autour du 30.e dégré; que celle du cotonnier se prolonge au 31.e degré, et celle des palmiers jusqu'au 34.e, de même qu'on l'a remarqué à la Nouvelle-Hollande. Il passa l'hiver, déjà rigoureux dans ces contrées, à Porto Allegre et à Rio Grande qu'il quitta en octobre 1820, c'est-à-dire au printemps de ce pays. Les plantes qui paraissaient à cette époque appartenaient aux mêmes genres qui donnent en Europe les plantes printanières; tels que les *carex*, *anemone*, *centunculus*, *arenaria*, etc. Il reconnut aussi l'influence des climats sur la végétation : ainsi, dans la saison la plus froide, les arbres conservaient leur feuillage, à un degré au nord de Porto Allegre; le tiers avait perdu

le sien à Rio Grande; et à deux degrés plus au sud, à peine un dixième avait conservé ses feuilles.

M. de Saint-Hilaire entra ensuite dans les possessions Espagnoles, traversa plusieurs villes et de belles campagnes le long des bords de Rio de la Plata, pour arriver à Monte-Video, où la végétation lui parut avoir un tel rapport avec celle de l'Europe, qu'à peine trouva-t-il quinze plantes qui ne pussent pas être rapportées aux familles Européennes. Il avait aussi déjà vu autour de quelques villes plusieurs de nos plantes bien acclimatées; il fit surtout cette remarque près de Monte-Video, où des champs incultes très-étendus étaient couverts de notre *cardon* devenu sauvage et employé seulement comme combustible. Se portant ensuite du côté de Rio Negro, rivière qui se jète dans l'Uruguay, il trouva au-delà un pays beaucoup moins peuplé et des mœurs conformes aux descriptions faites par Azzara. Son voyage devint plus pénible entre Bélem et la province des Missions, et il passa treize jours dans un désert absolument inhabité, peuplé seulement d'autruches, de cerfs et de jaguars, contre lesquels il eut à défendre sa vie, et surtout celle de ses chevaux, qu'il ne put pas tous sauver. Ce fut dans ce canton qu'il éprouva des accidens singuliers avec deux

hommes de sa suite pour avoir pris queques cuillerées d'un miel fabriqué par une espèce de guêpe. Il visita les sept bourgades qui seules restent de trente, formant auparavant les anciennes missions du Paraguay. En les observant avec attention, il eut à gémir de ne plus trouver que des ruines et le spectacle de la misère dans une contrée fertile, dont nos écrivains n'ont pas exagéré l'ancienne splendeur. Rentrant ensuite dans le Brésil proprement dit, et voyageant dans la saison des pluies, il courut souvent le risque de perdre ses notes et ses collections; il revint au bout d'un an par un détour à Porto Allegre, s'embarqua sur le lac dos Pathos pour aller à Rio Grande, et il revint par mer à Rio Janeiro, où il arriva vers la fin de 1821, après une absence de près de trois ans.

Il lui restait encore à aller chercher à Saint-Paul les collections qu'il y avait laissées. Au lieu de s'y rendre directement, il fit un détour pour visiter différens points de la capitainerie des Mines, qu'il ne connaissait pas encore, et il recueillit dans ce quatrième voyage un assez grand nombre de plantes.

C'est au commencement de juin 1822, après six années de séjour en Amérique, après avoir fait environ 2,400 lieues portugaises dans des climats différens, depuis le 12.e jusqu'au 54.^e

degré, qu'il s'embarqua pour l'Europe, où il eut le bonheur d'arriver avec toutes ses collections, déposées maintenant au Muséum d'Histoire Naturelle.

D'après le relevé sommaire qui y a été fait par les professeurs de cet établissement, on peut présenter l'aperçu suivant :

1.° La collection contient un petit nombre de minéraux parmi lesquels sont quelques roches remarquables ; un euclase d'un assez gros volume, des fragmens de fer oligiste micacé, d'autres de fer oligiste compacte très-abondant au Brésil et renfermant de l'or disséminé, un pouding ferrugineux et siliceux, nommé *cascalho dos diamantes*, ou caillou des diamans, qui sert d'enveloppe ou de gangue à cette pierre précieuse dans le Brésil, et qui est de même nature que celle qui renferme les diamans de l'Inde : on ne le connaissait pas encore en Europe, parce que l'entrée du district des diamans est sévèrement défendue.

2.° 129 individus d'animaux mammifères rapportés à 48 espèces, dont 15 manquaient à la collection du Muséum, et dans ce nombre sont deux chauves-souris, un nouveau singe hurleur, *l'aguarachay*, espèce de chacal connu seulement par les descriptions d'Azzara, un *porc-épi* à queue prenante, un nouvel *apéréa* nommé *moco*.

3.° 2,005 oiseaux formant 451 espèces, dont 156 nouvelles pour les galeries du Muséum. La plupart de celles-ci nous font mieux connaîtr les espèces décrites par Azzara, et facilitent les moyens de les placer convenablement dans le système ornithologique. On doit remarquer dans ce nombre le *chaja*, auparavant mal connu, voisin du camichi dans le genre parra; une espèce de *rhynchée*, qui offre le premier exemple d'une forme propre aux Indes orientales et retrouvée en Amérique; le *cygne blanc à col noir du Paraguay*; le *psittacus hyacinthinus*, dont il n'existe que deux ou trois individus dans les cabinets de l'Europe; l'*aigle couronné*; plusieurs espèces de *tangara* connues seulement par Azzara, ainsi que le *guirayetapa* ou petit coq, ainsi nommé parce que, gros à peine comme nos moineaux, il a la queue relevée comme nos coqs domestiques.

4.° 55 individus de reptiles, réduits à 21 espèces, parmi lesquelles est une seconde espèce de *lachesis*, genre de serpens vénimeux dont on n'en connaissait qu'une.

5.° 58 individus de poissons, dont 21 espèces, la plupart nouvelles, habitant les eaux douces, parmi lesquelles sont trois *chalcées* et le *pimellade oxyringue*.

6.° Quelques coquilles, dont une nouvelle

espèce d'*unio*, trouvée dans le Rio Doce, et une nouvelle *ampulaire*, dont la spix tourne à gauche.

7.° Environ 16,000 insectes conservés avec soin, dont M. Latreille juge que près de 800 n'étaient pas connus.

8.° Un très-grand nombre de paquets de graines, indépendamment de ceux qui avaient été auparavant envoyés à diverses époques, lesquels avaient déjà produit de nouvelles richesses dans le Jardin du Roi.

9.° Un herbier composé d'environ 30,000 échantillons, formant près de 7,000 espèces de plantes bien conservées, dont M. Desfontaines estime que les espèces nouvelles peuvent s'élever aux deux tiers, parmi lesquelles seront des genres nouveaux et peut-être des familles nouvelles, dont une, celle des *vochisiées*, parvenue dans un envoi précédent, est déjà publiée dans le receuil du Muséum.

Nous ajouterons que M. de Saint-Hilaire, tenant un journal exact de son voyage, a pris tous les renseignemens qu'il a pu se procurer sur la statistique des pays visités par lui, sur les mœurs des habitans, leurs langages, leur commerce, leurs habitudes, etc. Voyageant plus spécialement pour la recherche des végétaux, il a fait la description des espèces recueillies, surtout de celles dont les Brésiliens font usage

dans la médecine et les arts. Il a rassemblé toutes les notes nécessaires pour établir la concordance de leurs noms vulgaires avec les noms botaniques.

Il serait à désirer que le Gouvernement voulût bien, par les moyens qui sont à sa disposition, favoriser la publication de ces objets nouveaux et l'exécution des dessins et gravures qui doivent être joints à ce grand ouvrage. Cette publication serait d'autant plus utile, surtout pour la partie botanique, que M. de Saint-Hilaire a dans cette science des connaissances positives et très-étendues.

Signé, Geoffroy Saint-Hilaire, Desfontaines, Latreille, Brongniart; de Jussieu, Rapporteur.

L'Académie approuve le rapport et en adopte les conclusions.

Certifié conforme,

Le Secrétaire perpétuel, Conseiller-d'État, Commandant de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Signé, Baron Cuvier.

L'Académie royale des sciences décide ensuite, à l'unanimité, que le Rapport ci-dessus sera adressé à Son Excellence le Ministre de l'intérieur.

RAPPORT

Sur l'ouvrage de M. le docteur Lassis, *intitulé*, Recherches sur les véritables causes des maladies épidémiques, appelées typhus;

Par M. Jallon fils.

Séance du 21 Mars 1823.

Messieurs,

Le docteur *Lassis* a fait paraître en 1819, un ouvrage intitulé, *Recherches sur les véritables causes des maladies épidémiques appelées Typhus*; il vient de vous l'envoyer en vous demandant le titre de correspondant. Votre Section de Médecine m'ayant chargé de l'examiner, je vais avoir l'honneur de vous en donner seulement une courte analyse, car n'ayant jamais observé les maladies typhoïdes, je ne me permettrai pas de discuter l'opinion dominante de l'auteur, celle de la non contagion. Je laisserai ce soin à ceux de nos collègues qui, à une époque dé-désastreuse, ont fait preuve de talens et de dévoûment, et ont rendu d'importans services dont cette ville ne perdra pas le souvenir.

Parmi les hommes de l'art qui ont le plus souvent observé les épidémies, M. *Lassis* brille au premier rang. Médecin militaire, il a accompagné

les armées françaises dans le long cours de leurs victoires, et ne les a point abandonnées dans leurs derniers revers. Retiré dans ses foyers lorsque la paix, toujours chère à la France, vint nous consoler dans nos malheurs, il consacra tout son tems à l'étude; il rédigea les nombreuses observations qu'il avait recueillies, et publia le mémoire dont il vous fait hommage.

Ce travail est divisé en deux parties. L'auteur, dans la première, s'efforce de prouver la non contagion des *Typhus*. Il commence, avec raison, par citer les médecins et les écrivains les plus célèbres de l'antiquité, et il fait voir que presque tous n'ont jamais regardé les épidémies comme contagieuses. Ainsi pensaient Hippocrate, Galien, Aviceune et Thucidide. Ovide et Virgile, il est vrai, ont émis une autre opinion; mais en pareille matière, il ne faut pas attacher une haute importance à l'opinion des poètes qui de tous tems ont eu le droit de tout oser.

C'est au milieu des ténèbres de la barbarie que le système de la contagion prit naissance. Dans le quinzième siècle Fracastor l'admettait d'une manière positive; l'aristocratie qui gouvernait à Venise, établissait le premier lazaret connu, et prenait de sevères mesures de police qui peut-être s'accordaient avec son ombrageuse politique. Plus tard, lorsque l'ins-

truction plus repandue vint rendre les peuples moins malheureux, le systême triomphant fut vigoureusement attaqué. Les médecins les plus distingués de l'Italie s'inscrivirent en faux contre la doctrine de Fracastor. Gui-Patin tourna en ridicule tous ceux qui soutenaient la contagion des épidémies de Bruxelles et de Rouen; et les médecins de Montpellier, calmes et sans crainte au milieu des horreurs de la peste de Marseille, proclamèrent hautement qu'elle n'avait pas un caractère contagieux.

Dans une cause aussi grave, il faut l'avouer, des citations à l'appui desquelles ne viendraient pas des faits nouveaux ne seraient pas suffisantes pour détruire une doctrine qui compte encore beaucoup de partisans. M. *Lassis* l'a bien senti; les observations nombreuses qu'il donne nous ont paru du plus grand intérêt, et nous croyons qu'il serait difficile de leur en opposer qui auraient plus de force. Nous en citerons quelques-unes. Pendant l'expédition d'Egypte, une multitude de personnes, même des corps d'armée entiers, communiquèrent pendant long-tems avec des pestiférés; les médecins attachés à l'armée prodiguèrent leurs soins aux malades sans contracter la maladie. Le général en chef lui-même donna le premier cet héroïque exemple. Assalini reçut sur les mains le pus des bubons, il coucha

PRIX PROPOSÉS.

La *Société de Médecine de* Lyon met au concours la question suivante : « *Quelles sont les maladies qui peuvent simuler les affections organiques du cœur*? Indiquer leur diagnostic d'une manière précise, et signaler le mode de traitement qui leur convient. »

Le prix, qui consistera en une médaille d'or de 300 fr., sera décerné en 1824 dans la séance publique de la Société.

Les mémoires devront être remis, avant le 1.er avril de la même année, à M. le docteur *Montain*, place Bellecour

---

La *Société de Médecine de* Metz propose le sujet de prix suivant :

1.° « Si la méthode anti-phlogistique, prise dans toute sa latitude, est la seule applicable au traitement de toutes les *gastro-entérites*, en considérant comme telles les fièvres *bilieuses*, *muqueuses* des auteurs, *méningo-gastriques et adeno-meningées* de Pinel ;

2.° « S'il n'arrive pas quelquefois dans ces phlegmasies une époque à laquelle (*la résolution n'ayant pas eu lieu malgré l'emploi des déplétions sanguines générales et locales, du régime et des autres moyens débilitans*), il devient nécessaire de recourir à un autre mode de traitement pour relever les forces et ramener l'organisme normal ;

3.° « Dans le cas de l'affirmative, établir, d'après des faits bien observés, quels sont les symptômes qui caractérisent cette époque et annoncent la nécessité de substituer aux anti-phlogistiques uniquement employés jusqu'alors, la méthode tonique, et quelquefois même les stimulans ;

4.° « Enfin, faire connaître le régime et les agens thérapeutiques qui doivent composer ce traitement, et l'ordre successif dans lequel on doit les employer. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 200 fr.

Les Mémoires devront être remis à M. *Chaumas*, à Metz, avant le 1.er Décembre 1823.

OBSERVATIONS

SUR L'EMPLOI DU FER DANS LES MONUMENS PUBLICS ;

Par M. PAGOT.

Séance du 25 Avril 1823.

BULLET, dans son *Manuel des Entrepreneurs*, dit, à l'article *serrurerie* : « Il est quelquefois dangereux d'employer le fer dans » les bâtimens, surtout dans ceux construits en » pierres de taille, car le fer venant à se rouiller, s'enfle et fait casser les pierres. Les anciens n'en faisaient aucun usage dans leurs » grands édifices ; ils se servaient de crampons » de cuivre. On peut cependant, ajoute-t-il, obvier, à cet inconvénient en posant les fers à » sec, en les frottant de graisse et en ne les » entaillant pas trop juste dans la pierre. Au » bâtiment de l'Observatoire de Paris il n'y a » ni fer ni bois ».

On voit par cette citation, qu'on ne peut pas beaucoup blâmer les propriétaires d'employer autant de fer qu'ils le font dans les bâtimens dont ils dirigent la construction. Le manque d'expérience leur fait nécessairement commettre beaucoup de fautes, et le plus souvent ils ne pour-

raient pas les réparer sans cela. Aussi, dans presque toutes les constructions particulières, l'article de la serrurerie est-il trois fois plus coûteux qu'il ne devrait l'être.

Les entrepreneurs, malgré plus d'habitude que n'en ont les propriétaires, font aussi un grand usage du fer, et cela se conçoit; leur intérêt peut même leur servir d'excuse, car on sait qu'ils ne sont légalement responsables de leurs constructions que pendant dix ans.

Enfin, on peut permettre à des architectes peu instruits de recourir à ce mauvais moyen pour remédier aux vices de construction qu'une disposition vicieuse et l'irréflexion ont fait naître.

Mais qu'un architecte digne de ce nom par ses talens; que celui en qui le Gouvernement met sa confiance pour l'exécution des monumens nationaux, religieux et funéraires, et qui doit se pénétrer des motifs qui font ériger de pareils monumens, ne pense qu'à les décorer et qu'à flatter les yeux; qu'il n'attache à sa réputation que la durée de sa vie, je ne puis le comprendre; rien ne peut le justifier. Ce n'est pas là une faute d'artiste, c'est l'action condamnable d'un malhonnête homme.

Au risque d'encourir le blâme, et de paraître sévère dans ses compositions, le véritable architecte doit d'abord considérer la nature des

matériaux dont il peut disposer, ne chercher à les mettre en œuvre avec élégance, et par soutiens isolés, qu'autant qu'ils sont de nature à ne pas se fendre et à résister aux poids qu'ils sont destinés à supporter.

Les architectes anciens en élevant des édifices dans des climats secs et favorisés du plus beau ciel, ne les construisaient encore qu'avec les matériaux les plus durs; aussi leur destruction doit-elle être attribuée aux conquérans plus qu'au tems. On ne saurait donc excuser ceux qui, dans un climat humide comme le nôtre et qui semble exiger des constructions fermées, ou l'eau, la neige ne pénètrent que difficilement, s'efforcent de leur donner une élégance, une légèreté qu'on adopterait à peine dans la Grèce et dans l'Italie.

Un exemple, Messieurs, existe sous vos yeux, c'est Sainte-Croix d'Orléans. Je vais vous faire connaître les dangers auxquels des constructions trop légères et en opposition avec notre climat peuvent donner lieu, et combien l'emploi du fer dans cet édifice a hâté la ruine des parties où il a été employé.

Le portail de l'Eglise de Sainte-Croix a été composé de manière que chaque tour forme une espèce de puits dans toute sa hauteur.

Il devait exister seulement une voûte dans

chaque tour aux deux cinquièmes de la hauteur totale, environ à cent pieds au-dessus du sol; ces voûtes devaient relier le monument; mais avant leur établissement, la mauvaise disposition des murs exigea le placement de grandes armatures en fer ou grands tirans, au nombre de quatre dans la longueur de la façade, et de dix placés perpendiculairement aux précédens. Ainsi, un portail qui avait déjà coûté plus de huit millions, ne dut sa conservation qu'au placement de ces armatures.

Trois grandes roses placées au-dessus des principales entrées, étaient composées de manière que de grands cercles en fer soutenaient les pierres qui formaient leurs découpures. Malgré qu'on eût pris la précaution d'envelopper les crampons de feuilles de plomb, soudées de façon à intercepter tout passage à l'air, ces rosaces, de 7 mètres de diamètre, n'ont duré que 30 ans; le fer en s'oxidant sépara les pierres et les fendit de toutes parts. La rose qui subsiste sur la face au sud, et qui n'a point encore été renouvelée, servirait à prouver ce que j'avance, si vous pouviez en douter. La belle galerie placée au-dessus de ces roses a subi le même sort; on pouvait, avec la main, en détacher des morceaux de pierres de plusieurs pieds cubes. Les axes de ses colonnes, qui étaient en fer de près

de deux pouces carrés, s'étaient oxidés d'environ six lignes sur chaque face. Enfin, cette galerie a dû être renouvelée et se serait écroulée très-certainement, quoiqu'elle n'eût aussi que trente années de construction. Les escaliers, aux angles des tours, étaient dans un état de destruction presque aussi grand. Les parties supérieures ont été reconstruites sans y employer de fer. Les parties intérieures peuvent encore durer, mais elles se détruiront avant un siècle, et par l'action de la même cause, malgré que tous les fers soient enveloppés de plomb.

L'architecte chargé de la restauration et de l'achèvement de cet édifice n'a entrepris qu'en tremblant la reconstruction de toutes ces parties ruinées. Jeune encore, il devait craindre, en supprimant le fer dans des constructions qui semblaient ne pouvoir se soutenir que par ce seul moyen, qu'on ne l'accusât d'avoir préparé de grands malheurs par son inexpérience.

Cependant il s'agissait de reprendre en sous-œuvre une grande galerie dont les piliers délicats ne devaient leur solidité qu'aux axes métalliques qui les traversaient; il s'est décidé à supprimer tous les fers; mais forcé de donner plus d'épaisseur aux parties, il chercha à déguiser à la vue l'augmentation des surfaces. Les pierres furent reliées simplement par des axes de bois,

en cœur de chêne, de 8 centimètres environ de grosseur, qu'il fit bouillir pendant plusieurs heures dans de l'huile, et il n'employa pour les sceller que du mastic de Dilh. Les roses furent reconstruites de la même manière; et comme il savait que des cales en bois avaient été trouvées dans les joints des pierres de monumens dont la construction compte vingt siècles et plus, et que toutes celles que le mortier avait constamment recouvertes étaient restées sans altération, il a pensé que ce moyen pourrait remplacer avantageusement les goujons en cuivre ou en bronze qu'il aurait fallu employer sans cela, et qui auraient coûtés des sommes énormes. Le tems seul pourra faire voir s'il s'est trompé.

La belle colonnade du Louvre a également souffert de l'emploi trop considérable de fer dans la construction des plates-bandes qui forment l'architrave de son entablement, aussi en a-t-on beaucoup diminué la quantité dans leur rétablissement.

J'ai pensé, Messieurs, que ces observations sur l'emploi du fer pourraient être de quelqu'utilité aux artistes appelés à la construction des monumens publics; je désire qu'elles vous paraissent offrir assez d'intérêt pour occuper une place dans vos Annales.

RAPPORT

Sur les Observations précédentes;

Par M. Jollois.

Séance du 6 Juin 1823.

J'ai l'honneur de vous rendre compte, au nom de votre Section des Arts, du résultat de l'examen quelle m'a chargé de faire d'une notice ayant pour titre : *Observations sur l'emploi du fer dans les monumens publics*, par M. Pagot. Notre collègue, chargé de la restauration et de l'achèvement de l'église de Ste.-Croix, a fait une étude particulière de ce monument, qu'il a été à portée d'apprécier sous le double rapport de la nature et de l'emploi des matériaux. Il a surtout remarqué le mauvais effet de l'usage du fer dans toutes les parties pyramidales ainsi que dans la riche et élégante galerie, et dans les belles roses qui forment la décoration du portail de Ste.-Croix. On voit encore aujourd'hui même, en effet, des portions d'ornemens qui ne doivent leur destruction qu'au gonflement du fer, causé par l'oxidation de ce métal, provenant elle-même de l'humidité qui a pénétré dans les joints des pierres, et sans doute aussi de celle inhérente aux matériaux primitivement mis en usage dans les constructions. Il est certain que tous les graves inconvéniens qui résultent du fer employé dans l'édifice de Ste.-Croix, viennent principalement

du peu de soin que l'on a apporté à mettre ce métal hors de l'atteinte de l'humidité. M. Pagot a donc renoncé à l'usage du fer pour y substituer celui du bois. Il relie les pierres avec des axes en bois de cœur de chêne, qu'il fait bouillir pendant plusieurs heures dans de l'huile, et il employe, pour leur scellement et le remplissage des joints, le mastic de Dihl. M. Pagot applique ce procédé non seulement aux pierres posées par assises horizontales, mais encore à celles dont les joints sont dans une direction quelconque par rapport à l'horizon. C'est ainsi qu'il a reliés entre eux ces nombreux morceaux de pierre qui, taillés en forme de découpures, composent par leur réunion les grandes roses placées au-dessus des arcs en ogives du portail. Le procédé employé par M. Pagot, avec tous les soins qu'il indique dans sa notice et surtout en faisant usage d'un excellent mastic pour bien fermer les joints des pierres, ne peut avoir que le plus grand succès. Le bois mis ainsi hors du contact de l'air et des alternatives de la sécheresse et de l'humidité, est capable de résister pour ainsi dire éternellement. Les anciens Egyptiens nous en offrent des exemples dans leurs monumens. En effet, ils ne se contentaient pas de donner aux murs de leurs édifices une épaisseur considérable et de les construire avec des pierres de grandes dimensions,

ils prenaient encore le soin de lier les unes aux autres les pierres d'une même assise horizontale par des tenons en bois qui y étaient incrustés. Ces tenons sont en sycomore, bois extrêmement compact, et taillés en double queue d'aronde. Leur longeur ordinaire est de $0^m, 24$ (9°). Ils ont dans leur plus grande largeur $0^m,067$ ($2^\circ \frac{1}{2}$), et leur épaisseur est de $0^m, 04$ ($1^c \frac{1}{2}$). Nous avons fait démolir à Thèbes quelques assises du mur d'enceinte du grand palais de Carnac, et nous avons retrouvé de semblables tenons encore en place. Quoiqu'ils y fussent peut être depuis plus de trente siècles, le bois n'avait cependant éprouvé aucune altération sensible. Il était seulement légèrement charbonné à la surface, mais n'avait rien perdu de sa dureté première. Une expérience de tant de siècles doit donner de la confiance dans le procédé proposé et mis en usage par M. Pagot avec toutes les précautions qu'il recommande.

Votre Section de Arts donne donc, à l'unanimité, son approbation au procédé de notre collègue. Elle pense que c'est un véritable service à rendre aux arts qui ont les constructions pour objet, que d'en répandre la connaissance; c'est pourquoi elle vous propose, par mon organe, d'insérer les *Observations* de M. Pagot dans les *Annales* de la Société.

RAPPORT

Fait au nom de la Section des Arts, sur un Mémoire de M. Romagnesi, Correspondant de la Société;

Par M.r J. Le Brun.

Séance du 20 Juin 1823.

Messieurs,

Vous avez renvoyé à votre Section des Arts l'examen d'un ouvrage de M. Romagnesi, qui a pour titre : *Aperçu général sur l'origine des Arts, sur leurs progrès, sur leur décadence, sur les causes qui les ont produits, et principalement en ce qui concerne la sculpture considérée dans les deux genres.* Je vais avoir l'honneur de vous soumettre le rapport dont vous l'avez chargé.

Le domaine des Sciences et des Arts est d'une si vaste étendue, que la nature accorde rarement à quelque génie d'un ordre supérieur la force et les moyens d'en parcourir les diverses parties. Dans chacune d'elles séparément on distingue plusieurs hommes célèbres qui ajoutent de nouvelles découvertes à celles de leurs prédécesseurs; mais uniquement occupés du seul

objet qui captive leur esprit, les autres branches des connaissances humaines leur sont en quelque sorte étrangères. Il en est même qui paraissent insensibles aux beautés des arts d'imitation qu'ils ne croient utile et nécessaire de connaître qu'à ceux qui les professent. Cependant, comme les principes des Sciences et des Arts dérivent tous d'une même source, comme ils ont le même modèle et le même but, il est certain qu'ils sont liés par des rapports qui servent à leur intelligence commune; semblables à ces corps célestes qui s'éclairent mutuellement et se réfléchissent la lumière qu'ils reçoivent du même foyer.

D'autres, au contraire, plus présomptueux, s'érigent en critiques des productions des Arts sur lesquels ils n'ont pas la plus faible notion. On pourrait leur adresser, avec raison, ce qu'Appelles disait à l'un des courtisans d'Alexandre, qui voulait aussi faire le connaisseur : Vous voyez ces jeunes élèves qui broient mes couleurs; tant que vous avez gardé le silence, ils admiraient la richesse et l'éclat de vos habits; mais depuis que vous avez parlé de choses que vous n'entendez pas, ils ne cessent de rire.

Dans ce siècle qu'on appèle le siècle des lumières, où une prétention ambitieuse de tout savoir, a remplacé l'amour plus modeste du

travail et de l'étude, où il est de mode de raisonner sur tout, et de vouloir paraître instruit sans se donner la peine de le devenir, s'il se trouve encore des hommes laborieux et désintéressés qui consacrent leurs loisirs à parcourir plusieurs ouvrages volumineux, pour en extraire ce qu'ils ont d'essentiel, combien ils méritent d'éloges et d'encouragemens ! Nous leur devons d'autant plus de reconnaissance, qu'ils ne sont animés que par le désir de nous faciliter des études qui, quoiqu'étrangères à nos occupations habituelles, n'en sont pas moins utiles, je dirais même indispensables, puisqu'elles développent en nous des idées nouvelles et ajoutent à nos connaissances et à nos plaisirs.

Mais pour remplir le but qu'on doit se proposer dans les écrits de ce genre, il faut être doué d'un jugement sain, d'un esprit juste, d'un goût épuré. Il faut que l'auteur médite long-tems son sujet, qu'il le possède tout entier, qu'il l'embrasse dans son ensemble, pour en extraire les parties substantielles dont il formera un tout régulier, et pour en détacher les faits importans qu'il enchaînera les uns aux autres, de manière qu'ils se pressent et se suivent sans interruption; il faut enfin que son style soit rapide et concis, débarrassé de détails accessoires et d'ornemens étrangers qui ne serviraient qu'à

entraver la marche, fatiguer l'attention, et la détourner de l'objet principal.

Si nous rappelons ici ces règles générales, ce n'est pas que nous ayons le dessein de les prendre pour guides dans l'examen de l'ouvrage de M. *Romagnesi*. Nous n'avons d'autre intention que de nous convaincre de la difficulté d'un genre de travail qu'on ne saurait trop apprécier. L'auteur, en nous offrant son manuscrit, ne nous a pas laissé le droit de l'examiner sous le rapport littéraire, puisqu'il l'a présenté comme un recueil de matériaux amassés sans prétention, à mesure qu'ils se trouvaient sous sa main. Nous devons seulement le considérer comme le résultat des loisirs d'un artiste auquel l'amour des arts a inspiré le désir de rassembler ce que leur histoire peut offrir d'intéressant, depuis leur origine jusqu'à nos jours. Ainsi nous nous attacherons particulièrement à relever dans ce Mémoire les observations qui nous auront paru judicieuses, et qui sont le résultat d'une longue expérience. M. *Romagnesi* mérite en cela d'autant plus de confiance, qu'il professe lui-même, depuis son enfance, l'art dont il se montre l'historien, et que nous avons ici, sous nos yeux, plusieurs de ses productions qui font l'ornement du lieu de nos séances et qui attestent son talent distingué.

L'auteur remonte à l'origine des arts, qu'il attribue à la reconnaissance de l'homme envers la Divinité, dont il recevait chaque jour de nouveaux bienfaits. Bientôt cette reconnaissance s'étendit à tout ce qui servait à ses besoins et à ses plaisirs.

Après plusieurs essais, dans lesquels il exerça son industrie, qui se développait progressivement, il bâtit des temples où les images des objets de son culte furent exposées à la vénération publique. Ainsi les arts dûrent à la religion leur naissance et leur accroissement.

Nous ne suivrons point l'auteur dans ses courses lointaines, en Egypte, en Grèce et en Italie. Nous croyons qu'il est beaucoup plus intéressant pour nous d'arriver avec lui à l'époque où l'aurore des arts commençait à paraître sur l'horizon de la France et à dissiper les ténèbres de l'ancienne barbarie.

Nos premiers rois avaient embrassé le christianisme; le sang des victimes humaines ne coulait plus sur ces blocs de pierre qui servaient d'autels au milieu des antiques et sombres forêts des Gaules. Le rit abominable des Druides avait fait place au culte du vrai Dieu. Déja on s'était occupé de lui consacrer des temples; mais ces édifices, quoique d'une forme régulière, n'offraient que des masses lourdes, sans proportions,

et des ornemens bizarres accumulés sans élégance et sans goût. Les beaux arts avaient été ensevelis sous les ruines de l'empire Romain, par l'irruption des barbares du Nord.

Cependant l'époque des croisades arrive, les princes chrétiens s'arment à l'envi pour aller conquérir la terre sainte. St.-Louis emmène avec lui des artistes français qui, à leur retour, apportant le fruit de leurs études sur les constructions des Sarrasins, substituèrent, au gothique, l'architecture arabesque. Ce genre plus léger, plus élégant, n'eut pas plutôt paru en Europe, que tous les temples, les palais, les bâtimens publics et même particuliers, furent construits à l'arabesque. Alors on vit s'élever ces basiliques imposantes par leur élévation et par un air de grandeur et de majesté qui frappe l'imagination. L'auteur cite plusieurs de ces édifices, entre autres Notre-Dame de Cléry, bâtie par Louis XI; la cathédrale de Chartres, dont le clocher s'élève à plus de 300 pieds. Il est étonné de l'immense quantité de sculptures et d'ornemens qui les couvrent, dont il admire la richesse, la variété, la finesse d'exécution, surtout dans les ornemens de la porte de la sacristie de Notre-Dame de Cléry, qu'il regarde comme un chef-d'œuvre digne d'être comparé aux ouvrages les plus parfaits des anciens en ce genre.

Orléans attire particulièrement son attention. Cette ville, dit l'auteur, possède, en proportion, dans sa moyenne étendue, plus de choses remarquables en sculpture, que la grande ville de Paris. En effet, on y voit d'anciens monumens qui attestent la lourde simplicité des premiers gothiques. D'autres, par leur élégance et leur richesse, montrent les progrès des arts, au retour des croisades. Le style du Bas-Empire s'y trouve dans toute sa pureté. Ici M. *Romagnesi* entre dans plusieurs détails que nous ne pouvons nous dispenser de mettre sous vos yeux : il remarque des quartiers entiers qui ont conservé la forme de leur première construction, depuis le 15e siècle. Les maisons qui les composent sont bâties en briques et en pierres de taille, ornées de très-belles sculptures d'un style varié, et ressemblent à ces fabriques d'Italie publiées par MM. Percier et Fontaine. Il en est plusieurs qui méritent d'être distinguées, tant par leur élégance et le caractère de leur architecture, que par les souvenirs qu'elles rappèlent; d'abord la maison qui fut, dit-on, habitée par Jeanne d'Arc; une autre de Marie Touchet, plus remarquable encore dans toutes ses parties. La cour est ornée d'une colonnade remplie de sculptures parfaitement exécutées; on voit à à chaque étage des galeries dont les voûtes en

pierre dure sont enrichies de caissons chargés de fleurs de lys, d'arabesques et d'emblêmes. Dans la salle des gardes, on trouve les restes d'une grande cheminée décorée de sculptures et couronnée par un bas-relief considérable. Les portes de l'allée et des appartemens sont chargées de bas-reliefs analogues à la ville. Le pavé même de la cour offre, au milieu, une grande rosace faite en carré de marbre noir taillé dans la forme des vitraux d'église. Tout y retrace le caractère du tems de leur construction, la serrurerie, la charpente, la menuiserie, jusqu'aux gouttières dont l'une, extérieure, était rubannée d'or et de bleu.

Nous citerons encore l'ancienne façade du Palais de Justice, bâtie en pierre de liais très-dure, et sculptée avec une finesse admirable. Une autre façade dans le style Florentin, décorée de trois ordres d'architecture, dont les sculptures sont exécutées avec le même soin.

Parmi les autres monumens curieux dont l'auteur fait mention, nous sommes surpris qu'il ait oublié la cathédrale de Sainte-Croix, qui fait le principal ornement d'Orléans et qui attire avec raison les regards de tous les étrangers. Quoiqu'une partie ait été construite postérieurement à cette époque, il n'aurait pas dû passer sous silence un édifice qu'on regarde

comme l'un des plus beaux en ce genre, tant par la beauté de son portail, par la hauteur, l'élégance et la légèreté de ses tours, qui paraissent comme suspendues dans les airs, que par la magnificence de son intérieur, dont la principale nef est si imposante par sa grandeur et son élévation.

Ainsi, l'introduction en France de l'architecture arabesque y fit éclore un nombre considérable de sculpteurs habiles, qui rivalisèrent de talens et portèrent leur art à un degré éminent de perfection. Ce fut alors que parurent Jean Gougeon, surnommé le *Phidias* de la sculpture française; Germain Pilon, l'un de ceux qui ramenèrent le bon goût dans la sculpture et l'architecture; Jean Cousin, si connu par ses peintures sur verre et son fameux tableau du Jugement dernier; Sarrasin, aussi habile peintre qu'excellent sculpteur. Nous voyons encore, pour l'architecture, Philibert de Lorme, Bulan, Androuet du Cerceau, à qui Orléans doit être fier d'avoir donné le jour, et plusieurs autres grands maîtres qui ont signalé l'une des plus belles époques dont la France puisse s'enorgueillir.

Nous ne parlerons pas des règnes suivans pendant lesquels les guerres de religion et les troubles intérieurs occupèrent presqu'entièrement les esprits. Arrêtons-nous plutôt au siècle

de Louis XIV, qu'on peut appeler le siècle de la gloire et des arts, où la France s'éleva au premier rang parmi les autres nations de l'Europe. Le génie du Monarque donna une impulsion générale et fit naître une foule de grands hommes dans tous les genres. Les lettres et les arts, électrisés par sa munificence royale, enfantèrent des chefs-d'œuvre qui égalèrent ce que les plus beaux siècles de la Grèce et de l'Italie avaient produit. Nous ne passerons pas en revue les merveilles de ce règne célèbre, que tout le monde connaît, et qui nous a légué, ainsi qu'aux âges futurs, des modèles toujours dignes de notre admiration.

Mais il n'y a point de stabilité dans les choses humaines : elle naissent, croissent et finissent par dépérir, après avoir parcouru les diverses périodes de développement et de force. Le siècle suivant, comme s'il avait été jaloux de l'éclat de celui qui l'avait précédé, dédaigna de marcher sur ses traces et voulut se frayer une route nouvelle. Des innovations funestes introduites dans les arts, furent accréditées par la faveur. L'empire de la mode subjugua les artistes; ils abandonnèrent l'étude de la nature pour adopter une manière factice, une pratique trompeuse qui séduisit la multitude. Les meilleurs esprits se laissèrent entraîner par le torrent, et

l'école française tomba insensiblement dans un état d'ignorance qui approchait de la barbarie. Enfin Vien parut ; il rappela les vrais principes et le goût du beau, méconnus depuis long-tems ; il enseigna ce qu'on n'aurait jamais dû oublier, que les arts n'ont d'autre but que l'imitation de la nature. Aussitôt, on vit sortir de son école les David, les Regnault, les Vincent, qui achevèrent une régénération si heureusement commencée, et formèrent eux-mêmes cette pépinière d'élèves qui font aujourd'hui la gloire de l'école française. Parmi ces élèves on distingue MM. Gérard, dont le magnifique tableau de l'entrée d'Henri IV dans Paris est digne de passer à la postérité comme un monument national ; Girodet, qui a renouvelé dans sa Galathée le prodige de Pygmalion ; Guérin, dont le talent varié sait traiter également les sujets gracieux et terribles, et se montre avec la même supériorité dans sa Didon et dans sa Clytemnestre ; Gros, qui est parvenu à naturaliser dans notre école le coloris de l'école vénitienne. Ainsi ces élèves, devenus à leur tour des maîtres habiles, continuent d'alimenter le feu sacré par d'autres élèves nombreux qui le transmettront à nos descendans.

La sculpture ne présente pas aux yeux de l'auteur la même perspective, quoique cet art soit parvenu au même degré de perfection dans les ouvrages de Chaudet, de Moitte, et qu'il

s'enrichisse tous les jours des productions de Cartelier, de Bosio, de Dupaty et autres grands maîtres. Comme les sculpteurs ont bien moins d'occasion d'exercer leurs talens, il craint que leur art ne puisse conserver cet éclat qu'il avait recouvré de concert avec la peinture ; il propose, en conséquence, un moyen qu'il croit propre a préserver la sculpture d'une décadence qui semble la menacer, surtout celle qui a pour objet les ornemens. Ce serait d'établir un atelier où un certain nombre d'élèves chargés par le Gouvernement d'exécuter des travaux qui leur fourniraient les moyens d'étudier cet art avec soin, formeraient eux-mêmes pour l'avenir d'autres élèves capables de perpétuer ce genre de talens.

En dernière analyse, si, pour remplir la tâche qui nous est imposée, nous sommes obligés de dire que nous aurions désiré un peu plus de méthode et de style dans l'ouvrage de M. *Romagnesi*, nous pouvons assurer aussi, qu'il se fait remarquer par le bon esprit qui y règne, par un zèle passionné pour l'intérêt des arts, et par un amour national qui fait son éloge et qui devrait animer tous les Français.

La Section des Arts a été, en conséquence, d'avis de vous proposer le dépôt de son manuscrit dans vos archives.

RAPPORT

Fait au nom de la Section de Littérature, sur un ouvrage intitulé : La Conquête du Mexique (1) ;

Par M. Blanvillain,

Séance du 4 juillet 1823.

Sur la fin du quinzième siècle, ce fut un grand spectacle de voir un navigateur, accompagné de quelques matelots, fendre hardiment des mers inconnues, et aborder à la petite île de *S.t-Salvador*, où il prend possession d'une immense contrée dont pendant tant de siècles on n'avait pas même soupçonné l'existence, et qui, égalant presque en étendue nos trois continens, offrait à l'homme de nouveaux cieux, de nouveaux domaines, à la science, et au sage de nouvelles méditations.

Pour récompense, l'auteur d'une si étonnante découverte fut abreuvé d'amertume, et il mourut délaissé sans avoir même la consolation de donner son nom à cette terre qu'il avait découverte. Cet honneur fut usurpé par *Américo Vespucci*, Florentin, pilote majeur sur la flotte de l'amiral Ojedo, lequel indiquait sur ses

(1) *La Conquête du Mexique*, Poëme en dix chants, *Orléans*, imprimerie de *Guyot* aîné; 1823.

cartes le nouveau continent sous la désignation d'*Amérique*, nom qui lui est resté malgré les réclamations des Espagnols. Cette riche conquête, à laquelle aucune autre nation d'Europe ne participa à cause de la prépondérance de Charles-Quint, fournissait aux littérateurs un sujet aussi curieux qu'instructif. M.me *du Boccage*, il y a 60 ans, a été la première à chanter cet événement; *Marmontel* ensuite a composé les *Incas*; enfin *Joet* et *Barlow* ont écrit leurs *Colombiades* et ont célébré à la fois la découverte qu'avait faite Cristophe Colomb et les conquêtes des Espagnols. Notre collègue, Monsieur *de Gautray*, a envisagé son sujet sur un plan plus simple et plus imposant : il s'est borné à chanter la Conquête du Mexique. Il a choisi Cortez de préférence, comme ayant réuni les vertus qui distinguent un héros. Son entreprise a pour but de délivrer un vaste pays d'une idolatrie barbare, de lui faire adopter la morale des chrétiens, et d'unir les deux mondes par les liens de la fraternité.

« Le lieu de la scène est sur les rives du lac » Mexico, et le poème commence deux ans » après le débarquement des Européens. Cortez » assemble son conseil et fait aux Mexicains » des propositions de paix; il est refusé par » Guatimozin qui entreprend de dévaster la » plaine pour affamer l'armée des Castillans. Gus-

» man amène un renfort à Cortez. L'ange Ariel,
» qui protège l'ancien monde, croyant qu'il est
» dans l'intérêt de l'Europe que la flotte de
» Gusman ne parvienne point au Mexique,
» suscite une violente tempête pour l'en éloigner;
» mais Ariel, mieux instruit des desseins de Dieu
» sur Cortez, appaise les flots et Gusman entre
» tranquillement au port. Ici, la puissance in-
» fernale entreprend de s'opposer au succès de
» Cortez. Satan ordonne à l'Avarice et à la
» Volupté de mettre tout en œuvre pour le
» gagner. L'Avarice vient à bout de soulever
» le camp, en inspirant ses fureurs à un Cas-
» tillan. Cortez appaise cette sédition, puis il
» s'occupe à construire des vaisseaux pour facili-
» ter la prise de Mexico. L'Avarice va trouver la
» Volupté pour l'engager à corrompre le cœur
» de Cortez. Le héros est sur le point de re-
» noncer à la conquête pour se livrer aux
» plaisirs. Alors l'ange Ariel descend des cieux
» pour venir au secours du héros. Guatimozin
» livre un combat sanglant et après plusieurs évé-
» nemens les Mexicains sont défaits : les captifs
» castillans sont conduits au temple pour y
» être immolés. Ils sont délivrés; le Fanatisme
» apparaît à Guatimozin et lui fait voir le
» Nouveau Monde opprimé par l'Ancien. Aigri
» par les pertes qu'il a faites, Cortez en presse le

» siège ; il détourne les eaux douces qui ali-
» mentent la ville et elle est en proie au tour-
» ment de la soif. Le Fanatisme voyant Cortez
» animé par la vengeance va le trouver pour
» le porter à de nouveaux excès. Ici Ariel des-
» cend des cieux et transporte Cortez au firma-
» ment ; il le fait lire dans le livre des destins ; il
» y voit le résultat des cruautés commises par les
» Européens au nom de la religion. Le cœur de
» Cortez est changé, mais Guatimozin se refuse
» toujours à la paix. Alors les Castillans se décident
» à attaquer la ville. Guatimozin vient fondre
» sur les Espagnols ; il est tué par Cortez
» dans un combat singulier, et la ville de
» Mexico tombe, avec l'empire, au pouvoir des
» Castillans ».

Telle est la marche du poème. Le merveilleux y est employé avec beaucoup de sagesse, et les épisodes y sont liés au sujet et naturellement amenés. Cependant on ne peut se dissimuler que l'intérêt ne soit quelquefois diminuée par l'impression que la cruauté des Espagnols a laissée dans les esprits, et on ne peut s'empêcher de voir dans cette expédition une poignée d'aventuriers qui profitent de la supériorité et du merveilleux de leurs armes pour subjuguer et massacrer un peuple doux, qui

Offerts aux yeux humains qui n'ont pu les connaître,
Par eux d'autres mortels sont éclairés peut-être ».

. . . .

« Un Dieu, pour ses desseins variant ses largesses,
Couvrit ces lieux divers de diverses richesses.
Sans doute il a voulu que des dons mutuels
Rapprochassent les cœurs des farouches mortels,
Et que le genre humain, bienveillant et tranquille,
Mît en commun les fruits que produit son asile.
C'est le Dieu des chrétiens; de ses vastes regards
Il embrasse à la fois tous ses enfans épars.
Eternel, tout-puissant, dans son Empire immense
D'autres dieux n'ont jamais partagé sa puissance,
Et, de cet Univers sublime Créateur,
Seul il maintient les lois dont seul il est l'auteur.

Astres toujours constans en parcourant le Monde,
Aux erreurs du païen que votre voix réponde :
Ces espaces égaux, marqués dans votre cours,
Par d'immuables lois régleraient-ils vos jours,
Si pour vous gouverner mille mains différentes
Tour à tour employaient leurs forces inconstantes?
Torrens qui détruisez le fruit de nos travaux,
Souffles impétueux qui boulversez les eaux,
Terribles ouragans, redoutable tonnerre,
Seriez-vous en tout lieu la terreur de la terre,
Si des dieux inégaux par d'inégales lois
A leurs sujets mortels commandaient à la fois?
Des plaines du Couchant aux portes de l'Aurore
S'étend le bras du Dieu que notre Europe adore;
C'est lui qui du néant a tiré l'Univers.
Jadis amas confus de principes divers,

Le chaos remplissait ces voûtes magnifiques,
Et des palais divins entourait les portiques.
L'Eternel a parlé; la nuit a disparu;
Il a dit au soleil : parais; il a paru.
Présent que de ses feux attendait la nature,
La chaleur pénétra dans cette masse impure;
La jeune fleur s'ouvrit aux zéphyrs caressans;
L'arbre aux cieux s'éleva : les animaux naissans,
Fiers de sentir la vie et brillans de jeunesse,
Sortirent du chaos, bondirent d'allégresse,
Et, dans leurs doux ébats, lancèrent dans les airs
Les restes du limon dont ils étaient couverts.
Un maître leur manquait; il reçut la naissance;
Loin de lui ce néant qu'adopta l'ignorance.
Le néant est-il fait pour ton cœur agité ?
Homme, Dieu te créa pour l'immortalité.
Que ton être, à ce mot, s'ennoblisse et s'épure;
Rends-toi digne aujourd'hui de ta gloire future;
Dompte des sens grossiers : au joug de la raison
Soumets ce corps mortel qui forme sa prison ».

PROGRAMME

Des Prix *proposés par la Société pour* 1824 *et* 1825.

La Société, au commencement de 1822, avait mis au concours quatre sujets de Prix, savoir : deux pour 1822, un d'Agriculture pour 1824 et un d'Antiquités pour 1825.

Des deux Prix proposés pour 1822, celui pour l'éloge de *Pothier* (Robert-Joseph) a seul été remporté. M. *Boscheron Desportes*, Substitut de M. le Procureur général près la Cour royale d'Orléans, a obtenu la *médaille* d'or, et la Société a arrêté que son discours serait imprimé dans ses Annales. Un *accessit* a été accordé à M. *Javon* fils, Avocat près la Cour royale de Paris, et M. *Pailliet*, Avocat près la Cour royale d'Orléans, a obtenu une *mention honorable* (1).

Le sujet médical n'ayant pas été traité d'une manière assez satisfaisante, reste au concours dans les termes suivans :

« Décrire les fièvres intermittentes des pays » marécageux, tels que la Sologne ;

« Faire connaître surtout les causes locales ;

« Examiner le rapport de ces fièvres avec les » altérations des viscères ;

« Indiquer les moyens préservatifs et le trai- » tement curatif ».

La Société croit cependant devoir déclarer qu'elle a distingué un Mémoire portant pour

---

(1) L'éloge de Pothier couronné par la Société se trouve chez Mad. Ve *Huet-Perdoux*, Imprimeur à Orléans. Il se compose de trois feuilles d'impression.

Prix. . . . . . 1 fr. 25 cent.

épigraphe, *Quorum pars Magna fui.* Les considérations générales qui le précèdent ont paru vagues et trop étendues ; il a semblé aussi que plusieurs autres parties de ce Mémoire pourraient être avantageusement resserrées.

La Société profite de cette circonstance pour rappeler les deux Prix d'Agriculture et d'Antiquités qu'elle a mis l'année dernière au concours.

1.° AGRICULTURE.

« Faire connaître les engrais qui conviennent
» aux pays sableux et argileux, tels que la Sologne.

« Les concurrens devront traiter des engrais en
» général et principalement des propriétés de
» celui connu sous le nom d'*urate*, ou de ceux
» qui sont formés par la combinaison, soit de
» l'urine, soit de l'urate lui-même avec d'autres
» substances, telles que la chaux, la marne, le
» tan, le charbon aminal, etc.

» Il sera nécessaire d'indiquer, d'après des
» expériences faites avec soin :

» 1.° La manière dont ces engrais doivent être
» employés ;

» 2.° Le tems le plus favorable pour les porter
» sur les terres ;

» 3.° La nature du sol auquel ils conviennent
» le mieux ;

» 4.° Les dépenses qu'ils occasionnent ;

» 5.° L'effet qu'ils produisent sur les récoltes.

» On y joindra, s'il se peut, la description » d'un instrument propre à les répandre ;

» A mérite égal, les expériences faites le plus » en grand seront préférées. »

2.° Antiquités.

« Donner une notice historique et descriptive » des principaux monumens du département du » Loiret dont la construction est antérieure à » l'année 1600. »

« Les auteurs accompagneront leurs descrip» tions des dessins géométraux nécessaires pour » en faciliter l'intelligence. »

Les concurrens, pour le prix de médecine, devront avoir remis leur travail, en latin ou en français, avant le 1.er mai 1824.

Les mémoires d'agriculture ne seront reçus que jusqu'au 1.er novembre 1824. Les autres seront admis jusqu'au 1.er janvier 1825 : tous ces termes sont de rigueur.

La Société décernera pour chacun de ces Prix une médaille d'or qui sera de 600 fr. pour celui d'antiquités, et de 300 fr. pour les autres Prix.

Toutes les pièces ou mémoires devront être envoyés, franc de port, à M. le Docteur *Pelletier*, Secrétaire général de la Société.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leurs ouvrages ; ils le remplaceront par une épigraphe et le renfermeront, avec leur adresse, suivant l'usage académique, dans un billet cacheté, sur lequel il répéteront l'épigraphe qu'ils auront choisie. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où l'ouvrage aurait remporté le prix ou aurait obtenu une mention honorable.

La société prévient les concurrens qu'elle ne remettra rien de ce qui lui aura été adressé.

Les Membres titulaires ne pourront pas être couronnés.

RAPPORT

Fait au nom de la Section des Belles-Lettres, sur un ouvrage de M. de PLASMAN*, intitulé,* Des Contre-Lettres (1).

Par M. LÉGIER, Neveu.

Séance du 4 juillet 1823.

Les *Contre-Lettres*, sur lesquelles nous trouvons à peine quelques articles disséminés

(1) *Des Contre-Lettres*, considérées 1.° dans leurs rapports avec les obligations en général; 2.° avec les lois fiscales encore en vigueur sur cette matière; 3.° avec les règles du contrat de mariage; par *L. C. de Plasman*,

dans nos codes, jouent cependant un rôle assez important dans le cours des transactions sociales. Destinées par leur objet à détruire ou modifier des conventions ostensibles, un intérêt quelquefois légitime, le plus souvent frauduleux, leur donne naissance, et l'on conçoit dès-lors que leur emploi doit être fréquent; il l'est surtout devenu depuis que l'énormité des droits fiscaux a éveillé toute l'adresse de l'homme pour tâcher de s'y soustraire.

Aucun auteur jusqu'ici n'avait traité cette matière *ex-professo*; quelques principes généraux existaient toutefois, mais on sait que malgré l'utilité de ces grands principes régulateurs auxquels le magistrat et le jurisconsulte doivent constamment se rattacher, des exceptions nécessaires et les circonstances variées du fait en rendent toujours l'application très-difficile dans la pratique, et c'est là ce qui de tout tems a donné tant de prix aux ouvrages dans lesquels, guidé par le seul intérêt de la science, le jurisconsulte devenu l'émule du législateur, pose les règles fondamentales, concilie ce qu'en appa-

---

Avocat à la Cour Royale d'Orléans. = Brochure in-8.° de 120 pages d'impression. — *Paris*, chez Nève, libraire de la Cour de Cassation, au Palais de Justice; *Orléans*, V.° Huet-Perdoux, Imprimeur, rue Royale.

rence au moins elles offrent quelquefois de contradictoire, déduit les justes conséquences qui en découlent et les applique aux diverses difficultés que l'expérience a déjà fait connaître, ainsi qu'à celles que son intelligence prévoit.

C'est dans cet esprit que M. *de Plasman* a écrit quelques réflexions générales servant d'introduction à son ouvrage. Consacrées à la définition des Contre-lettres et à leur objet, elles prouvent que l'auteur est pénétré de cette grande vérité, que les lois éternelles de la morale devraient toujours chez le législateur, le magistrat et le jurisconsulte, servir de base à la confection des lois positives et à leur application, comme elles devraient suffire à l'homme privé pour diriger sa conduite.

Passant ensuite à la division qu'il a cru devoir suivre, M. *de Plasman* examine dans une première partie les contre-lettres dans leurs rapports avec les obligations en général ; dans la deuxième, il traite des contre-lettres relatives au contrat de mariage.

Quoique cette division n'ait rien d'absolument tranché, puisque le contrat de mariage fait aussi partie des conventions en général, elle peut néanmoins se justifier et paraît tracée par la loi même ; car notre code, après avoir parlé des contre-lettres dans un seul article placé au titre des obligations

conventionnelles en général, a cru devoir s'en occuper encore dans deux articles spéciaux du titre du contrat de mariage. C'est là surtout, en effet, qu'un sentiment de faiblesse ou de cupidité aurait pu créer des contre-lettres, contre l'intérêt de l'un des époux ou contre celui des tiers; rien de plus naturel dès-lors que de trouver dans l'importance et le nombre des questions qui peuvent s'élever à l'occasion des contre-lettres relatives à l'association conjugale, le motif d'une division de l'ouvrage.

Dans l'une et l'autre partie, M. *de Plasman* a rassemblé les principes épars dans les écrits des auteurs anciens et modernes, et les dispositions législatives qui ont régi ou régissent encore le sujet qu'il a traité. Dans chacune il aborde franchement les questions, souvent très-épineuses, que l'intérêt a fait naître, et sans se livrer à des dissertations trop étendues, il ne laisse pourtant de côté aucunes des raisons principales qui doivent éclairer la décision et n'affecte pas d'ignorer les objections pour se dispenser de les réfuter, mettant ainsi son lecteur à portée d'apprécier la sagesse du sentiment qu'il adopte, et de se décider en grande connaissance de cause.

Quelquefois l'auteur a cru devoir combattre l'autorité de noms célèbres dans la science des

lois, et professer des opinions contraires aux leurs; mais le ton grave et décent de sa discussion, prouve qu'il n'a pas été guidé par le vain amour-propre de lutter contre les princes de la jurisprudence, mais uniquement par la conviction de l'erreur qu'il croit avoir été leur partage.

Le style de l'ouvrage a d'ailleurs les qualités appropriées au sujet.

En un mot le *Traité sur les Contre-Lettres* montre dans son auteur les connaissances unies au talent de les propager, et fait désirer qu'encouragé par ce premier essai, il s'ouvre une carrière plus vaste.

PAPPORT

Fait au nom de la Section de Médecine sur l'ouvrage de M. MONFALCON, *intitulé* : Essai pour servir à l'Histoire des Fièvres adynamiques et ataxiques ;

Par M. RANQUE.

Séance du 16 *Août* 1823.

M. Monfalcon aspire, Messieurs, à l'honneur de faire partie de votre Société.

Pour justifier ses droits à cette flatteuse ad-

mission, il vous fait hommage d'un Mémoire qu'il a composé dans le dessein de servir à l'histoire des fièvres adynamiques et ataxiques; il vous présente en outre les couronnes qu'il a obtenu du Cercle Médical de Paris, de la Société libre d'Émulation de Liége, de la Société d'Émulation du département de l'Ain, et de la Société de Médecine de Lyon, couronnes qu'il doit au talent supérieur avec lequel il a traité les plus hautes questions de la science.

Son nom vous rappèle ces articles nombreux et intéressans repandus dans le grand *Dictionnaire de Médecine*, et ces analyses savantes et spirituelles des productions nouvelles dont pendant plusieurs années se sont enrichis les journaux les plus distingués.

Tant de titres me semblent rendre superflu un rapport détaillé du Mémoire que vous adresse M. Monfalcon, et dont vous m'avez chargé de vous faire connaître l'esprit.

Dans cet opuscule, M. Monfalcon s'est proposé pour but la recherche de la nature de ces maladies qui désolent l'espèce humaine, et qui sont connues sous le nom de *Fièvres adynamiques et ataxiques*.

« La première n'est-elle qu'une inflammation » de quelques viscères abdominaux, ou n'est-elle

» pas due plutôt à un état de souffrance de tout
» l'organisme? »

» La seconde ne serait-elle qu'une inflamma-
» tion idiopathique ou une irritation sympathique
» de l'encéphale, ou une phlegmasie gastrique,
» ou plutôt une affection essentielle de toute
» l'économie? »

Telles sont les questions que s'est faites M. Monfalcon. Pénétré de leur haute importance, il croit, pour mettre le lecteur à même de se prononcer sur une matière aussi délicate et aussi grave, devoir lui mettre sous les yeux les argumens divers dont se sont armés jusqu'à ce jour les défenseurs des deux opinions contradictoires; car en médecine, Messieurs, comme dans toutes les sciences qui sont l'objet de la méditation des hommes, la contradiction semble être un besoin de l'humanité, et une nécessité de son organisation.

Dans cet exposé plein de mouvement et d'intérêt, l'auteur n'enlève à aucune des opinions les avantages qu'elle peut avoir; chacune y étale et y fait valoir ses droits à la victoire. Les pages brillantes où sont tracés les combats que se livrent entre eux les partisans des deux opinions opposées, sont un véritable tournois où l'on voit s'élancer chaque athlète défendant avec courage et opiniâtreté non pas les droits de la beauté,

pressement que met un savant aussi recommandable et déjà célèbre, à solliciter l'honneur de correspondre avec vous, et ne croirez-vous pas acquitter une dette et servir utilement les intérêts de la Société en admettant M. Monfalcon au nombre de vos membres correspondans?

Telle est mon opinion, Messieurs, et telle, j'aime à le croire, sera la vôtre.

BIBLIOGRAPHIE.

REVUE ENCYCLOPÉDIQUE ou *Analyse raisonnée des productions les plus remarquables dans la Littérature, les Sciences et les Arts.*

Depuis un demi-siècle les sciences philosophiques ont fait de très-grands progrès. Leur domaine s'est étendu par toute la terre, parce que partout aujourd'hui il y a des hommes qui étudient et raisonnent. L'esprit d'observation, propagé avec celui du commerce, règne à Botany-Bay comme dans l'Inde et dans les îles de la mer du sud. L'Asie et l'Afrique sont chaque jour explorées par nos savans, et les rivages de l'Amérique sont peuplés d'hommes aussi civilisés et aussi instruits que ceux de l'Europe elle-même. La multiplicité des Journaux scientifiques ou littéraires, des Recueils encyclopédiques et des

ouvrages élémentaires, a établi la communication la plus prompte entre les savans et les littérateurs de toutes les parties du monde. L'habitude de comparer est devenue générale ; la raison ne domine que parce que la vérité s'est fait jour.

C'est un très-grand bien que de la propager avec la science ; aussi, malgré tous les obstacles que cette propagation éprouve, soit par la faute de ceux qui la protégent, soit par l'erreur de ceux qui la redoutent, on ne saurait trop répandre les ouvrages qui peuvent contribuer à l'extension des connaissances humaines. On ne peut donc trop faire connaître *la Revue Encyclopédique*, recueil excellent, dont le but est de donner, chaque mois, une analyse raisonnée des productions récentes les plus remarquables dans la Littérature, les Sciences et les Arts.

Cet ouvrage, publié par M. A. *Jullien*, de Paris, dont les travaux sont si avantageusement connus, est rédigé par une Société de savans et de littérateurs qui, pour la plupart, ont acquis une réputation européenne (1).

Il en paraît chaque année douze numéros composés d'environ douze feuilles d'impression

---

(1) 1.° *Pour les Sciences physiques et mathématiques et les arts industriels* : MM. Ch. Dupin, Chaptal, Fournier, *de l'Institut* ;

chaque, et dont trois forment un volume suivi d'une table alphabétique.

Déjà 19 volumes de cette importante collection ont été publiés depuis 1819 jusqu'à ce jour.

C. Coquerel; Ferry; Francœur; Le Normand, *professeur de technologie*; A. Michelot; Moreau de Jonnés; Warden, *ancien Consul des Etats-Unis d'Amérique*, etc.

2.° *Pour les Sciences naturelles* : MM. de Lacepède; Géoffroy Saint-Hilaire, *de l'Institut*; Bory de Saint-Vincent, *correspondant de l'Institut*; Desmarest; V. Audoin; Brongniart *fils*; G. Delafosse; Flourens, D. M., etc.

3.° *Pour les Sciences médicales* : MM. Adelon, Bailly, Damiron, Dupau, Esquirol, Friedlander, Georget, Koreff, Magendie, Orfila, Pariset, D. M., etc.

4.° *Pour les Sciences philosophiques et morales, politiques et historiques* : MM. Lanjuinais, *de l'Institut*; M. A. Jullien, *de Paris*; De Gérando; Alex. de la Borde, *de l'Institut*; Agoub, Anné; Artaud; Avenel; Berville, *Avocat*; Barbié du Bocage, *de l'Institut*; Champollion-Figeac, *correspondant de l'Institut*; Champollion *jeune*; Depping; A. Dufrayer; Dufau; Duvergier; Guadet, *Avocat*; Jomard, *de l'Institut*; Laffon de Ladebat; Alex. Lameth; P. Lami; A Métral; Meyer, *d'Amsterdam*; Parent-Réal; Pouqueville; Renouard, *Avocat*; Eusèbe Salverte; Simonde de Simondi; Stapper; A. Taillandier, *Avocat*; Varney, etc., etc.

5.° *Pour la Littérature française et étrangère, la Bibliographie, l'Archéologie et les Beaux-Arts* : MM. Aignan, Andrieux, Amaury-Duval, Emeric David, Lemercier, de Ségur, *de l'Institut*; Barbier, *ancien conservateur des bibliothèques du Roi*; J. P. Brès; Alphonse Mahul; Ph. Golbéry, *de Colmar*; H. Héreau, Henrichs, Babey; M. Berr; Félix Bodin; Chaussard; Chauvelet; Chênedollé *fils*, *de Liege*; J. Droz; Dumersan; Ed. Gauttier; Goepp; Heibert; Crafft; Langlès, *de l'Institut*; V. Leclerc; Liagno; Marron; Mazois; Nicolo-Poulo; Patin; Pellissier; de Reiffenberg; de Stassart; *de Bruxelles*; Franç. Salfi; Schweighæuser *fils*, *de Strasbourg*; Léon Thiessé; Verdier, *etc.*

La réunion des mémoires, analyses, ouvrages, bulletins bibliographiques nouvelles scientifiques et littéraires, etc., qui les composent, peut être considérée comme le tableau des progrès de l'esprit humain depuis cinq ans.

Après chaque vingtième volume, il en paraîtra un particulier sous le titre de *Table Quinquennale de la Revue Encyclopédique*. Ces Tables, qu'on ne pourra trop recommander, seront d'une très-grande utilité pour tous les souscripteurs, auxquels elles éviteront des recherches longues et pénibles. Elles seront indispensables aux savans et aux littérateurs qui voudront se tenir au courant de la science.

Comme on pourra se les procurer séparément au prix modique de 6 fr., en souscrivant d'avance, tous ceux qui s'intéressent aux sciences, à la littérature et aux arts, s'empresseront certainement de les acquérir.

Le prix de l'abonnement à *la Revue Encyclopédique* est de 42 fr. pour Paris, et 48 fr., franc de port, pour les départemens.

On s'abonne au Bureau, rue d'Enfer-Saint-Michel, n.° 18.

B. de M.

BULLETIN GÉNÉRAL ET UNIVERSEL
des Annonces et des Nouvelles scientifiques.

C'est un grand bien que d'étendre les sciences, parce que leurs progrès déterminent toujours ceux des idées philosophiques et morales. La Littérature peut laisser les hommes dans l'enfance, puisqu'elle peut n'être que le fruit de l'imagination; nos meilleurs poèmes en font foi; mais les sciences ne peuvent avancer que par le raisonnement. Les peuples de l'orient, qui nous fournissent des poésies gigantesques et brillantes, sont restés dans l'enfance et sous le despotisme. Les peuples de l'occident, plus appliqués à la culture des sciences, ont acquis, par l'habitude de réfléchir, ces idées généreuses qui durent éloigner de leurs gouvernemens les formes arbitraires, incompatibles avec la raison et la sagesse, que le progrès des lumières tend constamment à accroître.

Sous ce rapport, la publication du *Bulletin des Annonces scientifiques* est un vrai service que M. le Baron de Férussac a rendu à la philosophie. En mettant en contact les savans de tous les pays, il doit étendre l'art de raisonner, que la comparaison rectifie toujours.

Les savans ne seront pas les seuls apprécia-

teurs de cet important Recueil, très-différent de *la Revue Encyclopédique*, à laquelle son titre pourrait faire croire qu'il ressemble ; il ne peut ni la remplacer ni être suppléé par elle.

Les collaborateurs de M. le Baron de Férussac (1) garantissent, par la profondeur et l'étendue de leurs connaissances, l'excellence des jugemens qu'ils portent sur tous les ouvrages dont ils rendent compte. Le nombre des *Recueils Scientifiques* est devenu tel que personne ne saurait se les procurer et en-

---

(1) *Mathématiques élémentaires*. MM. Hachette, Benoît (B.), Billy (B. Y.), Berthevin, Hanus (H. S.), Sueur-Merlin (S. M.).

Mathématiques transcendantes. MM. Navier (R), Coriolis (G. C), Deflers (Defl.), Terquem (T.).

Machines et Constructions. MM. Navier (R.), Fresnelle, Hachette Coriolis (G. C.), Hanus (H. S.), Leblanc, Benoît (B).

Topographie, Géodésie, Arpentage, Nivellement. MM. Lapie, Denaix (Den.), Benoît (B.).

Cosmographie et Astronomie. MM. Francœur, Nicolet, Babinet (Ba.).

Physique. MM. Ampère, Fresnel, Pouillet, Babinet (Ba.), Lehot.

Chimie. MM. Laugier, Chevreul, Bulos (B. S.), Gauthier de Claubry (G. de C.), Guillemin.

Géologie et Minéralogie. MM. le Baron Coquebert de Montbret (C. M.), de Bonnard (B. D.), C. Prévost (C. P.), Ménard de la Groie (M. G.), Beudant, Léman, Lucas, Delafosse, de Basterot, André, de Férussac (F.).

Zoologie. MM. Geoffroy de Saint-Hilaire, Desmarest (Desm.), F. Cuvier, Valencienne, Vieillot, de Roissy, Duclos, Latreille, Baron Dejean, Audouin (V. Aud.), Bosc, Bory de St.-Vincent.

Botanique. MM. Dupetit-Thouars, Kunth, Auguste de Saint-Hilaire, Richard, Gay, Brongniart fils (Ad. B.), Léman.

Palontographie, MM. Desmarest, Prévost, de Roissy, Defrance, Duclos, de Férussac, Latreille, Audoin, Brogniart fils.

Physiologie et Anatomie. MM. Geoffroy de Saint-Hilaire, Magendie (Mag.), Koroff, Edwards aîné (E.) Edwards (H. E.), Béclard, Defermon, Audoin, Vavasseur (P. V.), Andral fils.

Sciences Médicales. MM. Edwards (E.), Thillaye fils, Defermon

aujourd'hui la place, je ne me dissimule pas combien il a rendu ma tâche difficile.

« Ami des bonnes lettres, écrivain facile et plein de goût, c'est sa plume qu'il me faudrait lui dérober pour célébrer le vainqueur auquel je remettrai bientôt la couronne académique que vous lui avez décernée.

« M. le secrétaire-général vous rendra compte, dans quelques instans, des travaux de la Société depuis sa réorganisation, qui date, comme le bonheur de la France, du retour de la légitimité ».

M. *De la Place de Montévray*, président ordinaire, a répondu à M. le Préfet, et lui a exprimé les sentimens de la Société. Il a payé aussi un juste tribut de souvenir à M. le Comte Maxime de Choiseul, à qui elle est redevable de son rétablissement, et a prouvé par des faits que le goût du commerce n'a jamais éteint, dans Orléans, celui des Sciences, des Lettres et des Arts.

M. le Docteur *Pelletier*, secrétaire-général, a présenté ensuite le résumé des travaux de la la Société depuis sa réorganisation au mois de janvier 1818. Ce rapport a été terminé par la lecture de plusieurs fragmens de l'*Éloge de Pothier* auquel elle a adjugé le prix.

En remettant à l'auteur, M. *Boscheron-Desportes* fils, la médaille d'or qui lui a été décernée, M. le préfet a prononcé un discours qui a été

écouté avec beaucoup d'intérêt, et qui a été très-applaudi.

Immédiatement après, M. le Secrétaire-général a publié le programme des prix proposés par la Société pour les années 1824 et 1825.

M. le Docteur *Latour*, invité à monter au bureau, a lu un mémoire dans lequel il a fait voir que le *Croup*, loin d'être un produit de la vaccine, comme le vulgaire paraît disposé à le croire, n'est pas même une maladie nouvelle; que beaucoup de médecins, tant anciens que modernes, l'ont décrit sous différens noms, et que du tems d'Hippocrate il était déjà bien connu.

M. *Desportes* a succédé à M. Latour et a communiqué un éloge de M. de Varicourt, décédé Evêque d'Orléans et Membre honoraire de la Société. La lecture de ce morceau a été interrompue plusieurs fois par de nombreux applaudissemens.

M. *Lebrun* a remplacé M. Desportes et a soumis à l'assemblée des réflexions sur la destination des Monumens publics, sur l'origine de la nudité des Statues heroïques et sur l'abus qu'on en fait dans les monumens français.

La séance a été terminée par une Notice sur la ville d'Orléans en 1823, où M. Benoist-Latour a exposé des vues utiles et des projets d'embellissement qui mériteraient d'être adoptés.

La Société, consultée ensuite par M. le Préfet, a arrêté que toutes les pièces dont elle venait d'entendre la lecture, seraient insérées dans ses Annales, et l'impression en a été ordonnée.

La séance a été levée à dix heures.

DISCOURS

Prononcé dans la séance publique du 29 août 1823,

Par M. De la Place de Montévray,

Président ordinaire de la Société.

Messieurs,

Il est une vérité que proclame l'expérience de tous les siècles; rien d'utile, rien de grand ne peut être produit que par le concours des efforts de plusieurs vers un but commun. De là le besoin des rapprochemens entre les hommes que dominent les mêmes goûts, qu'attirent les mêmes études; de là l'avantage des Sociétés savantes et littéraires. Désireuses de propager les progrès des sciences, des lettres et des arts, elles exerceront toujours la plus puissante influence sur la prospérité des états et sur le bonheur des peuples, lorsque, formées de citoyens réunis par l'attrait

d'une mutuelle estime, elles confieront à la raison le soin de diriger leurs efforts, et à la sagesse celui de les garantir de tous écarts.

Loin de nous, Messieurs, ce préjugé trop légèrement adopté par quelques esprits superficiels, que là où les vues se dirigent principalement vers les spéculations commerciales, trop peu d'attraits environnent les travaux scientifiques et littéraires, pour qu'on puisse s'y consacrer avec quelqu'espoir d'encouragement et de succès. Erreur funeste, qui s'évanouit dès qu'on considère que le commerce, qui né de la civilisation en a bientôt étendu les progrès et favorisé le perfectionnement, a dû, dans tous les temps, se trouver disposé à contracter une alliance intime avec les sciences, les lettres et les arts, dont l'utilité n'a été convenablement appréciée, ni les charmes bien sentis, que du moment où les individus et les peuples ont reconnu tous les avantages resultant des grandes communications.

La célébrité des antiques monastères de Fleury-sur-Loire, de Micy et de Ferrière; la renommée des écoles de théologie, de médecine, de grammaire, de chant, mais surtout de jurisprudence de l'Orléanais; l'existence successive de diverses Sociétés savantes, agricoles et littéraires, établies dans notre ville; le grand nombre d'écrivains et d'artistes qu'elle a produits, attestent

suffisamment que le commerce toujours florissant de notre cité, n'éteignit jamais parmi ses habitans le goût des sciences, des bonnes études et des belles-lettres. Ainsi la noble émulation de nos ancêtres, transmise à leurs descendans comme un héritage qu'ils étaient dignes de recueillir, n'avait besoin que d'être encouragée, à cette époque peu éloignée, où notre Société fut formée par la réunion de quelques médecins et savans recommandables. Ces zélés fondateurs crurent, dans l'origine, devoir resserrer les travaux de la Société dans les limites des connaissances qui leur étaient familières; mais bientôt ils sentirent que le moyen le plus sûr de consolider son existence et de propager ses bienfaits, était d'appeler comme auxiliaires, d'abord l'Agriculture, et ensuite les Lettres et les Arts, qui jamais n'ont préparé de regrets aux sciences, lorsque celles-ci ont aimé à les accueillir.

Il adopta, il se plut à féconder une si heureuse conception, l'Administrateur distingué, qui après avoir cueilli de ses jeunes mains quelques palmes littéraires, se trouvait alors à la tête d'un département où il a laissé une si haute réputation d'intégrité et un si long souvenir de vertus et de bienfaits. (1)

---

(1) M. le comte *Maxime de Choiseul d'Aillecourt*, Préfet du département du Loiret en 1817 et 1818.

Il a perfectionné l'œuvre de son prédécesseur, ce premier magistrat de notre département (1) qui nous offre l'union si précieuse de la fermeté, des talens et des vues élevées de l'administrateur, aux grâces et à l'aménité de l'homme aimable; qui depuis qu'il gouverne notre belle province, a fait tant de grandes et bonnes choses en si peu d'années; dont l'attachement aux principes monarchiques a traversé, sans se démentir, les tems les plus orageux de nos troubles civils; qui enfin sincèrement dévoué à notre Roi légitime, sait si bien faire respecter et chérir son gouvernement, et lui conserver ou lui reconquérir tous les cœurs.

Recevez donc, Monsieur le Préfet, le témoignage de gratitude de la Société Royale qui se félicite d'ouvrir sous vos auspices sa première séance publique.

Que notre reconnaissance soit aussi agréée par le loyal Chévalier, digne de nos tems anciens, ami et protecteur des habitans d'une ville dont les intérêts les plus chers sont confiés à sa vigilante sollicitude (2). Nous vous en offrons également l'expression, vénérables Ecclésiastiques, Magis-

---

(1) M. le Vicomte *De Riccé*, Préfet du même département, depuis le mois de mars 1819.

(2) M. *De Drouin*, comte *De Rocheplatte*, maire d'Orléans.

trats intègres, Militaires valeureux, Administrateurs distingués et Citoyens recommandables de toutes les classes, qui daignez accorder quelqu'indulgence à nos essais. Etrangère aux illusions de l'amour-propre, la Société Royale a dirigé ses travaux vers un but unique, l'utilité de la ville et du département; elle n'ambitionne qu'une seule récompense, l'estime de ses concitoyens. Le compte que M. le Secrétaire général vous rendra, Messieurs, des occupations de la Société depuis sa réorganisation, vous offrira, sinon des succès, au moins des efforts. Puissiez-vous y reconnaître ce vif amour du bon et de l'honnête qui anime chacun de nous, et par-dessus tout, ce qui a caractérisé les Orléanais de tous les temps, un attachement sincère aux idées religieuses et morales, une fidélité constante à son Souverain, et un dévoûment sans bornes au dogme sacré de la légitimité; principe essentiellement conservateur, sans lequel il ne peut exister dans une grande monarchie, ni bonheur pour le présent, ni gage de sécurité pour l'avenir.

RÉSUMÉ

Des Travaux de la Société depuis sa réorganisation au mois de janvier 1818;

Par M. le Docteur Pelletier

Secrétaire-général.

Lu dans la Séance publique du 29 août 1825.

Messieurs,

Depuis la moitié du dernier siècle, le nombre des Sociétés savantes s'est accru en France d'une manière très-remarquable. A peine, en effet, appercevait-on, auparavant, dans les principales provinces, quelques Compagnies Littéraires. Celles qui s'établirent ensuite furent aussi, du moins pour la plupart, entièrement littéraires, malgré le titre souvent très-différent qu'elles prirent, et toutes, ou presque toutes ne furent, pendant long-tems, que de vaines réunions.

Aujourd'hui, au contraire, il n'est pas de ville de quelqu'importance où l'on ne puisse citer une, et quelquefois plusieurs Sociétés Scientifiques ou Littéraires, et le plus ordinai-

rement Littéraires et Scientifiques à la fois, car il est maintenant peu de Sociétés Savantes dont les sciences et les lettres ne fassent également partie.

Les causes les plus puissantes et les plus actives ont pu seules amener un résultat aussi prompt, et surtout aussi avantageux. Comme moi, Messieurs, vous le rapporterez, sans doute, au développement de l'industrie; à l'aisance qu'elle procure; au désir d'acquérir des connaissances, qui en est la suite; à celui de se distinguer par les qualités de l'esprit, qui en est une autre conséquence; à une éducation plus soignée; à des études plus variées, à l'instruction plus répandue, devenue presque générale; à cette impulsion vive que les esprits en ont reçue depuis l'époque dont je viens de parler; en un mot, aux progrès rapides de notre civilisation.

Toutes ces Sociétés, qui rivalisent d'efforts, publient aujourd'hui leurs travaux. Elles ont senti qu'elles devaient prouver leur utilité, atteindre le but de leur institution, justifier la protection qu'on leur accorde, se rendre dignes enfin des encouragemens qu'on leur donne, et des sacrifices qu'on fait pour elles.

Deux sortes de publications ont été adoptées. Beaucoup de Sociétés ne donnent que des extraits plus ou moins étendus des mémoires qui leur sont présentés, et le font ordinairement à la fin

de chaque année. Les inconvéniens de ce mode l'emportent de beaucoup sur ses avantages. Les meilleurs extraits, en effet, laissent toujours à désirer; rarement ils dispensent de recourir aux ouvrages qu'ils abrègent et qu'on n'a pas ici la faculté de consulter, puisqu'ils ne sont pas imprimés.

D'autres Sociétés, au contraire, publient en entier les travaux de leurs Membres. Elles ont pensé, et vous avez jugé comme elles, que ce moyen, beaucoup plus simple que l'autre, remplit mieux aussi son objet, et que s'il est un peu moins économique, il n'a pas comme lui le très-grave inconvénient, tantôt, et presque toujours, de blesser l'amour-propre des auteurs; d'autres fois, et encore assez souvent, d'être réellement contraire à leur intérêt.

Mais, si elles sont partagées d'opinion sur l'espèce de publication qui réunit le plus d'avantages, elles se sont toutes accordées sur la nécessité et sur le meilleur moyen d'entretenir et d'exciter leur ardeur. Elles ont compris que le zèle le plus ardent finissait par se réfroidir, et que l'amour de l'étude avait besoin d'être soutenu par de continuels encouragemens. Un résumé de leurs travaux, qui, tous les ans et dans une séance solennelle, serait offert à leur émulation, parut pouvoir produire les heureux effets qu'elles désiraient, et l'usage s'en est établi.

Chargé, Messieurs, de vous présenter ce précis satisfaisant, et rassuré par votre indulgence, je vais avoir l'honneur de vous le soumettre.

En m'arrêtant à la lettre de vos réglemens, je devrais me borner à vous rappeler ce que vous avez fait pour la science pendant l'année qui vient de s'écouler; mais ce serait en méconnaître l'esprit, et j'ai la conviction que votre attente ne serait point remplie. Je remonterai donc jusqu'à votre dernière séance publique.

Si l'époque à laquelle elle a eu lieu est déjà trop loin de nous, au moins, Messieurs, vous pouvez en accuser les douloureux événemens que nous avons traversés. Elle s'est ouverte, en effet, sous de très-fâcheux auspices. L'Europe tout entière recommençait à s'ébranler contre nous, et n'avait plus à redouter ce qui déjà plusieurs fois nous avait fait triompher d'elle. Dès-lors vous avez dû craindre que cette réunion ne fût pour long-tems la dernière de vos séances solennelles.

L'envahissement de la France n'a que trop justifié ces tristes pressentimens.

Un événement d'une autre nature, une perte à laquelle vous avez été très-sensible, est venue encore aggraver, pour vous, ces malheureuses circonstances. Un des fondateurs de cette Société, un de nos collègues, dont on ne louera

jamais assez le zèle, l'activité et le plus entier dévouement à vos intérêts, celui dont je remplis en ce moment les honorables fonctions, disparut en quelques jours, au milieu du jeune âge, et vous fut ravi pour jamais. (1) Avec lui s'éteignit le Recueil qui vous donnait la vie, et au succès duquel il avait si puissamment contribué par ses soins. Des citations flatteuses, des expressions pleines d'estime et consignées dans les ouvrages durables de savans justement célèbres, attesteront long tems le mérite de vos efforts et des siens.

Les années suivantes furent encore plus désastreuses. J'éviterai, Messieurs, de vous rappeler les maux inouis, les longs malheurs qui les ont remplies. Je laisserai à l'histoire le pénible devoir d'en perpétuer le souvenir. Je voudrais même, s'il m'était possible, les effacer du vôtre; mais vous en avez trop senti le terrible contre-coup. Vos réunions, déjà suspendues, parurent avoir cessé pour toujours.

Enfin la paix revint, l'ordre et la tranquillité se rétablirent; mais la Société était anéantie,

(1) J. L. F. Dom. *Latour*, Docteur en médecine, Secrétaire perpétuel de la Société, Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, Membre des principales Sociétés de Médecine de France, et auteur de plusieurs ouvrages estimés; né à Neuville, départ.t du Loirét, le 26 déc. 1782, et décédé à Orléans le 25 février 1814.

et depuis long-tems vous n'osiez plus former aucuns vœux pour elle, quand un Littérateur distingué (2) se trouva placé à la tête de ce département. Il sut quels avaient été vos regrets et vos désirs, et vous engagea à espérer de nouveau. Il médita vos statuts et pensa qu'on pouvait y faire quelques changemens avantageux, et surtout d'utiles additions.

Il honorait trop les lettres pour ne pas voir avec peine qu'elles se trouvaient étrangères à votre institution. Les arts industriels dont l'influence sur la prospérité publique est si grande et si marquée, les beaux-arts qui jètent tant d'éclat sur les nations qui les cultivent, y étaient oubliés et méritaient d'y être représentés.

Enfin il vous réunit, vous fit part de ses réflexions, soumit à votre discussion les améliorations qu'il projetait, et eut la satisfaction de vous convaincre et de les voir toutes adoptées.

De son côté le conseil général, qui vous avait toujours donné des marques du plus vif intérêt et de la plus généreuse protection, s'empressa de vous en offrir un nouveau témoignage, et vota les fonds dont vous aviez besoin.

Déjà vous aviez repris vos séances, il vous fut possible alors de continuer la publication de vos travaux.

---

(2) M. le comte *Maxime de Choiseul d'Aillecourt.*

La longue suspension de votre premier Recueil ne vous permettait guères d'en conserver le titre ; votre *Bulletin* fut remplacé par vos *Annales*.

Les changemens introduits dans votre organisation vous imposaient aussi l'obligation de modifier le titre que vous portiez, et vous l'avez fait.

Enfin une nouvelle route s'ouvrait devant vous : vous vous y êtes engagés, Messieurs, avec la juste confiance que vous donnait le sentiment de vos forces, et vous continuerez de la suivre, comme vous l'avez fait jusqu'à ce moment, avec profit pour la science et de la manière la plus honorable pour vous. J'en ai pour garant l'auguste protection du Souverain le plus éclairé de nos jours, et la faveur que Sa Majesté vous a accordée presque à votre entrée dans cette seconde carrière, en vous autorisant à prendre le titre de *Société Royale*.

Le tems qui seul peut donner de la stabilité à une institution quelconque, et lui imprimer le sceau de la perfection, parce qu'une expérience répétée peut seule en développer les avantages, en montrer les défauts, et indiquer les améliorations dont elle est susceptible ; le tems et l'expérience ne tardèrent pas à vous signaler dans vos réglemens de nouvelles imperfections, que vous avez dû faire disparaître.

La nomination, séance tenante, des commis-

sions chargées d'éclairer votre jugement sur les mémoires qui vous sont présentés, et dont vous ne pouvez entendre qu'une lecture assez rapide, avait trop d'inconvéniens pour ne pas y renoncer. D'abord elle ralentissait la marche de vos séances. Ensuite, la nécessité de prendre les commissaires parmi les membres présens, faisait presque toujours tomber cette charge ou cet honneur sur les mêmes personnes. Enfin, les commissaires ne se réunissaient presque jamais, et les rapports que vous entendiez n'exprimant le plus souvent qu'une opinion particulière, méritaient peu de fixer votre attention.

Le partage de la Société en plusieurs commissions permanentes, dirigées chacune par un président, ayant chacune un secrétaire, se réunissant séparément et à volonté, et composées, sous le nom de *Sections*, d'un nombre de membres assez considérable et à peu près égal, fut une idée que vous avez dû accueillir, et qui était d'autant plus heureuse qu'elle renfermait un principe d'émulation infiniment précieux. La marche de vos séances ne fut plus ralentie. L'obligation imposée aux rapporteurs de parler au nom de leurs sections respectives, ce qui engageait celles-ci envers vous, et conséquemment exigeait que les travaux de leurs commissaires leur fussent soumis et reçussent leur approbation; l'attention toute na-

turelle dans chaque section de choisir les rapporteurs parmi les membres que leurs études et leurs connaissances rendaient plus propres à bien juger les objets qu'il fallait examiner, devaient assurer et donnent en effet aux rapports qui vous sont faits, ce double caractère d'impartialité et de maturité sans lequel ils ne sauraient exercer d'influence sur vos décisions.

Chaque jour, Messieurs, vous recueillez les fruits de cet heureux changement. Chaque jour vous l'apprécierez davantage ; vous vous en applaudirez certainement, si vous faites attention que plusieurs des Sociétés savantes à qui vous avez l'honneur d'envoyer vos Annales, se sont aussi partagées en plusieurs sections, noblement rivales les unes des autres ; et vous seriez fondés à penser qu'elles vous en ont emprunté l'idée, quand bien même une d'elles, en adoptant ce partage, dont elle attend les meilleurs résultats, n'aurait pas solennellement déclaré, comme elle l'a fait tout récemment, qu'elle vous en était redevable.

Depuis long-temps vous aviez remarqué l'insuffisance de vos réglemens pour obtenir le nombre de membres nécessaire et si sagement exigé pour la validité de vos décisions administratives ; depuis long-temps aussi vous désiriez y suppléer par l'adoption du moyen que

la plupart des sociétés savantes, pressées par les mêmes difficultés, leur ont opposé avec le plus grand succès; des renseignemens imparfaits et pris à des sources peu sûres, vous avaient toujours forcé d'en ajourner l'emploi. De nouveaux détails très-exacts, directement obtenus, et fournis par M. de Puymaurin lui-même, avec une extrême complaisance, vous ont prouvé que vous pouviez en tenter l'essai, et vous l'avez fait. Vos espérances n'ont point été trompées; le succès a été complet.

Les intérêts de votre réputation exigaient encore que vos Annales fussent très répandues. Pour atteindre plus promptement ce but, vous avez arrêté que tous vos correspondans seraient invités à y souscrire, et que tous ceux qui, à l'avenir obtiendraient ce titre, seraient tenus, comme vous, de s'y abonner. Cette mesure a produit tout l'effet que vous pouviez en attendre. Un assez grand nombre de savans distingués se sont présentés, et cette légère condition n'en a éloigné aucun. Vos anciens correspondans ne sont pas non plus restés sourds à votre appel. Beaucoup se sont empressés de vous donner ce témoignage de leur profonde estime et de leur reconnaissance. Vos Annales, plus connues, ont été mieux appréciées, et le nombre de vos souscripteurs a plus que doublé.

Enfin vous avez décidé, que tous ceux qui à l'avenir, aspireraient à l'honneur d'être admis au nombre de vos correspondans, contracteraient l'obligation de vous faire, chaque année, l'hommage d'un travail dont l'importance et l'étendue ont été abandonnées à leur zèle.

Cette partie de votre arrêté, il ne faut pas vous le dissimuler, Messieurs, quoiqu'elle soit plus agréable encore et aussi facile à remplir que la première, sera d'une exécution toujours assez difficile, tant que votre secrétaire général ne pourra pas puiser dans votre exemple le motif de ses plus pressantes invitations ; vous le donnerez certainement, Messieurs, cet exemple ; vous sentirez la nécessité de cette nouvelle et importante amélioration. Déjà depuis long-tems elle est dans le vœu de beaucoup d'entre vous qui n'hésitent pas à penser que ce moyen est le seul qui puisse assurer l'existence de vos Annales, sans lesquelles vous cesseriez d'en avoir une aux yeux du monde savant. Les hommes recommandables et avantageusement connus par leurs talens, qui de tous côtés sollicitent aujourd'hui l'honneur de vous appartenir, se montreraient plus jaloux de seconder vos efforts ; l'abondance des matériaux vous obligerait de faire un choix plus sévère encore que vous ne pouvez vous le permettre ; vos Annales, de-

venues plus substantielles, seraient encore plus recherchées, et votre réputation aggrandie réagissant à son tour, inspirerait plus que jamais le désir de s'unir à vous par les liens de la plus active et de la plus honorable correspondance.

Tels sont, Messieurs, les causes qui ont amené la dissolution de votre première association et celles qui ont préparé et opéré votre rétablissement. Tels sont les changemens que vous avez introduits dans votre organisation, et les améliorations que vous avez faites à vos réglemens. Telles sont enfin les mesures qui vous restent à prendre pour vous assurer de longues années d'existence, et pour obtenir l'heureux résultat que vous devez ambitionner, je veux dire le succès le plus complet de vos Annales.

J'arrive à l'analyse particulière de vos travaux.

Quatre-vingt-quatorze Mémoires ou Rapports composent en grande partie les vingt-sept numéros que vous avez publiés jusqu'à ce jour; soixante-quinze de ces pièces, qui se partagent trop inégalement entre vos différentes sections, vous appartiennent plus particulièrement. Le reste vous a été adressé.

Votre Section d'Agriculture et d'Histoire naturelle, dont je devrai m'occuper d'abord, mé-

riterait encore l'honneur d'être citée la première, pour le nombre et pour l'importance de ses travaux. Elle paraît s'être convaincue que les regards de l'Autorité se dirigeaient principalement sur elle, et elle a voulu se rendre digne d'en recevoir de nouveaux encouragemens. Seule, il faut le dire, pour lui offrir la récompense due à ses efforts et pour exciter l'ardeur de nos autres collégues, seule, elle mérite autant de remercîmens et s'est acquise autant de droits à la reconnaissance publique, que les trois autres sections réunies.

En jetant les yeux sur l'ensemble des mémoires qu'elle vous a présentés, on reconnaît que notre malheureuse Sologne a principalement attiré son attention. L'appareil vinificateur de M.lle Gervais a aussi été l'objet de son examen le plus attentif. Le reste de ses travaux se rapporte à la météorologie, à la physiologie végétale, à la botanique et à l'histoire naturelle proprement dite.

M. le comte de Tristan, par son zèle et par la nature des objets qu'il a traités, s'est mis en quelque sorte à la tête de ses laborieux collègues.

On croyait généralement que depuis une trentaine d'années, la température de la France avait changé, qu'elle avait baissé d'une manière très-

sensible, et que le déboisement des montagnes était la principale cause de ce refroidissement. Pour s'assurer si cette opinion était fondée ou si elle n'était qu'un préjugé, S. Ex. le Ministre de l'Intérieur consulta toutes les Sociétés savantes du royaume. Chargé par vôtre section d'histoire naturelle et d'agriculture, de la réponse que la Société devait à S. Excellence, M. le comte de Tristan s'en est acquitté avec cette supériorité de talens que vous lui connaissez. Le refroidissement du climat dans le département du Loiret, dit-il, en terminant son mémoire, est au moins douteux. Rien ne porte à croire que les saisons y soient ou plus retardées, ou plus variables, ou plus fâcheuses qu'autrefois. S'il y avait un changement dans la constitution atmosphérique, nous l'attribuerions de préférence à une tendance à la sécheresse dans la Sologne, suite de la destruction de ses futaies et de la continuelle dégradation de ses bois; d'où devrait résulter, d'après la nature du terrain, une augmentation de chaleur plutôt qu'un refroidissement.

Ce travail, vous le savez Messieurs, a été cité avec distinction par les journaux scientifiques, qui ont passé en revue les différentes réponses adressées à S. Ex. sur cet important objet du refroidissement de notre atmosphère. Des éloges très-flatteurs

ont été donnés à son auteur qui seul peut être, parmi vous, les ignore encore aujourd'hui (1).

Les différentes phases de la végétation, considérées dans le but de faciliter la comparaison de la constitution physique de plusieurs années dans le même climat, ou de plusieurs climats dans la même année, méritaient d'être observées, et n'avaient donné lieu, jusqu'à ce moment, qu'à un très-petit nombre de recherches. Linné s'en était occupé, mais ses nombreux travaux ne lui ont pas permis de suivre cette idée, qu'il a été forcé d'abandonner. M. de Tristan l'a reprise, en lui donnant une extension à laquelle Linné lui-même n'avait pas pensé. Au lieu de s'arrêter, comme le célèbre botaniste d'Upsal, à la seule feuillaison, il a porté son attention sur toutes les époques remarquables de la végétation. Ses tableaux pour 1817, 1818, 1819 et 1820, renferment une foule d'observations précieuses. Les développemens qui précèdent celui de 1819 décèlent surtout de très-profondes connaissances en physique; mais tant de circonstances influent sur les progrès de la végétation et les rendent si

(1) Rapport sur le refroidissement présumé de l'atmosphère, en France, depuis une trentaine d'années, et sur les causes qui, dans le département du Loiret, paraissent y avoir contribué. *Tom.* 3, p. 158.

différens d'eux-mêmes d'une année à l'autre, qu'il faudra nécessairement les observer et les comparer pendant long-tems, avant d'arriver au but que l'auteur désire atteindre, c'est-à-dire à la connaissance comparative et plus positive de notre climat. Les tableaux pour 1821 et 1822 qui vous manquent et qui probablement vous seront bientôt présentés, s'ajouteront avantageusement aux premiers, et vous vous unirez sans doute à moi, pour exprimer à notre collègue le regret que vous éprouveriez s'il abandonnait une entreprise qu'il a commencé si heureusement (1).

Des observations de M. Dugaigneau, très-bien faites, complètes sous le rapport agricole, et relatives à un insecte qui en 1811, 1812, 1813, et surtout en 1812 a ravagé les champs de la Sologne, ont encore fourni à M. de Tristan l'occasion d'un mémoire fort intéressant. M. Dugaigneau avait vu des pièces de seigle dont plus du tiers des chaumes était coupé au pied. C'était

---

(1) Tableau des Epoques de la végétation observées en 1817 aux environs d'Orléans. *Tom.* 1.er, p. 33.

Tableau, etc., pour 1818. *Tom.* 2, p. 27.

Tableau, etc. Observations météorologiques faites pendant l'année 1819, aux environs d'Orléans. *Tom.* 3, p. 6.

Tableau, etc., et Observations météorologiques pour l'année 1820. *Tom.* 4, p. 9.

assurément plus qu'il ne fallait pour songer à combattre, par tous les moyens possibles, un insecte aussi dévastateur; mais pour lui en opposer d'efficaces, il fallait, avant tout, l'étudier avec soin, observer ses mœurs, ses habitudes. M. Dugaigneau s'en est occupé sans relâche et avec succès. Il à fait connaître la manière de vivre de cet insecte, a dit à quels signes on pouvait reconnaître sa présence, et a indiqué les moyens de destruction sur lesquels il pensait qu'on pouvait le plus sûrement compter (1).

Ces recherches étaient certainement suffisantes pour l'agriculture; mais sous le rapport entomologique, elles n'offraient rien aux savans. M. de Tristan s'est chargé de remplir cette lacune. Une description scientifique très-soignée et une excellente figure qu'il a pris la peine de lithographier lui-même, leur ont dénoncé le *Sirex pygmeus* de Linné (2). Ainsi complettées, les observations de M. Dugaigneau sont devenues un travail important, et la Société royale et centrale d'Agriculture s'est empressée de le signaler.

(1) Observations sur une espèce de Tenthrède (*Sirex pygmeus*. Lin.) qui a ravagé les seigles en 1811 et 1812, dans une partie du département du Loiret. *T.* 1, p. 121.

(2) Description et figure du *Sirex pygmeus*. Lin. *Tom.* 1, *p.* 127.

En publiant sa *note sur l'effet du marnage des terres en Sologne* (1), c'est-à-dire en communiquant le résultat du produit, pendant quarante années successives, d'une ferme qui a toujours été louée à moitié, et dont le mode de culture est toujours resté le même, M. de Tristan a rendu encore un grand service aux cultivateurs; car la longueur du temps que les expériences agricoles exigent et qui souvent empêche de les répéter ou de les suivre, est une cause qui ralentit beaucoup les progrès de l'agriculture. En jetant les yeux sur le tableau qui termine cette note et qui montre le produit net de cette ferme, pour le propriétaire, on reconnaît, 1.° que l'effet de la marne a été peu sensible pendant les dix premières années qu'on á employées à la marner entièrement, ce qui s'accorde avec la connaissance qu'on avait déjà de l'action assez lente de cette substance; 2.° qu'il a été plus marqué, et encore assez médiocre, pendant les dix années suivantes; 3.° que le produit de la ferme s'est élevé de plus d'un tiers et a atteint son *maximum* dans la troisième dixaine d'années, mais qu'il a décru et qu'il est redevenu dans la quatrième, à peu de chose près, ce qu'il était dans les dix premiers ans.

Enfin vous devez à M. le comte de Tristan,

(1) Tom. 2, pag. 43.

les élémens de la réponse que vous avez faite à son Excellence le Ministre de l'Intérieur, sur le tremblement de terre du mois de février de l'année dernière, qui a été senti dans beaucoup de parties de la France, et pour lequel vous avez été consultés (1).

M. le marquis de Guercheville, en faisant connaître l'ordre de culture extrêmement avantageux qu'il suit à Diziers et auquel il n'est arrivé qu'au bout d'un long-tems et après beaucoup d'expériences, a été plus heureux qu'il ne l'espérait. Il n'avait eu en vue que cette partie de la Beauce où sa terre est située, je veux dire l'ouest de notre département. En pensant à se rendre utile, il n'avait songé qu'aux fermiers qui l'entourent, et il s'est acquis sans le chercher, des droits à la reconnaissance de tous les cultivateurs de la Sologne (2). Votre section en vous rendant compte de cet assolement, a reconnu, en effet, qu'il était aussi celui qui convenait le mieux aux terres de Sologne, de première qualité. « Ce mode de culture réunit, dit-elle, les avantages de l'assolement quatriennal simple, avec ceux d'une rotation de huit années. On

(1) Observations thermométriques et météorologiques faites à Orléans, en février 1822. *Tom.* 4, p. 207.

(2) Mémoire sur l'assolement quatriennal. *T.* 3, p. 166.

y récolte le blé tous les quatre ans, et les produits intercalaires peuvent n'y reparaître dans les mêmes terres que tous les huit ans ; avantage immense, puisqu'il est reconnu que la terre se lasse de porter trop souvent les mêmes produits. »

Le seigle ergoté est généralement regardé comme un aliment dangereux : il paraît néanmoins qu'il n'occasionne des accidens que lorsque l'ergot s'y trouve dans une assez forte proportion, car le seigle en contient presque toujours plus ou moins. Les récoltes en ayant été infectées en 1821 plus qu'à l'ordinaire, vous avez été consulté par des cultivateurs qui vous ont demandé les moyens d'en obtenir la séparation facilement et à peu de frais. Le criblage ordinaire, le lavage, le vanage et le ventage ont échoué contre les échantillons qu'on vous a envoyés, et votre Section a eu le déplaisir de ne pouvoir que provoquer de nouvelles recherches sur cet objet. Ses désirs ont été promptement remplis.

Presqu'aussitôt en effet, votre correspondant, M. *Barbé-de-Luz*, vous a proposé un double criblage, et a spécialement indiqué pour cela les cribles connus sous le nom de *passoire* et d'*alainier*. Le premier retient le gros ergot, l'autre ne laisse passer que le petit. Ce criblage raisonné a certainement des avantages; cepen-

dant les échantillons de seigle ainsi nétoyé que M. *Barbé* vous a adressés, ont paru contenir encore une trop grande quantité d'ergot.

M. *de la Giraudière* (1), au moyen d'un triple criblage a beaucoup plus approché du but, et même a obtenu des résultats très-satisfaisans. Un premier crible à trous assez grands ne retient aussi que le gros ergot; un second, plus fin, ne laisse passer non plus que le petit et le grain de rebut; le troisième, percé de trous extrêmement fins, et qui, pour ainsi dire, ne laissent échapper que la poussière, est destiné à ramener à la surface et au centre de la masse, d'où on l'enlève avec une coupe ou sebile, ou calotte de fer à bords fort amincis, au fur et à mesure qu'il y arrive, presque tout le reste de l'ergot. On y parvient à l'aide d'un mouvement particulier et presqu'insensible de rotation et de soulèvement dans lequel le blé paraît converti en une espèce de liquide par suite de l'agitation de tous les grains qui semblent trembler ou éprouver une sorte de frémissement. Cette opération, qui exige de l'adresse et beaucoup d'habitude, est exactement celle par laquelle les ouvriers vermicelliers, dits *sasseurs*, né-

---

(1) Mémoire sur la manière de séparer l'ergot du seigle. *Tom.* 4, pag. 122.

parent de la farine la semoule ou gruau qui sert à fabriquer le vermicelle. Traité de cette manière, le seigle de M. *de la Giraudière*, qui contenait un quinzième d'ergot, en poids, ce dont il s'est assuré en triant à la main un tiers de décalitre, et en pesant les résultats, fut amené à la proportion d'un cinquante-septième de cette substance, proportion dans laquelle elle ne peut pas beaucoup nuire, et qu'il serait possible d'affaiblir encore, si l'on conservait quelques craintes, par l'addition d'une certaine quantité de froment, de seigle, d'orge ou de sarrasin bien net. Ce criblage, même quand il est fait avec tout le soin qu'on peut y mettre, n'est pas très-couteux : cependant l'auteur ne le conseille que pour du seigle qui ne contiendrait pas trop d'ergot ; car si cette production y entrait pour moitié et plus, comme dans celui que M. *Blanvillain* vous a remis, les frais de nétoyage deviendraient trop considérables. M. *de la Giraudière* pense qu'un pareil grain doit être sacrifié aux oiseaux de basse-cour, à moins de le garder pour le semer, avec la précaution toutefois, d'augmenter la semence habituelle d'une quantité égale à celle du mauvais grain. Un tableau placé à la fin du mémoire, fait connaître la perte à subir par hectolitre pour réduire l'ergot à la proportion d'un centième.

Cette perte ne se borne pas, comme on pourrait le croire, aux seuls frais de criblage. L'auteur y ajoute, avec raison, les déchets, c'est-à-dire, la valeur d'une pareille quantité de bon grain.

La nature de l'ergot et sa composition chimique vous ont encore valu deux notes intéressantes. Les recherches et les observations particulières de M. *de Tristan* lui ont prouvé que cette substance n'est point, comme le croit M. Decandole, un cryptogame parasite, une sorte de champignon développé dans la fleur du seigle. Il la regarde, avec MM. *Vauquelin* et *Virey*, comme une dégénérence, une maladie de l'ovaire (1). De son côté, M. *Fougeron* s'est assuré et vous a convaincu, par des expériences faites avec soin, que ce qu'on appelle *petit ergot* ne différait pas, chimiquement, de l'ergot ordinaire. (2)

Tout, vous le savez, Messieurs, n'est pas nutritif dans les substances alimentaires. S'il était philantropique, et digne de MM. *Vauquelin* et *Percy* de chercher à découvrir la quantité de matière nutritive contenue dans les différens alimens du pauvre, il n'appartenait qu'à un agriculteur distingué de faire l'appli-

(1) Tom. 4, pag. 137.

(2) Tom. 4, pag. 139.

cation de cette idée à la nourriture des bestiaux. Quoique M. le comte de Villebrême ne vous ait présenté son mémoire sur cet objet (1) que comme l'introduction d'un travail plus étendu qu'il s'efforce chaque jour de compléter, les résultats surprenans qu'il a obtenus fixeront certainement l'attention de tous les cultivateurs. On voit en effet, par le tableau extrêmement curieux de ses expériences faites sur un bélier et deux brebis mérinos, que quatre livres de graines de jarosse nourrissent autant ces animaux que trente-une livres de navets. Les féverolles et le froment sont presque dans le même cas, et ces graines sont encore plus nourrissantes que l'avoine. Sept livres de luzerne ou de trèfle sec équivalent à vingt-quatre livres de luzerne verte et à vingt-cinq livres de trèfle vert. Les racines, quand elles sont cuites, sont aussi beaucoup plus nourrissantes que lorsqu'elles sont crues. Les carottes et les pommes de terre, dans ce dernier état, le sont moitié moins que lorsqu'on les a faire cuire; enfin, dix livres de navets cuits produisent autant d'effet que trente livres de navets crus.

Une maladie des moutons, qui paraît plus

(1) Expériences sur la nourriture des bestiaux, T. 4, pag. 73.

commune en France, depuis l'introduction des mérinos, le fourchet, que plusieurs vétérinaires fort habiles considèrent comme contagieux, mais auquel d'autres vétérinaires non moins distingués refusent ce caractère, a fourni à M. *Lockhart* le sujet d'un mémoire-pratique où il a inséré des faits qui contribueront beaucoup à éclaircir la question de la contagion de cette maladie. Non seulement, selon lui, le fourchet serait contagieux, mais il se propagerait quelquefois avec une rapidité effrayante. C'est dans cette opinion qu'il a proposé de ne pas s'arrêter au traitement des seuls animaux malades, qu'il trouve ennuyeux et presque sans fin. Un berger, aidé d'un seul homme, pouvant panser deux cents moutons par jour, l'auteur conseille de traiter tout le troupeau. Un mois lui paraît suffisant pour extirper le fourchet du troupeau le plus infecté. On peut d'ailleurs abréger le traitement en séparant les bêtes saines ou peu malades de celles qui sont fortement attaquées. Deux ou trois pansemens, à huit jours de distance, suffiront pour les premières ; les autres devront être pansées deux fois par semaine. Chabert recommande d'envelopper chaque fois les pieds avec des linges ; M. Lockhart se contente de laisser les animaux sur la paille le jour du pansement. Il regarde aussi la maladie comme

locale, et néglige entièrement les remèdes généraux, mais il insiste pour qu'on applique le caustique aux quatre pieds à la fois (1).

---

(1) *Observations sur la manière de traiter les troupeaux de moutons attaqués du fourchet.* T. 1, p. 204.

Le remède dont M. Lockhart a fait usage ne paraît pas différer essentiellement de ceux qu'on trouve dans les livres de l'art, ni des recettes dont les guérisseurs de la Beauce font un secret. Ainsi il serait possible, en prenant les précautions que l'auteur indique, d'employer tous ces remèdes avec un égal succès. Cependant comme celui de M. Lockhart lui a parfaitement réussi, il ne sera pas inutile de le rappeler ici.

Prenez, couperose bleue, six onces; sublimé corrosif, vert-de-gris, alun, arsénic, et noix de galle en poudre; de chaque, une demi-once;

Faites dissoudre dans deux pintes de vinaigre bouillant.

On s'en sert de la manière suivante :

Enveloppez de linges un morceau de bois plat, trempez-le dans la liqueur et passez-le simplement entre les doigts des pieds des animaux qui paraissent sains ou qui sont nouvellement malades. Si le mal est ancien, invétéré, s'il y a du pus sous la corne, commencez par lui donner jour, avec un instrument tranchant. On est souvent obligé pour cela, d'emporter une grande partie et même la totalité du sabot. Après cette opération, facile et peu dangereuse, et lorsque le sang est arrêté, cautérisez les ulcères en les humectant avec soin.

M. Lockhart par l'emploi de ses loisirs, pendant un court séjour qu'il a fait à Dieppe en 1819 (1), vous a prouvé aussi, Messieurs, qu'un homme instruit trouvait par-tout des sujets d'observations. Les hautes falaises des environs de cette ville pouvaient lui servir à vérifier les belles remarques de MM. Cuvier et Brongniart sur l'arrangement des couches qui composent le bassin de Paris, et il leur en a fait l'application. Le cap de Lailly, près de Ste.-Marguerite, qui offre les plus beaux escarpemens de cette côte, a été plus particulièrement l'objet de son attention. Si les observations qu'il a recueillies et qu'il vous a communiquées à son retour ne paraissent présenter en ce moment aucune conséquence utile, un jour viendra certainement où d'autres observations géognostiques, faites soit dans cette même contrée, soit entre Dieppe et Paris ou Orléans, leur donneront et en recevront un haut degré d'intérêt.

Son *Mémoire sur les ossemens fossiles d'Avaray* (2), montre encore son empressement à saisir toutes les occasions de contribuer aux progrès de la science. Elle lui aura l'obli-

---

(1) Notice géologique sur les environs de Dieppe. *Tom.* 2, pag. 63.

(2) Tom. 3, pag. 116.

gation d'avoir signalé le premier, autour d'Orléans, cette nouvelle masse assez considérable d'ossemens fossiles qui n'était pas restée inconnue aux plus simples paysans du lieu, et dont cependant, malgré sa proximité, la connaissance n'était point encore arrivée jusqu'à nous. Des échantillons de ces fossiles, présentés à M. Cuvier, qui les a reconnus pour des os de rhinocéros, d'éléphans, d'hippopotames, de mastodontes et de plusieurs autres espèces de ruminans et de carnassiers qui auraient vécus autrefois dans nos environs, avaient piqué sa curiosité et lui avaient fait exprimer vivement le regret de n'en pas connaître le gisement. Le mémoire de M. Lockhart ne lui laissera plus rien à désirer sous ce rapport.

On l'a dit avec raison, Messieurs, toutes les sciences sont sœurs et se prêtent un mutuel appui. Un autre de nos collègues, agronome et agriculteur à la fois, ami des arts autant que savant naturaliste, M. de Morogues, vous en a convaincu *par ses Considérations sur l'importance de la solidité des roches dans la construction des grands monumens.* (1) Admirateur des monumens construits par les Egyptiens,

(1) Tom. 4, pag. 177.

les Grecs et les Romains, M. le baron de Morogues, dit le rapporteur de votre Section des Arts, voit avec regret que les nôtres sont loin de leur ressembler en solidité. S'il trouve raisonnable que dans les constructions particulières qui ne doivent laisser aucun souvenir, la commodité soit recherchée; il voudrait, pour les monumens publics, pour les temples, pour les palais, que l'on songeât davantage à les rendre durables, et qu'on cherchât même à les porter jusqu'à la postérité la plus reculée. O France! O ma patrie! s'écrie notre savant collègue, efface l'antiquité par le grandiose de tes monumens! que les productions de tes artistes retracent à jamais par leur caractère imposant le souvenir de tes sages et de tes héros! Les montagnes des Vosges, de la Loire, de l'Allier, de la Corrèze et de la Vienne fourniraient, dit-il, à elles seules plus d'espèces de granits, de porphyres, que les monumens anciens ne nous en ont transmis. Les montagnes volcaniques de l'Auvergne et du Vivarais recèlent des carrières inépuisables des plus beaux basaltes; les côtes de la Bretagne et de la Normandie sont elles-mêmes couvertes des substances les plus durables et les plus propres à la construction des édifices somptueux.

Si la difficulté du travail semble s'opposer à

l'emploi de roches aussi solides, ce que d'autres peuples ont fait, continue M. de Morogues ; les Français peuvent le faire..... Il est digne des Français d'éterniser leur grandeur par des monumens indestructibles..... Le peuple qui doit se croire le plus valeureux et le plus illustre du monde ne saurait trop sacrifier pour immortaliser ses hauts faits.

Dans cette utile application de la minéralogie à l'architecture, notre collègue a saisi, comme on le voit, toutes les occasions de faire éclater son patriotisme et les sentimens généreux dont il est animé. S'il le fait dans tous ses écrits; si dans un autre mémoire, où il examine *l'influence des arts sur l'opinion publique et leur rapport avec la civilisation* (1), il se plaît à montrer les bienfaits de l'instruction; s'il s'étend avec complaisance sur les avantages de la civilisation, c'est parce qu'il sait que l'ignorance est la compagne ordinaire du vice et de la misère; c'est parce que l'instruction conduit à l'aisance par le développement des facultés; c'est parce que la civilisation rapproche les hommes et adoucit les mœurs; c'est parce que les sciences, les lettres et les arts prolongent la considération et la puissance morale des peu-

(6) Tom. 3, pag. 207.

ples, conservent aux nations qui les cultivent une grandeur indépendante des combats; c'est, en un mot, parce que toutes ces idées sont belles, grandes, nobles et philantropiques. Votre Section des Arts, en vous rendant compte de ce mémoire, s'est plu à le reconnaître. Cet écrit, dit le rapporteur, en terminant, respire l'estime et la considération qu'on doit aux talens. Le désir que l'auteur exprime de voir l'instruction se propager et se répandre de plus en plus au profit de la société, et son zèle éclairé pour la gloire et la prospérité de la patrie, font le plus grand éloge de ses sentimens. (1)

Si la reconnaissance qu'on doit aux savans peut se mesurer sur le degré d'utilité de leurs honorables travaux, M. de Morogues obtiendra, Messieurs, toute celle des propriétaires de vignes, et les Orléanais lui en devront une toute particulière pour le soin qu'il a pris d'examiner l'influence de la latitude, de l'élévation, de l'exposition et de la nature du sol sur la vigne en général, et pour les applications qu'il a faites de ses recherches aux vignes de notre arrondissement (2). Dans ce mémoire très-substan-

(1) Rapport fait au nom de la section des Arts, par M. *Lebrun*. Tom. 3, pag. 229.

(2) Observations générales sur l'influence de la la-

tiel, et qui complète ce que l'auteur a dit de la vigne dans son Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture en France (1), M. de Morogues donne aux cultivateurs de nos environs l'excellent conseil dont il est à désirer qu'ils profitent, celui de préférer les cépages du nord à ceux du midi, et de choisir les variétés dont la pousse est tardive et la maturité hâtive. Le plant gascon est impropre à notre climat. Olivet, S.t-Mesmin et Cléry, fourniraient de meilleurs vins si l'on y substituait au gascon le gamet des environs de Paris. C'est l'auvernat gris qui, sur la rive droite de la Loire, et dans le val de Sandillon, S.t-Denis et S.t-Cyr, doit remplacer l'auvernat franc, qui donne trop peu. Le petit et le gros blanc, parmi les variétés à fruit blanc, mûrissent mal et ne conviennent pas à notre pays. Le génetin, s'il donnait davantage, serait préférable à tout; à son défaut, le meslier et l'auvernat blanc, qui

---

titude, de l'élévation, de l'exposition et de la nature du sol des vignobles, avec quelques applications particulières à ceux de l'arrondissement d'Orléans et à la répartition de l'impôt sur les vignes. *Tom.* 5, p. 15.

(1) Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture en France, principalement dans les provinces les moins riches et notamment en Sologne. — 2 vol. in-8.°, à Orléans, chez Mad. V.e *Huet-Perdoux* ; prix, 12 fr.

sont plus hâtifs que les autres cépages blancs, doivent leur être préférés ; le meslier pour la Sologne, et l'auvernat sur les rives de la Loire.

Ce mémoire, Messieurs, m'amène naturellement à vous parler de l'appareil vinificateur de M.lle Gervais. En écrivant que cette dame avait résolu le grand problême de l'œnologie, M. le comte Chaptal, bien certainement, n'avait pas ce haut degré de conviction qui permet de s'exprimer comme il l'a fait ; mais quel que soit le motif auquel il ait cédé, une pareille assertion d'un œnologiste aussi distingué ne pouvait pas manquer de provoquer une multitude d'expériences dont le résultat devait être de fixer promptement l'opinion sur le mérite de cet appareil ; aussi toutes les Sociétés d'agriculture des départemens vignobles s'en sont-elles occupées. Une augmentation de produit de dix à quinze pour cent, était un piége grossier qui ne pouvait prendre pour dupes que l'ignorance et l'avidité ; mais on annonçait en même-tems plus de couleur et plus de qualité. Ces avantages pouvant certainement être obtenus par de nouveaux et de meilleurs procédés de fabrication, on a dû faire l'essai de celui proposé par M.lle Gervais.

Notre département, qui produit beaucoup de vins médiocres, était fortement intéressé à

son succès. Une première expérience parut lui être favorable ; le vin que M. Desban-Verneuil obtint fut jugé supérieur en qualité et en couleur à celui qu'il avait fait avec les mêmes raisins suivant la méthode ordinaire. On trouva aussi une augmentation de produit qui fut estimée cinq pour cent ; mais la cuve de comparaison était restée découverte (1).

L'expérience faite à Marigny ne fut pas aussi avantageuse ; et vous avez remarqué, sans doute dans le rapport que vous a fait M. Dugaigneau, qu'elle a été dirigée par les cessionnaires de l'invention, c'est-à-dire par des personnes intéressées à sa réussite. Le vin fut trouvé meilleur et plus agréable à boire que celui fait en même-tems par le procédé ordinaire ; mais sa couleur n'était pas plus belle, et la cuve, loin de donner quinze pour cent de bénéfice en quantité, a rendu moins que le vaisseau de comparaison (2).

Ainsi de nouvelles expériences devenaient

---

(1) Rapport fait au nom de la Section d'Agriculture, sur l'appareil de M.[lle] *Gervais*, par M. *Desban-Verneuil* ; Tom. 3, p. 127.

(2) Rapport fait au nom de la Section d'Agriculture sur un essai de l'appareil de M.[lle] *Gervais*, pour la fabrication du vin, par M. *Dugaigneau de Champvallins* ; Tom. 3, pag. 133.

nécessaires. Elles ont été faites, l'année suivante, par MM. Benoist-Latour (1) et de Morogues (2). Tous deux ont remarqué que leur vin, loin d'avoir gagné par une cuvaison prolongée et étendue jusqu'au vingt-cinquième jour, n'avait pas cessé de perdre depuis la fin de la première semaine; celui de M. de Morogues lui parut avoir seulement un peu plus de qualité. Quant au vin de M. Benoist, il fut trouvé faible de couleur et fort inférieur en qualité à celui de ses voisins, qui avait été fait à la manière ordinaire.

Le liquide qui se ramasse pendant l'expérience dans le chapiteau de l'appareil, méritait un examen particulier, M. Fougeron s'est chargé d'en faire l'analyse (3). Celui que M. de Morogues a recueilli, et dont il lui a remis environ quarante grammes, ne s'est pas montré différent du liquide fourni par les vins du midi. Il s'est trouvé n'être aussi qu'une eau aromatique plutôt qu'alcoolique, dont la saveur acide et styptique était due à un peu d'acide acétique, et à de l'oxide de fer en dissolution.

---

(1) Observation sur l'emploi de l'appareil vivificateur de M.lle *Gervais*; Tom. 4, pag. 64.

(2) Détails d'un expérience Œnologique faite suivant les procédés de M. le comte *Chaptal* et de M.lle *Gervais*; Tom. 4, p. 49.

(3) Analyse du liquide qui s'est ramassé dans le cha-

Quoique les expériences de nos collègues n'aient pas été faites avec tout le soin et n'aient pas toute la précision qu'on pourrait désirer, cependant, Messieurs, vous avez pu vous convaincre que les avantages de l'appareil Gervais ont été extrêmement exagérés. Différens rapports, dont M. Dugaigneau vous a donné un extrait (1), et qui vous ont été adressés par plusieurs des Sociétés savantes avec lesquelles vous êtes en relation, ont aussi contribué à vous le prouver. Le mémoire de M. Delaveau, les rapports faits aux Sociétés de Lyon, de Metz, de Montauban, et surtout celui que vous avez reçu de la Société royale de Toulouse, vous ont démontré, en effet, que le procédé de M.[lle] Gervais, loin d'offrir dix à quinze pour cent, ne donnait pas même un millième de bénéfice; que les avantages qu'il présente ne sont réels qu'en comparant les résultats qu'il fournit avec ceux qu'on obtient par le cuvage

---

piteau de l'appareil *Gervais*, pendant l'expérience faite par M. *de Morogues*; Tom. 4, p. 61.

(1) Rapport fait au nom de la Section d'Agriculture sur les expériences des Sociétés de Lyon et de Toulouse, sur la vinification avec l'appareil *Gervais*, et comparaison de leur résultat avec ceux que l'on a obtenus à Metz et à Montauban. *Tome* 4, *pag*. 167.

à l'air libre; qu'il y a par conséquent beaucoup à gagner à fermer les cuves pendant la fermentation, en laissant toutefois une ouverture suffisante pour l'issue du gaz, et que c'est dans cette clôture et non dans le chapiteau de M.lle Gervais que se trouve si non tout, du moins une partie du bénéfice qu'elle annonce. On savait depuis assez long-tems qu'il est avantageux de couvrir les cuves pendant leur fermentation; mais on ne le savait pas assez bien, on ne le savait pas surtout assez généralement; M.lle Gervais aura le mérite de l'avoir démontré sans réplique.

M. le docteur Banque a soumis aussi à votre approbation un nouvel engrais de sa composition, auquel il a donné le nom de *chrysolin* (1). Cette substance, outre les propriétés générales de tous les engrais, a, selon notre collègue, le double avantage de pouvoir, en variant sa composition, convenir aux terres de toutes les qualités, et de prévenir le redoutable fléau de la météorisation. Si cette dernière propriété se confirme, M. Banque aura rendu certainement un grand service à l'agriculture, et méritera la reconnaissance de tous les cultivateurs. Une

---

(1) On peut se procurer cet engrais chez l'auteur, rue Neuve, n.° 6, à Orléans.

preuve des étonnantes ressources de la nature dans certaines plaies de poitrine (1) qui paraissent

(1) Observation sur une plaie pénétrante de la poitrine avec perforation de l'œsophage; *Tom. 5, p.* 214.

Un homme de 24 ans reçut dans la poitrine, et du côté droit, un coup de baïonnette qui pénétra entre la 3.e et 4.e côte, à un pouce environ du sternum. Il ne sentit dans le premier moment aucune douleur, gagna promptement son domicile, dont il était à trois portées de fusil, et n'éprouva en chemin qu'un peu de toux, qui détermina l'issue de quelques crachats chargés de sang. Une heure après il était dans un état d'angoisse inexprimable. Il avait déjà de la fièvre et de l'altération. Forcé de rester couché sur le côté droit, il éprouvait dans toute cette partie de la poitrine, une douleur vive qui rendait la respiration très-difficile et qui à chaque inspiration se propageait jusques dans la hanche. Ce dernier mouvement, à son tour, en était empêché, et ne pouvait se faire qu'à demi. A chaque expiration, et surtout quand le malade toussait, l'air s'échappait de la plaie avec une impétuosité telle qu'une lumière pouvait en être éteinte à sept ou huit pouces d'éloignement.

Le repos, la diète et trois fortes saignées en vingt-quatre heures servirent à combattre et calmèrent un peu les premiers accidens. La plaie fut pansée très-simplement. Dès le lendemain la toux parut moins fréquente, les douleurs devinrent plus obtuses, les crachats cessèrent d'être sanguinolens.

Le 3.me jour, en détachant la charpie qui s'était collée sur ses bords, la plaie laissa échapper une grande

désespérées. Si je publie cette observation, vous disait notre modeste collègue, c'est moins pour m'en

---

quantité d'un liquide très-rouge, mais médiocrement consistant. Ce liquide, dont l'évacuation rendit la respiration plus facile, fut considéré d'abord comme du sang épanché, délayé par la sérosité de la plèvre. Les jours suivans, et à chaque pansement, nouvelle évacuation aussi abondante que la première, mais de moins en moins colorée, ce qui rassura contre la crainte d'un épanchement prolongé. Chaque fois qu'elle avait lieu, l'anxiété diminuait d'une manière très-marquée. Vers le 8.e jour, le malade, qui avait bu beaucoup depuis son accident, continuant à uriner extrêmement peu, et la quantité de liquide que fournissait la plaie ne diminuant point, on soupçonna que les boissons s'introduisaient dans le sac de la plèvre. Un lait de poule, des potions huileuses, d'autres potions diversement colorées achevèrent de le prouver. Ainsi l'œsophage avait été percé d'outre en outre par la baïonnette dont la pointe s'était arrêtée sur la colonne vertébrale.

Dans cet état de choses il fallait chercher à obtenir l'occlusion de la fausse route que suivaient les boissons. Deux moyens se présentaient pour cela; leur suppression absolue pendant plusieurs jours, et l'introduction d'une sonde au-delà de la blessure, ou même jusques dans l'estomac. Le premier était plus simple. La soif devenue moins pressante, permit aussi de le préférer. Pour les remplacer, et pour soutenir le malade qui s'affaiblissait, on prescrivit des lavemens nourrissans; mais ils ne produisirent pas l'effet qu'on en attendait; les urines devin-

faire gloire que pour fournir à l'homme de l'art chargé de donner ses soins à un malheureux frappé d'un coup que tout porte à croire mortel, des moyens de soutenir son espérance, en lui mettant sous les yeux des faits connus, des succès avérés, et de lui voiler l'aspect de son heure dernière, par le tableau d'une consolante illusion.

---

rent seulement plus abondantes. Dès le quatrième jour on fut contraint de lui accorder 5 ou 6 cuillerées de boisson, en lui recommandant de prendre chacune en cinq ou six fois. L'écoulement de la plaie n'en devint pas plus considérable. Enhardi par ce succès, le docteur Payen passa aux boissons alimentaires prises d'abord plus souvent, puis en plus grande quantité. Les alimens liquides y succédèrent bientôt. Les forces se rétablirent, la respiration devint meilleure de jour en jour, et la guérison parut prochaine.

Cependant un peu de fièvre qui restait, de petits frissons irréguliers, etc., donnaient des inquiétudes, et elles étaient fondées. Il se formait un abcès.

Au bout d'un mois, et dans les efforts d'un vomissement provoqué par une forte indigestion, cet abcès se rompit; le pus se fit jour par les bronches, et avec une telle abondance, que le malade faillit d'en être suffoqué. La fièvre reprit avec violence; l'oppression, la toux, l'expectoration recommencèrent. Enfin, au bout de quelques semaines, tous ces accidens diminuèrent de nouveau, pour ne plus reparaître. La convalescence fut longue, mais le rétablissement fut complet.

Les trois faits que M. le docteur Sue vous a communiqués seront très-précieux pour les jeunes praticiens ; ils les rassureront contre un accident bien capable de les effrayer, mais qui, fort heureusement, paraît aussi peu dangereux qu'il est peu commun. La sortie complète de l'uterus dans les premières douleurs de l'enfantement est, en effet, un accident assez rare. Beaucoup d'accoucheurs, dont la pratique a été aussi longue et aussi étendue que celle de notre collègue, ne l'ont pas observé. Sous ce rapport il a été très-heureux. Dans les trois cas qu'il vous a rapportés, l'accouchement a été naturel et n'a pas été beaucoup plus long qu'à l'ordinaire ; les suites n'en ont point été fâcheuses, et les malades se sont rétablies promptement (1).

M. Jallon vous a fait connaître le résultat qu'il a obtenu de deux moyens thérapeutiques qu'on a proposés, il y a quelques années, et celui de deux autres auxquels ses réflexions l'ont conduit.

La racine de l'*alisma-plantago*, dont la poudre a été préconisée comme le spécifique de la rage, même déclarée, a été essayée par lui,

---

(1) Observations sur la descente ou prolapsus de la matrice à différentes époques de la grossesse ; *Tom.* 4, *page* 153.

sans aucune apparence de succès, sur un malheureux jeune homme qui a succombé, à l'Hôtel Dieu, à cette affreuse maladie (1).

Il a été plus heureux dans l'emploi qu'il a fait, à l'intérieur, de l'essence de térébentine, conseillée par M. Recamier, contre une maladie bien douloureuse, trop longue et très-rebelle, la *névralgie fémoro-poplitée*, plus connue sous le nom de *sciatique*. Quatre malades, auxquels il a administré cette substance, en ont été assez promptement soulagés; un d'eux, cependant, n'a été guéri qu'au bout de trois semaines, mais les autres l'ont été du huitième au douzième jour (2).

---

(1) Hydrophobie par morsure, dans le traitement de laquelle on a fait usage sans succès de l'*alisma-plantago*; Tom. 1, *page* 41.

Le malade a péri 53 heures après le développement des premiers accidens nerveux, et a pris cinq gros et demi de poudre. On les lui a donnés en trois fois, savoir: deux gros en bols au bout d'environ deux heures, à partir des premiers symptômes d'hydrophobie; deux autres gros huit heures après les deux premiers, et un gros et demi dans un peu d'eau distillée et de sirop de fleur d'oranger, quatre heures à peu près avant sa mort.

(2) De l'emploi de l'essence de térébentine dans la sciatique; *Tom.* 1, *page* 188.

M. *Recamier* prescrit l'essence de térébentine à la dose de deux gros, battus avec quatre onces de miel,

Un des grands praticiens de ces derniers tems, Désessarts, dans un recueil publié en 1811, avait montré, par une suite d'observations, l'utilité des bains chauds dans les convalescences après de longues maladies, surtout chez les enfans et les adultes. Notre collègue les a mises à profit pour combattre cet état sec, aride et terreux de la peau qu'on remarque si souvent à la fin des fièvres putrides, et qu'il considère comme une des causes qui s'opposent le plus au prompt rétablissement des malades. Les avantages qu'il a retirés des bains chauds, et surtout des bains aromatiques, dans cette circonstance, lui ont paru très-marqués, et il a jugé utile de fixer l'attention des médecins sur ce point (1).

---

et fait prendre ce mélange en trois fois dans la journée. La guérison s'obtient ordinairement, d'après ses observations, dans l'espace de six à huit jours. M. *Jallon* n'a rencontré qu'une seule personne qui ait pu vaincre sa répugnance pour une aussi forte dose; il a été obligé de descendre à un demi-gros, qu'il a donné aussi par tiers, un le matin, le second à midi, et l'autre le soir, mais étendu sous forme de potion dans deux onces d'eau de sureau, avec une once de sirop de fleurs d'oranger.

(1) Observations sur l'usage des bains aromatiques à la fin des fièvres putrides (adynamiques), *Tom.* 1, *pag.* 236.

Il ne faut pas attendre, dit-il, pour se décider, que la convalescence soit confirmée par un grand nombre de signes favorables. J'ai fait mettre dans les bains des malades extrêmement faibles, et leur faiblesse n'a pas été augmentée; reportés dans leur lit, ils ont au contraire éprouvé un mieux-être sensible. (1) En un mot, la guérison fait des progrès si rapides pendant l'emploi de ce moyen, qu'il est impossible de l'attribuer à aucune autre cause.

La propriété qu'a le charbon de retarder la putréfaction, celle qu'il a d'enlever aux matières animales l'odeur et la saveur désagréables qu'on leur connaît quand elles commencent à s'altérer, et la connaissance de quelques essais avantageux de cette substance dans les ulcères putrides, dans les fièvres bilieuses remittentes, etc., l'ont aussi engagé à en faire usage contre un accident re-

---

(1) Ces bains sont très-faciles à préparer; il suffit pour cela de répandre dans un bain ordinaire, au moment d'y plonger le malade, huit ou dix pintes d'une forte infusion de plantes très-aromatiques.

Pour en obtenir tout l'effet possible, M. *Jallon* conseille de les chauffer à environ vingt-cinq degrés, d'y laisser le malade au moins une demi-heure, de bassiner son lit avant de l'y replacer, et de lui frotter tout le corps dans l'eau avec un morceau de flanelle.

doutable de la fièvre adynamique (1). C'est lorsque les plus graves symptômes de la maladie commencent à se dissiper qu'il recommande de l'employer. Si les succès qu'il a obtenus et qu'il dit avoir dépassé ses espérances sont confirmés par les nouvelles expériences que d'autres mé-

---

La peau, au sortir de ces bains, lui a toujours paru plus souple, les urines ont été plus abondantes, plus naturelles ; il a remarqué aussi, quand le dévoiement existait, que ce moyen le diminuait très-sensiblement.

(1) De l'usage du charbon végétal dans les diarrhées des fièvres bilieuses adynamiques ; *Tom.* 1, pag. 91.

Si l'auteur est convaincu que le dévoiement dans ces maladies est un produit de la phlegmasie intestinale, il l'est aussi que la matière des déjections est de nature irritante ; qu'elle entretient et aggrave par sa présence la phlegmasie de l'intestin ; qu'elle devient cause après avoir été effet, et qu'ainsi c'est elle qu'on doit accuser de la terminaison trop souvent funeste de la diarrhée dans ces dangereuses affections.

M. *Jallon* ordonne le charbon à la dose de deux gros par jour, en poudre très-fine, dans de l'eau sucrée, et plus souvent sous forme pilulaire, avec suffisante quantité de mucilage de gomme adragant. La poudre, en effet, est quelquefois rejetée par le vomissement, même en la partageant en deux prises, une pour le matin et l'autre pour le soir. Les pilules ne paraissent pas avoir cet inconvénient ; le malade en prend deux toutes les heures.

decins ne manqueront pas de faire pour constater l'efficacité de ce remède, notre collègue aura certainement rendu service à l'humanité. Il assure que dès le second jour de son administration, l'accident contre lequel il le conseille diminue sensiblement, et qu'en cinq ou six jours il disparaît complètement.

Les perforations spontanées de l'estomac, dit M. *Jallon*, à qui vous devez encore une observation sur ce genre de lésion, ont été distinguées avec raison des plaies de cet organe (1). Ces dernières, quoique graves et dangereuses, ne sont pas

---

(1) Les avantages de cette distinction sont certainement très-faibles; elle est, pour m'exprimer comme les naturalistes, entièrement artificielle. Elle serait utile si, par exemple, toutes les plaies étaient curables, et si toutes les perforations étaient mortelles; mais il est des plaies mortelles et des perforations qui ne le sont pas. Le trait distinctif de ces lésions est difficile à saisir. La perte de substance, l'épanchement, la terminaison funeste, la nature de la cause, ne peuvent pas servir à les caractériser. Il n'y a plaie, selon moi, que lorsque l'estomac est ouvert brusquement de dehors en dedans par un instrument tranchant, piquant ou contondant; hors de là, on doit, je crois, employer le mot perforation. Je ne vois pas d'autre moyen de les distinguer nettement. J'ai dit simplement perforation, et je n'ai pas ajouté *spontanée*, parce que cette épithète me paraît manquer d'exactitude dans tous les cas. R.

sans beaucoup d'espoir de guérison. Il n'en est pas de même des perforations spontanées ; elles sont, je ne dirai pas avec lui, toujours, mais presque toujours mortelles. Il n'y a en effet de salut possible pour le malade, que lorsque l'estomac s'ouvre en dehors, ou dans l'intestin, ou même, comme dans un cas d'abcès, dans sa propre cavité, et quand en même-tems sa perforation n'est pas la suite d'une affection au-dessus des efforts de l'art et des ressources de la nature. Ainsi, dans le fait qu'on vous a rapporté, le sujet a dû périr non-seulement parce qu'il y avait épanchement, mais encore, et surtout, parce que la perforation était l'effet de la dégénérescence cancéreuse d'une tumeur de l'estomac (1).

---

(1) Perforation spontanée de l'estomac. *Tom.* 1.er, *page* 139.

Cette perforation occupait le centre d'une tumeur de plus de deux pouces de diamètre, à bords renversés, à surface inégale et ulcérée, et d'une substance lardacée. Cette tumeur, située à la face supérieure et antérieure de l'estomac, avait contracté une forte adhérence avec la face concave et le bord antérieur du lobe gauche du foie. Sur la face convexe de ce lobe était un sac membraneux formé par le péritoine de cette partie, et d'une capacité assez grande pour contenir au moins huit onces de liquide. L'ouverture qui lui était commune avec l'estomac, avait [illegible]

Une autre perforation spontanée, celle de l'œsophage, a été observée par M. Carrier. Ainsi que la précédente, elle a été le produit de ce qu'on appelle communément une lésion organique; elle a été suivie, comme elle, d'un épanchement; comme elle aussi elle a été funeste. (1) L'auteur a remarqué que le malade n'avait retiré

---

trois lignes de diamètre, et était arrondie comme si elle eût été faite avec un emporte-pièce.

(1) Observation sur une dysphagie causée par une altération de l'œsophage. *Tom.* 4, *pag.* 145.

Au mois d'avril 1821, un homme de 60 ans, d'une forte constitution, et qui s'était toujours bien porté, commença à se plaindre de difficulté pour avaler. Il ne la rapportait ni à la gorge ni dans la longueur du col, mais derrière le sternum. Bientôt il ne put prendre aucun aliment solide. A la mi-juin les boissons elles-mêmes ne passaient plus qu'avec une peine extrême.

On sonda l'œsophage et l'on reconnut vers sa partie inférieure un obstacle qu'on ne put pas franchir. Cependant les besoins du malade étaient assez vifs. Pour les appaiser, et pour soutenir ses forces, on lui prescrivit des lavemens nourrissans. L'effet n'en fut pas satisfaisant. En moins d'un mois, il se trouva si faible qu'on craignit de le voir mourir d'épuisement. On fit de nouvelles tentatives du côté de l'estomac.

Cette fois, au lieu d'une sonde on prit une bougie mince. En trois ou quatre jours on pénétra dans l'estomac. Une sonde menue à mandrin de baleine remplaça aussitôt la

aucun avantage du mode de nutrition qu'on emploie généralement quand on est forcé de

---

bougie. D'autres sondes de plus en plus grosses, succédèrent à celle-ci et il devint de plus en plus facile d'alimenter le malade qui éprouvait des besoins pressans. Pendant un mois qu'on fit usage de ce moyen il n'éprouva ni dévoiement ni envies de vomir; ses digestions furent toujours bonnes, et il reprit une partie de ses forces. Un jour, et comme on venait de le sonder, des efforts de toux et de vomissement chassèrent une grande quantité de sanie infecte avec des débris d'une substance charnue, désorganisée, crépitant sous le scalpel. Dès ce moment les sondes entrèrent facilement, et quelques jours après on put s'en passer.

Le 15 août, le malade, plein d'espérance, fut saisi tout-à-coup d'une toux des plus violentes à laquelle se joignit une abondante expectoration. Dévoré de soif, menacé de suffocation, chaque fois qu'il avalait une seule goutte d'eau, il supplia M. Carrier de lui injecter quelque boisson rafraîchissante. A l'air qui sortit par le pavillon de la sonde, à la toux suffocante qu'elle occasionna, il fut aisé de juger qu'elle était entrée dans la potirine, et que l'œsophagé était percé. Quelques jours après on en eut la certitude en injectant un peu de boisson. Le malade tomba à la renverse et sans connaissance, comme s'il eût été frappé de la foudre. On revint aux lavemens nourrissans; mais plus ils étaient chargés, moins le malade pouvait les garder. Le peu de force qu'il avait encore s'épuisa rapidement; et le 16 septembre, six mois après l'invasion apparente du mal, il expira.

renoncer au moyen ordinaire. M. Carrier y a eu recours deux fois à un mois de distance l'une de l'autre, et chaque fois pendant environ un mois. Ainsi, il a pu en apprécier les effets. Tant que le malade en a fait usage il a éprouvé des besoins si pressans, ses forces ont diminué si rapidement, qu'il a été impossible de ne pas reconnaître que tous ces accidens tenaient au seul défaut de nourriture; au contraire, pendant tout le tems qu'on a pu le nourrir avec une sonde, il n'a senti que des besoins ordinaires et réguliers qu'on faisait naître et cesser à volonté. On l'a vu aussi se ranimer, reprendre ses forces et se flatter même d'une prompte et complète guérison.

Si cette observation ne dépose pas en faveur du moyen dont il s'agit, il n'en est pas de même de celle dont vous êtes redevables à M. Latour; elle lui est, au contraire, extrêmement favorable. A la vérité ce fait a semblé

A l'ouverture du cadavre on trouva l'œsophage détruit dans une longueur de plus de deux pouces, et dans toute sa circonférence, à partir d'un pouce et demi au-dessus de son passage à travers le diaphragme. Les deux bouts de ce canal flottaient dans un ulcère considérable, livide et sanieux, qui avait rongé la plèvre droite, et qui avait ulcéré le poumon dans une assez grande étendue.

incroyable. Il ne vous paraîtra, Messieurs, qu'extraordinaire, et vous le trouverez aussi curieux qu'intéressant, si vous vous rappelez que notre respectable collègue a rédigé son observation en très-grande partie d'après ce dont il a été témoin, d'après ce qu'il a vu; et que le reste repose sur des mémoires à consulter, et sur des lettres qui méritent d'autant plus de confiance, que le mari de la malade en redigeant ces mémoires, et en donnant tous les détails, tous les renseignemens qu'on lui demandait, n'avait d'autre but et d'autre désir que d'obtenir la guérison de sa femme, ou au moins un adoucissement à ses maux. (1)

Votre Section d'Histoire naturelle et d'Agriculture n'est pas la seule, MM., dont les travaux ont

(1) Mémoire sur la cause et les phénomènes d'une *gastrite* dans une dame dont l'estomac commença à refuser, il y a 15 ans, toutes sortes d'alimens solides ou liquides, et qui depuis cette époque n'existe que par le secours des lavemens nourrissans. *Tom* 1, p. 149. Une dame d'environ 30 ans, d'un embonpoint plus qu'ordinaire, mère de cinq enfans, qu'elle avait tous nourris, et qui venait de sévrer le dernier, après seize mois d'allaitement, crut devoir se purger. Elle avait à peine avalé sa médecine, qu'elle commença à se plaindre de vertiges, de cardialgie, et de nausées. Deux

été jugés dignes d'encouragement. Votre Section de Littérature a partagé avantageusement, avec

---

ou trois heures après, elle avait le hoquet, des tiraillemens convulsifs dans les membres, des spasmes dans les muscles du col et du visage, de la fièvre, la langue sèche, des vomissemens violens, des déjections involontaires, fréquentes, muqueuses, avec épreintes, et accompagnées de fortes coliques. Des lavemens anodins et mucilagineux, des potions opiacées affaiblirent un peu ces dangereux symptômes. A la superpurgation succéda une constipation opiniâtre. La cardialgie diminua, mais les vomissemens persistèrent. Le contact de tout ce qu'on introduisait dans l'estomac les déterminait sur le champ. Dans la rémission de ses douleurs la malade les rapportait toujours à l'épigastre et dans l'hypocondre droit.

Deux mois après, elle était dans l'état suivant : sensibilité très-grande dans la région de l'estomac; fièvre légère, mais continue ; insomnie, constipation opiniâtre ; vomissemens tous les vingt-quatre heures, et même plus tard lorsqu'elle ne prenait rien ; vomissemens au bout d'une heure ou deux si elle buvait ou mangeait quelque chose, et de quelque nature que fussent les alimens et les boissons. Les potions opiacées agissaient comme les plus puissans vomitifs. Quatre ou cinq lavemens qu'elle prenait par jour pour faire cesser la constipation qui la tourmentait, étaient absorbés entièrement; les urines étaient abondantes. Le teint et l'embonpoint avaient peu souffert, l'écoulement des règles n'était point dérangé.

elle, les éloges que votre Recueil a obtenus. Les différens morceaux dont elle l'a orné ont fixé

Les bains, les sangsues à l'épigastre et à l'anus, furent employés sans succès. Les moyens opposés, tels que les frictions camphrées et laudanisées sur la région de l'estomac, furent tout aussi infructueux. L'eau de poulet, les boissons mucilagineuses étaient rejetées avec force, et comme l'auraient été les boissons les plus stimulantes.

Forcé de n'introduire dans l'estomac aucune substance médicamenteuse ; convaincu de l'inefficacité de tous les remèdes extérieurs qu'on pourrait tenter, M. le docteur Latour conseilla de s'en tenir aux lavemens nourrissans, en les rendant aussi alimentaires que possible. La perte de la malade lui parut inévitable, et il l'annonca comme assez prochaine.

Il y a quinze ans que ce pronostic a été porté, et cette dame vit encore. Au rapport de son mari, elle n'est même pas trop maigre; elle est aussi sans fièvre, et quoiqu'avec beaucoup de pâleur, elle est d'une bonne carnation.

« Depuis 15 ans, dit-il, elle n'a rien pris par la bouche ; ni pain, ni viande, ni bouillon, ni soupe, ni farineux, ni vin, ni autre boisson quelconque. Elle n'existe qu'avec des lavemens nourrissans.

« Cependant, dans la saison des fruits, elle suce deux ou trois cerises ou autant de fraises, quelques grains de raisins ou de groseilles dont elle jette l'écorce et les pepins. Dans d'autres circonstances, elle laisse fondre dans sa bouche un casson de sucre, ou une boulette de sucre d'orge qu'elle avale fondue.

désir de vous rappeler les principales raisons sur lesquelles il s'appuye.

« Personne n'ignore, dit-il, que les deux langages principaux dérivés du latin sont les deux *romanes* : celle du nord, que l'on nomme la langue *d'Oïl*, d'où est née la langue française; et la langue *d'Oc* ou la romane du midi, c'est-à-dire la provençale. C'est cette dernière qui paraît avoir influé sur la langue italienne. D'abord, nos contrées du midi, jouissant des douceurs de la paix, avaient le calme nécessaire pour se livrer à la culture des lettres, tandis que l'Italie était en proie à la guerre et à la fureur des révolutions; en outre, on ne trouve nulle part que les princes provençaux, dont les cours brillantes étaient le

---

en s'altérant, s'est amolli, et de plus il a conservé presque tous ses mots et ses désinences naturelles.

On a prétendu aussi que la langue italienne existait même sous les Césars; que c'était celle des esclaves (*Lingua vernacula*), et que la langue romaine, proprement dite, n'était parlée que par le gouvernement et par la classe distinguée. Sans doute le peuple ne s'exprimait pas avec pureté, mais très-probablement aussi, il ne parlait pas plus mal alors qu'il ne le fait aujourd'hui. Partout, la langue du peuple diffère de celle des personnes bien élevées par un certain nombre de termes impropres et de locutions vicieuses, mais nulle part elle ne s'en éloigne assez pour qu'on puisse la considérer comme une langue particulière.

M. Blanvillain ont été cités très-honorablement.

Il n'appartenait qu'à un professeur distingué, qu'à un littérateur qui a fait de la langue italienne les délices et l'étude de presque toute sa vie, de rechercher l'origine de cette belle langue, (1) d'examiner sa réformation et d'apprécier l'espèce et le degré d'influence que les nombreux écrivains de l'Italie ont exercé sur elle.

Dans ce mémoire qui se fait lire avec plaisir et profit, même après tout ce qu'on a écrit de mieux sur cet objet, notre collègue émet, sous la forme modeste du doute, une opinion qui paraît fondée, et que vous aimerez certainement à partager; c'est que les Italiens ont reçu leur langue de la Provence. Ainsi la France aurait beaucoup contribué à la formation de la langue italienne. (2) Je ne résisterai pas, Messieurs, au

le retour d'âge s'est manifesté avec des symptômes inquiétans; elle a des pertes continuelles, tantôt en rouge, tantôt en blanc, et sans interruption. La faiblesse qui en résulte l'oblige à garder le lit; debout, ses pertes sont plus abondantes.

(1) Sur la langue italienne; *Tom*. 2, page 9.

(2) Il suffit d'un peu de réflexion pour se convaincre que l'italien n'est pas, comme on l'a dit, une altération du latin par les langues du Nord. Ces langues, en effet, ne pouvaient donner à celle des Romains que de la rudesse, et certainement elles lui auraient fait perdre la plupart de ses locutions. Au contraire le latin,

viens de parler et qui mériterait les plus grands développemens. S'il ne parvenait pas à l'établir parfaitement, elle prouverait au moins que la gloire nationale lui est chère, et ferait encore honneur à son cœur français.

Arrivé au treizième siècle, l'auteur, à l'occasion de *Dante Alighieri*, essaye de venger la langue italienne d'un reproche mal fondé sans doute, mais qu'on lui fait cependant très-généralement.

« Quand on peut, dit notre collègue, apprécier l'originalité et la vigueur des pensées de ce grand poëte, on voit combien sa langue, que nous traitons d'efféminée, a de couleur et d'énergie. C'est lui qui eut la gloire de la fixer quand personne n'osait encore l'écrire...... C'est à la grande célébrité de *Pétrarque*, le *Racine* de l'Italie; c'est à la foule de ses imitateurs et au nom de la belle *Laure*, que la langue italienne doit parmi nous cette réputation de douceur qu'on lui attribue presqu'exclusivement. Il semble qu'on affecte d'ignorer qu'il n'est aucun ton qu'elle ne puisse prendre, aucun sujet qu'elle ne puisse traiter. Egalement propre aux discours les plus familiers comme aux discussions les plus graves, elle se prête au calme de la raison comme à toute la pompe de l'imagination. »

Après avoir jeté quelques regards sur le règne

de Léon X, M. Blanvillain fait connaître l'origine singulière de l'Académie Florentine, connue depuis sous le nom de la *Crusca*. (1)

Parvenu au siècle actuel, il trouve « que la langue italienne, malgré les inutiles réclamations des puristes, a heureusement oublié la pompe affectée et le labyrinthe souvent inexplicable de ses phrases, pour emprunter de la nôtre du naturel et de la précision. Au reste, à cet égard, l'Italien n'a fait qu'obéir à la force irrésistible des choses, et se prêter à un changement qui est moins le résultat de la mode que celui de la civilisation. En effet, si le but du langage est de transmettre aux autres nos conceptions, le plus parfait, sans contredit, est celui qui les exprime avec plus de clarté; c'est l'avantage qui distingue la nôtre, et il est dû à la justesse de nos écrivains. »

Ces dernières idées, dont le développement fait partie de l'Essai de notre collègue *sur les*

---

(1) « *Crusca* signifie *son*. Ainsi, l'Académie était le bluttoir qui sépare la farine du son; elle avait pris cette devise : *Il più bel fior ne coglie*. (*Elle en tire la plus belle fleur*). Dans le principe, la salle où l'on s'assemblait répondait à cette idée. La tribune était une espèce de trémie, le siége du président une meule, ceux des académiciens une hotte, dont les coussins figuraient des sacs, et les dossiers des pelles à four, ainsi que les cadres qui ornaient l'enceinte. »

écrivains auxquels notre langue doit ses progrès, (1) me laissent peu de choses à vous dire de ce mémoire, qui se place naturellement à la suite du précédent. Je vous rappellerai néanmoins, avec l'auteur, que c'est au seul hasard; que c'est à la puissance de *Hugues Capet*, qui, avec les grands vassaux, attira à sa cour les richesses et le luxe, que la langue romane du nord, formée de latin, de celte et de tudesque, a dû l'avantage de donner naissance à la langue française, à l'exclusion de la provençale ou de la romane du midi.

A la tête de tous les chefs-dœuvre qu'enfanta le grand siècle de Louis XIV, M. Blanvillain n'hésite pas à placer celui de Fénélon. « On y trouve, dit-il, les trésors de la poésie avec les combinaisons les plus savantes et les plus neuves : on y trouve tout, la vérité, l'abandon, les grâces, le sentiment; ce sont les leçons de la vertu même et le langage humain dans sa perfection. C'est le code des rois et des peuples. Oui, si dans la destruction des choses, il fallait sauver un livre pour le bien de l'espèce humaine, parmi les livres profanes, ce ne serait, ni Homère, ni Virgile, ce serait le Télémaque qu'on devrait choisir. »

---

(1) Tom. 2, pag. 224.

Enfin, si pour rabaisser son admiration, on lui objecte que nous n'avons pas de langue poétique : « Nous n'avons, répond-il, ni Pindares, ni Homères, mais en récompense nous avons des Sophocles et des Anacréons. Chaque nation a ses goûts, chaque langue a ses genres privilégiés. La nôtre, née et perfectionnée au théâtre, a dû prendre un ton naturel et plus rapproché de la conversation, mais ce qu'elle a perdu du côté de la force et de la hardiesse, elle l'a regagné avec usure du côté de la facilité et de la douceur..... L'ordre dans lequel elle s'exprime, lui donne une clarté qui plaît à tous les peuples. Elle est la seule qui soit susceptible de cette prose harmonieuse, qui se prête à tous les sujets comme à tous les tons..... Dans le vrai, c'était la nation du globe la plus civilisée et la plus polie, dont la langue devait avoir le plus de perfection. »

Les deux morceaux importans dont je viens de vous offrir la courte analyse, ne sont pas, MM., les seuls dont notre estimable collègue ait embelli vos Annales. D'autres encore se présentent à votre souvenir, je ne saurais en douter.

L'ode où il a célébré dans la langue d'Horace un des meilleurs vins de notre pays, (1) mérite

(1) Ode en l'honneur du vin de Saint-Jean-de-Braye ; *Tom.* 4, pag. 194.

de vous rappeler, je ne dirai pas celle sur le vin de Bourgogne, qu'il me paraît avoir laissée loin derrière lui, mais l'ode plus justement estimée, faite en l'honneur du vin de Champagne, à côté de laquelle vous la placerez certainement dans votre estime.

Quant à sa traduction de la pièce si connue de Strada, le Musicien et le Rossignol, elle manquait à notre littérature, et vous l'avez jugée aussi élégante que fidèle. Des hommes de goût, des littérateurs exercés, ont essayé depuis long-tems de faire passer cette jolie pièce dans notre langue, mais il paraît qu'aucun n'a réussi à la traduire d'une manière satisfaisante. Tous, en effet, n'ont publié que des imitations, soit en vers, soit en prose, qui ont eu plus ou moins de succès. M. Blanvillain n'a pas craint d'affronter cette difficulté, et il l'a très-heureusement vaincue (1).

Un autre de vos membres, celui qui a, depuis long-tems, l'honneur mérité de vous présider, M. Delaplace, a aussi enrichi vos Annales de deux notices intéressantes sur la vie et les ouvrages de deux Orléanais qui n'ont pas été sans jouir de quelque célébrité. L'une, sur Jacques Delalande (2), Jurisconsulte du beau règne

(1) Le Musicien et le Rossignol, traduit du latin de Strada; *Tom.* 3, pag. 280.

(2) Tom. 1.er, pag. 193.

de Louis XIV, dont les Commentaires sur la Coutume d'Orléans n'ont pu être surpassés que par ceux de Pothier, qui lui-même a tiré un très-grand parti du travail de son prédécesseur; et l'autre, sur Jean Pyrrhus-d'Anglebermes (1), jurisconsulte et littérateur des 15e et 16e siècles, qui eut le bonheur d'avoir Erasme pour maître, l'immortel Dumoulin pour élève, et le célèbre Alciat pour ami.

Ces deux notices, que l'auteur a détachées de sa Biographie encore inédite de l'Orléanais, et trois autres articles qu'il en a aussi retirés, pour la Biographie Universelle; savoir, celui de Jousse, qui a paru dans le tome 22e de cet ouvrage; et ceux de Prévost de la Janès, et de Pothier, l'orgueil de notre ville, qui feront partie des 35e et 36e volumes, actuellement sous presse, justifieront certainement à vos yeux l'impatience avec laquelle les hommes instruits attendent la publication de l'importante Biographie littéraire de notre collègue.

Des lettres patentes de Sa Majesté ont restitué, à la ville d'Orléans, ses armoiries telles qu'elle les avait possédées dans les tems les plus reculés; (2) mais les trois pièces placées dans la partie

(1) Tom. 2, pag. 185.

(2) Ces lettres du 4 novembre 1815, ont été enregistrées à la Cour royale d'Orléans, le 3 juillet 1817.

inférieure de l'écu, connues jadis sous le nom de *cœurs de lys*, (*liliorum præcordia*), et désignées, depuis 1514 seulement, sous celui de *cailloux*, y ont reçu une nouvelle dénomination. Elles y sont transformées en *cayeux de fleurs de lys*. Cette innovation a frappé M. Delaplace, et il s'est livré à des recherches sur les armoiries de notre ville (1). Quoique la forme très-indéterminée des trois pièces dont il s'agit puisse autoriser également toutes ces dénominations, notre honorable et savant collègue pense que la plus ancienne doit être regardée comme la plus exacte, et il est parvenu à se convaincre qu'elle était parfaitement juste. Chacune de ces pièces lui paraît représenter le stigmate trilobé du lys blanc, auquel sa situation, dans le centre de la fleur, a fait donner le nom de *cœur de lys*.

Si les travaux de votre Section des Arts, dont il me reste à vous entretenir, sont peu nombreux, leur importance, MM., et celle des rapports dont elle a été chargée, le font aisément oublier.

L'excellente Dissertation de M. Lebrun, sur les monumens des anciens (2), fait vivement

---

(1) Dissertation sur les armoiries de la ville d'Orléans. *Tom.* 1.er, pag. 81.

(1) Dissertation sur les monumens des anciens Romains. *Tom.* 1.er, pag. 237.

regretter de ne trouver de lui que ce seul mémoire dans vos Annales. Au sentiment des beaux arts, à une étude approfondie du sien, à des connaissances variées, M. Lebrun joint le talent d'écrire et une instruction littéraire étendue.

Il pense, avec Montesquieu et avec l'auteur des *Réflexions critiques sur la Poésie et la Peinture*, et il établit par des faits, que ce n'est point le peuple romain qui a enfanté les chefs-d'œuvre des arts et qui a exécuté les monumens qu'on lui attribue; mais qu'il a employé pour les construire ou pour se les procurer, l'industrie et les talens des peuples vaincus. De même cette superbe capitale du monde dont la population s'élevait, sous Auguste, à quatre millions d'habitans, ne peut pas se glorifier d'avoir donné le jour aux hommes illustres qui ont immortalisé les lettres latines. Cicéron, Virgile, Horace, Térence, Ovide, Juvénal, Perse, Tite-Live, Cornelius-Nepos, Catulle, Vitruve, Pline l'ancien, les deux Sénèques et tant d'autres écrivains célèbres, étaient étrangers à Rome. On cesse de s'en étonner, quand on fait attention que les institutions des Romains étaient toutes dirigées vers la guerre. Elle les avait conduits à n'estimer que les talens et les vertus militaires,

à dédaigner le commerce, les lettres et les arts, et à n'y voir que des occupations d'esclaves. Les statues, les peintures, les monumens des premiers tems de la république, appartiennent aux artistes étrusques : ceux des dernières époques, ou depuis la conquête de Marcellus, tous les monumens, tous les objets d'arts qui furent exécutés sous les empereurs, furent des productions des artistes de la Grèce.

Les Romains, ces fiers et redoutables conquérans qui ont laissé presque partout des traces de leur domination, paraissent n'avoir fait exécuter à Orléans aucun monument durable. Nous étions donc fondés à penser que notre ville n'avait, de leur tems, qu'une très faible importance. Nous devons à M. Pagot d'avoir prouvé que, sous les empereurs romains, Orléans était une ville considérable.

Les travaux entrepris en 1821, entre la porte Bourgogne et la Loire, ont mis à découvert des ruines incontestablement romaines. Ces ruines, qui ont appartenu à un édifice demi-circulaire de grande dimension, ont été relevées avec soin sous ses yeux, et il en a fait l'objet d'une notice intéressante (1), à laquelle il a joint un plan qui sera fort

(1) Notice sur des restes de constructions romaines, découvertes à Orléans en 1821. *Tom.* 4, pag. 267.

utile pour diriger les nouvelles fouilles qu'on pourrait être tenté de faire par la suite. Le tracé des théâtres romains de Perrault, d'après Vitruve, s'y applique assez bien. Ainsi notre collègue a pu en conclure qu'elles ont servi de fondemens à un théâtre. Si cette conjecture était fondée, ce monument, qui avait plus de 300 pieds de diamètre, ferait supposer une nombreuse population. Des médailles qu'on a trouvées entre les pierres, auraient pu indiquer l'époque de la construction d'une manière précise; mais, placées sans précautions, elles étaient tellement altérées qu'elles n'ont pu fournir aucun renseignement avantageux. Cependant d'autres médailles, à l'effigie de Néron et d'Antonin, bien conservées, et qu'on a ramassées entre les blocs, peuvent donner quelques idées assez fixes à cet égard.

Notre ville manque, vous le savez, MM., d'un bien grand avantage sous le rapport de la salubrité et sous celui des secours en cas d'incendie. Orléans, n'a pas une seule fontaine publique. Des administrateurs estimables, mus, il n'y a encore que peu d'années, par cette considération, et n'écoutant que leur vues philantropiques, avaient espéré pouvoir établir sur notre place de l'Etape un puits foré à l'instar de ceux qu'on perce si utilement en Flandre. Le succès n'a

pas réponde à leur attente, et vous regretterez sans doute qu'un examen comparatif et géologique des couches du sol de la Flandre et de l'Orléanais, n'ait pas précédé leur décision. Les réflexions que MM. de Tristan et de Morogues ont insérées (1) dans l'analyse qu'il vous ont présentée du mémoire de M. le vicomte Ferrand sur les fossiles des environs de Paris et d'Orléans, auraient suffi certainement pour les faire renoncer à cette idée.

Convaincu qu'on ne peut avoir de fontaines publiques à Orléans qu'à condition de les alimenter par des machines hydrauliques, encore trop coûteuses, ou d'y amener les eaux du seul point un peu élevé de nos environs, c'est-à-dire, du hameau de la Croix-Fleury, M. Benoît-Latour a proposé dans un mémoire sur cet objet, d'y conduire celles de la fontaine l'Etuvée (2). La préférence qu'il donne à cette source, est fondée sur ce que l'historien Lemaire en dit dans ses Annales, où elle est mise au rang des merveilles de

(1) Tom. 2, pag. 75.

(2) Examen des avantages que la ville d'Orléans pourrait retirer des eaux de Fleury, et particulièrement de celles de la fontaine l'Etuvée, sous le rapport de la salubrité et de son embellissement, *Tom. 5*, pag. 121.

notre pays. Monsieur Benoît a pensé qu'en le débarrassant des pierres, des terres, des bois, des pieux et de tout ce qu'on a employé à différentes époques pour l'étouffer, ses eaux pourraient suffire aux besoins d'un certain nombre de fontaines. Des travaux ont été entrepris dans cette intention, et cette source a certainement gagné. Au lieu d'un demi-pouce fontainier, elle donne aujourd'hui trois pouces d'eau [redacted], c'est-à-dire six fois plus. A la vérité cette quantité est encore assez faible, cependant votre Section des Arts a pensé qu'elle serait suffisante pour alimenter trois fontaines ordinaires : on pourrait d'ailleurs l'augmenter d'une partie des autres eaux du pays.

Quant à sa qualité, M. Fougeron l'a trouvée telle qu'on pouvait la désirer. L'eau de cette source est très-pure, très-potable, et vaut nos meilleures eaux. (1)

Enfin M. Benoît, dans son Essai sur la Musique (2), où il a fait preuve tout-à-la-fois d'érudition, d'esprit et de goût, vous a fait sentir les services que les anciennes maîtrises près les cathédrales ont rendues à l'art musical. S'il

(1) Tableau comparatif de l'épreuve des réactifs sur l'eau de la Fontaine l'Etuvée. *Tom.* 5, p. 140.

(2) Essai sur la Musique, et projet de rétablissement des maîtrises près les cathédrales. *Tom.* 3, p. 257.

trouve que le Conservatoire de Paris est une excellente institution, s'il pense qu'il faut le maintenir, il croit aussi qu'il ne peut pas les remplacer toutes, et il vous a exprimé le désir de les voir promptement rétablies.

Tels sont Messieurs, vos travaux les plus importans. Les autres s'ils offrent moins d'intérêt, sont loin cependant d'en être dépourvus. Parmi les nombreux rapports qui vous ont été faits, au nom de vos différentes sections, beaucoup ont fixé votre attention, ont obtenu votre estime, et vous l'avez prouvé en ordonnant leur insertion dans vos Annales.

Vous vous rappelez certainement l'excellent rapport de M. Lockhart, sur le grand ouvrage de M. le baron de Morogues, dont il est l'utile complément (1), et celui de MM. Blanvillain et Jousselin, (2) sur le Marc-Aurèle (3) de M. Ripault;

(1) Rapport sur l'ouvrage de M. le baron de *Morogues*, intitulé, *Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture en France, particulièrement dans les provinces les moins riches, et notamment en Sologne*. Tom. 4, p. 249.

(2) Rapport sur l'Histoire Philosophique de l'Empereur *Marc-Aurèle*. Tom. 3, pag. 236.

(3) Marc-Aurèle, ou Histoire Philosophique de l'Empereur Marc-Antonin, 4 vol. in-8.°, avec trois cartes représentant, 1.° l'Empire romain; 2.° la Germanie, la Pannonie, la Dacie et la Sarmatie, ou l'ancienne

de cet homme de bien s'il en fut jamais, dont la perte toute récente vous afflige si douloureusement ; de ce laborieux collègue, de cet excellent citoyen, dont votre Section de Littérature, dans un éloquent éloge, que déjà sans doute elle prépare à votre juste attente, s'empressera de vous redire le profond savoir, les belles et nombreuses qualités et les généreux sentimens. Certainement aussi, vous avez distingué tous les rapports que vous avez entendus au nom de votre Section de Littérature, et ici se retrouvent encore sous ma plume, les noms de MM. Delaplace et Desportes, Duparc, Blanvillain et Moreau. Enfin vous ne sauriez avoir oublié ceux qui vous ont été présentés par MM. de Morogues, Mallet et Desbun-Verneuil; par MM. Ranque et Fougeron; Jallon père et fils; et par MM. Crignon d'Auzouer et Lebrun; Lacave, Benoist-Latour et Pagot.

Votre Recueil, MM., ne se compose pas uni-

---

confédération du nord, et le cours entier du Danube; 3.° le pays des Quades et des Sarmates, Iaziges et Bastarnes.

Tite-Antonin-le-Pieux, résumé historique; Marc-Aurèle-Antonin, sommaire historique; et fragmens relatifs à la vie et au règne, à la politique et à la morale de l'empereur Marc-Aurèle le philosophe; 1 vol in-8.°

quement de vos travaux. La justice et la reconnaissance vous imposent l'obligation de dire combien vous êtes redevables à vos correspondans nationaux. Beaucoup d'entre eux vous ont donné des marques de souvenir et vous ont envoyé des mémoires fort intéressans.

Parmi ces derniers ouvrages, l'essai de M. le marquis de Lasteyrie du Saillant, sur l'amélioration de la Sologne (1), qui mérite d'être comparé avec ce que MM. de Morogues et Lockhart ont publié sur ce point important; la question géologique de M. le Vicomte Ferrand, sur les rapports qui peuvent exister entre les bancs fossiles Orléanais et les bancs fossiles Parisiens (2); le discours de M. le Comte de Thiville, sur les obstacles qui s'opposent aux progrès des arts industriels (3); la dissertation de M. Pellieux aîné, sur les monumens celtiques en général et sur ceux des environs de Beaugency (4); le précis historique de M. le Chevalier de Passac, sur les Bourbons-Vendôme (5); et l'extrait du Rouzat-al-Saffa de Mirkond,

---

(1) Tom. 4, page 81.

(2) Tom. 2, page 49.

(3) Tom. 1.er, pages 60 et 97.

(4) Tom. 4, page 210.

(5) Tom. 2, page 97.

traduit par M. Shea (1) à l'occasion du quel M. le président Desportes, vous a fait un rapport (2), qu'on peut regarder lui-même comme un très bon mémoire, sur le génie particulier des écrivains orientaux; vous ont paru dignes d'être insérés en entier dans vos Annales.

Les réflexions de M. Brunaud, sur quelques cas de fièvres pernicieuses ou ataxiques intermittentes (3); l'observation du docteur Hurtado (4), sur une amaurose complette de l'œil gauche, qui a cédé très-promptement à l'application de trois moxas, un au-dessous de l'apophyse mastoïde, un autre sept jours après sur la fosse temporale, et le troisième sur l'artère sourcilière, six jours après l'application du second, y sont encore entrés, mais par extrait seulement.

Des hommes instruits, et qui vous sont étrangers, mais qui s'intéressent aux progrès des sciences, vous ont aussi adressé quelques travaux dont vous avez jugé l'impression utile.

M. Brossard, médecin à Gien, vous a fait connaître le succès qu'il avait obtenu du remède de Passerat-la-Chapelle, contre un tœnia

---

(1) Tom. 2, page 251.

(2) Tom. 2, page 237.

(3) Tom. 3, page 86.

(4) Tom. 1.er, page 30.

qui avait résisté aux vermifuges les plus actifs et les plus vantés (1).

M. Montagnier, pharmacien à Orléans, vous a communiqué ses essais analytiques des remèdes dangereux connus sous le nom de *vomi-purgatif* et de *purgatif de Leroy*, qui ne doivent toute leur vogue populaire qu'à leur violence, et qui se composent essentiellement, comme vous le savez, de fortes proportions, l'un d'émétique, et l'autre de résine de jalap. (2)

M. Langlois, habile vétérinaire de cette ville, vous a envoyé la description et le traitement de la *rafle* ou *feu d'herbe*, maladie éruptive, particulière aux vaches, qui se développe en juillet, qui disparaît en novembre, et qu'il attribue à l'usage inconsidéré de la luzerne et surtout à celui des feuilles de vigne (3).

Enfin, M. Laurent, professeur d'humanités au Collége royal de Clermont, vous a soumis une Analyse historique, précédée de considérations sur Tite-Live et Tacite, dans laquelle il s'est montré digne du savant professeur Orléanais (4) dont il a reçu les leçons, et dont, après avoir été

---

(1) Tom. 4, page 235.

(2) Tom. 3, page 153.

(3) Tom. 1.er, page 222.

(4) Tom. 3, page 63.

le disciple, il est devenu et est resté le confident et l'ami.

Je pourrais, Messieurs, vous parler ici des envois nombreux que vous recevez chaque jour de toutes les Sociétés savantes avec lesquelles vous êtes en relation, et qui sont au rang des plus importantes du royaume; ainsi que de ce grand nombre d'ouvrages qui vous sont arrivés de toutes parts depuis plus de cinq ans, comme autant d'hommages que vous ont valu vos efforts; mais je craindrais d'abuser de vos instans.

J'éviterai pour cette raison d'analyser, même rapidement, les productions littéraires et scientifiques que vous avez reçues des hommes distingués qui vous ont demandé le titre honorable de correspondant. Toutes ont été, d'ailleurs, l'objet d'autant de rapports qui vous les ont fait connaître avec beaucoup de détails; ainsi je puis me dispenser de les examiner.

J'hésiterai d'autant moins à le faire, que ce jour solennel est destiné en partie à parer de fleurs la tombe de ceux de vos collègues que vous avez eu la douleur de perdre depuis votre dernière séance publique! En quelques années, Messieurs, cinq de vos membres titulaires, deux de vos membres honoraires résidans, vous ont été enlevés pour toujours. Déjà vous avez con-

signé dans vos Annales l'expression publique de vos regrets pour MM. Lebrun (1), De Tristan père (2), Durzy (3) et Payen (4). De mon côté, je me suis plu à payer en passant, et en votre nom, un tribut, trop faible peut-être, d'estime et de reconnaissance à celui que les événemens et la dissolution de la Société ont privé de l'honneur que vous avez fait successivement à nos autres collègues. Avant peu aussi, M. Ripault le recevra cet honneur qu'il a si bien mérité, et il l'aurait obtenu en ce

---

(1) Notice sur la vie et les ouvrages de M. Lebrun, Architecte, Avocat et Membre titulaire de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans; par M. *Galisset*. Tom. 2, page 264.

(2) Notice biographique sur Nicolas-Marie, marquis de Tristan, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Colonel d'infanterie au régiment de Boulonnais, ancien Maire de la ville d'Orléans, Membre honoraire de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville; par M. *Jallon*. Tom. 3 page 141.

(3) Notice sur la vie et les ouvrages de M. *Durzy*, Conseiller à la Cour Royale d'Orléans, Membre titulaire de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville; par M. *Delaplace de Montévray*. Tom. 4, page 157.

(4) Notice biographique sur M. le docteur Payen; par M. *Jallon*. Tom. 5, page 5.

jour, si votre Section de Littérature, dont il était un des principaux ornemens, avait eu le tems nécessaire pour s'en occuper dignement.

Ainsi il reste à vous entretenir de ce prélat si distingué, de ce prélat vénérable, dont vous avez sous les yeux le respectable successeur; mais il ne saurait être loué à demi; sa mémoire veut des éloges complets. Je laisserai donc à une voix plus éloquente que la mienne le soin de vous retracer dans quelques instans le souvenir de sa vie pure et de ses éminentes vertus.

J'ai touché, Messieurs, le but que je devais atteindre. Vous présenter le tableau des services que vous avez rendus à la science, c'était vous dire assez combien elle en attend encore de vous. Le champ de la science n'a pas de limites; toujours le génie peut y moissonner à pleines mains.

Je n'ai plus maintenant qu'un seul devoir à remplir, et l'accomplissement en sera bien satisfaisant pour moi. Vous m'aiderez à m'en acquitter, Messieurs, en continuant de m'honorer encore de quelques momens d'attention.

Je dois vous rappeler, en effet, le résultat du concours que vous avez ouvert en 1821. Si vous avez eu le déplaisir dêtre forcé de remettre le prix de médecine que vous aviez proposé; si

aucun des mémoires qui vous sont parvenus ne vous en a paru digne, malgré le témoignage d'estime que vous n'avez pas pu refuser à l'un d'eux; vous avez été doublement heureux pour l'éloge de Pothier, puisqu'il vous a été possible d'accorder le prix, et que vous avez pu le décerner à un Orléanais.

Deux mémoires, qui n'ont pas été remis en tems utile, n'ont pas concouru, et vous l'avez regretté vivement. Le premier, soumis depuis à l'impression, a pu être jugé, et l'a été très-favorablement. Ainsi mon faible suffrage n'ajoutera rien à ceux infiniment plus honorables qu'il a obtenus du public instruit, et de chacun de vous, Messieurs, en particulier. L'autre, qui a été renvoyé à votre Section de Littérature, fera le sujet d'un Rapport que vous attendez sans doute avec beaucoup d'impatience; mais s'il n'a pas pu encore vous être présenté, très-probablement il ouvrira votre nouvelle année académique.

Quant à ceux que votre Section a pu examiner, et qu'elle a comparés avec cette attention, cette impartialité que lui commandait l'honneur que vous lui avez fait en la chargeant de préparer votre décision, si tous n'ont pas également approché du prix, tous ont mérité des éloges.

M. Pailliet, avocat à la Cour royale d'Orléans,

a été jugé digne d'une mention honorable ; M. Javon fils, avocat à la Cour royale de Paris, a obtenu l'accessit, et vous avez adjugé le prix à M. Boscheron-Desportes fils, alors substitut de M. le Procureur général près la Cour royale d'Orléans, et aujourd'hui Avocat général (1).

Dans l'analyse des mémoires dont votre Section de Littérature a enrichi vos Annales, se trouvent deux omissions que vous avez certainement reconnues, qui n'ont pas pu être involontaires, et dont j'ai par conséquent à vous rendre compte.

Les savantes Notices de votre président (2) auraient dû, en effet, me conduire à vous parler du Rapport très-important dans lequel il vous a fait apprécier, avec justesse, le mérite des différentes compositions que vous avez admises pour le con-

---

(1) Eloge de *Pothier*, par M. *Boscheron-Desportes* fils, *Tom.* 5, *pag.* 73.

Nota. Cet Éloge de *Pothier*, couronné par la Société, se trouve séparément chez M.[me] V.[e] *Huet-Perdoux*, imprimeur à Orléans. Il se compose de 3 feuilles et demie d'impression. Prix, 1 fr. 25 cent.

(2) Rapport sur les ouvrages présentés au concours pour le prix à décerner au meilleur éloge de Robert-Joseph *Pothier*, par M. *De La Place de Montévray*. Tom. 5, page 49.

cours dont je viens de proclamer l'heureux résultat, et alors j'aurais pu vous faire remarquer l'élégance et la pureté de son style, le goût délicat qui lui a rendu sensibles jusqu'aux moindres taches qui les déparent, et tout l'art qu'il a mis à faire ressortir les nuances de talent qui les distinguent.

A ce rapport intéressant, et très-soigné, se liait naturellement le Discours que vous avez couronné, et j'aurais dû aussi m'en occuper. Dans l'impossibilité de rien ajouter aux éloges que M. Delaplace lui a donnés, j'aurais pu encore, malgré qu'il soit tout entier dans votre mémoire, espérer de vous intéresser, et j'aurais été sûr de vous plaire, en vous rappelant les morceaux de ce bel ouvrage que vous avez le plus distingués.

Si je ne l'ai pas fait; si j'ai réservé jusqu'à ce moment la lecture de ces passages éloquens; si je les place à la suite de ce résumé de vos travaux, j'ose me flatter, MM., que vous me le pardonnerez en faveur du motif. J'ai voulu le terminer de la manière la plus agréable pour vous.

(*Voyez le procès-verbal, page* 118).

DISCOURS

Prononcé par M. le Préfet dans la séance publique du 29 août 1823, en remettant la médaille décernée par la Société.

Messieurs,

Étranger à la Jurisprudence, et ne connaissant de la Magistrature que les services éminens qu'elle rend chaque jour à l'ordre public, comment puis-je espérer de faire ressortir tout le mérite de l'éloge d'un Jurisconsulte aussi profond que lumineux, aussi habile que modeste, devant des Jurisconsultes et des Magistrats qui s'honorent de méditer ses doctes écrits, et de reproduire la sagesse de ses jugemens? Aussi, MM., c'est à vos seuls souvenirs que je m'en rapporte en ce moment, c'est à vos propres impressions que je vais vous rappeler.

Justesse, force et finesse dans les pensées; élégance et simplicité dans le style; convenance parfaite du ton avec le sujet, et, avant tout, analyse exacte et bien sentie de tant de savans ouvrages; ne sont-ce pas les qualités qui vous ont frappés, et que vous avez trouvées réunies dans l'éloge auquel vous avez adjugé le

prix ? et le public, souvent si difficile, devenu juge à son tour, ne vient-il pas de se montrer, par ses applaudissemens, parfaitement d'accord avec vous ? Combien de méditations ont été nécessaires, et quel discernement n'a-t-il pas fallu dans un âge où l'on ne songe, pour l'ordinaire qu'à s'instruire, pour pouvoir apprécier ainsi les leçons des maîtres, pour juger si bien cette foule de traités classiques qui ont rendu immortel le nom de leur auteur, et fondé le droit civil de la France dans ce qu'il nous offre de plus parfait.

La ville qui a donné naissance à *Pothier*, méritait de trouver son panégyriste parmi ses citoyens, et il appartenait à un savant modeste qui aima tant la jeunesse, et lui légua dans ses écrits et ses exemples un si précieux héritage, de trouver dans un jeune magistrat la voix éloquente qui savait le mieux célébrer sa gloire et ses vertus.

Pour vous, Monsieur, quelle joie ne doit pas être la vôtre de recevoir une couronne si bien méritée, au milieu de vos collègues qui vous applaudissent ; du barreau, qui s'honore de vos succès ; sous les yeux d'un père qui vous a tracé la route des bonnes études et des devoirs du magistrat ; enfin, en présence d'une mère qui est, en ce moment, bien plus heu-

plus heureuse que vous ne l'êtes, et cependant le bonheur de cette journée ne se borne pas là pour vous. Héritier des talens et des sentimens d'un magistrat distingué, vous avez vu la Cour à laquelle vous appartenez se réjouir de votre nouvelle élévation; et la palme littéraire elle-même que vous cueillez aujourd'hui, ne semble ici qu'une fleur destinée à embellir ce témoignage, plus glorieux encore, de haute confiance, descendu du trône jusqu'à vous.

C'est la première fois que la Société des Belles-Lettres, Sciences et Arts d'Orléans, décerne le prix d'un concours. L'heureux essai qu'elle vient de faire peut lui inspirer le regret de n'avoir pas plutôt offert ce noble but à l'émulation. Elle voudra, sans doute, s'en dédommager à l'avenir, et l'administration départementale sera toujours empressée de seconder son zèle. Précieuse harmonie des sciences et de l'autorité, qui pourrait assigner des limites au bien qu'elle doit produire !

La France fut-elle, en effet, jamais plus glorieuse et plus imposante que lorsqu'elle réunit le plus de lumières, et les lumières les plus pures dans ce siècle où le Prince qui les encourageait avec tant de magnificence, reçut d'elle le nom de *Grand*, ratifié par la postérité. La gloire des lettres et des arts s'unissait alors aux

[redacted]

autres gloires, et faisait rejaillir sur elles sa brillante influence.

Heureux donc les descendans d'Henri IV et de Louis XIV, qui connaissent si bien le prix de toutes ces gloires, et l'appui qu'elles peuvent se prêter. Heureux l'héritier de leur trône dont la sagesse éclairée a fermé, sans retour, la carrière des fatales révolutions, en faisant revivre les bonnes et rassurantes doctrines, et qui enfin a su inspirer à la France l'ambition d'une gloire nouvelle, celle d'être le salut du monde, après en avoir été trop long-tems la terreur.

Fautes essentielles à corriger dans le Tome V.

Page 65, *ligne* 21, *au lieu de*, Kothier; *lisez;* Pothier.

Page 141, *ligne* 11 de la description, *au lieu de*,

Ovarium globosum — 1 loc. — 2, spermum. Ovula placentæ semiimmersa orbiculari, *lisez ;*

Ovarium globosum 1 — loc.; 2 — spermum. Ovula placentæ centrali semiimmersa orbiculari.

Ligne 16, *au lieu de*, in perispermo axilis, *lisez*; in perispermo transversus.

TABLE MÉTHODIQUE

Des matières contenues dans le Tome cinquième des Annales.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

V.

FIN DE LA TABLE.

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

d'Orléans.

ANNALES
DE
LA SOCIÉTÉ ROYALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
d'Orléans.

TOME SIXIÈME.



ORLÉANS,

IMPRIPERIE DE M.me V.e HUET-PERDOUX.

1823.

ANNALES
DE
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES
d'Orléans.

***RÉPONSE** à ceux qui prétendent que le* Croup *nous a été apporté avec la* Vaccine, *et qu'il était inconnu avant elle* ;

Par M. Latour.

Lue dans la Séance publique du 29 août 1823.

..... *Habebunt verba fidem, si græco fonte cadant.*
(Horat.)

C'est une grande déchéance de l'esprit et presque toujours son écueil, que de ne cesser d'argumenter contre les découvertes nouvelles, quelque précieuses qu'elles soient à l'humanité; et cependant on rencontre partout des demi-philosophes bien tranchans, qui n'accueillent jamais ces moyens uniques d'agrandir les sciences et les arts. En vain un million d'expériences leur est fait voir manifestement l'utilité et l'infaillibilité, ils les improuvent et les censurent toujours. La vaccine, par exemple, que tous les hommes judicieux considèrent comme un des grands bienfaits de la médecine, n'est prônée selon eux que pour augmenter le nombre de nos maux déjà trop considérable, et nous ne devons pas nous

prévaloir de ce qu'elle nous préserve de la petite vérole, puisqu'elle mène à sa suite le Croup, que nous ne connaissions pas. Voilà ce qu'on s'obstine à nous dire et à nous répéter tous les jours. La présomptueuse confiance de ces faux savans dans leurs opinions bonnes ou mal fondées, leur persuade que personne n'a le droit de contester la valeur de leurs conceptions, qui ne servent pourtant qu'à les éloigner de la vérité et à propager l'erreur si dangereuse dans l'aveugle multitude.

Forçons leur orgueil à s'humilier devant la raison, et démontrons par des recherches dans les ouvrages d'*Hippocrate* et des médecins les plus célèbres de l'antiquité, ainsi que parmi les modernes, que le Croup n'est pas une maladie nouvelle, qu'il était connu des premiers législateurs de la médecine, qu'il a été l'objet des travaux de plusieurs hommes de l'art dans tous les tems, et qu'il exerçait jadis des ravages plus redoutables encore dans la Grèce et l'Arabie, qu'à présent dans les différentes parties de l'Europe.

Une digression historique, simple et sans art, développera combien cette maladie, dans les siècles les plus reculés, a été bien observée et fidèlement décrite, et combien dès-lors ses symptômes fâcheux et ses terminaisons funestes furent exactement signalés et judicieusement déterminés.

Cette ancienneté du Croup bien établie, on n'attendra pas sans doute que nous entrions dans les détails des argumens futiles dans lesquels l'imagination des ennemis de la Vaccine s'égare pour prouver qu'elle a donné naissance à cette espèce d'angine; ce serait exposer ces incrédules à dévoiler leur peu d'adresse à s'engager dans une discussion sans aucune ressource de savoir et de vraisemblance. En effet, n'est-il pas bien ridicule d'avancer que la Vaccine, dont les premiers avantages ne datent que de la fin du siècle dernier, soit la cause du Croup, lorsqu'une infinité d'observations recueillies dans les annales de la médecine, attestent qu'il existait avant l'ère chrétienne? Ne sait-on pas d'ailleurs que la nature a des lois générales, constantes et immuables, pour ne faire reproduire au *virus* de la Vaccine, de la syphillis, de la petite vérole, et de la plupart des épydémies, que les maladies invariables de leur espèce et jamais d'une autre? Et quelle empreinte originaire, quelle ressemblance est-il possible de remarquer entre le Croup et la Vaccine? (1)

(1) Sans doute on peut appliquer aux reproductions de ces espèces de maladies, ce qu'a dit *Cabanis* de la régénération des classes d'animaux vivantes; si elles ne résultaient pas nécessairement des lois générales de la nature, ces races n'auraient fait que passer, dès long-tems elle n'existeraient plus.

L'histoire du Croup doit être divisée en deux époques différentes. Celle où, quoique l'on possédât un grand nombre de descriptions exactes de cette maladie, on n'avait encore que des probabilités sur sa nature, sur son véritable siège, et sur le mode d'altération des parties qu'elle affectait; et celle où l'on s'est enfin élevé jusqu'à sa cause évidente par l'autopsie cadavérique qui en a fait disparaître la primitive obscurité.

La première époque comprend tout le tems qui s'est écoulé depuis *Hippocrate* jusqu'au 18.e siècle.

La seconde, et la plus importante, commence à compter de cette dernière date jusqu'à nous.

1.re Époque du Croup : Les anciens ont constamment connu sous la dénomination générale d'*angina*, de *cynanche*, la maladie à laquelle on a donné, de nos jours, le nom de *Croup*, *d'angine membraneuse*, *polypeuse*, *laryngée*, *trachéale*; (1) tous leurs écrits en font foi.

---

(1) Un professeur célèbre de l'école de Paris a philosophiquement observé l'inconvénient de cette variété de *nomenclations* dans la même maladie; il en a judicieusement imaginé la réforme, et il a donné, dans sa nosographie, le plan général d'une langue médicale nouvelle par laquelle il essaye de peindre le caractère spécial de la maladie qu'il doit décrire avec plus de détail. S'il se fût trouvé d'accord dans cette entreprise avec tous les

« Il vient, dit *Hippocrate*, par la gorge dans la trachée-artère une fluxion. Lorsque l'humeur qui la forme est de nature à se dessécher, elle en attire de toutes parts un nouvel amas qui rend plus épaisses, les parois aériennes, au point que leurs côtés se rapprochent et peuvent enfin se rencontrer ; il en résulte une affection inflammatoire. Cette congestion cause une douleur à la gorge, une lassitude de tous les membres et une grande difficulté de respirer. Si les accidens auxquels elle donne lieu ne se dissipent pas avant le septième jour, le malade meurt suffoqué » (1).

---

médecins savans de l'Europe, on se serait entendu d'abord à faire un recueil exact de toutes les observations connues en médecine ; on aurait lié entre eux les faits analogues, lesquels bien vus, bien médités, bien coordonnés ensemble, auraient formé par leurs différences essentielles avec toutes les autres maladies, des groupes particuliers qui seraient devenus la base d'une classification parfaite : dès-lors on serait convenu dans toutes les universités des dénominations les plus utiles pour l'intelligence des classes, des ordres, des genres, des espèces et des variétés des maladies. C'eût été un grand moyen de perfectionnement de l'art ; sans cette condition indispensable, une réforme, dont le but d'ailleurs est très-louable, si elle n'est adoptée universellement ne fait que grossir le nombre des nomenclatures, augmenter la confusion, et s'opposer aux progrès de l'art.

(1) Hipp. de locis in homine. Ed. foës. p. 14.

tilagineux que l'on croirait appartenir à des ulcérations des bronches. » (1) Voici comme il s'explique encore dans ses prænotions coaques. « Souvent la mucosité qui forme la fluxion devient si abondante, et s'épaissit à tel point, qu'elle cause une mort prompte. Cette terminaison funeste a lieu surtout *dans les petits enfans* dont la respiration suffocante et inopinément fatale, ne peut être attribuée à aucune autre cause » (2).

D'autres recherches dans les ouvrages de cet oracle des médecins, prouvent encore que les angines dans lesquelles la respiration était extrêmement difficile, aigüe, avec fièvre, gonflement des veines du col, devenaient généralement mortelles (3); que si, avec ces mêmes symptômes, elles ne présentaient aucune altération visible, ni dans le fonds de la gorge, ni dans l'extérieur du col, elles étaient jugées dès le commencement d'un sinistre présage (4); que la perte de la voix avec douleur dans le canal aérien, annonçait le terme fatal du malade avec des tourmens cruels (5). Ce père de la médecine parle encore d'une constitution pernicieuse d'angines qui pré-

(1) De morbis. lib. ij. sect 5.
(2) Coacæ prænot.
(3) Lib. ij. de morbis vulg.
(4) Coacæ prænot. sect. ij.
(5) De locis in hom. sect. ij.

sentaient une ressemblance parfaite avec le Croup des modernes (1).

Sans nulle exception, d'après Hippocrate, les terminaisons de cette angine maligne sont donc toutes malheureuses, et on ne peut disconvenir que cette maladie, ainsi que ses périodes, ne soient dessinées, trait pour trait, comme le tableau véritable où l'on ne peut s'empêcher de reconnaître le Croup.

Cet auteur, le vrai modèle des médecins, a tellement lié le pronostic à l'histoire des accidens de l'angine trachéale, que d'après ce qu'il en dit dans ses épidémies (2), dans plusieurs endroits de ses prænotions coaques (3), dans ses apho-

(1) Anginam patientium tales erant effectus; colli vertebræ introvergebant; extraque apparebat collum habere cavitatem et hoc tantum dolebat... quos febris infestabat graviori difficultate spirando conflictabantur; inter loquendum alieniores videbantur et si non illicò mortui sunt, omnes tandem moriebantur. De morbis vulg. lib. ij. sect. vij.

(2) Cùm quis suffocatur, tunc semper majori difficultate spirandi premitur et inter spirandum stertit, indèque superiore pectore respirat, tandem verò obturatis à sputo meatibus, perit. De morbis. lib. j. sect. V. p. 46.

(3) Anginæ in quibus, neque in collo, neque in faucibus quidquam apparet, sed quæ in vehementem suffocationem, ac respirandi difficultatem adferunt, eodem, aut tertio die necant. Sect. iij.

cet homme divin, le principe des maladies s'arrête, s'attache et se fixe fortement dans les parties qui, par leur nature sont disposées à l'aridité, et il va d'un endroit du corps à l'autre sans être retenu par celles qui sont humides, et qui pour cela n'ont pas à craindre ses impressions malfaisantes » (1).

De tous les médecins qui, après Hippocrate, ont le mieux parlé de l'angine trachéale, *Oribase et Aretée de Cappadoce* méritent surtout une distinction honorable. Ce dernier observe que *la suffocation y est portée à tel point que le malade meurt sans qu'on puisse compter sur aucune ressource de l'art*. Ce sont ses propres expressions; il n'oublie aucun des accidens de cette affection; il dit que *l'irritation de l'intérieur du larynx y détermine une fluxion qui s'étend dans tout le canal de la trachée-artère*. Il parle des membranes artificielles qui s'y observent; de la respiration difficile, avec strangulation, qu'elles occasionnent toujours; de la toux inséparable de l'angine, et qui ne s'oppose pas à la déglutition; et comme toutes les histoires qu'il nous a laissées des maladies en général sont regardées comme des chefs-d'œuvre de l'art, il ne veut pas qu'il manque le moindre des signes propres pour caractériser celle-ci. *Pue-*

(1) Hipp. de locis in hom. p. 407.

ros, dit-il, *hæc membranorum vitia sæpius infestant.*

Non moins judicieux que ces auteurs, *Alexandre de Tralles*, *Aëtius*, *Archigène* décrivent les symptômes du Croup avec trop d'exactitude pour qu'on puisse se méprendre sur sa véritable nature. *Aëtius*, tit. iij. serm. j., a reconnu que la membrane interne de la trachée-artère et du larynx pouvait être affectée de différentes manières dans un ou plusieurs points de son étendue; il a vu des malades rejeter par l'expectoration non seulement des matières mucoso-purulentes, mais des lambeaux membraniformes qu'il croyait couvrir des ulcères survenus dans le conduit du larynx. L'un des auteurs cités dit à ce sujet : « Il est une autre sorte d'angine dans laquelle il est impossible de remarquer aucune trace d'inflammation ni dans le pourtour de l'intérieur de la bouche, ni dans le fond de la gorge, ni à l'extérieur du col, et cependant un sentiment d'un obstacle suffocant vers l'entrée du larynx doit alarmer le malade, lequel, ajoute *Celse*, deviendra bientôt la victime de cette angine, s'il n'est promptement secouru (1).

Galien ayant observé chez un garçon qui avait craché en toussant une tunique épaisse

(1) Celse, Cap. 4.

et visqueuse; « Nous conjecturâmes, dit-il, que c'était le corps situé dans l'intérieur du larynx qui constitue l'épiglotte. Or, l'enfant guérit quoique nous ne l'espérâssions pas beaucoup; mais la voix fut altérée (1). »

Ce que les médecins ont appelé *catharre suffocant*, et qui se manifestait par un engorgement soudain et muqueux de la trachée-artère et des bronches, au point de causer une suffocation qui conduisait brusquement à la mort, ne doit-il pas être considéré comme le résultat d'une angine trachéale? Comme elle, sa marche précipitée embarrasse le médecin et ne lui donne pas le tems d'agir; il affecte les voies aériennes et se guérit par les révulsifs irritans. Ce sont les principaux remèdes du Croup employés par les modernes. *Galien*, en dissertant du catharre suffocant, dit *repente strangulari summo gutturi inest*. Ce passage n'exprime rien de relatif à aucune espèce d'affection du poumon; il se rapporte tout-à-fait à l'angine laryngée, dont il fait une peinture fidèle.

Instruits comme nous le sommes maintenant de cette dernière maladie, de la nécessité des moyens de l'attaquer dès les premiers instans de sa formation, nos prédécesseurs auraient obte-

(1) De locis affectis. Ed. de Chart. t. 7. p. 389.

nu des résultats plus heureux que nous dans le prétendu catharre suffocant qui jadis faisait de si nombreuses victimes. Les découvertes dont peuvent se glorifier les modernes sur le caractère du Croup, sur l'époque où il est bien important d'en étudier les phénomènes, et sur les moyens qui ne réussissent presque jamais que dans la seule circonstance de son invasion, ont présenté souvent à ma mémoire diverses maladies jadis jugées par nous un catharre suffocant, et m'ont convaincu depuis qu'elles réunissaient les signes pathognomoniques du Croup dont nous avons une multitude infinie d'histoires.

Galien bien certainement confondait aussi ces deux affections : il dit en parlant de la toux qui accompagnait le catharre suffocant, que pour en reconnaître la cause, il faut examiner si la lésion des bronches n'est pas consécutive de la sécheresse intérieure de la trachée-artère ou de l'irritation que peut y faire naître un corps étranger, ou bien encore *de la coagulation du mucus naturel* qui se secrète dans la membrane interne et qui peut gêner la respiration. N'est-ce pas indiquer le phénomène le plus important du Croup?

Cette dernière maladie n'était pas non plus inconnue des *Arabes*. *Avicenne* l'a vue sévir avec violence à la fin de l'hiver et durant le

printems. Ceux qui en étaient atteints éprouvaient une sorte de convulsion de tout le visage ainsi que des muscles maxillaires et de ceux de la respiration, qui les suffoquait et les faisait périr entre le premier et le 4.me jour de l'invasion. (1)

Consulterons nous encore des médecins du premier ordre et dont les décisions ont eu depuis long-tems force de loi? Nous verrons dans *Mercatus* que l'angine n'est jamais, ou du moins très-rarement, suivie de suffocation, si ce n'est *lorsqu'une fluxion d'humeurs muqueuses se fait subitement remarquer dans les voies aériennes, embarrasse et durcit les membranes du larynx.* Les observations qu'il nous a laissées sur le catharre suffocant et sur l'angine maligne sont très-intéressantes et démonstratives de leur identité avec l'angine laryngée ou le Croup.

En 1517, *Jean Tyengius*, médecin célèbre d'Amsterdam, a traité une angine épidémique laryngée qui faisait périr en moins de vingt heures indistinctement tous ceux qui en étaient frappés. *Mesué*, *Philagrius* et *Forestus* ont vu des épidémies semblables.

---

(1) Multiplicantur synauses in vere, hiemali et omnis synanticus qui moritur spasmat imprimis et præfocatio quidem canina interficit inter primum et quartum diem lib. iij. fen. 9. t. j.

Houllier parle d'une inflammation des muscles du côté droit du larynx qui ne se montrait par aucun des signes ordinaires de la phlegmasie, seulement le larynx était douloureux au toucher. Cette angine eut une terminaison funeste 6 ou 7 heures après son invasion.

Au rapport de *Forestus*, M. Sasbot, président des États du Brabant, éprouva les mêmes accidens avec une voix enrouée; ni l'intérieur du col, ni le fond de la gorge ne manifestaient aucun engorgement, ni rougeur. Le malade respirait très-difficilement; il était obligé de tenir la tête renversée pour diminuer l'obstacle à l'air de la respiration et faciliter sa communication avec le poumon. Aucun secours n'ayant pu le soulager, il mourut le 4.e jour.

Bennivennius, *Alexander Veronensis*, *Nicolaus Rota*, *Dodoneus*, *Horstius*, *Morton*, *Baillou*, semblent s'être entendus dans leurs descriptions; ils se sont accordés sur le siége de l'angine, qu'ils appellent *maligne*; ils l'ont considérée comme un catharre suffocant. D'après ce qu'ils ont vu et ce qu'ils nous ont transmis, tous font ressortir de la phlegmasie des membranes du larynx, de la trachée-artère et des bronches, la toux, la douleur, la respiration difficile, muqueuse, stertoreuse, la fièvre, la suffocation, etc., qui caractérisent la maladie dont

ils nous ont donné l'histoire, et qui n'est que la description exacte des accidens du Croup. On voit partout mêmes signes, mêmes indications, mêmes traitemens. Nos moyens étaient les leurs; nous réussissons mieux, parce qu'ayant découvert le danger de laisser établir la fluxion qui constitue l'état de la maladie, tous nos efforts tendent à l'empêcher.

Si l'on compare maintenant les terminaisons désastreuses de l'angine trachéale, dans ces tems éloignés, avec sa marche ordinaire de nos jours, la maladie livrée aux seuls efforts de la nature, on ne trouve aucun contraste frappant entre ces deux affections; au contraire une similitude parfaite de phénomènes, de périodes insidieuses, de résultats funestes, tout nous démontre que l'angine maligne décrite par les anciens ne diffère pas du Croup que *Schewilgué*, *Désessarts*, *Beauchesne*, *Latour* fils, et tant d'autres médecins français ont décrit, et que nous tous praticiens observons si souvent.

Quelques soins qu'aient pris les anciens pour épier la nature et s'élever jusqu'aux causes de l'angine laryngée, rien ne pouvait leur tenir lieu des recherches cadavériques. En compulsant tout ce qu'ils ont écrit sur les maladies en général, on en trouve peu qui n'aient traité de l'angine et de toutes ses espèces, ce qui prouve

qu'elle a été toujours fréquente et très-commune. En effet, dans tous les tems, dans tous les lieux, la nature n'a cessé d'offrir aux yeux des observateurs des angines laryngées absolument de la nature du Croup. Les ouvrages d'Hippocrate renferment surtout des observations et des sentences infinies sur les différentes angines et tous les maux de gorge connus; mais, comme nous l'avons déjà remarqué, cet habile scrutateur de la nature, qui a multiplié les articles sur les fluxions, ne pouvait donner une idée exacte de l'obstacle que forme dans le larynx le mucus membraniforme, ni de sa cause pathologique; il n'avait pour cela, ainsi que ses contemporains, que la ressource seule des conjectures; ils eussent profané les lois de leur tems, s'ils avaient essayé d'ouvrir des corps morts, la mine où les médecins modernes et les anatomistes peuvent puiser d'immenses richesses médicales. Ces moyens leur étant interdits, ils ont forcé les explications sur l'essence et l'incurabilité des angines malignes. *Galien* a ridiculisé leurs opinions; mais sa manière d'expliquer pourquoi ces maladies présentaient le plus grand danger, lorsqu'il n'apparaissait aucune modification contre nature, ni dans l'intérieur, ni dans l'extérieur de la gorge, peut-elle être considérée comme le fondement d'une doctrine plus solide? L'expé-

[redacted]

rience a prouvé que ses raisonnemens ne sont que des chimères; ils n'ont servi qu'à induire en erreur et à détourner de la voie de l'observation les médecins attachés aux dogmes de ce grand homme, parce qu'ils ont cru trop longtems qu'il fallait ajouter foi à ses opinions, et que c'était un crime de les attaquer.

Aussi, depuis lui jusqu'à *Mercatus*, on ne trouve dans les livres de médecine sur l'angine trachéale, que des hypothèses à-peu-près semblables que la raison a reléguées encore au rang de ces conceptions enfantines, de ces systêmes illusoires desquels la médecine clinique n'a pu jamais retirer le moindre fruit.

Quel tems perdu pour l'avancement des connaissances qu'on aurait pu acquérir sur la nature du Croup par le moyen de l'observation! Depuis *Hippocrate*, les symptômes de cette maladie ont été signalés, bien établis; jamais ils ne furent contestés par les médecins observateurs; quelques-uns nous avaient transmis des méthodes si appropriées pour la guérison de l'angine laryngée, qu'elles emportent conviction par leur analogie et leur ressemblance avec celles adoptées aujourd'hui; elles avaient le même succès, que fallait-il davantage? Pourquoi donc des médecins systématiques ont-ils préféré des vaines théories qui n'ont jamais ouvert une route

sûre jusqu'à la vérité? S'ils avaient réfléchi que toutes les prérogatives dont jouit la médecine, elle les doit à l'observation; que celle-ci fut son berceau et son école, ils ne se seraient jamais détournés de la voie qui leur avait été tracée, 1.° par *Archigène* et *Aëtius* qui recommandaient de combattre l'angine déjà dans son invasion; qu'alors et toujours elle exigeait un secours très-prompt; que *l'élaterium* donné comme émético-cathartique faisait merveille; par lui *multi mirabilit ererant curati*; 2.° par *Avicenne*, qui veut aussi, d'après son expérience, qu'on ait promptement recours aux vomitifs dans le principe de l'angine maligne. Mais l'observation remarquable et que nous avons déjà rapportée, c'est celle de *Tyengius*, qui décrit une épidémie d'angines pernicieuses dont tous les accidens caractérisaient le Croup des modernes. Si dans les premières six heures on ne purgeait pas les malades, elle faisait périr en vingt heures tous ceux qui en étaient atteints. Cette méthode eut des contradicteurs parmi les médecins célèbres de la même ville, mais ses succès l'accréditèrent. C'est dans la vue d'exciter une révulsion que le fameux *Dumoulin* donnait avec efficacité l'émétique au commencement d'un grand nombre de maladies inflammatoires. Son utilité est surtout remarquable dans l'invasion

des maux de gorge catharreux; des péripneumonies et des phthisies de même nature.

2.° Epoque du Croup. C'est de pareils faits pratiques que nos médecins éclectiques ont emprunté les principes de la vraie et saine manière d'envisager le Croup. C'est surtout à la fin du dernier siècle et dans le commencement de celui-ci qu'ils ont reconnu le défaut de tout expliquer. Dès-lors, persuadés de la certitude des succès des médecins cliniques que je viens de nommer, ils commencèrent à imiter leurs procédés. Leurs tentatives furent heureuses; ils virent bientôt se soulever le voile qui tenait cachée la cause véritable du Croup, ce qui les engagea encore à l'examen de l'état physique de la membrane muqueuse du larynx et de la trachée-artère. Cette recherche leur fournit en un instant plus de lumières sur l'angine pernicieuse des anciens, que toutes les hypothèses imaginées par *Galien* et ses successeurs; dont la doctrine toujours chancelante jusqu'à ce dernier tems avait fait dire à *Baillou*, aussi peu avancé qu'eux sur l'étiologie de l'angine laryngée, que *de toutes les maladies qu'il avait été à portée d'observer, elle était la plus difficile à connaître et à guérir* (1). Enfin c'est depuis

(1) Omnium morborum quos mihi videre contigit,

cette dernière époque que les plus intéressantes observations ont été faites et que les découvertes sur la nature de cette maladie, sur son siége, sur le mucus animal qui se forme sur les membranes et devient lui-même membraniforme, ont prouvé que toutes les théories des médecins systématiques, tant anciens que modernes, devaient échouer contre les leçons de l'expérience et la similitude des résultats que la vérité a consacrés dans ce dernier tems sur le Croup. Pénétrés des fautes commises, les médecins cliniques ont préféré l'observation des effets constans; c'est par elle qu'ils entrevirent bientôt la clarté parmi les ténèbres qui les avaient offusqués jusqu'alors. La France produisit surtout un grand nombre de praticiens, d'anatomistes et de chimistes qui fixèrent nos idées sur ce qu'il est important de connaître dans cette maladie. Dans l'étude qu'ils ont faite du Croup, non-seulement ils ont cherché à remonter jusqu'à sa source, mais ils nous ont enseigné les moyens efficaces de le combattre en signalant l'occasion urgente de les administrer. Cet objet était aussi celui du monde médical de toutes les nations.

Ghisi, en Italie; *Home* et *Cullen*, en An-

---

hic mihi difficillimus et ad cognoscendum et ad curandum visus est. Consil. med. lib. 1, cons. 54, t. 2.

gleterre; *Howe*, *Crawfort* et *Salomon* à Edimbourg; *Haïgarks* à Chester; *Rusch* à Philadelphie; *Chalmer* dans la Caroline; *Roseinstein* et *Vaubergein* en Suède; *Femmeri* en Hollande; *Volger* à Lunebourg; *Michaelis*, *Lentin* en Allemagne, etc., etc., ont fait aussi de grandes recherches sur l'angine trachéale; ils en ont fait remarquer toutes les phases avec une attention particulière, et nous avons d'eux un grand nombre d'observations très-précieuses. *Wichmann* a fait surtout une description si belle de l'angine laryngée ou du Croup, qu'on l'a comparée à l'*Iliade d'Homère* dans le journal de *Huffeland*.

Quelques auteurs, comme *Harles Deslanges*, ont cru qu'il fallait examiner l'état contre nature des organes collaborateurs de la lymphe; que c'était là où la cause du Croup résidait; mais le mémoire sur le mucus animal, par MM. *Fourcroy* et *Vauquelin*, lu à l'Institut le 14 janvier 1808, dit positivement que le mucus ne doit pas être confondu avec la lymphe, qu'il n'est contenu dans aucun organe, vaisseau ou réservoir particulier; il se reproduit continuellement sur une large surface membraneuse, s'étend depuis les cavités du corps qui s'ouvrent au dehors et qui pénètrent dans l'intérieur. On le trouve dans la cavité du larynx, de la tra-

chée-artère et des bronches, dans le canal alimentaire, dans l'intérieur de la vessie, et partout où l'anatomie découvre des glandes muqueuses; il est modifié par le mélange des liquides secrétés dans les cavités où il se rencontre. Qu'on ne s'y trompe donc pas; cette matière considérable écumeuse que les malades rendent par l'effet d'une excitation ou d'une irritation, produite par un agent extérieur ou intérieur sur la gorge, ou la trachée, n'est qu'une humeur propre à la bouche et aux bronches, et le mucus n'y entre qu'en très-petite quantité, pour y être susceptible de concrétion. Aussi *Sennert*, *Horstius*, *Bartholin*, *Marcellus Donatus*, *Morton*, *Hechsteterus*, *Stalpart*, *Wanderviel*, *Morgagni*, *Louis*, *Sue*, *Caron*, *Langlet* et plusieurs autres qui nous ont donné des détails circonstanciés des effets des corps étrangers dans la trachée-artère et les bronches, n'avaient jamais vu durant l'expectoration qu'éprouvaient leurs malades, expulser aucun mucus membraniforme; ils n'ont jamais trouvé après la mort de ces derniers aucune concrétion de cette nature dans les tubes aériens, quoiqu'ils nous aient parlé d'abondantes mucosités écumeuses sorties durant les accès de suffocation déterminés par la présence de ces corps étrangers. Cette écume des malades était sans doute l'humeur bronchique

et trachéale mêlée avec très-peu de mucus, et puisque les observations de ces auteurs ne classent point au nombre des phénomènes de l'irritation suffocante qui a duré quelquefois sept et même quatorze ans, aucune mucosité membraniforme vue, ni trouvée dans le conduit de la trachée-artère, c'est que ces corps qui l'embarrassaient et le harcelaient n'étaient pas de nature à produire une fluxion simplement muqueuse; enfin toutes les expériences faites sur les animaux vivans ont produit la pluralité des signes du Croup, mais nullement la membrane fausse et muqueuse.

Ainsi le Croup, comme la petite vérole, comme la dysenterie, comme toutes les maladies épidémiques, a un principe inconnu, quel qu'il soit, qui le produit avec tous ses phénomènes et qui agit par une propriété spécifique sur la membrane muqueuse du larynx, de la trachée-artère et des bronches. Sans son influence il n'y aurait ni concrétion muqueuse, ni membrane artificielle. C'est ainsi que l'angine laryngée forme dans le cadre nosologique sa classe, comme les différentes maladies que nous venons de désigner, lesquelles ont un caractère essentiel, prononcé, bien frappant, qui les distingue de toutes les autres.

Hippocrate définit le mucus *substantia quæ*

dam lenta, glutinosa, quæ propriè in membranis congeritur, impropriè autem in carnibus (1). MM. *Fourcroy* et *Vauquelin* disent que le mucus est un liquide blanc, filant et visqueux, onctueux sous les doigts, mousseux par l'agitation, se soulevant par la chaleur, soluble dans l'eau, lorsqu'il est encore liquide, s'y ramollissant sans s'y dissoudre quand il est dans l'état sec; on le trouve dans le trajet de toutes les membranes muqueuses; il sort par tous les pores du corps, par la transpiration et la sueur; il est en grande partie de nature excrémentielle. Sa propriété est de former et de nourrir les parties situées au dehors des tegumens, savoir, l'épiderme, les cheveux, les ongles. Par sa qualité lubréfiante et en quelque sorte défensive, il favorise le passage des corps étrangers continuellement reçus dans le trajet du canal muqueux alimentaire; il les enveloppe même d'une couche glaireuse lorsqu'ils y séjournent, surtout lorsqu'ils ont une âcreté ennemie de la vie.

Nous avons vu avec quel soin depuis *Hippocrate* jusqu'à nous les médecins de la plus grande antiquité et successivement tous les modernes ont décrit le Croup, avec quelle exactitude ils en ont suivi la marche, précisé les signes essen-

(1) Hipp. lib. 3, de articulis.

tiels ; ils n'en ont pas prédit avec un moindre talent les terminaisons. *Galien* dit que l'affection inflammatoire du larynx conduit promptement à la mort (1). *Oribase* déclare que le danger est prochain quand l'inflammation des voies aériennes ne se prononce pas à l'extérieur (2). *Aretée de Cappadoce* est bien du même sentiment, puisqu'il dit que dans ce cas tout l'art des médecins devient inutile (3). *Aetius* prétend qu'alors le malade est désespéré (4). *Mercatus* annonce que s'il se fait une fluxion muqueuse dans le larynx au point queson conduit en soit obstrué, la mort suit de près cet accident, *surtout dans les enfans*. Cet aphorisme est déduit des observations sans nombre recueillies dans diverses épidémies d'angine laryngée (5). *Horstius* cite l'ouverture du cadavre d'une fille morte le 7.e jour d'une angine où l'on trouva des concrétions polypeuses dans la trachée-artère. *Forestus* parle d'une épidémie qui, dans sa ville fit périr en trois semaines de la même maladie plus de 200 malades. *Baillou* ne nous a-t-il pas dit avoir trouvé la trachée-artère en-

(1) Aph. 34.
(2) De anginâ:
(3) De anginâ. cap. 7.
(4) Serm. 4.
(5) De catharro.

duite d'une pituite épaisse, et le larynx entièrement obstrué par la même matière, dans les cadavres de quatre de ses malades moissonnés par une angine laryngée (1)? *Morgagni* cite de semblables faits (2). Et *Dehaen* rapporte qu'un de ses malades avait rendu par l'expectoration plusieurs lambeaux de matières muqueuses ; qu'après sa mort, qui arriva le sixième jour, on trouva les bronches du poumon droit revêtues d'une semblable mucosité consistante (3).

Toutes ces citations nous font voir combien l'anatomie pathologique a fait faire des pas avantageux à la médecine clinique pour la connaissance du siége du Croup, de sa nature et des présages de ses issues heureuses ou funestes. Nous avons mis au plus grand jour les idées lumineuses des anciens sur l'angine laryngée, lesquels sans les moindres secours des acquisitions que nous avons faites par nos recherches dans les corps morts, ont pourtant de très-près approché de la vérité de nos découvertes, tant l'esprit d'observation leur donnait une espèce de divination et suppléait, pour ainsi dire, aux autopsies cadavériques qui enrichissent au-

(1) Epidemior. Et Ephemerid. lib. ij. t. j. p. 184.
(2) Epist. IV. art. 24, 26; epist. xxj. art. 13, 15 et 30.
(3) Rat. med. t. j. p. 68.

jourd'hui la science. Notre admiration à cet égard a été si grande que nous n'avons pu nous empêcher d'avouer la supériorité de leur discernement, la profondeur de leur génie et l'étendue de leur expérience.

Honneur également aux chimistes français qui nous ont appris la source et la nature du mucus, les divers changemens qu'il subit dans les voies aériennes, et comment il s'agglutine pour menacer la vie des malades en obstruant par une fausse membrane le canal exigu du larynx !

La plupart de ces immenses travaux étaient connus avant la découverte de la Vaccine par *Jenner*. Peut-on donc sans vouloir braver la raison, la bonne foi et la vérité, chercher ridiculement à nous persuader que cette inoculation nouvelle vient rouvrir la boîte de *Pandore* qui répand sur nous mille maux et surtout le Croup ?

S'il nous fallait encore d'autres recherches pour faire connaître les efforts qu'ont faits dans tous les tems, les médecins physiciens et les anatomistes pour avoir la certitude du mucus qui produit le Croup et de ses métamorphoses dans les voies de la respiration, nous indiquerions aux incrédules les amphithéâtres des anatomistes et les cabinets des naturalistes les plus célèbres de l'Europe. *Milord Cline* à Londres possède

une pièce infiniment curieuse, bien conservée et dans laquelle on remarque très-distinctement le mucus membraniforme très-consistant, doubler comme un second canal la trachée-artère et toute l'étendue des bronches. On voit dans le muséum de *Lord Hunter* plusieurs tuyaux d'une assez grande dimension expectorés dans le cours du Croup; et dans le cabinet de M. *Baillye*, professeur royal de physique, dans la même capitale, un arbre à tige creuse garnie de branches en forme de tuyaux cylindriques de mucus membraniforme organisés et rendus également par l'expectoration dans l'angine polypeuse.

Le Croup était donc l'objet des méditations des plus célèbres médecins, qui, persuadés que les anciens le considéraient comme une maladie meurtrière, en ont étudié la nature et recherché les remèdes.

Eclairés par l'autopsie cadavérique, tous les hommes de l'art, nos contemporains, ont appris combien l'exiguité du larynx le dispose à l'inflammation, laquelle est souvent suivie d'une congestion muqueuse qui obstrue promptement ce canal aérien; il importe par conséquent d'empêcher la formation du Croup dans ses premiers instans. Trop tard un mucus membraniforme difficile et souvent impossible à résoudre, met dans les voies de la respiration un obstacle

insurmontable pour cette fonction vitale et pour la guérison.

L'expérience nous a convaincus qu'il est quelquefois indispensable d'altérer le mode inflammatoire par des saignées locales dérivatives, surtout et presque toujours de détourner par des épispastiques la fluxion muqueuse quand elle commence. Les attractifs locaux, les révulsifs irritans dans les parties éloignées ne sont pas les seuls moyens à mettre ici en usage. Les anciens savaient comme nous que l'estomac est le centre de sympathie et qu'en excitant fortement au vomissement, on établissait une révulsion qui soulageait la gorge. Les émétiques sont donc un des grands moyens dans cette circonstance; non seulement ils déplacent l'inflammation dans l'angine trachéale, ils ont encore l'avantage d'animer la diaphorèse, d'augmenter la secrétion des mucosités dans l'estomac et les intestins et d'exciter les déjections alvines, quatre mouvemens qui rappèlent puissamment les efforts vicieux de la nature de leur concentration dangereuse dans le siége de l'angine; c'est dans la même vue qu'on conseille aussi les lavemens purgatifs.

Ces vues thérapeutiques étaient aussi celles des princes de la médecine, dont j'ai déjà dit les noms. Tous sans exception voulaient qu'on ne manquât jamais l'occasion de faire dériver

à l'extérieur et de détourner en général du larynx la cause de l'angine. Dans cette intention, ils mettaient à contribution les scarifications, le moxa, la moutarde, les épispastiques, les irritans révulsifs de tout genre et les vomitifs. *Celse*, *Galien*, *Mercatus*, *Forestus*, *Errinus* et *Niennius* se sont montrés depuis non-seulement les prosélytes, mais les défenseurs ardens de ces méthodes curatives; ils adoptent comme nous ces moyens *ut id quod strangulat evocent*. D'où vient donc qu'ils n'en ont obtenu aucun avantage, tandis qu'ils ont si utilement travaillé selon nos besoins? Il ne faut pas en accuser l'insuffisance de la matière médicale, mais bien la difficulté qu'ont eue les anciens de discerner l'occasion urgente où l'angine demandait le plus prompt secours. Cette circonstance qui nous est connue et qui nous a été si propice pour nos succès, n'avait pourtant pas échappé à la perspicacité d'*Archigène*, d'*Avicenne*, de *Tiengius* et de *Dumoulin*; mais tel était, de leur tems, l'empire des théories, qu'elles subjuguaient l'esprit de la plupart des médecins; dès-lors, et pendant plusieurs siècles, elles se sont succédées et réciproquement détruites : ainsi, la voix de la nature n'étant plus entendue, la science d'*Hippocrate* ne cessait d'être profanée. Elle eût été dans une décadence absolue, si un très-petir nombre de sages, qui ne ferme pas les yeux sur

la nécessité des observations, n'en eût augmenté le recueil et conservé par ce moyen à la médecine ses fondemens sacrés.

Nous nous plaisons donc à le répéter encore, s'il est une donnée certaine pour parvenir à la guérison du Croup, c'est celle qui résulte de l'accord actuel et unanime de tous les médecins de l'Europe et du monde savant sur l'emploi de tous ces moyens dans l'invasion de cette maladie, et même dans ses premiers instans s'il est possible. Comme nous l'avons vu, les anciens n'avaient pas su saisir ce moment opportun; à cela près leur thérapeutique était absolument conforme à la nôtre. Cette occasion perdue, ils ne retiraient aucune utilité des meilleures méthodes de traitement. La fluxion s'établissait, elle prenait de telles racines, qu'infailliblement elle conduisait le malade à la mort, comme l'ont observé les plus célèbres médecins depuis *Hippocrate* jusqu'au commencement du 18.e siècle.

Que conclure maintenant des recherches que nous venons de faire, sinon que le Croup est une maladie qui, depuis plus de deux mille ans, n'a jamais été inconnue des médecins, et que c'est par conséquent à tort que l'on accuse la Vaccine, dont *Jenner* n'a publié la découverte qu'à la fin du siècle dernier, d'en avoir apporté le germe en Europe. Si les détracteurs de cette

inoculation nouvelle n'étaient pas aussi confians dans leurs folles présomptions, ils s'instruiraient d'abord et ils réfléchiraient ensuite pour ne pas indiquer eux-mêmes par leurs déclamations les bornes de leurs connaissances. En effet, lorsque la raison est une dans tous les médecins sur l'antiquité constatée de l'angine trachéale, leurs antagonistes ne devraient pas aussi légèrement la faire naître de la Vaccine, encore dans son adolescence. Le concours, la réunion de sentimens et de lumières des docteurs les plus célèbres de notre art, sont faits pour inspirer plus de réserve et de modestie à ceux qui osent parler de la science des asclépiades et qui n'en connaissent que la superficie. Que veulent-ils enfin ? Puisque les hommes entre eux vivent tellement dans une dépendance mutuelle, qu'ils ne peuvent se suffire sans le secours de leurs semblables, ne paraît-il pas tout naturel qu'en fait de maladies ils doivent s'en rapporter aux médecins ? Qu'arriverait-il sans cela, s'il leur plaisait, par exemple, de préférer les conseils de nos censeurs qui confondent, nous le redisons encore, l'extrême vieillesse du Croup avec l'enfance de la Vaccine qu'ils voudraient étouffer, anéantir ? Bientôt la petite-vérole moissonnerait la cinquième partie du genre humain, et le Croup ne cesserait d'être une maladie meurtrière comme du tems d'*Hippocrate*.

NOTICE

HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE,

OU

ÉLOGE de Monseigneur PIERRE-MARIN ROUPH DE VARICOURT,

Décédé Evêque d'Orléans, le 9 décembre 1822, et Membre honoraire de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de cette ville; (*)

PAR M. BOSCHERON-DESPORTES.

(*Lu dans la séance publique du* 29 *août* 1823.)

MESSIEURS,

C'EST un usage, souvent de pure convenance, dans chaque société savante, de payer un tribut d'éloge à le mémoire de ceux dont les noms ont paru sur la liste de ses membres; c'est un devoir honorable, lorsque leur perte a été aussi le sujet de la douleur générale. A ce double titre, qui mieux que M. l'Evêque d'Orléans a mérité l'hom-

---

(*) Cette Notice a été imprimée séparément à Paris, et se trouve à Orléans, chez *Monceau*, libraire, rue d'Escures. S. A. R. MADAME, DUCH. D'ANGOULÊME, a daigné en accepter l'hommage.

mage de vos regrets ? Vous en avez jugé ainsi ; et vous avez chargé votre section de littérature d'être l'interprète de vos sentimens, en vous retraçant une image déjà consacrée par la vénération publique, et désormais inséparable de vos affections les plus chères. Daignez, Messieurs, soutenir ses efforts de toute votre bienveillance ; si elle n'atteint pas à vos yeux la perfection du modèle, puisse-t-elle, du moins, être assez heureuse pour rappeler dans vos cœurs quelques traits d'une fidèle ressemblance !

Pierre-Marin Rouph de Varicourt était né à Gex, le 9 mai 1755 ; sa famille, anglaise d'origine, transportée en Savoie, et depuis en France, avait embrassé les doctrines de Calvin. Le bisaïeul de M. l'évêque d'Orléans rentra dans le sein de l'église catholique ; son aïeul était officier dans le régiment de Quercy, et fut blessé au siége de Turin, en 1706 ; son père, Marin-Etienne, servit dans les Gardes-du-Corps, se retira du service avec le grade de lieutenant-colonel de cavalerie, la croix de Saint-Louis, et mourut en novembre 1779.

La famille de Varicourt, alliée à ce que la province avait de plus distigué (1), jouissait d'une haute considération, et d'une fortune médiocre. Dix enfans (2) vivaient sous le même toit paternel, lorsque la mort les priva d'un père, qui était

leur amour et tout leur appui. Pierre-Marin, l'aîné de tous, recueillit la plus grande part de cette succession, suivant la loi du pays, en vigueur alors, qui transférait au premier né des mâles la fortune, l'autorité, et toutes les charges d'un autre père de famille.

Le jeune de Varicourt, destiné d'abord à la carrière militaire, s'était déterminé, par une vocation particulière, à embrasser l'état ecclésiastique. Ce caractère sacré ajoutait à son droit d'aînesse un respect, une confiance dont il n'usa jamais que pour le bonheur de ceux dont la nature et la loi lui avaient déféré la tutelle.

Le château de Ferney n'étant pas éloigné de l'habitation de la famille de Varicourt, Voltaire s'honora de la connaissance d'un gentilhomme considéré dans toute la province, et voulut rendre des services à ses enfans (3) ; mais les vertus du jeune ecclésiastique, ses talens, son caractère, secondés par l'extérieur le plus aimable, firent plus encore pour sa fortune, et le conduisirent rapidement à un avancement justement mérité.

En sortant du séminaire de Saint-Sulpice, où ses études avaient été dirigées par le célèbre abbé Emery, son parent, il obtint un canonicat dans le chapitre de Genève, dont l'évêque résidait à Annecy. Peu de tems après, il fut nommé official dans la partie du diocèse située en France ;

enfin il devint doyen et curé de Gex. Ce modeste bénéfice convenait au zèle ardent dont il était animé pour le bonheur spirituel de ses paroissiens ; il satisfaisait une noble ambition qui le mettait à même de répandre chaque jour des bienfaits sur ses compatriotes ; il ne l'éloignait pas de sa famille, dont il était le tuteur nécessaire ; il le laissait auprès des cendres de son père, dont la mémoire fut toujours l'objet de son culte, et lui arrachait encore des larmes dans les derniers momens de sa vie.

M. de Varicourt fut nommé en 1789 député de son ordre aux états-généraux. Sa conduite dans l'assemblée constituante ne fut pas équivoque ; il y soutint constamment les saines doctrines religieuses et les intérêts du trône légitime. On voit le nom du curé de Gex dans toutes les occasions solennelles et périlleuses ; son courage y fut souvent mis à l'épreuve, et toujours sa conduite fut celle de l'honneur et le modèle de la fermeté (4).

Des douleurs plus amères lui étaient destinées dans le cours de cette funeste législature. Il avait deux frères servant dans les Gardes-du-Corps ; l'un d'eux, François de Varicourt, fut, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789, égorgé presque sur le seuil des appartemens de la Reine, dont il contribua à sauver les jours. Le député

et toute la famille demandèrent justice (5); mais la Providence permit que le crime triomphât; de plus grands forfaits obtinrent encore, par la suite, une aussi déplorable impunité.

Le curé de Gex avait refusé de prêter le serment constitutionnel; il fut dépouillé de son bénéfice, malgré les réclamations les plus vives, les plus touchantes, de ses fidèles paroissiens (6). Après la clôture de l'assemblée constituante, il se montra un moment à Gex; mais la rage des révolutionnaires l'y poursuivit, et l'obligea d'en sortir. Il revint à Paris, et s'y trouva au moment des massacres de septembre 1792, auxquels il n'échappa qu'avec la plus grande peine. Dès-lors il se résigna, et prévint l'exécution du décret de déportation contre les prêtres insermentés, en passant en Angleterre. Au bout de sept mois il revint sur le continent, traversa les Pays-Bas, la Suisse, et s'arrêta plus long-tems dans le pays de Vaud, sur les limites de son ancien diocèse. A cette époque, qui était celle du 9 thermidor, un jour plus pur sembla luire sur la France, et le curé de Gex y fut trompé, comme tant d'autres compagnons de son infortune. Il accourt, agité, rempli d'espoir, dévoré du zèle de la maison du Seigneur, dont il est le ministre, embrasé de l'amour de la patrie, qui est aussi une religion pour les ames généreuses; errant sur la terre

d'exil; comme le lévite parmi les tribus captives, au bord de l'Euphrate, chaque jour son œil inquiet, avide, découvre les murailles de Sion, le toit du temple révéré, le berceau de sa famille, le tombeau de son père. Il ne résiste point à tant de sentimens tumultueux qui se pressent dans son sein; la barrière dangereuse est franchie; déjà il est reçu dans l'enceinte de Gex; déjà il a pénétré jusqu'au sanctuaire; il embrasse la *corne* de l'autel..... Mais l'autel n'est plus un réfuge assuré; le volcan révolutionnaire n'est point éteint, et la terre natale, comme une mère déchirée dans ses propres entrailles, repousse encore des enfans qui veulent s'attacher à son sein.

M. de Varicourt fuit de nouveau, il traverse la Savoie, habite successivement Turin, Milan, et se trouve à Venise lors de l'élection du pape Pie VII, qui l'accueille avec la plus grande distinction, et l'emmène à Rome. Bientôt le concordat de 1801 r'ouvrit les églises de France, et leur rendit des pasteurs légitimes. Le curé de Gex ne fut pas le dernier à reprendre les liens de son épouse spirituelle. Nous n'essaierons pas, Messieurs, de vous peindre les transports de l'allégresse publique que fit éclater une réunion achetée par tant de larmes et de sacrifices. Le retour d'un tendre père au milieu de ses

enfans, les bénédictions d'un ministre révéré, qui vient répandre les grâces du ciel sur une terre désolée, peuvent seuls en donner l'idée, et suppléer à la faiblesse de nos expressions.

Les vertus de M. de Varicourt n'échappèrent point aux recherches et aux sollicitations du gouvernement consulaire. On lui offrit un évêché; mais ce n'était point dans les premiers momens d'une réunion si désirée, si douce, si solennelle, ce n'était pas au nom d'un gouvernement si opposé aux sentimens de M. de Varicourt, que de telles offres pouvaient être acceptées. Il préféra la modeste étole du pasteur de Gex à tout l'éclat de la mitre; il resta pur, intact, ignoré, mais respecté et chéri.

La Providence, par la suite, donna plus d'étendue à ses bienfaits, en relevant le trône des Bourbons; le curé de Gex fut nommé pour aller porter aux pieds du Roi les félicitations et les hommages des peuples.

A peine le concordat de 1817 put-il recevoir son exécution, qu'on nomma M. de Varicourt à l'évêché d'Orléans. Cette faveur, qu'il n'avait point sollicitée, lui parut une véritable calamité.

Cependant les circonstances n'étaient plus les mêmes; la puissance civile, qui l'appelait à cette place, avait tous les droits, toute l'autorité qui inspirent le respect et commandent l'obéissance;

il hésita encore. Ah! Messieurs, n'en soyons point étonnés : une habitude de près de quarante années, des liens si intimes, si vertueux, ne se défont pas sans de violens efforts. Il connaissait tout ce qu'il allait perdre; il ne savait pas encore combien vos cœurs étaient dignes de le posséder.

Enfin, les affections humaines ont cédé aux intérêts de la religion. Désormais, ce digne prélat nous appartient tout entier; dès-lors nous pûmes admirer ce rare assemblage des vertus les plus pures et des qualités les plus aimables, qui devait nous donner quelques jours de bonheur et un siècle de regrets. En le voyant, même pour la première fois, nous conçûmes cet attachement prodigieux, indéfinissable, qu'inspire toute sa personne. Une taille majestueuse, une physionomie noble, pleine de sensibilité et de candeur; un organe doux et sonore; un abandon, un naturel parfait dans toutes ses manières; tout lui donnait un ascendant qui aurait triomphé de toutes les résistances; tout opérait autour de lui un entraînement auquel on aimait à céder. Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, le voir encore au milieu de nos cérémonies religieuses, élevant sa tête vénérable au-dessus de tout le cortége qui l'entourait, fixant tous les regards, et ajoutant par sa présence aux grandeurs de la solennité? Revenus avec lui au pied des autels, avec

quel respect nous partagions ce profond recueillement qui régnait dans toute sa personne! Quelle onction pénétrante animait l'accent de ses prières! Qu'il était imposant et sublime en appelant les bénédictions célestes sur tous les fidèles prosternés autour de son trône! Notre pensée se reportait soudain à ces tems antiques, dont les traces glorieuses n'existent plus que dans les annales de l'histoire. Ce n'était plus le simple curé de Gex qui était sous nos yeux, c'était le digne successeur, la vivante image des Athanase, des Ambroise, qui ramenait parmi nous toute la pureté du sacerdoce, et toute la splendeur de l'épiscopat sous la primitive église.

La dignité de l'évêque n'effaçait pas, dans M. de Varicourt, les traits de l'homme aimable dans le commerce ordinaire de la vie. A des connaissances essentielles qui sont le fruit d'une éducation grave et sérieuse, il joignait tous les agrémens que donnent le goût des convenances et les habitudes d'un monde élevé et poli. Sa conversation était spirituelle sans afféterie, son ton affectueux sans adulation, ses reparties vives, obligeantes, fines et souvent enjouées, sans déroger à la gravité de son état. Il en sortait toujours un mot dont on était ému ou flatté (7). Ses communications étaient toujours celles de la plus intime confiance, de la plus tendre amitié. Et qui de nous, Messieurs,

n'en a pas fait la douce épreuve? L'attrait qu'il inspirait nous appelait sans cesse auprès de lui. Qui de vous lui fut jamais importun au milieu des soins multipliés dont il était environné? Loin de le troubler même dans ses délassemens les plus innocens, ne sembliez-vous pas, au contraire, être toujours la personne qu'il attendait, qu'il désirait, au moment où vous veniez le trouver? Votre affaire la plus importante, votre intérêt le plus cher étaient aussitôt présens à sa pensée. Il s'identifiait avec vos peines, il fortifiait vos espérances; et soit qu'il donnât un avis, soit qu'il offrît une consolation, sa prévenance, sa sollicitude n'étaient point une vaine formule, mais l'effusion pure d'un sentiment vif, profond, sincère; c'était l'inspiration du cœur, qu'on ne saurait jamais feindre, et qui peut à peine être définie.

Ce serait toutefois une grande injustice envers l'ombre de M. de Varicourt, que de voir seulement en lui l'application à obtenir des suffrages, et le talent de se faire aimer. Des motifs plus graves de considération et d'estime ont aussi des droits à notre attention et à nos éloges.

L'administration d'une famille nombreuse confiée à ses soins dès son entrée dans le monde, la part qu'il avait eue aux discussions des grands objets politiques, les observations qu'il avait pu faire dans les différens lieux de son exil et chez

les différens peuples qu'il avait vus, lui avaient donné une grande connaissance des affaires, et ce qui est bien plus important encore, la connaissance des hommes. Dans les discussions d'intérêt général, sa sagacité naturelle lui révélait au premier coup-d'œil toutes les difficultés d'une chose, et sa parfaite candeur disposait de la manière la plus favorable tous ceux qui avaient à traiter avec lui. L'église avait de grandes réclamations à faire; jamais rien d'injuste ou de déraisonnable ne put être reproché aux demandes de M. l'évêque d'Orléans; elles étaient toujours en mesure avec ses devoirs, toujours en harmonie avec la nature des circonstances. Jamais elles n'excitèrent le désagrément d'une dissention sérieuse, et jamais il n'éprouva celui d'un refus (8).

Dans les transactions particulières il était souvent consulté. Il saisissait avec justesse toute l'étendue d'une question; il savait combien le choc des intérêts personnels, les irritations de l'amour-propre, les suggestions des conseils mercenaires, jetaient d'aigreur, d'animosité, de défiance dans les contestations litigieuses. Son système était de prévenir, dès le principe, par des concessions volontaires, le danger de mettre le public dans de pareilles confidences; et nous avons vu les tribunaux ratifier d'eux-mêmes, par leurs décisions, des traités dont il avait donné la première idée.

L'amour et la pratique de toutes les vertus, l'esprit d'ordre et de justice qui dirigeaient toutes les pensées, toutes les actions de M. l'évêque d'Orléans, l'avaient formé dès long-tems à cette partie morale et religieuse de l'administration dont il était chargé. Vous savez, Messieurs, combien la révolution avait corrompu les principes et les mœurs dans toutes les classes de la société; le sanctuaire lui-même n'avait pas été exempt de la contagion; les autorités qui avaient précédé M. l'évêque d'Orléans n'avaient pas été suffisantes pour détruire des erreurs dangereuses ou punir quelques écarts, assez rares cependant, qui réclamaient encore toute la justice d'une salutaire sévérité. Mais il pensait, comme saint Grégoire-le-Grand, *qu'il faut toucher doucement les plaies avec la main, avant d'y porter le fer.* Des exhortations paternelles précédèrent toujours une punition inévitable, et lui ôtèrent l'inconvénient d'un fâcheux éclat. M. l'évêque d'Orléans inspirait un tel respect, un tel attachement, que la crainte de lui déplaire ou le repentir allaient même au-devant du châtiment. Un simple nuage de mécontentement sur ce front si calme d'ordinaire, si serein, si bienveillant, produisait tout l'effet d'une condamnation absolue. Le parti d'une retraite volontaire ménagea toujours la honte du coupable, et ne compromit jamais les droits de l'autorité.

M. l'évêque d'Orléans savait très-bien que, dans les circonstances difficiles où nous vivons, ce n'étaient pas des actes de rigueur qui pouvaient amener une régénération parfaite, et qu'il fallait l'attendre du tems, et surtout du rétablissement des saines doctrines. C'est pour cette raison que vous l'avez vu attacher ses soins les plus tendres. sa sollicitude la plus active, ses bienfaits les plus considérables (9) à ce séminaire, où déjà le zèle généreux et infatigable d'un respectable directeur avait élevé, même pendant les orages d'une révolution impie, des sujets dignes de coopérer à l'entreprise immense d'une réforme universelle. Les choix de M. l'évêque d'Orléans ont déjà été justifiés par de nombreux succès, et sans doute ces jeunes ecclésiastiques ne démentiront jamais les espérances qu'ils ont données à leur bienfaiteur, et la reconnaissance qu'ils doivent à sa mémoire.

C'est à une religion à-la-fois sublime et tendre qu'il appartient de produire dans les ames ardentes cette passion, cet enthousiasme du bien, qui est pour elles un véritable bonheur, un ressort nécessaire de leur existence. Telle fut l'ame de Fénélon, telle était celle de M. de Varicourt; il n'y eut pas un jour de sa vie, pas un moment peut-être de son sommeil (10), où le projet d'une institution utile, où le besoin de faire des heureux,

ne tourmentât, pour ainsi dire, sa pensée en lui présentant la possibilité du bien, et ne le fît voler à l'accomplissement du bienfait. Vous le voyez, Messieurs, c'est là ce principe sacré d'amour et de bienfaisance, presqu'entièrement ignoré des philosophes anciens, qui ne connaissaient pas les droits du pauvre, parce qu'ils ne connaissent que des esclaves ; mal défini encore par les philosophes modernes, qui ne conçoivent ni les mérites d'une humilité profonde, ni les abnégations absolues de l'intérêt personnel, ce lien de fraternité qui unit tous les hommes sur la surface du globe ; cette charité, enfin, qu'il faut adorer comme une émanation de la sublime essence, et qu'il faut bénir encore comme la perfection des vertus humaines.

Nous pouvons le dire sans flatterie, cette perfection est le trait caractéristique de M. l'évêque d'Orléans ; nul ne la posséda dans un degré plus éminent. Mais nous craindrions le reproche d'un oubli involontaire, si nous entreprenions d'énumérer tous les actes de bonté, toutes les consolations, toutes les grâces qu'il répandait non-seulement autour de lui, mais encore dans ces visites pastorales (11), où les jours tout entiers, sans aucun moment de repos, suffisaient à peine aux forces du digne prélat pour répondre au zèle d'une multitude de fidèles si avides de le voir, de l'entendre, d'en être touchés ;

où les nuits n'étaient que l'intervalle indispensable pour changer de lieu, pour recommencer les mêmes travaux, et courir même quelquefois de véritables dangers (12). Hélas! Messieurs, au moment où nous vous parlons ici, à peine un an est-il révolu, depuis la dernière de ces pieuses et touchantes solennités; bientôt un voile de deuil à remplacé les fleurs de fête dont les autels étaient parés; des chants funèbres ont succédé aux accens d'une pure et vive allégresse. Ah! du moins ceux d'une immortelle reconnaissance survivront à toutes les douleurs; ils consacreront dans toutes les cités, dans le moindre hameau du diocèse d'Orléans, le jour, le beau jour où chaque habitant vit son évêque (13) « répandant sur l'innocence conservée ou re-» couvrée les dons de l'Esprit-Saint; avec quelle » joie, avec quel respect il fut reçu par les anges » conducteurs des églises au milieu des accla-» mations des peuples! Comme les regards se » portaient sur lui! comme on se pressait sur » ses pas! comme on recueillait ses moindres » paroles! Il était l'entretien de toutes les fa-» milles, on admirait tant de bonté unie à tant » de dignité, et tous retrouvaient en lui un pas-» teur et un père. »

Pourquoi faut-il que nous ayons été réservés à voir interrompre le cours d'une si belle vie?

Pourquoi sommes-nous obligés de rouvrir en ce moment la source de vos larmes ? La Providence nous a retiré un grand bienfait, mais elle nous a laissé de grandes consolations dans nos souvenirs.

Depuis quelque tems, et surtout depuis les fatigues de sa dernière visite diocésaine, la santé de M. l'évêque d'Orléans s'altérait d'une manière affligeante ; son air languissant, son teint abattu et plus décoloré chaque jour, annonçaient une débilitation réelle dans les principaux organes de la vie (14). Le 16 octobre 1822, jour du service anniversaire de la Reine, il parut pour la dernière fois dans les fonctions épiscopales ; ce fut aux mânes de cette princesse qu'il sembla avoir *réservé*, comme l'immortel évêque de Meaux au grand Condé, *les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint.* Et remarquez, Messieurs, quel rapprochement d'événemens et de personnes la Providence a ménagé dans la destinée de MM. de Varicourt : le fidèle et courageux garde-du-corps meurt à son poste le 6 octobre 1789, en sauvant les jours de sa souveraine, immolée elle-même quatre ans après dans le cours du même mois ; c'est au bout de trente ans, à la même époque, que le pontife consacre à ces lamentables souvenirs son dernier devoir religieux, jusqu'à son dernier soupir ; et c'est

ainsi que l'honneur d'expirer au pied du trône semble appartenir aux deux frères comme un apanage de famille.

M. l'évêque d'Orléans ne se dissimula pas à lui-même le danger de son état : dès le 29 octobre 1822, il s'occupa de mettre ordre à ses affaires temporelles, par un testament rempli d'actes de bienfaisance et de justice, et l'instant d'après il traça dans un écrit que la piété et la reconnaissance de son clergé ont rendu public, ces adieux religieux et touchans qui le peignent tout entier aux yeux de Dieu et des hommes (15).

C'est ainsi qu'il se prépare en héros, mais en héros chrétien, à la lutte terrible qu'il va soutenir. Il avait besoin d'une force surnaturelle pour résister à des douleurs étrangères même à celles qui le consumaient. Au milieu des souffrances aiguës d'un mal qui faisait chaque jour des progrès effrayans, il apprend la mort d'une sœur chérie (16), frappée au moment même où elle accourait pour le secourir et le consoler. Son ame est brisée, ses larmes coulent ; mais le ciel, qu'il implore, le soutient et le ranime, en acceptant l'offrande de ce nouveau sacrifice.

Tout fut admirable et touchant dans la mort de M. l'évêque d'Orléans. Les écrivains religieux qui l'approchèrent plus souvent et de plus près, ont recueilli avant nous les traits mémorables de

ces derniers instans, qui ont laissé des impressions si vives et si profondes dans nos cœurs et dans nos esprits (17). Et nous aussi, Messieurs, nous pouvons unir nos voix profanes à leurs voix éloquentes; nous étions aussi autour de ce lit funèbre, lorsque le vertueux prélat reçut solennellement *le pain des anges*, dont il allait bientôt partager la gloire et l'immortalité (21 novembre). Nous n'eûmes point à gémir du triste spectacle d'une dissolution pénible, nous ne vîmes que des actes de piété et de courage; nous n'entendîmes que des paroles de douceur et de bonté; nous reconnûmes, en l'adorant, la puissance et les bienfaits de cette religion toute divine, qui, dans ces momens suprêmes, élève un simple mortel au-dessus des faiblesses et des infirmités humaines. Mais qui pourra peindre notre douleur, lorsqu'au milieu de ses ravissemens ineffaçables, nous contemplions cet être parfait, qui bientôt ne devait plus être qu'une ombre inanimée, lorsque nous attachâmes nos lèvres respectueuses sur cette main défaillante dont nous venions d'être bénis? Jamais il ne nous aima davantage; jamais ses expressions ne furent plus affectueuses, plus pénétrantes. Il prenait de nouvelles forces pour consoler les amis qu'il laissait sur la terre; sa voix était plus solennelle, plus éclatante à mesure qu'il s'élevait au ciel qui l'appelait à lui.

Le 2 décembre, il reçut les derniers secours de l'église. Nous fûmes encore admis en sa présence. Déjà ses organes commençaient à s'éteindre successivement; une cécité absolue nous dérobait à ses regards; mais il pouvait encore nous entendre; il entendait jusqu'à nos pleurs, qui rendaient nos voix tremblantes et nos paroles mal articulées. Voyez comme il s'empresse de partager avec nous les dons qu'il vient de recevoir, les dons célestes de ce sacrement, *dont les onctions adoucissent les amertumes de la mort*. « Dieu
» m'a fait bien des grâces, nous disait-il, je le
» bénis de m'avoir placé au milieu de vous;
» vous perdez en moi un ami sincère, et je
» sens tout le prix de l'attachement que vous
» n'avez cessé de me témoigner..... Aidez-moi
» de vos prières, j'y ai la plus grande confiance....
» Je vous donne par reconnaissance et de tout
» mon cœur ma bénédiction... Adieu, Messieurs,
» ajouta-t-il, je ne vous vois plus, mes yeux
» sont voilés; mais mon cœur vous distingue
« tous. (18). »

Son existence se prolongea encore quelque jours. Son fidèle clergé le veillait sans cesse. Le respectable Supérieur du séminaire offrait de passer encore une nuit.... qui devait, hélas! être la dernière. « Non, mon cher Supérieur, lui
» dit-il, vous avez besoin de repos, retournez

» chez vous, je vous en conjure : *Eh! n'êtes-*
» *vous pas toujours ici?* »

Recueillons avec un soin religieux ces derniers mots, ce dernier souffle d'une ame si belle, si aimante, si généreuse. En nous abandonnant à cette illusion consolante, qui rend sensible la présence de tout ce que nous avions de plus cher au monde, adressons à celui qui nous a promis d'être sans cesse avec nous, adressons-lui à notre tour, dans les effusions de notre attachement immortel, ces douces paroles de sa voix expirante : *Eh! n'êtes-vous pas toujours ici?* Non, Messieurs, nous ne sommes point séparés de notre incomparable ami (qu'il nous soit permis de l'appeler de ce nom); *il est toujours ici;* sa cendre y repose; les monumens de ses bonnes œuvres s'élèvent sous nos yeux; ses vertus, ses bienfaits vivent dans nos plus religieux, dans nos plus tendres souvenirs. *Il est encore ici* dans la personne du digne prélat qui nous a été donné tel que ses vœux le demandaient au ciel pour le remplacer, et qui déjà nous est cher par des traits de ressemblance avec son bien-aimé prédécesseur. Comme lui, il fut martyr de la cause religieuse; comme lui, il avait dans la garde du trône un frère qui a péri également victime de la cause royale; comme lui, enfin, après avoir refusé les faveurs d'un gouvernement illégitime, il a mérité

par son courage, par ses lumières, par ses vertus, d'être élevé des fonctions de simple pasteur à la dignité de l'épiscopat, et nous le verrons, nous le voyons déjà recommencer celui que nous avons perdu.

Qui pourrait méconnaître, dans la chaîne de ces événemens, la main toute-puissante d'une protection divine qui veille d'une manière spéciale sur l'église d'Orléans? Elle veut que sa gloire se conserve pure et se rattache à tous les tems, malgré la distance des siècles et la perversité des hommes: Dès l'établissement de la religion chrétienne dans la Gaule asservie, avant même la fondation de la monarchie française, les Euverte, les Aignan ont apporté à nos ancêtres la foi, la justice, les mœurs et la paix, au milieu des troubles de l'hérésie et des ravages des Barbares. Au bout de quinze cents ans, après des atteintes non moins funestes portées à la religion, après la fuite d'un autre Attila, Orléans se glorifie de posséder aujourd'hui dans son sein de dignes successeurs de ces grands évêques qui apparaissent comme des astres riches de lumières et de bienfaits sur la France régénérée.

NOTES
ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(1) La maison de *Viry*, en Savoie, était alliée aux Varicourt. Gilberte-Prosper Deprés, fille du seigneur de Brassier, syndic de la noblesse du pays de Gex, était la mère de M. l'évêque d'Orléans.

(2) De cette nombreuse famille il ne reste plus que trois personnes, savoir : M. Gabriel de Varicourt, chevalier de Saint-Louis, ancien garde-du-corps, habitant la la ville de Gex, avec une de ses sœurs, qui n'a jamais été mariée ; et M. le baron Lambert de Varicourt, chambellan du roi de Bavière, qui vit, avec ses trois fils, à la cour de Munich.

(3) Voltaire avait recommandé le jeune abbé de Varicourt à Madame de Saint-Julien. (Lettre du 20 décembre 1775, de la *Correspondance générale*, tom. XIV de l'édition in-12.) Il ne parle dans sa lettre que de la beauté du jeune homme et de sa pauvreté. C'est à une dame qu'il écrit, et l'on sait que, dans le monde, la figure d'un aspirant à une place quelconque était un puissant moyen de succès. Lorque celui-ci eut obtenu un de ses premiers bénéfices, Voltaire l'appelait, dans sa société intime, *Apollon-pasteur*. Cependant toutes ces légèretés apparentes n'empêchaient pas le philosophe d'avoir le plus grand respect pour les opinions religieuses de ses honorables voisins. Jamais il ne se permettait en leur présence les sascasmes impies qui

» ront repris leur empire, les meurtriers de notre frère, » ainsi que tous ceux qui, par leurs intrigues, auraient » contribué à son assassinat. Nous protestons de ne né- » gliger aucun soin pour rassembler toutes les preuves, » et réunir toutes les lumières pour obtenir justice.

» Le présent acte, déposé chez un officier public, cons- » tatera notre engagement, et nous assurera pour toujours » l'exercice de nos droits »

Signés, ROUPH DE VARICOURT, *curé de Gex*, *et député à l'Assemblée nationale*; — ÉTIENNE DE VARICOURT, GABRIEL DE VARICOURT, *Garde-du-Corps du Roi*; — LAMBERT DE VARICOURT, *Lieutenant au corps royal du Génie*; — LOUIS DE VARICOURT, *Garde-du-Corps du Roi*; — MARIN DE VARICOURT, *Sous-Lieutenant au régiment royal de Deux-Ponts*.

(6) *Copie de la pétition présentée à l'Assemblée nationale, en faveur de M.* DE VARICOURT, *leur pasteur, par les habitans de Gex*.

« Les habitans de la ville de Gex, dans la crainte de » perdre M. de Varicourt, leur pasteur, supplient Mes- » sieurs de l'Assemblée nationale, non-seulement de lui » permettre, mais de lui ordonner de rester dans sa cure, » et que nulle proposition, nul refus de serment, ne » puissent les priver de leur pasteur; les assurant qu'is » regarderaient comme bien malheureux quiconque ose- » rait prendre sa place, tant il est aimé de ses paroissiens. » Ces Messieurs voudront bien avoir égard à leurs vœux, » et donner les ordres les plus prompts pour les tirer de » leur incertitude. Ils les supplient de se souvenir que » c'est un Varicourt qu'ils réclament, et celui-ci est aussi » zélé, aussi charitable que son frère fut brave. »

Suivent les signatures.

(7) On aurait tort de chercher, dans les mots qu'on a pu retenir de M. l'évêque d'Orléans, ces traits brillans qui frappent, et qu'on aime à citer, parce qu'ils peuvent convenir à toutes les circonstances. Son esprit était dans son cœur. Une sensibilité vive et prompte, une douceur, une obligeance parfaite, lui dictaient, à l'instant même, tout ce qu'il y avait de mieux à dire ou à répondre à la personne qui lui parlait. Il faut d'ailleurs avoir connu toute la grâce de ses manières pour bien sentir le charme de ses paroles. Chacun a retenu la sienne, et tout autre n'y mettrait peut-être pas le même prix. Il faut donc être sobre de citations, elles auraient l'air de se ressembler toutes : une seule suffira, parce qu'elle est une des premières qui signala son début dans la place qu'il occupait.

M. l'évêque d'Orléans ne manqua point de visiter l'hôpital aussitôt après son intronisation. Un ecclésiastique respectable, vieux et infirme, retiré dans cette maison, reçut l'évêque dans sa chambre et ne put le reconduire : « Vous le voyez, Monseigneur, lui dit-il, mes jambes » me refusent le service, mais mon cœur vous suit. — » Et le mien, Monsieur, reste avec vous, » lui répondit sur-le-champ le prélat. Nous le répétons, il n'y a rien d'extraordinaire dans ces paroles; mais elles furent saisies à l'instant, et l'on aime à se rappeler une première impression, qui ne fit plus que s'accroître par une foule de traits du même genre.

Il ne faut pas croire cependant que cette extrême bonté le rendît indifférent, en certaines occasions, à ces convenances délicates qu'il savait si bien observer vis-à-vis des autres, et qu'il avait bien le droit d'exiger à son tour. Dans une des premières visites qu'il reçut à Orléans,

quelqu'un s'avisa, assez légèrement, de lui demander des nouvelles de *Belle et Bonne*. Cette familiarité pouvait avoir quelque chose de choquant, et d'ailleurs il était peu adroit de parler de la beauté d'une femme qui devait avoir plus de soixante ans. L'évêque sentit toutes ces gaucheries ; il répondit sur-le-champ au questionneur : « Monsieur, il » n'en reste plus que la moitié. » Était-ce une leçon ? n'était-ce qu'un badinage ? on peut l'interpréter diversement ; mais, à coup sûr, c'était tout ce qu'il pouvait y avoir de plus décent et de plus spirituel dans la circonstance.

(8) L'achèvement de la cathédrale et la restauration du séminaire pourront dater de l'épiscopat de M. de Varicourt. Ses prédécesseurs en avaient formé le dessein ; il eût la gloire d'y réussir, en y intéressant le zèle d'un excellent administrateur, M. le vicomte de Riccé, préfet du Loiret, qui se fit un devoir et un bonheur de seconder ses pieuses intentions.

(9) M. l'évêque d'Orléans a donné, par son testament, une somme de 18,000 fr. au séminaire. Il lui a également légué son cœur. Le Supérieur, M. l'abbé Mérault, qui avait déjà avancé une somme de 2000 fr. pour la réparation de l'ornement du trône épiscopal, en ayant été remboursé depuis, l'a employée de nouveau pour placer dans la chapelle du séminaire ce précieux dépôt, d'une manière digne de l'auteur du bienfait et de ceux qui l'ont reçu. C'est ainsi que la même libéralité, consacrée au trône et au mausolée, atteste doublement le respect et la reconnaissance, et ce serait une grande injustice que de ne pas applaudir au moyen noble et ingénieux d'honorer ainsi la e et la mort de M. l'évêque d'Orléans.

Voici l'inscription dont l'urne funéraire sera revêtue :

« ICI REPOSE, SELON SON VŒU, AU MILIEU DE SES ENFANS,
» LE CŒUR DE M. DE VARICOURT, ÉVÊQUE D'ORLÉANS,
» MORT LE 9 DÉCEMBRE 1822. »

Hic habitabo, quoniam elegi eam.

Ps. 131.

(10) « Son sommeil même était troublé par sa pieuse sollicitude. » Telles sont les propres expressions du mandement de Messieurs les vicaires-généraux, en date du 11 décembre, peu de jours après le décès de M. l'évêque d'Orléans. Deux éditions de cet excellent modèle d'élévation et de sensibilité ont à peine suffi aux vœux du public. L'Oraison funèbre prononcée le 31 janvier 1823, a obtenu également un grand succès ; il était dans la destinée de M. l'évêque d'Orléans d'inspirer des pensées et des expressions d'autant plus sûres d'être applaudies qu'elles trouvaient des intelligences dans tous les cœurs. Comment pouvait-il en être autrement ? sa bienfaisance atteignait tous les individus, et s'exerçait dans tous les lieux, dans tous les momens, et avec un discernement auquel il est impossible de refuser son admiration. Dans tous ces actes de générosité si justement célébrés par le mandement que nous venons de citer, nous distinguerons particulièrement celui qui est relatif au père de famille libéré par les secours du digne prélat, et qui l'accompagna à son entrée dans le palais épiscopal. Les anciens évêques d'Orléans avaient le privilège, en arrivant dans la ville, de délivrer des prisonniers de toute espèce, même des malfaiteurs condamnés en justice. Ce droit avait été aboli, avec juste raison, vers le milieu du siècle dernier. M. de Paris fut le dernier qui en fit usage en 1747. Il y avait cependant

une idée si grande, si charitable dans cette institution, que M. de Varicourt crut devoir en retracer l'image par une action particulière qui rappelât cette glorieuse prérogative des évêques d'Orléans. Il serait difficile de réunir d'une manière plus noble et plus généreuse tous les genres de convenance et de bonté.

(11) L'évêque de Blois n'étant pas encore nommé en 1822, M. l'évêque d'Orléans fut obligé d'aller donner la confirmation dans les deux diocèses : celui d'Orléans occupa ses premiers soins, et fut visité en entier; le diocèse de Blois le fut à son tour, à l'exception de l'arrondissement de Vendôme, qui devait l'être en 1823.

(12) En quittant *Bracieux*, dans l'arrondissement de Romorantin, pour aller à Marcheval, la voiture de M. l'évêque d'Orléans versa pendant la nuit dans le village de *Vernou*. L'évêque ne fut point blessé, grâce à la présence d'esprit de M. l'abbé Coquelle, l'un de ses chanoines, qui l'accompagnait, et souffrit quelque tems lui-même des efforts qu'il avait faits pour le sauver.

(13) Ce sont les propres expressions du mandement de MM. les vicaires-généraux.

(14) Depuis long-tems, et malgré le régime le plus sévère, les digestions étaient très-pénibles : c'était la suite d'une altération organique de l'estomac, contre laquelle tous les efforts de l'art devaient échouer. A la fin, les alimens les plus légers ne pouvant plus passer, le malade éprouvait des vomissemens déchirans. La maladie dura six semaines, et ne fut qu'une longue suite de souffrances et d'affaiblissemens qui amenèrent la dernière catastrophe.

(15) Cet écrit trop peu répandu était conçu dans les termes que voici, et qu'il nous paraît essentiel de retracer.

Adieux de Monseigneur Pierre-Marin ROUPH DE VARICOURT, *évêque d'Orléans, à son clergé.*

« Venant de mettre ordre à mes affaires temporelles,
» j'éprouve le besoin d'exprimer, dans ce moment im-
» posant, un sentiment qui m'est cher; c'est celui de
» mon tendre attachement pour messieurs les grands-
» vicaires, les chanoines, ainsi que messieurs les curés
» et autres ecclésiastiques de cette ville, enfin pour tous
» mon clergé; de même que celui de ma sensibilité à ce
» même attachement qu'ils n'ont cessé eux-mêmes de me
» témoigner d'une manière si touchante pendant le peu
» de tems que Dieu m'a laissé à la tête de ce diocèse. Je
» regrette de n'avoir pas fait tout le bien que j'aurais pu
» faire par eux et avec eux: mon successeur sera plus
» heureux; il saura mieux seconder leurs efforts, mais il
» ne saurait les aimer ni les estimer davantage. Au reste,
» je ne me sépare point d'eux; si Dieu me reçoit dans sa
» miséricorde, ce que je les conjure de lui demander avec
» instance, je ne cesserai de les aider de mes prières pour
» assurer leurs succès, et ranimer dans tous les cœurs
» l'amour de la religion et l'amour du Roi. Tel a été
» constamment l'objet de mes vœux et de mes efforts
» quand j'ai été au milieu d'eux, tel sera toujours celui
» de mes sollicitations et de mes prières, quand mon Dieu
» m'aura appelé à lui; il ne m'oubliront pas dans leurs
» prières, et surtout dans leurs saints sacrifices, et ils
» reconnaîtront ainsi le sentiment que j'éprouve, dans ce
» moment même, pour eux, ainsi que pour tous mes dio-

» césains, et dont mes maux sont soulagés en leur don-
» nant cette dernière assurance.

» Orléans, 29 octobre 1822.

» Signé, † PIERRE-MARIN,
» *Evêque d'Orléans.* »

Et au dos est écrit :

« Papier que mes héritiers remettront à M. l'abbé » MÉRAULT, qui prendra ensuite lui-même les moyens » de faire connaître ce qu'il contient, et satisfaire ainsi » mon cœur, où il sait bien qu'il occupe une place toute » particulière. »

(16) Madame de Villette mourut à Paris, le 14 novembre, à-peu-près de la même maladie que son frère; mais elle fut enlevée dans l'espace d'une semaine. Elle devait partir pour Orléans le jour même où elle tomba malade. Elle eut du moins les tendres soins de son fils pour consolation dans ses derniers momens. Le chapitre fit célébrer un service solennel pour la sœur du digne évêque qui allait bientôt la suivre.

(17) Toutes les personnes religieuses, tous les amis du digne évêque, et le nombre en était infini, se firent un devoir d'assister à cette pieuse cérémonie; chacun s'empressa de recueillir ses paroles si édifiantes, si touchantes qui accompagnèrent ses derniers momens. Quoiqu'elles aient déjà été tracées dans le mandement de MM. les vicaires-généraux, on nous a invités à les reproduire ici, au moins en grande partie, et nous pensons qu'on nous saura gré de ce nouvel hommage à la mémoire de celui qui est l'objet de nos regrets éternels.

Sensible aux témoignages d'attachement qu'on lui pro-

dignait en ce moment, il disait : « Il me serait difficile de
» vous rendre les consolations que j'éprouve; il me semble
» voir autour de moi un diocèse entier élevant ses mains
» vers le ciel, et sollicitant les grâces dont j'ai besoin. »

Il entendait les prières des jeunes élèves du sanctuaire, et il disait : « Je suis un père qui aime à être en-
» vironné de ses enfans qui partagent ses sentimens re-
» ligieux. »

On faisait des vœux pour sa conservation, et il répondait : « Non, Messieurs, je ne refuse point le travail,
» et si Dieu me juge utile au bien des peuples qu'il m'a
» confiés, j'accepte la vie..... La sensibilité que j'éprouve
» n'a d'autre cause que les regrets de me séparer de vous;
» mais que dis-je? nous ne serons point séparés; je vivrai
» dans votre souvenir, et si Dieu daigne me faire misé-
» ricorde, je ne cesserai de prier pour l'église d'Orléans.
» Quant à ma bénédiction, que vous me demandez, je vous
» la donnerai, c'est un besoin pour mon cœur, et peut-
» être la dernière marque de mon attachement pour mon
» clergé; mais ce ne sera que quand je me serai recueillir,
» et quand j'aurai satisfait à ce grand acte de religion que
» doit m'occuper dans des momens si précieux. »

Après avoir reçu le St.-Viatique : « Je meurs, Mes-
» sieurs, dans le sein de l'Église catholique, apostolique
» et romaine; je meurs dans l'obéissance au Saint-Siége
» et à ses décisions; je meurs soumis à Dieu et dévoué au
» Roi et à son auguste Famille; je meurs votre ami; je
» meurs en implorant les grandes miséricordes du Sei-
» gneur pour mon clergé, pour mon séminaire, et par-
» ticulièremen pour ceux qui vont recevoir les ordres
» sacrés. Vous m'avez demandé ma bénédiction, je vous
» la donne avec attendrissement. O mon Dieu! Dieu
» tout puissant! répandez vos grâces et vos bénédiction

» les plus abondantes sur ce troupeau qui fut toujours
» l'objet de ma sollicitude ! ô mon Dieu, bénissez mon
» clergé, et n'oubliez pas l'objet de ma tendresse, mon
» séminaire, cette portion chérie que j'ai tant affection-
» née. Agréez, ô mon Dieu, les ferventes prières que je
» vous fais aujourd'hui, d'envoyer à votre peuple un pas-
» teur selon votre cœur, rempli de zèle pour votre gloire,
» et qui seconde mieux que moi les efforts d'un clergé si
» appliqué à faire connaître votre sainte doctrine. »

On se retirait pénétré d'admiration et d'attendrissement ; le prélat mourant ajouta, en s'adressant à ceux qui exercent le saint ministère : « Messieurs, dites bien au
» peuple que le jour où on a le bonheur de recevoir les
» derniers sacremens n'est point un jour de fatigue et de
» tristesse, c'est plutôt le jour des consolations. »

Le jour où il reçut l'Extrême-Onction il disait encore :
« J'emporte le regret de n'avoir pas fait tout le bien que
» je devais faire, j'en demande pardon à Dieu ; et si la divine
» miséricorde me rappelle à la santé, je m'efforcerai avec
» la grâce de Dieu, de vivre plus pour la vertu que je n'ai
» fait jusqu'ici. Pardonnez-moi les scandales que j'ai pu
» donner, et ne me refusez pas le secours de vos priè-
» res, etc. »

(18) Ce sont les propres expressions du mandement précité.

(19) M. Brumauld de Beauregard, évêque actuel d'Orléans, était curé et grand-vicaire à Luçon, avant la révolution ; depuis la restauration il a été revêtu des mêmes dignités à Poitiers. Il fut déporté à Cayenne avec d'autres ecclésiastiques persécutés comme lui par le Directoire. Un de ses frères servait dans les Gardes-du-Corps et se trouvait près de M. de Savonnière lorsque celui-ci fut blessé la grille du château de Versailles, dans une émeute po-

pulaire. Il était de poste, avec François de Varicourt, à l'appartement de la Reine, dans la fatale nuit du 6 octobre. Il échappa alors au massacre, émigra, et périt depuis à Quiberon. On avait offert l'épiscopat à M. de Beauregard, sous le gouvernement consulaire ; il l'avait refusé, ainsi que M. de Varicourt.

ÉPITAPHE DE M. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

M. de Varicourt avait désiré être inhumé dans la chapelle de saint François de Sales, auquel il avait voué une prédilection particulière, et qu'il se proposa toujours pour modèle à cause de la conformité de vertu et de caractère qui existait entre eux. Ses deux frères et sa sœur, qui lui ont survécu, ont décoré son tombeau de l'épitaphe suivante :

P. M. ROUPH *de* VARICOURT *epis. Aur.*
pietate zelo et Mansuetudine alter salesius
religionis diœcesæ suæ laus atque decus
in seminarium cujus ædes a rege omni opera recuperaverat
munificentissimus
triennum episcopatum heu breviorem annis
sed operibus amplissimum
morte sanctorum pretiosa coronavit
die IX *decembris anno* 1822 *ætatis vero* 67.
præsuli in æternum lugendo
hocce pignus amoris fraterni
una cum gab. equite
et M. Anna de Varicourt
posuit
J. Lamb. Fid. Amab. Lib. baro. de Varicourt
eques ordinis sancti lud.
regis Bavariæ cubicularibus nobilis
et consiliaribus intimus.

M. l'abbé de Rochas, chanoine honoraire, est auteur de ces vers destinés pour le portrait de M. l'évêque d'Orléans :

« De son clergé nombreux le père et le modèle,
» Il sut, par sa grande bonté,
» Qui toujours tempéra son zèle,
» Soumettre tous les cœurs à son autorité. »

ESSAI

Sur l'origine de la nudité des Statues héroïques et sur l'abus qu'on en fait dans les monumens français ;

Par M.r J. Le Brun.

(*Lu dans la séance publique du* 29 *août* 1823.)

Est-il nécessaire d'observer, dans les monumens publics, les convenances relatives aux mœurs, aux institutions et au costume des peuples qui les font ériger ? Cette question paraît si simple, qu'on ne la croirait pas susceptible d'être discutée. Cependant elle a été déjà résolue négativement par des hommes dont les lumières et les talens ont donné un grand crédit à leur décision. Mais comme ils semblent ne s'être occupés que de l'intérêt des arts, sans se mettre en peine d'un intérêt bien plus important, de celui de

la raison et de la vérité, nous osons en appeler et remettre en question, si les statues de nos guerriers doivent ressembler à celles des athlètes vainqueurs aux jeux olympiques ; si nous devons représenter nos grands hommes, comme les héros et les personnages illustres de l'ancienne Grèce, le corps nu, ou presqu'entièrement nu, que n'ose couvrir une draperie jetée avec art, seulement dans le dessein d'en faire ressortir les formes, et non de leur servir de vêtement..

Pour résoudre cette question, il nous suffira de constater l'origine et les motifs des statues héroïques, et de nous assurer de la véritable destination des monumens publics.

Je combats un abus d'autant plus difficile à vaincre, qu'il flatte les passions, qu'il a pour lui l'autorité de grands exemples, et qu'il s'appuye sur le prétexte du progrès des arts. Avant de descendre dans l'arène, je ne saurais me dissimuler le nombre et la force de mes adversaires, qui devraient effrayer ma foiblesse. Mais je soutiens une opinion qui intéresse à la fois les mœurs publiques et la gloire du nom français, devant les premières autorités, les magistrats et les principaux citoyens d'une ville qui a su conserver, à travers la corruption et les orages révolutionnaires, le dépôt héréditaire des saines doctrines, et qui a mérité, par la constance de son

amour pour nos rois, le surnom honorable de *la Cité fidèle*. (1) Je ne dois plus craindre de m'engager dans une lutte où les plus puissantes considérations concourent à seconder mes efforts.

Et d'abord, quelle est l'origine de la nudité des statues héroïques? Remontons aux premiers âges du monde, nous en trouverons la cause et les motifs dans le caractère et les mœurs de l'enfance des sociétés humaines.

Avant d'avoir trouvé l'art de séparer la laine ou le poil de la peau des animaux, et d'en faire un tissu pour se couvrir, les hommes n'eurent d'autre vêtement que ces peaux mêmes qu'ils attachaient sur leurs épaules, ou au-dessus des reins, en sorte que cette espèce d'habillement informe et grossier, qui ne pouvait s'ajuster au corps, en laissait à découvert la plus grande partie. (2) Il y en eut d'assez intrépides pour attaquer et faire tomber sous leurs coups les animaux féroces

---

(1) On sait que la ville d'Orléans fut la première qui adressa une pétition au Directoire exécutif, à l'effet d'obtenir que Madame Royale, restée seule enfermée dans la tour du Temple, fût mise en liberté et renvoyée à la cour de Vienne, en échange des plénipotentiaires français détenus prisonniers en Autriche.

(2) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

qui disputaient à l'homme l'empire de la terre; ceux-là se revêtirent de leurs peaux, comme dans la suite les guerriers se firent une gloire de se parer des dépouilles d'un ennemi qu'ils avaient vaincu.

C'est ainsi que, selon Diodore de Sicile, les premiers rois d'Egypte avaient coutume de se couvrir des dépouilles de lions, de taureaux, de dragons, dont les têtes leurs servaient de casque. Ainsi, Anubis et Macedo, princes hardis et courageux, accompagnant Osiris, leur père, dans ses expéditions militaires, se couvrirent, l'un d'une peau de chien, l'autre de celle d'un loup. Bacchus parut dans le combat des Géans, revêtu de la peau du lion; et les dieux qui furent obligés de se retirer en Egypte, pour éviter la fureur de Typhon, étaient également couverts de la peau de divers animaux.

Les colonies Egyptiennes qui vinrent s'établir dans la Grèce, y transportèrent leurs dieux, et y répandirent les faits, ou fabuleux ou historiques, qui concernaient leur culte. Les Grecs eurent aussi leurs héros, qui portèrent pour vêtement les dépouilles des animaux féroces dont ils parvinrent à délivrer leur patrie. Ils les associèrent, dans les honneurs divins, aux dieux qu'ils avaient reçus des Egyptiens; et cette manière primitive de se vêtir, ordinaire aux uns et aux

sculpteur Myron y a exprimé tout ce qui pouvait caractériser un athlète qui aspirait à la couronne olympique. L'espérance brillait dans ses regards, on voyait ses flancs agités pousser le souffle, qui semblait s'échapper de l'extrémité de ses lèvres, et par l'effet merveilleux d'un art qui donnait au bronze la légèreté du mouvement et de la vie, il s'élançait vers la couronne qui l'attendait, avec tant de vîtesse, que le piédestal paraissait ne pouvoir le retenir.

A ces institutions primitives ajoutez encore les jeux Gymnastiques, dans lesquels la jeunesse grecque venait s'exercer tous les jours, pour développer l'adresse et la force du corps; la facilité de quitter des vêtemens larges et légers, que la chaleur du climat leur avait fait adopter; l'usage journalier des bains, que leur manière de vivre et de s'habiller rendait nécessaires et indispensables; la position géographique de la Grèce, entourée d'une mer, parsemée d'un grand nombre d'îles, presque contiguës, ou l'on voyait une multitude de nageurs qui se jouaient sur les eaux et réalisaient les Tritons et les Néréides de la fable; toutes ces causes réunies les accoutumaient à se montrer nuds en public, ensorte qu'on peut dire que la nudité était pour eux une manière d'être presque habituelle.

Si nous remarquons enfin que les Grecs dont

l'imagination aimait à se nourrir de fictions, après avoir peuplé l'univers d'une foule de divinités qui avaient chacune leurs fonctions particulières, leur associèrent ensuite les hommes même que la reconnaissance, l'admiration ou la flatterie divinisaient, nous aurons passé en revue les divers motifs de l'emploi du nu dans les statues antiques, et nous serons convaincus que les statuaires grecs ont observé les convenances historiques, en représentant ainsi, non-seulement les dieux, les héros, les athlètes, mais encore les philosophes, les orateurs, les poètes et tout ce qu'il y avait de personnage distingué qui obtenait l'honneur d'une statue, toutefois avec les modifications qu'exigeait la différence du rang et de la profession, et qui étaient destinées à les caractériser.

Nous venons de voir l'origine et les causes de la nudité des statues héroïques; nous croyons avoir suffisamment prouvé qu'elle était consacrée par la religion des anciens, et en même-tems conforme à leurs institutions, à leurs mœurs, à leurs habitudes. Il s'agit maintenant de savoir si nous avons, comme eux, les mêmes raisons de l'employer dans la représentation des sujets modernes.

A peine les hommes furent-il réunis en société, qu'ils éprouvèrent le désir de laisser des traces

durables de leur existence, et de perpétuer leur mémoire dans un long avenir, sous les rapports les plus honorables. Les monumens dûrent leur origine à ce désir fondé sur l'amour inné de l'immortalité, qui nous fait sentir le besoin de nous survivre à nous-mêmes, et sur cet honneur national qui prend sa source dans la persuasion où les peuples ont toujours été, que la gloire de la patrie, que celle des grands hommes qui l'honorent, rejaillit sur tous les membres qui la composent.

D'où il résulte que le but essentiel des monumens publics doit être de former un esprit national, de rendre un hommage solennel aux vertus et aux talens de nos concitoyens, et de transmettre à la postérité le souvenir des grandes actions et des événemens mémorables. C'est pour les siècles à venir que le siècle présent les élève comme des témoins permanens de sa gloire. Ils doivent donc être des images fidèles de la vérité; ils doivent porter l'empreinte des tems, des lieux et du caractère des peuples qui les érigent.

L'exactitude du costume est aussi nécessaire que celle des mœurs et des habitudes. Chaque nation a son costume particulier qui lui est propre, et qui tient à son caractère, à ses institutions et à ses usages, par des rapports qui les lient entre eux et qui constituent leur dépendance mutuelle. Il est l'ouvrage de son goût, de son choix; et

ce choix n'est point l'effet du hasard, mais de l'influence des mêmes causes qui agissent continuellement sur son caractère et sur ses mœurs. Ce serait donc la dénaturer en quelque sorte, et changer en même-tems le climat et les lieux qu'elle habite.

Mais on ne cesse de répéter que l'habit français n'est point pittoresque, que ses contours uniformes ne se prêtent point aux élans du génie, qui aime à se jouer dans ces larges draperies antiques, dont il peut varier à son gré les plis souples et dociles.

On reprochait aussi à la langue française d'être pauvre, de manquer d'harmonie. S'en aperçoit-on en lisant Racine, Boileau, Bossuet, Fénélon et tant d'autres écrivains célèbres? Que diriez-vous d'un auteur français qui nous donnerait aujourd'hui une nouvelle histoire de France, en grec ou en latin, et qui voudrait ressusciter ces langues mortes sur notre théâtre, sous le vain prétexte qu'elles sont plus riches, plus énergiques et plus harmonieuses que la nôtre?

On se plaint de l'uniformité de l'habillement français. Cependant combien, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours, n'offre-t-il pas de variétés et de changemens importans, amenés à la suite de ces événemens remarquables, qui changent ou modifient les

mœurs d'une nation? Je ne crois pas avoir besoin de faire observer qu'il ne s'agit point ici des caprices de la mode; de ces formes outrées et ridicules, inventées par l'inconstance ou par la frivolité. Ces bizarreries passagères ne constituent point le costume national, et l'art n'en doit tenir aucun compte, parce qu'elles ne sont en rapport avec aucun usage, ni avec aucune circonstance qui puisse intéresser la postérité. Et d'ailleurs, si d'après le principe de l'imitation propre des beaux-arts, on exige, dans les sujets historiques, que le peintre et le statuaire embellissent les objets qu'ils empruntent de la nature, en donnant aux proportions plus de grandeur, aux traits plus de régularité, aux attitudes plus de noblesse, et en choisissant les expressions les plus convenables, n'est-il pas évident qu'ils doivent suivre la même règle dans le choix des divers ajustemens dont se compose l'ensemble du costume national, par conséquent n'admettre que ceux que le goût ne puisse pas désavouer, et discerner les parties essentielles, les formes caractéristiques et générales d'avec ces modes éphémères qu'on peut comparer aux défauts accidentels du visage, que l'art doit supprimer, parce qu'ils ne servent qu'à enlaidir son modèle, sans rien ajouter à sa physionomie?

Tels sont les principes et les règles invariables

du beau que les anciens ont établi, et que nous admirons, avec raison, dans leurs ouvrages. Nous ne devons pas, pour cela, nous borner à les copier servilement, et nous placer ainsi au-dessous d'eux. Si nous voulons les égaler, il faut nous pénétrer de l'esprit qui les dirigeait, et prendre, à leur exemple, la nature et le goût pour guides, au lieu de reproduire sans cesse les mêmes formes, les mêmes caractères de têtes que l'on voit dans les marbres et les bas-reliefs antiques. On dirait que rien ne saurait nous plaire et nous intéresser que sous les traits et sous le costume grec ou romain. Il est des beautés dans tous les climats et chez tous les peuples; c'est au génie à les saisir, alors il sera véritablement créateur dans son art. Pourquoi les jardins publics de la capitale n'offrent-ils presque partout à nos regards que les dieux et les héros fabuleux de l'ancienne mythologie? Que la reconnaissance élève à leur place les bienfaiteurs de la patrie, ces hommes justement célèbres, qui l'ont honorée par leurs vertus et par leurs talens. Que le marbre et l'airain les fassent revivre à nos yeux, vous nous verrez nous presser autour d'eux, pour contempler leur image révérée; et fiers d'appartenir à cette même patrie dont ils ont fait le bonheur et la gloire, nous sentirons se ranimer en nous le désir de les imiter. Ainsi, on a vu des gre-

nadiers français aiguiser leur sabre sur le tombeau du maréchal de Saxe.

O vous donc qui cultivez les arts, préférez les sujets nationaux, et surtout n'allez pas, sous le vain prétexte de les embellir, les représenter autrement qu'avec le caractère qui leur est propre. L'histoire française vous offre un champ vaste et fertile. Déjà des artistes habiles se sont élancés dans la carrière, et ont réfuté victorieusement les objections contre l'habit français, par des productions vraiment nationales, dignes de servir à leur tour de modèle et de rivaliser les ouvrages des anciens. Telles que le magnifique tableau de l'entrée d'Henri IV dans Paris, par M. Gérard; l'entrevue de Charles-Quint et de François I.er, par M. Gros, et plusieurs autres non moins remarquables. Je citerai également, dans la sculpture, les bas-reliefs de Jean Gougeon, qui égalent ce que les Grecs ont exécuté de plus parfait en ce genre, comme aussi les statues de Molière et de Racine, qui ornent la salle de l'Institut, et qu'on peut comparer aux plus belles statues antiques, et cependant elles sont habillées à la française.

Je conviens toutefois que le costume des anciens réunit les avantages les plus favorables aux arts d'imitation; je conviens même que l'usage de la nudité a dû contribuer à leurs succès; mais

ces motifs peuvent-ils vous autoriser à adopter l'un et l'autre dans la représentation des personnages célèbres des peuples modernes? Non, sans doute, car en les déguisant ainsi, vous les transportez dans d'autres tems, dans d'autres climats; vous les enlevez à la société particulière, qui a le droit de s'enorgueillir de leur avoir donné le jour, d'avoir aidé à leur célébrité, et vous nous dépouillez de nos titres de gloire, pour les mettre en commun, et les confondre avec ceux de l'antiquité, dont la réputation colossale s'accroît encore aux dépens de la nôtre.

Cessez donc de transformer nos grands hommes en personnages grecs ou romains. Croyez-vous qu'ils ne puissent figurer avec honneur dans les annales du monde, sous cet habit français qu'ils ont illustré par tant d'exploits et de faits glorieux? Leur image doit nous inspirer de la vénération, et cependant vous osez les représenter de manière, que si pendant leur vie ils se fussent ainsi montrés publiquement à nos yeux, ils auraient excité le mépris ou la pitié.

Quoi de plus ridicule, en effet, que cette statue de Voltaire, vieillard décrépit, entièrement nu, qu'on voit dans la salle de l'Académie Française, et celle du général Desaix, érigée de nos jours sur la place des Victoires,

dans un état complet de nudité, comme un athlète grec; et plusieurs autres non moins absurdes, que nous nous dispenserons de passer en revue. Qu'il nous soit permis de rappeler ici cette colonne nationale, projetée sous la Convention, dont on avait construit le modèle en grand, sur la place Louis XV. Cent figures habillées comme les Gaulois y représentaient les cent départemens de la France, et se tenaient par la main autour du vaste soubassement de la colonne; sa base était ornée de trophées qui se faisaient remarquer par l'assemblage bizarre de l'artillerie et de l'armure moderne, entrelacées de cuirasses, de javelots, d'arcs, de flèches, de boucliers, et réunissaient ainsi ce que tant de siècles séparent, les Olympiades avec l'ère chrétienne, les Gaulois avec les Français du dix-huitième siècle.

Si les anciens n'avaient pas été plus fidèles observateurs de la vérité, s'ils s'étaient contenté de se copier ainsi successivement, les uns les autres, dans leurs monumens, leur histoire n'aurait offert qu'un tissu d'erreurs qu'il serait impossible de démêler; les tems et les peuples divers auraient été confondus dans cette similitude de traces uniformes qu'ils auraient laissé de leur passage. Lorsque tant de révolutions et de catastrophes ont changé la surface du globe, où de grandes nations ont fait place à d'autres

qui ont disparu à leur tour, nous ne pouvons les distinguer et connaître la différence de leurs mœurs, de leurs coutumes, de leurs progrès dans les sciences et dans les arts, que par les caractères différens des monumens qui leur ont survécu.

Chaque peuple y a imprimé, pour ainsi dire, son cachet particulier. Ainsi les Egyptiens, jaloux de faire perdre leur origine dans un abîme infini de tems qui, selon l'expression de Bossuet, semblait les approcher de l'éternité, voulurent aussi prolonger leur existence dans un avenir sans fin, en construisant ces obélisques, ces pyramides énormes qui ont bravé les siècles, les révolutions, les barbares, et qui attestent encore la puissance de leur industrie. Ainsi les Grecs, doués d'une imagination vive, d'une sensibilité extrême, observèrent les beautés de la nature dans l'harmonie et l'ensemble de ses ouvrages, et parvinrent à découvrir cette justesse des proportions, cet accord parfait de toutes les parties, en un mot, tous les principes du beau, qu'on admire dans leurs productions. Ainsi, les monumens des Romains, ces maîtres du monde, enrichis des dépouilles des peuples vaincus, sont comme autant de trophées de leurs conquêtes, et nous étonnent par leur richesse, leur grandeur et leur magnificence.

Voilà sous quel rapport nous devons imiter les anciens. Que les monumens français soient empreints, comme les leurs, des traits caractéristiques de la nation, si nous voulons qu'ils ne soient pas confondus avec ceux des peuples qui nous ont précédé. Combien de changemens survenus dans les états civilisés de l'Europe, distinguent essentiellement les modernes d'avec les anciens, et semblent avoir mis entre eux un intervalle immense qui les sépare! Une religion plus pure, un culte plus digne de la Divinité, ont entièrement régénéré nos mœurs et nos institutions. De nouvelles découvertes ont amené de nouveaux usages. Depuis long-tems les exercices de l'esprit ont prévalu sur les exercices du corps. Les sociétés savantes ont remplacé les jeux Gymnastiques. Dans nos concours solennels, des prix sont décernés, non à la force ou à l'adresse, mais aux vertus et aux talens; et si la nature fait naître encore parmi nous des Hercules, des hommes d'une vigueur extraordinaire; si, dans quelques villes méridionales, on donne encore quelquefois des spectacles qui rappellent les luttes anciennes des athlètes et des gladiateurs, on ne s'avise point d'ériger des statues aux vainqueurs. Nous n'accordons cet honneur qu'aux qualités éminentes de l'esprit et du cœur, et à cette force de l'ame qui inspire le courage et la bravoure,

Or, comme ces qualités ne peuvent se peindre que dans les traits du visage, dans la physionomie, le caractère de tête, et dans le regard, qui est le miroir de l'ame, il s'ensuit que la nudité du corps est un contre-sens qui détourne l'attention du spectateur de l'objet essentiel qui doit la fixer, et qu'elle est, en même-tems, contraire à l'idée habituelle qu'on s'est formée du sujet représenté.

Rien ne saurait autoriser un abus qui blesse ainsi tout à la fois les convenances morales et historiques. Les artistes ne doivent pas oublier qu'ils sont les historiens de la nation, et que c'est à eux qu'elle confie le soin d'éterniser le souvenir des événemens et des faits mémorables; tout leur impose l'obligation de les retracer avec fidélité; le respect dû à la mémoire des grands hommes, dont ils sont chargés de perpétuer l'image; la gloire de la patrie qui veut que tout ce qui l'intéresse soit transmis aux âges futurs avec son caractère distinctif, et qui défend de la déguiser de manière à la rendre méconnaissable. Une cruelle expérience doit nous avoir guéris de la manie pour les travestissemens. Nos prétendus réformateurs, dans leur projet insensé d'établir parmi nous les anciennes républiques, avaient affublé nos nouveaux législateurs de la toge romaine, et nos gouvernans de la chlamide

grecque. Mais ces puissances d'un jour n'ont fait que paraître sur notre scène politique, semblables à ces rois de théâtre qui empruntent une parure étrangère pour en imposer et faire illusion. Ne cherchons plus à contrarier la nature qui reprend tôt ou tard son empire.

Nous respirons enfin sous l'autorité paternelle de nos rois légitimes; recouvrons avec elle nos anciennes vertus sociales, cette loyauté antique et cette urbanité qui constituent notre caractère national. Déjà l'armée française, auparavant la terreur et l'effroi des peuples voisins, ne se ressouvient de la supériorité de ses armes que pour reconquérir le droit d'en être le pacificateur et l'ami. Que nos arts s'épurent également avec nos mœurs; que, fidèles à leur première destination, ils se raniment au foyer de l'amour de la patrie; que la vertu et la vérité soient toujours leurs guides: alors ils reprendront le rang qui leur a toujours été assigné dans les plus beaux jours de la civilisation, et mériteront de nouveau le titre honorable d'instituteurs et d'historiens des nations.

NOTICE
SUR LA VILLE D'ORLÉANS
en 1823 ;

Par M. Benoist-Latour.

(Lue dans la Séance publique du 29 Août 1823.)

Messieurs,

En vous présentant un tableau succinct de la situation d'Orléans, des améliorations et des embellissemens qu'il serait possible d'y faire, j'ai cru remplir les intentions de votre Société, dont le but est de propager la connaissance et le goût de tout ce qui peut tendre au bien général. J'espère que vous partagerez le vif désir que j'éprouve, de voir la ville que nous habitons profiter de tous les avantages de sa position, et participer aux bienfaits des arts et du commerce qui reçoivent chaque jour de nouveaux encouragemens de la part du Gouvernement.

Quoique la ville d'Orléans ait été la capitale d'un royaume sous nos premiers Monarques, elle avait encore bien peu d'étendue à l'époque mémorable de 1428. Les murs du côté de l'ouest suivaient à peu près la ligne de la rue de Recou-

vrance ; au nord, celle du Martroi et de la rue d'Escures ; et à l'est, ils descendaient de l'Étape par la rue du Bourdon-Blanc, jusqu'à la Loire. Son enceinte fut agrandie sous Louis XI et sous Charles VIII. Détruites en 1564, ses murailles furent enfin rebâties sous Louis XII, telles qu'elles sont aujourd'hui, et ses boulevards plantés d'arbres sous le règne de Henri IV, qui s'occupa de faire réédifier la Cathédrale.

Orléans ne paraît avoir reçu aucun embellissement remarquable depuis cette époque jusqu'en l'année 1751, pendant laquelle on commença les travaux du Pont et de la rue Royale, qui changèrent entièrement l'aspect de la ville, et qui furent terminés par la confection du quai de Recouvrance et de la rue Dauphine. Depuis le seizième siècle jusqu'au milieu du dix-huitième, les beaux-arts paraissent avoir été très-négligés dans Orléans. Si quelques savans s'y sont distingués dans les lettres et la magistrature, aucun peintre, aucun artiste ne s'y est signalé depuis le célèbre Ducerceau, architecte de Catherine de Médicis. Cependant il nous reste encore quelques bâtimens très-remarquables par leur architecture et les élégantes sculptures qui les décorent. Les maisons de Diane de Poitiers et de Marie Touchet, et la façade de l'ancien Hôtel-de-Ville attestent les talens des artistes de cette

époque. A peu près dans ces tems, les Rois de France possédaient sur les bords de la Loire des châteaux, tels que ceux de Blois, Chambord, Plessis-les-Tours, etc. Ces belles habitations étaient souvent visitées par les cours brillantes de Catherine de Médicis et de Henri II. A leur passage, nos Princes occupaient les édifices que nous remarquons encore aujourd'hui, et leur séjour, souvent prolongé dans notre ville, devait contribuer à y répandre le goût du luxe et des beaux-arts. Mais tout changea après le seizième siècle. Nos Souverains ne quittèrent presque plus la capitale et les résidences qui en sont les plus rapprochées. Nous devons donc attribuer à leur absence, aux guerres intestines, et à l'étendue que prit le commerce dans Orléans, l'oubli dans lequel les beaux-arts y sont restés pendant une longue suite d'années.

Cependant, vers la fin du dernier siècle, l'exemple de la capitale réveilla dans nos provinces le goût des beaux-arts ; Orléans vit à cette époque M. le Comte de Bizemont, MM. Oudry, Desfriches et Ducoudray, se réunir pour présider à la formation d'une académie de dessin. M. Bardin, rival de Vien, et le maître de Regnaut, dirigeait cette école, dans laquelle l'émulation commençait à former des sujets distingués. On travaillait avec activité à l'église de

Ste.-Croix, et on s'occupait du projet de la rue de Bourbon, qui devait s'étendre de la Cathédrale à la rue Royale, lorsque la révolution nous a plongé dans le vandalisme, et a fait disparaître toute idée de bien, d'ordre et de bonheur. Alors nous vîmes détruire le seul monument statuaire que nous possédions, celui de la Pucelle d'Orléans.

Des tems plus tranquilles succédèrent à cette époque de malheur et de destruction; beaucoup de cités profitèrent de l'état prospère de leurs finances, et de celles du Gouvernement, pour faire réparer les maux passés, et mirent tous leurs soins à se restaurer et à s'embellir. Orléans demeura stationnaire. Cependant, des sommes considérables étaient disponibles, elles furent perdues pour les Orléanais, et avec elles la possibilité d'exécuter des entreprises grandes et utiles. Pendant douze années, il n'a été créé que deux objets, l'un est la bibliothèque publique, qui, construite sur un trop petit modèle, est insuffisante pour recevoir les accroissemens dont elle est susceptible, par les dons du Gouvernement et des particuliers; l'autre est une statue érigée à Jeanne d'Arc, monument bien mesquin pour la libératrice de la France, pour l'héroïne célèbre à laquelle tous les Français, et surtout les Orléanais, devaient un témoignage plus éclatant de leur reconnaissance.

Ce n'est donc que depuis la restauration que nous avons à signaler des travaux importans pour l'embellissement de notre ville. Des changemens, dirigés avec art par notre collègue M. Pagot, architecte de la ville et du département, ont transformés d'informes boulevards en de charmantes promenades, et notre ville doit en être bientôt entourée, si, comme nous n'en doutons pas, M. le Comte de Rocheplatte apporte à les faire terminer le même zèle qu'il a mis à les commencer. C'est à ses soins que nous devons la construction d'un abattoir qui réunit à l'avantage d'augmenter les revenus de la ville, celui de procurer la salubrité et la sécurité des citoyens. Bientôt une halle pour la vente des grains, et des marchés couverts, viendront débarrasser nos places d'étalages aussi désagréables à la vue qu'incommodes à la circulation. En payant un juste tribut d'éloges à l'administrateur bienveillant qui s'occupe d'améliorer la situation de notre ville, nous ne nous dissimulerons pas qu'il reste encore beaucoup à faire pour son embellissement intérieur, et pour y ramener le goût des beaux arts.

Au premier rang des utiles travaux à entreprendre, se présente la confection de la rue de Bourbon ; les avantages qui en résulteraient seraient immenses, elle donnerait issue à des

rues presqu'inhabitables, et les masures qui couvrent son emplacement se transformeraient en d'élégantes constructions. On ne se plaindrait plus de ne trouver ni belles maisons, ni espace pour en bâtir à Orléans, et les étrangers qui voudraient s'y fixer, en auraient la facilité. Nous avons en ce genre des exemples bons à imiter. Tours, Blois, et beaucoup d'autres villes se sont embellies depuis vingt ans, et ont converti leurs gothiques habitations en des bâtimens commodes et ornés avec goût; aussi voyons-nous les étrangers rechercher leur séjour. Ils s'y établissent en foule, fournissent des moyens d'occupations à la classe ouvrière, et font la fortune des particuliers, en augmentant les revenus de la ville et du Gouvernement.

Nous désirerions voir Orléans se créer de semblables ressources, et elles ne sont pas à dédaigner dans les circonstances présentes. Nous ne devons pas nous dissimuler, Messieurs, que notre ville est une de celles qui a le plus perdu de son commerce et de son industrie, les ports de mer et la capitale réussissant à en envahir toutes les branches, au détriment de l'intérieur de la France.

La preuve en est au milieu de nous : les deux tiers de nos raffineries sont sans emploi ; nos manufactures d'indiennes sont totalement dé-

truites ; nos fabriques de bonneterie n'occupent pas aujourd'hui 80 métiers, lorsqu'en 1780 il y en avait 400 qui étaient employés. L'entrepôt des denrées de l'ouest et du midi a été enlevé en grande partie aux Orléanais, parce que les producteurs vont offrir eux-mêmes aux consommateurs. Le commerce des draps du Berry est également perdu pour nos négocians.

Enfin, nous devons regretter qu'une superbe filature de coton, ayant été long-tems inactive, ait changé de destination, et n'offre plus aujourd'hui les ressources qu'un grand nombre d'ouvriers y trouvèrent autrefois.

Il me semble donc que pour obvier à tant de pertes, et pour conserver des moyens d'existence à la nombreuse population de notre ville, nous devrions cesser de rester dans une coupable indifférence sur notre position. Il faudrait embellir, améliorer et encourager la création de nouvelles industries, comme cela a été exécuté dans beaucoup d'autres villes. Rouen, dont la population s'est accrue de vingt mille ames depuis 25 ans ; St.-Quentin, Nismes (1), Lyon, St.-Etienne, ont vu comme nous la révolution renverser leurs anciennes manufactures, mais s'é-

---

(1) La ville de Nismes vient de faire ouvrir des Cours publics de Chimie et de Physique.

tayant des connaissances acquises en chimie et en mécanique, de nouvelles branches de commerce ont été formées, et ont remplacé celles qui avaient été détruites. Avec quel regret ne devons-nous pas voir dans Orléans des bâtimens immenses rester sans emploi, ce qui cause souvent leur destruction, quand ils pourraient être utilisés si on y eût institué quelqu'industrie nouvelle ? Pouvons-nous n'être pas émus, Messieurs, en considérant qu'un tiers des habitans est aux charges du reste de la ville? et n'est-il pas à craindre que cet état malheureux ne s'accroisse encore, si les moyens d'occuper la classe indigente diminuent tous les jours?

En adoptant au contraire le système d'amélioration et d'embellissement suivi par la plupart des villes de France, nous verrions s'exécuter d'utiles travaux, qui offriraient des ressources immenses à tous nos ouvriers.

Me permettrez vous, Messieurs, de présenter ici une partie de ces embellissemens, que nous devons tous désirer de voir s'exécuter dans Orléans :

1.° La rue de Bourbon ;

2.° L'alignement et l'élargissement de plusieurs rues ;

3.° Le déplacement de l'Hôtel-Dieu ;

4.° L'agrandissement du Jardin des Plantes ;

5.° La construction de plusieurs fontaines publiques ;

6.° L'élargissement du quai des Chamoiseurs ;

7.° Un Jardin public ;

8.° La prolongation de la rue Dauphine jusqu'au Loiret ;

9.° Enfin, pour encourager l'étude des beaux arts, la formation d'un Musée de tableaux, qui devient d'autant plus nécessaire que nous voyons chaque jour se disperser les collections qui avaient été formées par des particuliers.

Tels sont, en aperçu, les travaux qu'il nous semblerait utile d'exécuter dans Orléans, et nous espérons que notre administration municipale s'en occupera successivement, pour seconder le zèle que nos Préfets, depuis 1814, ont mis à faire tout ce qui peut améliorer et embellir notre ville. Quelles obligations ne leur devons-nous pas, surtout à M. le Vicomte de Riccé, qui a pris les moyens les plus efficaces pour faire terminer la cathédrale de Ste-Croix, sans qu'il en coûte à notre département. C'est à la bienveillante sollicitude de ce magistrat, que nous devons la prompte exécution du Palais de Justice, les immenses réparations faites à toutes nos routes, et la confection de deux beaux quais, faits sous la direction de MM. Jousselin et Lacave, ingénieurs du département. Je n'ai pas besoin de vous

faire remarquer, Messieurs, avec quelle rapidité ces grands travaux se suivent journellement, et que ceux déjà terminés sous son administration surpassent tout ce qui avait été fait dans Orléans depuis plus de quatre-vingts ans.

Quelle reconnaissance ne devons-nous pas à des administrateurs qui ont procuré à notre ville des améliorations tellement importantes, et quel espoir n'en devons-nous pas concevoir pour l'avenir.

Puisse, Messieurs, cet exemple donné par nos premières Autorités, inspirer de plus en plus aux Orléanais le goût des beaux arts, et les convaincre que la gloire la plus durable pour les hommes et même pour les nations, est celle que procurent les chefs-d'œuvre des sciences et des arts.

DÉTAILS

De quelques expériences sur l'emploi du plâtre en agriculture, et sur sa manière d'agir comme amendement et comme engrais.

Par M. A. L. Bertherreau de la Giraudière.

Séance du 18 Juillet 1823.

Une substance extrêmement précieuse pour l'agriculture, occupe depuis plusieurs années la sagacité des chimistes, celle des agriculteurs, et a même fixé l'attention du Gouvernement, c'est le plâtre employé comme engrais. On désire savoir comment cette matière agit sur les plantes; quelle quantité il en faut par hectare; s'il est plus avantageux de l'employer cuit que cru; s'il est nécessaire de le pulvériser très-fin; si son action est égale sur toute espèce de terres et sur toute espèce de plantes; quelle est, enfin, la cause certaine des effets surprenans qu'il produit sur les trèfles, les luzernes et les sainfoins?

Le 8 de mai 1820, Son Exc. le Ministre de l'intérieur adressa à tous les correspondans du Conseil d'Agriculture, une série de questions ayant pour objet de provoquer les renseignemens les plus détaillés sur la nature de cette

substance intéressante et sur ses effets. Les réponses de 64 correspondans ont fait le sujet d'un rapport de M. Bosc au conseil, inséré dans les *Annales de l'Agriculture française*, du 31 mai dernier, et imprimé particulièrement par ordre du Ministre. En lisant ce rapport avec beaucoup d'attention, j'ai été étonné de trouver une contradiction très-forte entre l'opinion que se sont faite la plupart des correspondans sur les causes de l'action énergique du plâtre, et celle à laquelle j'ai été conduit par plusieurs expériences que j'avais tentées de mon côté. Quinze ou vingt d'entre eux, par exemple, pensent que le plâtre agit en attirant l'humidité de l'air ; d'autres, qu'il stimule la végétation comme les substances aromatiques stimulent la digestion dans les animaux ; d'autres, qu'il n'a d'efficacité sur les prairies artificielles que lorsqu'il porte sur les feuilles des plantes, et que son effet est nul quand il ne tombe que sur la terre. Or, je suis obligé de dire que des expériences très-concluantes m'ont forcé de penser à peu près le contraire. Mais si je suis en opposition avec quelques-uns de mes collègues sur la cause agissante cachée, j'ai au moins la satisfaction d'être en parfait accord sur la plupart des résultats et sur les précautions à prendre pour l'emploi de la subtance gypseuse, car je reconnais que c'est au printems, et quand les

feuilles commencent à pousser, qu'il faut semer le plâtre; que généralement il double le produit des trèfles et des luzernes; que les prairies artificielles en terre fertile, sèche et légère, sont celles sur lesquelles son action est plus marquée, surtout quand l'année est également sèche; que son usage, trop répété, hâte l'épuisement du sol, si on ne l'accompagne d'abondans engrais; qu'il améliore les produits des récoltes de céréales, s'il n'est pas trop prodigué; que ce ne sont point les fourrages plâtrés qui occasionnent la pousse ou la toux aux chevaux, et que ce sont plutôt les fourrages moisis.

Mais il ne s'agit point de dire mon opinion, ni de m'étendre en raisonnemens; la tâche que je me suis imposée consiste à donner connaissance à la Société des expériences que j'ai faites. Je n'ai point la prétention de répondre par elles à toutes les questions que l'on a pu faire sur le plâtre, ni même à toutes celles dont j'ai parlé plus haut, j'espère seulement éclairer quelques-unes des principales, par des faits nouveaux que j'ai constatés avec soin. Je désire que mes observations puissent fixer pendant quelques instans l'attention de la Société, et que les personnes qui s'occupent d'agriculture y trouvent le germe de plus amples méditations.

Avant d'entrer en matière, je crois devoir prévenir que le plâtre dont je me suis servi pour

mes diverses expériences, a été acheté à Orléans, et par conséquent, selon toutes les apparences, provenait des carrières de Montmartre, près Paris. Il a été cuit et pulvérisé à 8 lieues de mon habitation. Je n'ai point semé de plâtre cru.

De 1809 à 1818 j'ai fait plusieurs essais sur l'emploi de cette substance. Les résultats ayant été les mêmes que ceux qu'on obtient généralement, ils ne méritent pas d'être rapportés.

En 1819, je pris, dans une prairie assez bonne et légèrement humide, trois perches de terrain. Je fis répandre sur l'une un décalitre de cendre de foyer; sur l'autre, un décalitre de plâtre; et sur la troisième, un décalitre de chaux pulvérisée.

L'année suivante, j'eus dans la perche couverte de cendre, une fort belle récolte de trèfle blanc, de trèfle des prés et de lupuline; on voyait quelques pieds de ces plantes dans la perche soupoudrée de plâtre, mais aucun changement ne parut dans la perche sacrifiée à la chaux.

La même année 1820, j'ai fait semer sur une perche (40 mètres carrés) de pré très-sec, dix livres de plâtre; ce pré devint aussi couvert d'un fort beau trèfle très-verd, tandis que la prairie voisine n'offrait qu'une herbe rare et jaune.

Le 30 avril 1821, j'ai fait répandre, sur un gazon de cour, peu fourni d'herbe et situé sur

un sol de sable très-sec, quatre décalitres de cendre. Le 1.er juin suivant, cet espace de terre était déjà remarquable par le trèfle qui y croissait. Le même jour, 30 avril, j'ai fait semer quatre décalitres de plâtre sur une autre partie plus étendue du même gazon, au moyen d'une corbeille dont on se servait à peu près comme d'un tamis, pour que la matière pulvérulente se répandît plus régulièrement. Les quatre décalitres de plâtre ne firent ni autant d'effet, ni n'agirent aussi promptement que la cendre; mais enfin, il firent pousser du trèfle à la fin de l'année, sans qu'on en eût semé. Ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que le trèfle était très-beau le long de la ligne où on avait commencé à secouer la corbeille, et où était tombé le plâtre le plus fin; qu'à la seconde ligne, il déclinait et allait en diminuant de beauté jusqu'à la dernière où le trèfle se faisait à peine remarquer, quoique partout on eût mis une égale quantité de la matière employée; d'où je dus conclure aisément que plus le plâtre est pulvérisé fin, plus il produit d'effet. Je dus en conclure encore qu'il n'était pas d'une absolue nécessité que cet amendement fût porté sur les feuilles du trèfle pour vivifier cette plante, puisqu'aux endroits où j'avais fait répandre la cendre et le plâtre, il n'en existait pas auparavant un seul

pied visible, et que depuis il ne s'en est montré aucun dans les endroits qui n'avaient été ni cendrés, ni plâtrés.

Je me suis persuadé alors, avec Sir Humphry Davy, que le plâtre était aliment du trèfle, puisqu'il le nourrissait dans son état d'embryon comme quand il avait des feuilles. Pour m'en convaincre plus positivement, j'ai fait bêcher et fumer deux terrains contigus ; j'ai saupoudré de plâtre l'un des deux, avant d'y répandre le trèfle. J'ai semé le trèfle seul dans l'autre, et dans le premier, j'ai reconnu avec satisfaction que la plante fourrageuse levait mieux et qu'elle poussait plus vigoureusement. C'était déjà un résultat : j'en ai cherché d'autres. Ayant vu qu'une des opinions de ceux qui ont écrit sur les effets agricoles du plâtre, était que cette substance, possédant une vertu septique sur la chair des animaux, elle pouvait contribuer à faire dissoudre les engrais, j'ai fait, en 1822, hacher de la paille ; j'en ai mis une quantité pareille dans six vases différens ; un d'eux a été couvert d'une légère couche de plâtre, un de cendre, le troisième de chaux, le quatrième de crottin de cheval ; et enfin l'un des derniers a été arrosé avec de l'eau, l'autre avec de l'urine. Les quatre premiers vases n'ont reçu que l'eau du ciel ; ils ont été exposés, comme les autres, à l'air libre et au soleil.

Pendant le courant de l'année dernière, j'ai éprouvé que quand le tems était sec, la paille hachée de mes quatre premiers vases se desséchait, et que toute espèce de fermentation cessait; que quand la pluie les avait humectés durant quelques jours, et que la chaleur faisait sentir après son influence, la fermentation se rétablissait; mais il m'a été impossible de remarquer qu'elle se continuât plus dans un des quatre vaisseaux que dans les autres, et j'en ai une preuve certaine cette année; mes quatre vases ayant passé l'hyver dehors, la paille hachée ne s'est pas trouvée plus affaissée dans un d'eux que dans les autres, même s'il y en a un où elle l'est moins, c'est celui du plâtre. Les deux vases arrosés se sont comportés différemment; l'humidité s'étant trouvée réunie à la chaleur pendant tout l'été 1822, les matières déposées dans ces deux derniers n'ont pas cessé de fermenter, tant que la température s'est soutenue au-dessus de 10 à 12 degrés du thermomètre de Réaumur; ma paille hachée s'y est convertie en grande partie en terreau, et mes vases, au lieu d'être pleins en totalité, ne le sont plus qu'à moitié.

La chaux, le plâtre, le crottin, la cendre, aident donc peu la décomposition des végétaux, tandis que la chaleur et l'humidité sont les

grands moyens de cette opération. Aussi la septicité du plâtre, par rapport aux engrais, me paraît-elle extrêmement faible et presque nulle.

Poursuivant mes recherches sur la manière dont cette substance pierreuse agissait en agriculture, je me suis persuadé que ce pouvait être quand, délayée par l'eau des pluies, il en résultait une eau blanche, un lait de plâtre appliqué à la surface du terrain. J'avais remarqué que lorsque j'arrosais mes prairies avec de l'eau de fontaine, ou d'un ruisseau limpide, les herbes que j'obtenais étaient de très-mauvaise qualité; qu'au contraire, si je mêlais à la substance aqueuse, soit des boues chargées d'humus, soit des lavures de fumier, le trèfle, la houque laineuse, la lupuline, etc., croissaient en abondance partout où elle portait. Pourquoi, me dis-je alors, le plâtre, s'il est vraiment aliment du trèfle et des autres fourrages légumineux, ne produirait-il pas le même effet étant mêlé avec de l'eau? Pénétré de cette idée, j'ai pesé une livre d'eau, j'ai projeté dedans deux gros de plâtre pulvérisé très-fin, il en est résulté une eau blanche, ayant un goût âcre et amer. Croyant bien que ce mélange ne pouvait pas être sans efficacité, je jetai dans plusieurs seaux d'eau une certaine quantité de plâtre, dans la proportion de deux gros par chaque livre de liquide,

c'est-à-dire, d'un 64me. J'en ai arrosé des trèfles, et ils m'ont paru végéter plus vigoureusement que ceux que je ne faisais arroser qu'avec de l'eau simple.

Dans un autre endroit, j'ai semé sur le terrain du plâtre, en prenant pour base la proportion que les cultivateurs emploient le plus généralement; je l'ai fait humecter avec un arrosoir, en imitant l'effet de la pluie, avec 64 fois son poids d'eau. Une partie de mon plâtre s'est enfoncé en terre; tout n'a pas disparu sur-le-champ, mais en continuant les arrosemens jusqu'à ce que l'on eût employé en eau 150 à 200 fois le poids du plâtre, il ne paraissait plus sur le terrain que les parties grossièrement pulvérisées : donc les parties plus fines s'étaient infiltrées avec l'eau.

Pour m'assurer plus positivement de ce résultat, qui me parut important, j'ai rempli deux grands pots à fleurs, l'un de terre argileuse, l'autre de terre siliceuse; j'ai répandu dessus la quantité de plâtre proportionnée à celle que l'on répand dans les champs; j'ai arrosé ces pots après les avoir placés sur d'autres ayant un fond imperméable. Le plâtre s'est mêlé au liquide et a disparu avec lui, mais de différentes manières; dans la terre argileuse, l'eau et le plâtre se sont insinués dans les fentes, et sont promptement descendus

dans le vase inférieur, où j'ai retrouvé de l'eau blanche; dans la terre sablonneuse, l'eau et le plâtre se sont tamisés dans tous les pores que présentait cette terre légère, et la liqueur aqueuse est arrivée beaucoup plus pure dans le vase inférieur, qu'elle ne s'était présentée dans le premier.

Ce fait me parut expliquer pourquoi le plâtre est plus efficace sur les sables légers que sur les terres trop compactes. Dans les premiers, il pénètre toute la superficie du terrain, comme il pénétrerait une éponge; dans les seconds, il est entraîné par les grandes pluies hors du terrain, ou précipité dans les fissures auxquelles ces sortes de terres sont sujètes dans les tems de sécheresse, et par conséquent n'y produit aucun effet.

Toutes les expériences précédentes m'ont forcé de conclure que le plâtre n'agit point en attirant l'humidité de l'atmosphère, puisqu'il ne reste point à la surface du sol; qu'il n'agit point comme septique, puisqu'il n'accélère nullement la décomposition des végétaux; qu'il n'est pas nécessaire de le faire tomber sur les feuilles des plantes, puisqu'il favorise et active même la végétation des graines non levées. Et enfin j'ai reconnu (quiconque voudra répéter mes expériences, s'en convaincra avec moi) que le plâtre étant répandu

sur le terrain et détrempé par 150 à 200 fois son poids d'eau de pluie ou d'eau versée par la main des hommes, filtrait en terre et allait vivifier à quelques pouces de profondeur, soit les graines, soit la racine des plantes auxquelles il est favorable.

Cette dernière remarque me paraît essentielle car jusqu'à présent je ne l'ai encore vu indiquer nulle part. Le plus grand nombre des personnes dont j'ai lu les raisonnemens sur les vertus occultes du plâtre, en parlent toujours comme si cette matière pulvérisée restait attachée aux feuilles. Tout démontre néanmoins que les premières pluies qui suivent le moment où elle est répandue, la font pénétrer dans la terre.

Mais, dira-t-on, quand cette opinion serait vraie, quand on reconnaîtrait bien évidemment que le plâtre répandu sur le sol se transforme, à l'aide des pluies, en eau blanche, en lait de plâtre, pour aller vivifier les graines et les racines placées au-dessous de la superficie du terrain, comment actuellement cette liqueur agit-elle chimiquement ?

Je crois que les expériences et les connaissances chimiques que nous possédons déjà, peuvent nous éclairer puissamment sur ce point. En effet, qu'est-ce que la subtance appelée *Plâtre?* D'après *Fourcroy*, *Chaptal*, *Thenard* et autres

chimistes, le plâtre commun, celui que l'on retire des carrières près Paris, celui avec lequel on a fait le plus grand nombre d'expériences, est un composé de sulfate de chaux, de carbonate de chaux, de sable, d'argile, et contient souvent des débris d'animaux, ainsi que de végétaux (1).

Cette définition seule nous éclaire, il me semble, sur la manière dont il peut agir chimiquement. Supposons-le contenir une assez grande quantité de matières animales et végétales en décomposition; il présente, par ce fait, un aliment tout naturel aux plantes. Supprimons ces subtances et concevons-le composé de ce qui le constitue le plus ordinairement; deux tiers et plus de sulfate de chaux, un douzième à un tiers de carbonate de chaux. Alors nous avons deux composés chimiques, dont quelques parties constituantes ont la propriété éminente de faire effervescence avec les acides, aussi avec l'eau, et de dégager beaucoup de calorique. Pourquoi, en ce cas, au lieu de chercher plusieurs autres qualités au plâtre, ne lui supposerions-nous pas celle de réchauffer la terre, les plantes et l'eau principalement qui tombe en abondance au printems, qui, pendant les mois de mars et d'avril, est très-souvent excessivement froide; puisqu'on l'accuse, avec raison, de retarder la

végétation? Si une substance quelconque jouissait de l'avantage inappréciable de lui communiquer quelques degrés de chaleur, certes, elle rendrait un grand service à l'agriculteur intelligent et soigneux qui a bien fumé ses terres, car celles-ci possèdent amplement deux des principes certains de la végétation, l'humus, ou, si l'on veut, le carbone et l'humidité. Il ne leur manque que du calorique, et c'est ce que le plâtre vient leur donner. Pour m'en assurer, je me suis servi de trois thermomètres à bains; je les ai déposés pendant quelques heures dans un vase rempli d'eau froide, afin de les mettre en concordance, après quoi j'ai pris trois autres vases égaux; dans l'un, j'ai versé de l'eau pure; dans le second, j'ai mis une cuillerée de plâtre et quinze fois autant d'eau par-dessus; dans le troisième, de la cendre de foyer et de l'eau dans les mêmes proportions; au bout d'un quart-d'heure le thermomètre du vase au plâtre était monté d'un degré, échelle de Réaumur; au bout d'une demi-heure, de deux degrés, après quoi il est redescendu; les deux autres n'ont marqué aucun changement de température.

Le plâtre que j'ai employé était vieux et éventé; certainement il eût produit beaucoup plus de chaleur s'il avait été frais cuit et frais pulvérisé. Supposons, pour un instant, que de très-bon plâtre,

dans les circonstances les plus favorables, pût faire acquérir à l'eau quatre degrés de chaleur de plus qu'elle n'aurait naturellement en tombant des nuages ; quel avantage procurerait ce liquide au terrain où il s'infiltrerait, sur celui où ne tomberait qu'une eau de pluie presque glacée. Il déterminerait un développement prompt dans les plantes dont il favoriserait la végétation ; leurs racines, prenant de l'accroissement, iraient chercher plus profondément en terre des sucs nourriciers, et les feuilles se multipliant et s'élargissant en proportion, pomperaient dans l'atmosphère les gaz qui s'unissent aux végétaux et les fortifient.

La chaleur et l'humidité sont tellement propices aux plantes de l'espèce de la luzerne, du trèfle et du sainfoin, que dans le midi de la France, la luzerne se coupe quatre et cinq fois, par l'effet des irrigations ; dans l'Italie, sept à huit fois ; et en Espagne, près de Malaga, jusqu'à quatorze fois, dit M. *Délaborde*, dans son *Itinéraire d'Espagne*.

Reconnaissons donc que si dans le midi des arrosemens humides et frais sont nécessaires, dans le nord il en faut de desséchans et de chauds, surtout dans le printems, et que c'est le plâtre qui nous les procure.

D'après ce système, appuyé de preuves, il

semblerait très-facile d'expliquer pourquoi trop de plâtre brûle les plantes et dessèche le terrain ;

Pourquoi il ne fait point d'effet sur les terres qui en sont saturées ;

Pourquoi les prairies où l'eau séjourne à la superficie, n'en éprouvent aucun avantage ;

Pourquoi il est nécessaire de semer le plâtre au printems et au moment où les feuilles commencent à pousser ;

Pourquoi, enfin, il agit si différemment, au dire de tant de cultivateurs, et que les uns en font un éloge complet, tandis que les autres le regardent comme sans vertu, d'autres même comme nuisible.

Cependant, tout en accordant beaucoup d'influence au calorique contenu dans le plâtre, et reconnu par l'expérience que j'ai citée plus haut, je n'abandonne point l'idée que le plâtre peut aussi nourrir les plantes par les matières animales et végétales qu'il contient ; ni une autre idée que j'ai depuis long-tems, que le soufre ou l'acide sulfurique dont il est imprégné, contribue à éloigner, et peut-être à faire périr une grande quantité d'insectes microscopiques qui fatiguent la plupart des végétaux par leur trop grande multiplicité (3).

Si tout à la fois le plâtre réchauffait la terre, s'il nourrissait les plantes et s'il les débarrassait

d'insectes destructeurs, assurément on ne serait plus étonné des effets dus à son application. Je crois avoir suffisamment démontré dans ce mémoire les deux premières qualités que je lui attribue; j'espère quelque jour donner des preuves très-convaincantes de la troisième, et par ce moyen faire connaître les causes incontestables de son efficacité sur les plantes, dont il favorise la végétation d'une manière si extraordinaire.

NOTES.

(1) « Le sulfate de chaux en masses impures, est « celui qu'on appèle vulgairement *pierre à plâtre*. Il « est mêlé ordinairement avec de l'argile, du sable, « du carbonate de chaux, et contient des débris d'ani- « maux et de végétaux. (Thénard, art. *sulfate de « chaux*).

« La pierre qui fournit le plâtre commun à Mont- « martre, près Paris, est une forte brêche formée de « petits cristaux grenus, de sulfate de chaux et de « lames très-tenues de carbonate calcaire. (Fourcroy, art. *plâtre commun*, *Encyclop. méthod.*).

« Le gypse commun ou sélenite, qu'on retire de « Shotover, près d'Oxford, contient une grande quan- « tité d'eau; sa composition peut être exprimée par

« acide sulfurique, une proportion . . . 75
« chaux *id.* *id.* 55
« eau deux proportions . . . 34

(Davy, *Elémens de Chimie agricole*).

« Un quintal de gypse, contient 30 acide sulfurique, « 32 terre pure, 38 eau; il perd à-peu-près 20 p. 100 par « la calcination. (CHAPTAL, art. *sulfâte de chaux*, *Elémens de Chimie*.)

M. BOSC, *Annales d'Agriculture* du 31 août 1823, prétend, page 241, que le plâtre de Paris contient, lorsqu'il est cuit, de la chaux libre.

(2) « L'acide sulfurique mêlé avec de l'eau, s'é- « chauffe au point de lui communiquer un degré de « chaleur supérieur à celui de l'eau bouillante. Si on « bouche l'extrémité d'un tube de verre, qu'on y mette « de l'eau et qu'on le plonge par le bout fermé dans « un verre moitié plein de ce même liquide, on « pourra porter à l'ébullition l'eau contenue dans le « tube, en versant de l'acide sulfurique sur celle qui « est dans le verre. (CHAPTAL, art. *acide sulfurique*, *Elémens de Chimie*).

« On produit environ 84°. de chaleur, en mêlant « 250 grammes d'acide concentré avec 250 grammes « d'eau. On en produit plus de 105 en employant « une fois plus d'acide et une fois moins d'eau, etc. (THÉNARD, art. *acide sulfurique*.)

« L'acide vitriolique attire l'eau si puissamment, « que quand il est très-concentré, il se fait à l'ins- « tant du contact un bouillonnement accompagné de « vapeurs considérables et d'un bruit pareil à celui « d'un fer rouge ou d'un charbon ardent que l'on « éteint dans l'eau. (FOURCROY, art. *acide vitriolique*).

DAVY, en parlant de la chaux, dit simplement

que mise en contact avec l'eau, elle dégage une vive chaleur.

M. Thénard, en traitant des oxides qui se dissolvent dans l'eau, parle plus positivement : « On estime à « près de 300°. la chaleur qui se dégage dans le mé« lange de l'eau avec la chaux. »

(3) « Il y a diverses substances chimiques qui sont « nuisibles ou mortelles aux insectes, sans être con« traires à la végétation, quelques-unes même la fa« vorise. Plusieurs ont été mis en usage avec des succès « variés. Un mélange de soufre et de chaux détruit « les limaçons, mais ne préserve point les jeunes « pousses des turneps, des ravages des mouches, etc. (Davy. *Elémens de Chimie agricole*).

« Les insectes ne sont pas moins dommageables que « les plantes parasites.

« Si on voulait faire l'énumération de tous les en« nemis du règne végétal, il faudrait dresser un ca« talogue de la plus grande partie des êtres qui ap« partiennent à la zoologie. Chaque espèce de plantes « est, pour ainsi dire, le siège de quelques familles « d'insectes ; et depuis la sauterelle, la chenille et le « limaçon, jusqu'aux aphis, une quantité innombrable « d'animalcules désolent les végétaux et vivent à leurs « dépens. (*Extrait de* Davy).

RAPPORT

Fait au nom de la Section de Littérature sur l'ouvrage de M. F.-X. Aubéry, intitulé : Annales du Royaume de France, de 1715 à 1787 ;

Par M. Boscheron Desportes fils.

Séance du 16 *août* 1823.

Cet ouvrage, dont vous avez bien voulu, Messieurs, me confier l'examen, n'est, à ce qu'il paraît, qu'un morceau détaché et comme l'échantillon d'un travail étendu qui embrassera, dans son ensemble, les siècles de la monarchie ; il porte pour épigraphe ces paroles attribuées à Anne d'Autriche : « *Allez, travaillez en paix,* » *et faites tant de honte au vice qu'il ne reste* » *plus que de la vertu en France.* ». Tel est le texte éminemment moral dont l'auteur, M. Aubéry, a entrepris le développement. L'esprit qui l'a guidé, le but vers lequel il a tendu, sont expliqués plus clairement encore dans une courte préface où il annonce que le désir d'être utile à ses jeunes compatriotes a constamment animé et dirigé ses efforts. L'étude de notre propre histoire, dit-il, est la meilleure des

études pour être bon père, digne fils et sujet heureux. Il suffit d'être Français pour applaudir à une assertion qui n'est point, d'ailleurs, exclusivement applicable à nos fastes, mais que le suffrage unanime des esprits éclairés de tous les tems a érigé en vérité absolue. Par tout, en effet, où la civilisation a pénétré, l'histoire du pays a été le principal objet de l'attention publique, et l'on a mis une sorte d'orgueil à rendre un véritable culte à la mémoire des ancêtres. Les formes de ce culte ont dû varier suivant les tems, les lieux et les religions: ainsi, des peuples superstitieux ont exagéré le respect pour les morts, en le prodiguant à des restes inanimés; les uns leur construisirent des asyles dont la splendeur et la durée nous étonnent encore aujourd'hui; les autres ne se séparent jamais de ces froides dépouilles et poussent ce qu'on pourrait appeler le fanatisme de la piété filiale jusqu'à les faire asseoir à leurs tables, à certaines époques de l'année. Il appartenait à l'ignorance, et surtout à l'idolâtrie, de confondre ainsi le soin matériel du tombeau avec ces leçons toutes morales, avec ces instructions purement intellectuelles qu'il faut seulement lui demander. Une pareille méprise ne saurait plus avoir lieu dans l'état actuel de nos sociétés; ce ne sont plus des corps insensibles ni de muet monumens qu'elles inter-

rogent pour recueillir les souvenirs précieux de ceux qui contribuèrent à leur gloire et préparèrent leur prospérité : elles s'adressent à l'histoire, qui raconte leurs actions. Dans ce tableau du passé, destiné à être la leçon de l'avenir, où le précepte est tout en exemples, se rencontrent à la fois et les meilleurs élémens de l'éducation, et les principes les plus sûrs de la conduite publique et privée ; en un mot, la théorie et la pratique de toutes les vertus. Riche en mémoires particuliers et en documens partiels sur différentes époques de nos Annales, notre littérature en est encore à désirer un corps d'histoire complet, et qui présente la réunion des qualités qu'exige une si grande entreprise.

Ce n'est point ici lieu de se livrer à des regrets sur l'absence de cet ouvrage vraiment national, ni de manifester les espérances que nous devons justement conserver de le posséder un jour. Je me contenterai de remarquer que jusqu'à son apparition, la carrière reste ouverte aux écrivains qui, sans prétendre au nom d'historien, n'aspirent qu'au titre plus modeste d'annaliste, et se renferment dans les limites qu'il leur impose, c'est-à-dire dans un récit simple, rapide et fidèle des événemens, de leurs causes et de leurs effets. Tel a dû être le plan de M. Aubéry.

Vous n'attendez pas de moi, sans doute, que j'entre ici avec lui dans l'analyse détaillée des faits qu'il a retracés. Elle ne vous offrirait que des souvenirs presque contemporains ; et d'ailleurs un semblable examen ne serait pas, peut-être, exempt d'inconvéniens. L'histoire, surtout celle des tems qui nous ont immédiatement précédés, tient de trop près à la politique pour qu'il soit toujours facile de garder le silence sur celle-ci, en parlant de la première. Aujourd'hui, plus que jamais, ces deux sciences sont devenues tellement inséparables que l'appréciation du passé est une véritable arène de discussions polémiques où les antagonistes se multiplient et semblent devoir rendre toute neutralité impossible. La sagesse de vos réglemens, qui ont banni du domaine de vos occupations les matières politiques, est un heureux préservatif contre le danger de descendre sur un terrain où il est si difficile de ne pas rencontrer des adversaires : ce sera donc obéir à la fois à nos lois et aux convenances, que de me borner à vous rendre compte des impressions que m'a fait éprouver la lecture de l'ouvrage de M. Aubéry, sous les rapports littéraire et chronologique. A l'égard de la partie critique, il me sera d'autant plus permis de la considérer ici comme secondaire, que l'auteur s'est montré fidèle à la promesse qu'il fait dans

sa préface, d'être sobre de réflexions. Il est vrai qu'elles étaient presqu'entièrement exclues par la nature de son travail destiné, comme je l'ai déjà dit, principalement à la jeunesse. Cet âge a besoin d'être frappé par des images grandes et fortes, par des actions dont il faut souvent lui laisser le soin de tirer la moralité : leur impression s'affaiblirait par de longues dissertations, il vaut mieux les remplacer par une scrupuleuse exactitude à n'omettre aucun de ces traits de courage, de noblesse, de générosité et de loyauté chevaleresque dont nos fastes abondent, et c'est ce qu'a fait M. Aubéry. Il a classé les événemens presque jour par jour; et s'il n'a pas le mérite d'une méthode qui lui était traçée par la manière même dont il les envisageait, on ne peut lui refuser celui de faire sentir les liaisons qui existent nécessairement entre eux. Sans doute, le tableau qu'il parcourait n'est pas exempt de ces ombres qui tempèrent presque toujours l'éclat de ceux où figurent les hommes et leurs actions; l'occasion d'exprimer des vérités sévères a dû se rencontrer sous sa plume, et elle n'a pas reculé devant ce devoir : c'est dire assez qu'elle est impartiale, et cette qualité n'est pas si commune qu'on ne puisse encore la recommander comme un titre à l'estime. A l'égard du style de M. Aubéry, je ne dissimulerai pas qu'il peut pré-

senter quelques négligences à ceux qui attachent une juste importance à la pureté de la diction, surtout dans un livre composé pour les jeunes gens, dont il faut toujours cultiver le goût, en étendant leurs connaissances. Je dois cependant m'empresser d'ajouter que les taches qu'on peut reprocher à l'auteur sont rares, et qu'elles accusent moins chez lui un défaut qu'elles ne témoignent une manière qui lui est propre. La sienne est, en effet, vive et rapide. Il raconte simplement et n'a pas la prétention de peindre. Cette précision lui fait perdre, sans doute, en grâces et en ornemens, mais il y gagne en énergie. En un mot, c'est bien plutôt l'absence de l'élégance et d'une correction soutenue que je regrette dans son style, que ces fautes choquantes contre les bienséances littéraires, et à plus forte raison contre la langue : on les y chercherait vainement. Ma mission m'imposait le devoir d'être sincère et de ne pas vous laisser ignorer ces légères imperfections, qui ne sauraient, d'ailleurs, balancer nullement le mérite réel et solide de l'ouvrage de M. Aubéry. J'obéirai, Messieurs, avec plaisir à l'impulsion de la même sincérité, en vous manifestant l'opinion où je suis que cette production est un titre suffisant pour justifier la demande que vous a faite l'auteur d'être admis au nombre de vos correspondans.

HISTOIRE

D'UNE AFFECTION NERVEUSE ANOMALE.

Par M. BRUNAUD,

D. M., Correspondant de la Société.

Séance du 19 Décembre 1823.

Les affections nerveuses sont tellement variées ; elles peuvent revêtir un si grand nombre de formes ; elles embarrassent si souvent l'esprit, soit par le choix des premiers moyens qu'on peut leur opposer, soit souvent pour la détermination du genre particulier auquel elles appartiennent, qu'on ne saurait trop engager les médecins à faire connaître celles qui se présentent dans leur pratique avec une série d'accidens insolites capables d'en imposer et de les faire confondre avec d'autres maladies, surtout lorsque ces symptômes ou accidens sont de nature à permettre de soupçonner une affection profonde dans le tissu d'un organe important,

et qu'ils peuvent ainsi porter le praticien à abandonner à elles-mêmes des maladies susceptibles de guérison.

La maladie dont je vais tracer ici l'histoire a donné lieu à une semblable méprise; elle n'est cependant ni plus compliquée ni plus extraordinaire qu'un grand nombre d'autres dont fourmillent les ouvrages des auteurs qui se sont spécialement occupés de ce genre d'affections.

Au mois de mars 1814, étant attaché à la partie de l'armée française bloquée dans Mayence par les armées alliées, je fus consulté pour une maladie que l'on m'assura avoir résisté à tous les moyens jusqu'alors employés; en voici les détails:

M. K.**, âgé de 33 ans, originairement d'une forte constitution, d'un tempérament sanguin, et par suite, doué d'une grande susceptibilité nerveuse, après avoir fait de bonnes études et s'être livré dès sa plus tendre jeunesse à des contentions excessives de l'esprit, mena une vie des plus dissipées, et s'adonna avec excès, pendant plusieurs années, aux plaisirs de Vénus et à ceux de la table : tous ses autres momens et une partie des nuits étaient employés à lire et méditer des ouvrages de philosophie et de littérature allemande et française, quoique cette dernière langue ne lui fût pas très-familière, ce

qui exigeait nécessairement une plus grande application d'esprit. Il abandonna cette manière de vivre pour se livrer à un genre de commerce qui le forçait d'être sédentaire. Ce passage subit d'une vie passée dans le tumulte du monde et des plaisirs, à un genre de vie paisible et retirée, des chagrins et des craintes renouvelées sans cesse quelques tems après, par la persécution d'un de ses amis qui se réfugia et mourut chez lui, le jetèrent dans un véritable état d'hypocondrie. Alors dégoûts, borborigmes, douleur et tension de l'épigastre après le repas, palpitations fréquentes et anxiétés dans la région précordiale, chagrins, terreurs paniques, morosité sombre, etc. Quelque tems après avoir éprouvé les atteintes de cette maladie, les événemens politiques le privèrent du genre de commerce qu'il avait adopté : retour momentané à la santé par l'heureux effet d'une vie plus active et d'un état plus calme de l'ame ; mais aussitôt, reprise de ses anciennes habitudes qu'il continue jusqu'à l'époque où il est pris de la maladie dont je trace l'histoire.

Il y a à peu près douze ans, (en 1811) il éprouva spontanément une sorte de gêne de la respiration, qu'on regarda comme dépendante d'un resserrement spasmodique de toute la poitrine. Cet état pénible dura d'abord quinze

jours sans aucun relâche. Un médecin qui fut appelé, fit pratiquer une saignée qui fut suivie d'une affection spasmodique générale, que le malade compare au tétanos, dans un mémoire à consulter qu'il me soumit dans le tems. Pendant une année entière les accès de la maladie reparurent chaque jour à onze heures précises, et durèrent une ou plusieures heures; mais la gêne douloureuse de la respiration qu'éprouvait le malade ne cessait point entièrement pendant les momens de calme. Il consulta plusieurs médecins de Mayence, Francfort, Darmstadt, qui lui conseillèrent alternativement le quinquina, l'essence d'écorce d'orange, le trèfle d'eau, la limaille de fer, le succin, l'essence viscérale de *Klein*, l'élixir de *Robert With*, l'extrait de jusquiame, la racine de bella-dona, le sel ammoniac, le musc et une infinité d'autres substances combinées diversement d'après les principes de la poly-pharmacie allemande : les purgatifs furent également employés, mais au lieu de soulager le malade ils aggravèrent son état. Un vésicatoire qui fut appliqué sur la région épispastique occasionna le retour des accès de quatre en quatre heures. Enfin, lassé de tous les moyens qui lui avaient été proposés, il abandonna sa maladie à elle-même, et résolut de n'y plus rien faire, d'autant mieux qu'un mé-

decin de Francfort, dans lequel il avait la plus grande confiance, lui avait déclaré, en dernier lieu, que sa maladie était une affection organique du diaphragme qu'il regardait comme incurable. Environ cinq à six mois après cette époque je fus consulté; je le trouvai dans l'état suivant :

Il ne restait au lit que pendant la nuit, et le moment des accès de sa maladie; il ne pouvait se livrer long-tems à un exercice tant soit peu fatigant, il en était comme rebuté par la faiblesse habituelle dans laquelle il se trouvait; l'appétit était bon, mais il ne pouvait jamais le satisfaire pleinement à cause du retour fréquent des accès; il éprouvait constamment à la région et au corps même du diaphragme un sentiment de constriction pénible qui gênait les mouvemens de la respiration et les rendait douloureux; l'inspiration était profonde et l'expiration difficile par la violence de cette sorte de spasme, ce qui le portait à ouvrir la bouche comme dans l'action de bailler afin d'obtenir, disait-il, une plus grande quantité d'air, et faire ainsi cesser cet état de gêne. Cependant en attendant cette forte expiration à laquelle il attribuait le soulagement qu'il cherchait à se procurer de cette manière, et qu'il n'obtenait qu'avec peine, la respiration ne paraissait être que

plus petite et plus serrée que hors les accès, ce qui m'a fait penser que l'expiration vive et forte dont le malade semblait attendre du soulagement, n'était autre chose que la diminution ou la cessation subite et instantanée du spasme continuel dont le diaphragme était le siége, et qui gênait et rendait l'expiration douloureuse en tout tems, particulièrement pendant les accès de cette étrange maladie. Lorsque ces accès revenaient, quelque fût la cause qui déterminât leur retour, tous les accidens qui les accompagnaient, semblaient partir comme par irradiation de la partie du diaphragme où le malade éprouvait incessamment l'espèce de constriction spasmodique dont je viens de parler, et qui probablement avait fait croire que la maladie était due à une lésion organique des fibres charnues de ce muscle. Sa respiration alors était difficile; elle n'était libre que dans de courts intervalles, et lorsque l'espèce d'état convulsif du diaphragme avait momentanément cessé : c'est particulièrement dans ces momens que le malade ne cessait d'ouvrir la bouche comme s'il eût manqué d'air; il était obligé de faire des efforts continuels pour faire cesser cet état et obtenir une expiration libre et forte; et si quelqu'un ou quelque chose dérangeait l'attention qu'il mettait à y parvenir, il ne le pouvait ensuite

que difficilement, encore pour cela avait-il besoin souvent de se mettre la main sur la bouche afin d'interrompre pendant un moment la communication de l'air extérieur avec celui contenu dans les voies bronchiques. En même-tems spasme de tous les muscles qui servent à la respiration, et même, sentiment d'un resserrement très-marqué du poumon : la contraction spasmodique du diaphragme se faisait alors également ressentir au dos, à l'endroit de l'insertion postérieure de ce muscle, qui semblait refouler en avant les viscères abdominaux, elle se communiquait aussitôt aux muscles du dos, de la face, des membres, et donnait lieu à des contractions et à des distorsions violentes de ces parties : le malade éprouvait aux mains et aux bras, un froid vif parfaitement sensible au toucher, et qui se prolongeait un peu après l'accès ; le spasme se faisait aussi sentir à l'extérieur du crâne ; et à l'intérieur, circulairement à toute l'étendue de la masse cérébrale ; et en même-tems une sorte de fourmillement à la partie antérieure de la tête. Aussitôt, pâleur de la face ; altération des traits ; les yeux éteints ; regard abattu et comme mourant ; angoisses ; découragement ; crainte de la mort par suffocation ; bouche sèche ; déglutition difficile, même celle de la salive, à cause de la vive contraction du pharinx ;

pouls faible et concentré; borborigmes; éructations avec soulagement; quelquefois pleurs et ris involontaires : le malade ne perdait point connaissance et entendait ceux qui l'entouraient, mais souvent sans pouvoir leur répondre. Les accès duraient une demi-heure, une heure ou une heure et demie au plus; depuis quelque tems leur retour n'était plus périodique comme dans le commencement de la maladie; quelquefois il avait lieu spontanément et à des heures indéterminées : il était ordinairement provoqué par l'attention que le malade mettait à une occupation quelconque; l'exercice de la réflexion prolongée trop long-tems sur le même sujet, la plus légère contrariété, l'acte du coït, les excès de table, l'action de lire ou d'écrire, le mouvement vif et précipité de quelques corps, le cours lent et majestueux du Rhin, le mouvement d'une voiture ou de tout autre corps ambulant, quoique ce bruit ne l'incommodât que faiblement, lui causaient des vertiges et même déterminaient l'accès, s'il s'obstinait à les regarder attentivement; alors il en était détourné malgré lui par les accidens qu'il éprouvait aussitôt. La respiration était plus gênée lorsqu'il était courbé que lorsqu'il se tenait dans une position verticale : il tombait souvent dans le plus grand découragement par la crainte sans

cesse renaissante d'être atteint d'une affection organique incurable. La fixité et la persévérance du sentiment de gêne qu'il éprouvait vers la région épigastrique l'entretenaient dans cette idée funeste qu'on lui avait inconsidérément donnée, et quoiqu'il déférât souvent à l'opinion où j'étais que sa maladie était nerveuse, j'avais besoin de la lui reproduire incessamment pour le tranquilliser et chasser de son esprit l'appréhension d'une mort prochaine.

Les moyens de traitement que je lui proposai furent pris de la philosophie morale, de l'hygiène et quelques-uns de la pharmacie. Je l'engageai à faire tous ses efforts pour donner à ses idées une direction opposée à celle qu'elles avaient prise; je lui dis tout ce qu'il me fut possible pour bannir de son esprit alarmé, la crainte d'une mort par suffocation, qui le suivait partout; je lui démontrai l'erreur où l'avait jeté à cet égard un de ses consultans; je l'encourageai à vaincre la pusillanimité honteuse qu'il montrait à son âge, lui qui avait toujours médité la vie des hommes les plus célèbres de l'antiquité qui, comme Socrate, Phocion, Caton d'Utique, avaient su mourir sans crainte et sans faiblesse; qu'il devait savoir d'ailleurs, que cette loi s'étendait à tous les êtres vivans, enfin qu'il ne pouvait éviter d'en recevoir de

long-tems le coup fatal, qu'en éloignant de son esprit toutes les chimères qu'il s'y était mises et en se soumettant avec résignation à tout ce que j'exigerais de son courage et de sa persévérance : je l'assurai, surtout, que son état n'était pas dû à une affection organique, mais à une lésion de l'irritabilité nerveuse, et que, sans crainte de le tromper, je pouvais lui affirmer qu'elle était susceptible d'une guérison radicale. Je lui conseillai de fuir la solitude, de ne composer sa société habituelle que de personnes gaies, capables de lui procurer d'agréables distractions; de se priver de lire, d'écrire et de méditer; de se lever dès le point du jour, de faire une promenade chaque matin et toujours avec quelqu'un, de la continuer autant que possible pendant plusieurs heures, de ne jamais la pousser jusqu'à la fatigue, de la recommencer tous les soirs, de se livrer pendant la journé à l'équitation, à l'escrime, ou à quelques jeux qui exigent des mouvemens continuels et peu fatigans, comme celui du billard, du volant, etc. Pendant deux mois consécutifs que je l'accompagnai dans ses promenades, il ne m'entretenait que de sa maladie quelqu'effort que je fisse pour l'en détourner et diriger son esprit sur des sujets plus agréables. Chaque jour il faisait trois repas légers et ne prenait

pas de vin pur. Toutefois, comme pendant les accès de la maladie un peu de vin blanc du Rhin le soulageait, je lui permis d'y recourir dès qu'ils reviendraient. Je lui défendis expressément l'usage des boissons excitantes et spiritueuses, telles que le café, le thé, les liqueurs alcoolisées : mais comme depuis long-tems il avait contracté l'habitude du café, je lui en permis chaque matin une tasse légère mitigée avec le lait. Je m'appliquai à lui faire sentir l'inconvénient de se livrer aux plaisirs de Vénus pendant les cinq ou six premiers mois que devait durer son traitement; et en effet, un jour après s'y être livré, malgré la défense que je lui en avais faite, il éprouva successivement plusieurs accès en peu d'heures. Je lui conseillai de ne point dormir pendant la journée, de ne point se livrer à un trop long sommeil pendant la nuit et de tenir alors les croisées de son appartement entre-ouvertes, parce que j'avais eu occasion d'observer que l'air renfermé et certaines odeurs, déterminaient aussi le retour des accès. Du reste, son régime était composé de viande de bœuf, de veau, de mouton, de volaille, d'œufs, de légumes et de fruits, autant qu'il était possible de se procurer ces sortes d'alimens pendant le blocus; j'en proscrivis les pâtisseries et les ali-

mets trop épicés. On lui faisait, deux fois par jour, des frictions sèches avec un morceau de flanelle, tantôt sur la moitié supérieure, d'autres fois sur la moitié inférieure du corps. Je lui conseillai de prendre un bain tiède de deux en deux jours, lorsque la chaleur atmosphérique aurait atteint le 10° ou 12°. dégré du thermomètre de Réaumur : en attendant je lui fis appliquer huit sangsues à l'anus et prendre quelques pédiluves. Chaque matin avant la promenade, et quelquefois dans la journée, il se faisait des affusions d'eau froide sur la tête. Pendant quelques jours seulement, il prit un bol fait avec 3 grains de musc, un grain d'extrait gommeux d'opium et un demi-gros de feuilles d'oranger en poudre : il renonça promptement à ce remède, parce qu'au sentiment de calme qu'il ressentit de son usage, succéda un violent accès de sa maladie qu'il attribua à l'action du musc et qu'il aurait dû plutôt attribuer à une émotion vive que lui causa la présence d'une personne. Je lui fis appliquer sur la région épigastrique un topique composé de thériaque et saupoudré de six grains de musc, de quinze grains de camphre et d'un demi-gros de castoréum. Ces médicamens n'ayant produit que peu d'effet, le malade y renonça promptement. Je me bornai alors à faire prendre

chaque soir une forte infusion de germandrée, à faire continuer l'exercice auquel il se livrait chaque jour en l'augmentant progressivement à mesure que ses forces revenaient, et à maintenir le régime que je lui avais prescrit. Au bout de deux mois son état s'était sensiblement amélioré : les accès ne revenaient plus aussi souvent et ils étaient beaucoup moins intenses. Les promenades et l'escrime qui, dans le commencement, le fatiguaient excessivement, lui devinrent plus agréables et il en supportait l'exercice bien plus long-tems que lorsqu'il fut confié à mes soins ; enfin il se livrait sans peine au travail et faisait pour ses intérêts ce qu'il n'aurait pas pu faire avant sa maladie. La remise de Mayence aux alliés ayant obligé l'armée française de quitter cette ville, j'ai cessé de le voir ; et depuis je n'en ai reçu aucune nouvelle : seulement j'ai su qu'il avait fait un voyage assez long, ce qui peut faire présumer qu'il est arrivé à une guérison aussi parfaite qu'on pouvait l'obtenir en pareil cas.

Je ne pense pas que la maladie que je viens de décrire soit l'angine pectorale de Macbride, quoiqu'elle paraisse avoir quelque analogie avec elle. Il me semble encore qu'elle n'offre ni les caractères de l'asthme convulsif, ni ceux d'une affection organique du diaphragme. La nature et

l'ensemble de ses symptômes, et leur diminution assez prompte par les seuls moyens hygiéniques, m'engagent à la regarder comme une névrose, quoiqu'il soit difficile d'en déterminer le genre et l'espèce; aussi l'ai-je présentée comme une affection nerveuse anomale, lui reconnaissant d'ailleurs quelque rapport avec la maladie connue sous le nom *de crampes nerveuses de la poitrine.*

RENOUVELLEMENT DU BUREAU.

La Société, conformément à ses statuts, a procédé dans sa dernière séance de décembre 1823, au renouvellement de son bureau. Les membres qui étaient en exercice ont été continués, et le bureau se trouve composé comme il suit, pour les années 1824, 1825 et 1826 :

Président, ... M. De la Place de Montévray.
Vice-Président, . M. le Comte Jules de Tristan.
Secr.-Gén.-Arch., M. Pelletier.
Secr.-particulier, M. Benoist-Latour.
Trésorier, ... M. Guyot aîné.

Certifié,

Le Secrétaire-général,

PELLETIER.

DE LA COMPTABILITÉ AGRICOLE,

Par M. Mallet de Chilly.

Séance du 9 janvier 1824.

Le Gouvernement, en envoyant aux Sociétés Savantes l'ouvrage de M. *Collin de Plancy* sur l'administration et la comptabilité agricole, a sans doute voulu éveiller l'attention publique sur un point d'intérêt trop négligé parmi nous. Certainement il ne suffit pas aux cultivateurs d'obtenir, en résultat de leurs travaux et de leurs avances pécuniaires, une somme quelconque de bénéfice net; il faut encore que ce bénéfice soit aussi élevé que possible; il leur devient donc utile et nécessaire de connaître quelle branche de leur industrie est la plus avantageuse, et comment ils peuvent la rendre telle. Cette connaissance, ils ne peuvent l'acquérir que par la comptabilité, qui leur fait voir distinctement pour chaque objet, les vices et les défauts de sa culture; l'avantage d'entretenir des bestiaux d'une plus belle race pour obtenir de plus grands profits; l'obligation de se servir de meilleurs instrumens aratoires, et celle d'adopter un assolement meilleur, pour diminuer les frais d'exploitation.

L'ignorance du produit net des terres et des bestiaux est général dans ce département. Nos cultivateurs conduisent aux marchés leurs céréales, et ne savent point ce qu'elles leur coûtent. S'ils les y vendent à perte, ce que je crois, ils ne cherchent point à le savoir, et ne s'inquiètent point des moyens par lesquels ils pourraient au contraire trouver des bénéfices dans leur culture. Cette ignorance leur est donc bien préjudiciable. Elle l'est aussi au gouvernement, parce que les renseignemens qu'il pourrait obtenir étant plus certains que ceux qu'il a eu jusqu'à ce moment, lui feraient prendre des mesures convenables pour assurer la prospérité de notre agriculture, convaincu qu'il serait que les pertes du laboureur tendent à diminuer les productions des céréales et à amener des disettes dans des tems plus éloignés. Quand la culture assure des bénéfices suffisans aux cultivateurs, elle ne peut être que florissante, et les produits sont toujours abondans.

Il est tellement vrai que les renseignemens suffisans sur les produits de nos récoltes ont manqué au gouvernement, que lorsqu'il a fait faire des achats de grains à l'étranger, achats qui ont toujours été nuisibles à notre culture, ces achats, tout immenses qu'ils aient été, n'ont jamais fourni à la France plus de deux à trois

jours de subsistance. La vue de ces approvisionnemens, l'inquiétude qui se manifestait par la raison qu'ils avaient lieu, portaient le peuple à croire à un véritable danger de famine, et alors la crainte excitait une foule de pères de famille à mettre en réserve autant et plus même de grains ou de farine qu'il n'en arrivait de l'étranger. Que resultait-il de ces achats et de cette crainte imaginaire? notre or s'était écoulé, et le blé paraissait tout d'un coup en trop grande abondance sur nos marchés, par la concurrence de la nouvelle récolte avec les grains de l'étranger, dans un moment où ceux-ci devenaient inutiles; car il est bon de remarquer qu'ils arrivaient presque toujours, du moins en majeure partie, dans cette circonstance. L'influence de cette concurrence se prolongeait beaucoup au-delà de la première année, et le cultivateur était ainsi obligé de livrer à vil prix, pendant toutes les années suivantes, le produit de ses récoltes. L'expérience de cent années prouve ce que je dis ici.

Ainsi une comptabilité agricole est nécessaire sous deux points de vue, celui de l'intérêt du fermier et celui du gouvernement. Déjà plusieurs agronomes, français et étrangers, se sont occupés à nous en donner des modèles et à en rechercher les élémens. Tous ont échoué, parce que

les modes de comptabilité qu'ils présentaient étaient au-dessus de l'intelligence de la plus grande partie des propriétaires-cultivateurs; il faut, pour obtenir leurs suffrages, leur en présenter une qui soit facile, claire et peu embarrassée. Celle de M. *de Plancy*, qui ne consiste qu'en tableaux, ne peut pas leur convenir, car je dirai avec Thaer, *que cette manière de tenir des livres de compte me paraît très-difficile.* Des tableaux peuvent admettre facilement des erreurs, et ces erreurs ne sauraient y être facilement reconnues.

Toute comptabilité doit toujours avoir pour but de nous éclairer sur chacun des objets qui la compose. En posant ce principe, qui me paraît incontestable, je suis plus fermement porté à penser que les tableaux de M. *de Plancy* ne peuvent établir une bonne comptabilité; car, en les décomposant, je n'ai su obtenir le prix net ou brut d'aucun des produits agricoles; c'est cependant là le véritable but. Quand on peut reconnaître ce qui produit de la perte dans une exploitation, on peut souvent y trouver un remède. Quand on n'attend que le résultat général, on ignore ce qui a produit le plus, ce qui a donné le moins, ce qui a causé de la perte; alors il ne peut y avoir d'amélioration d'aucune espèce, puisqu'il n'y a rien de démontré.

Par exemple, je crois que la culture des fromens produit peu de profit dans ce moment. Je dois donc être porté à améliorer cette partie de ma culture; mais je ne sais comment je l'améliorerai et sur quels objets je fixerai particulièrement mon attention pour obtenir ce résultat. Au moyen d'une comptabilité suffisante, je pourrai voir que les deux chevaux d'une charrue, avec leur conducteur, en y comprenant tous les frais nécessaires, me coûtent 6 fr. par jour si je nourris mes chevaux avec du foin au prix de 3 fr. le quintal. Je concevrai facilement que je diminuerai cette dépense en cultivant du trèfle, parce qu'un arpent de trèfle produit le double d'un arpent de pré; et si j'ai des terres propres à la culture de la luzerne, cette dépense des chevaux sera encore diminuée par mes récoltes de luzerne, parce qu'un arpent de luzerne produit 3 ou 4 fois plus qu'un arpent de pré. Je serai donc en mesure, par ces cultures, de tirer plus de profit de la vente de mes céréales, puisqu'elles m'auront coûté moins de frais pour les récolter, par l'économie de la nourriture de mes chevaux.

Ce profit peut-il encore s'accroître? c'est ce que je remarquerai encore dans ma comptabilité; les frais de labours y sont la partie la plus dispendieuse de l'exploitation. Je cherche

de nouveaux moyens d'économie, et je trouve un assolement qui ne me demandera qu'un seul labour pour ensemencer mon froment, au lieu de trois que j'ai donné jusqu'à ce jour. J'emploie ce nouveau mode de culture, et je réussis. C'est ainsi que je trouve des bénéfices à cultiver un grain qui ne produit que de la perte à tous mes voisins.

Cet exemple démontre donc ici qu'il y a nécessité d'avoir un compte bien fait de chacune des branches de l'industrie rurale. C'est cependant ce qu'il est impossible d'obtenir par les tableaux de M. *de Plancy*.

Mais si la comptabilité de cet auteur ne me paraît pas bonne, je trouve dans ses tableaux d'administration agricole, une multitude de renseignemens qui peuvent guider les jeunes cultivateurs. J'y ai cependant remarqué quelques erreurs, et je me crois obligé de les faire connaître. Il recommande d'arroser les fumiers trois ou quatre fois pendant l'été. Ce precepte paraît dépendre d'un mauvais assolement ; car dans un bon cours de récolte il n'y a pas ou il y a très-peu de fumier à cette époque dans les cours de fermes. On épargnerait les frais et les soins de l'arrosement des fumiers en les transportant aussitôt, ou peu de tems après leur confection, sur les terres, pour la culture des

pois, vesces, raves, pommes de terre, etc., etc. Dans cet état ils agissent comme amendement et comme engrais.

Une autre erreur de M. *de Plancy* est de ranger parmi les engrais composés, le plâtre et la chaux. Ils ne sont cependant que des amendemens, et cela est tellement vrai, qu'ils ne peuvent remplacer les fumiers.

En étudiant sa comptabilité pour reconnaître la facilité et les avantages du mode qu'il offrait aux cultivateurs, j'ai été entraîné à croire que celle qui pouvait convenir le plus devait se modeler sur cette tenue des écritures que les commerçans appèlent *partie simple*; mode d'écriture qui effectivement convient au plus grand nombre.

Ces écritures en partie simple ne consistent qu'en débit et en crédit. Il ne peut exister un débit qu'il n'y ait lieu à faire un crédit. Par exemple : le maréchal a ferré les chevaux, on débite les chevaux pour les fers et on crédite la caisse pour le paiement du maréchal.

Il ne faut que deux registres pour tenir cette comptabilité, le livre-journal et le livre des comptes courans. Tous les dimanches on peut porter, si on ne le fait pas tous les jours, soit en débit, soit en crédit, tous les objets de comptabilité sur le livre-journal, et chacun de ces

objets doit être reporté séparément sur la partie des comptes courans auxquels il a rapport. La justification de report aux comptes courans se fait au moyen d'un chiffre que l'on écrit sur la marge du livre-journal, et qui indique la pagination du compte.

Il faut peu de tems pour tenir une comptabilité de cette manière; les travaux des champs ne portent pas, dans ce département, sur une multitude d'objets. On pourrait distribuer les fourrages, etc., pour 8 jours aux chevaux, aux bestiaux, aux volailles. En 5 ou 6 lignes ces débits et crédits seraient ainsi établis pour une semaine. Le tems employé à la culture des terres, etc., pourrait aussi être établi sommairement pour chacune des récoltes, aussi bien que celui pour la rentrée des récoltes, et le transport des engrais.

L'emploi du tems des ouvriers et journaliers n'est pas sujet à plus de difficultés. On ne change pas leurs occupations de quart-d'heure en quart-d'heure. D'ailleurs, si cela était, on pourrait établir des compensations, et le jugement suffit pour les opérer.

La dépense des domestiques à l'année doit se trouver inscrite au livre-journal au fur et mesure que leurs gages leur seront payés suivant l'emploi que l'on fait d'eux dans la ferme. Ainsi le berger

est débité, quand on le paie, au compte des bêtes à laine qu'il soigne, afin que la dépense, comparée avec la recette, procure le résultat net.

Le journal peut donc s'établir en peu de tems et avec facilité. Néanmoins, il n'est pas toujours possible de mettre le prix et la valeur de chacune des journées, etc., avant la fin de l'année; parce qu'on ne peut pas connaître avant cette époque tous les frais de nourriture des hommes et des chevaux, les dépenses faites chez le charron, le vétérinaire, etc. Ces prix peuvent rester en blanc jusqu'à la fin de l'année sans inconvénient. Alors il devient facile de les obtenir d'un trait de plume. La dépense étant connue, il faut la diviser par le nombre de journées auxquelles elle est applicable, et cette valeur étant obtenue, peut se reporter à chacun des comptes où elle est restée en blanc.

Mais si on peut agir ainsi quand il ne s'agit que d'un certain genre de dépense, il n'en est pas de même pour fixer la valeur des fourrages. Les uns sont plus nourrissans que les autres. Le foin, par exemple, a plus de valeur que le trèfle et la luzerne ou le sainfoin. Comment donner un prix aux uns et aux autres? comment en donner aux raves et aux pommes de terre? Il est nécessaire de partir d'une base

connue pour arriver à la solution de cette difficulté. Ainsi, dans un pays où le foin se vend au marché, ce qui établit un cours, je calculerai la valeur de mon foin à consommer dans ma ferme à 25 pour cent plus bas que le prix moyen du marché pendant l'année; ensuite, pour connaître la valeur du trèfle, etc., je nourrirai isolément plusieurs bêtes d'un poids égal; l'une avec un poids connu de foin; la seconde de trèfle, etc., et je les pèserai tous les 3 à 4 jours pendant un mois. Celle qui pèserait le moins serait à coup sûr la plus mal nourrie; alors j'augmenterai sa portion jusqu'au moment où elle soutiendra l'égalité avec les autres. Ainsi, si je dois donner 2 livres et demie de trèfle à une bête pour soutenir son embonpoint au même degré qu'à celle qui est nourrie avec 2 livres de foin, il est évident que 2 livres et demie de trèfle ne valent pas plus que 2 livres de foin, et que telle doit être leur valeur, etc.

Ce calcul, qui peut avoir lieu pour toutes les nourritures sèches, ne peut pas être obtenu de la même façon pour toutes les nourritures relâchantes, telles que raves, betteraves et pommes de terre. Voici alors comme on doit procéder : Supposons que 2 livres de foin nourrissent bien une bête à laine, c'est-à-dire sans qu'elle perde ou gagne en poids, si on lui en re-

tanche une demi-livre et si on y substitue une certaine quantité de nourriture relâchante, il est évident qu'on aura la valeur de cette nourriture, lorsque le poids de la bête sera redevenu et se soutiendra ce qu'il était quand on la nourrissait complètement avec du foin. La quantité de nourriture relâchante fournie, équivaudra alors à la demi-livre de foin qu'on a retirée.

Ces expériences une fois faites resteront pour tous les tems, et les cultivateurs se seront éclairés sur les cultures qui leur seront les plus avantageuses pour élever des bestiaux, en augmenter le nombre et vendre à meilleur marché sans en éprouver de la perte.

Je ne dois pas m'éloigner de ce sujet sans faire remarquer que dans le moment même où nous nous plaignions du bas prix de nos bestiaux, l'étranger en envoyait vendre aux portes de Paris. De deux choses l'une, où il perdait immensément, puisqu'il venait à grands frais suivre notre concurrence; où il avait de grands bénéfices, pour supporter ces mêmes frais. J'adopte la seconde proposition, et j'y suis porté par ces regrets amers qui se sont fait entendre sur les montagnes de la Suisse et dans les plaines de Westphalie, lorsque nos marchés ont été presque fermés à l'étranger. A quelle cause attribuons-nous le bénéfice qu'il faisait dans une

circonstance où nous perdions pour suivre sa concurrence ? Cette cause, je la trouve dans une grande multiplication de plantes fourrageuses, particulièrement de pommes de terre. Avec cette nourriture il produisait à meilleur marché et en plus grande quantité.

Je donne plus loin le tableau du livre-journal pour toute une semaine dans la saison des grands travaux, et ceux d'un compte ouvert pour le blé dans l'espace d'une année, dans deux systêmes de culture différens.

Les comptes à tenir pour la culture de la Sologne sont peu nombreux dans les fermes non améliorées. Ils consistent, 1.° caisse; 2.° mobilier de ferme; 3.° fermage et contributions; 4.° emploi du tems et nourriture des habitans et ouvriers; 5.° porcs d'engrais pour la vente; 6.° volaille; 7.° vaches; 8.° bêtes à laine; 9.° chevaux ou bœufs de travail; 10.° seigle; 11.° sarrasin; 12.° grenier; 13.° prairies naturelles. Dans d'autres circonstances ces comptes peuvent et doivent être plus multipliés; c'est à chacun des propriétaires-cultivateurs qu'il appartient d'en établir la convenance.

Ainsi, dans les pays où l'on fait des prairies artificielles, il faut leur ouvrir un compte pour connaître leur véritable valeur. Quoique leur produit soit consommé par les bestiaux, il est

absolument nécessaire d'acquérir cette connaissance ; car par ce moyen on pourra distinguer aux comptes divers des bestiaux, ceux qui auront donné plus d'avantages, puisque leur dépense sera connue aussi bien que les profits ; et quand on éleverait la valeur des fourrages à consommer au niveau des profits des bestiaux, il n'en serait pas moins évident que la formation des prairies artificielles employées à la nourriture donnerait, par la balance de leur compte, un profit produit par les bestiaux.

Tous ces comptes précédemment indiqués, devraient être additionnés en débit et crédit au bout de 12 mois, à quelqu'époque qu'ils eussent été commencés. Car si la première année d'un bail, ainsi que la dernière, offraient des différences dans le contenu du compte, cela n'aurait pas lieu pour les autres. La première année incomplète, réunie à la dernière aussi incomplète, formerait une année complète.

Les comptes étant additionnés, la somme qu'il faudrait ajouter pour rendre égaux les débits ou crédits, constituerait la perte ou le profit. Ainsi le compte des seigles s'élevant en débit plus haut que son crédit, la balance qui forme la somme nécessaire pour les rendre égaux serait le montant de la perte que le cultivateur aurait faite pour produire du seigle,

On devrait réunir toutes ces balances en perte ou profit, à la fin du registre des comptes. D'un côté on porterait toutes les pertes, en spécifiant les objets qui les auraient produites, tandis que l'on établirait sur l'autre côté tous les profits, avec la même indication. On additionnerait ensuite ces deux relevés de toutes les opérations, et la balance nécessaire pour établir une somme égale des deux côtés serait la perte ou le profit général de l'exploitation pendant une année.

Je pense que ce mode de comptabilité est très-facile à pratiquer, et n'est pas au-dessus de l'intelligence des personnes les moins familiarisées avec la comptabilité marchande. Celui qui la pratiquera y trouvera toujours les motifs de l'emploi du tems. On ne saurait pas lui en imposer à cet égard pendant son absence. Dans tous les tems, par la comparaison de ses comptes, il pourrait toujours découvrir tous les abus qui se glisseraient dans son établissement (1). Car chacun de ces comptes devra ressembler beaucoup chaque année aux précédens, si on cultive toujours de même et sans innovation.

---

(1) La plus grande partie des propriétaires qui ont fait valoir des terres et qui ont renoncé à cette occupation, doivent les pertes qu'ils ont faites au mauvais usage du tems, aux frais de culture mal entendus et au gaspillage des fourrages pour la nourriture des bestiaux.

Ainsi, pour me résumer, les comptes servent à indiquer aux cultivateurs si leurs opérations sont bien conduites, et qu'elles sont les améliorations qu'ils pourraient introduire dans leur culture; aucun autre moyen ne peut leur donner des lumières suffisantes, et si le mode de comptabilité que je leur offre est simple et facile à comprendre, ils doivent en faire usage pour leur propre intérêt.

Je crois que cette comptabilité est suffisante aux cultivateurs. Je n'ignore pas qu'on a voulu la rendre plus minutieuse, calculer ce que chaque récolte absorbait d'engrais ou en procurait; mais ces details ne peuvent convenir qu'à l'agronome qui veut connaître l'augmentation de la fertilité des terres ou leur appauvrissement. Les expériences en agriculture sont plus difficiles à faire qu'on ne le croit communément, et les données générales valent souvent mieux qu'elles.

(*Voyez les modèles de livres ci-après.*)

Pagination du Livre de compte.	25 Juillet.	DOIT. liv	s.	AV liv.
1822.				
—	**DOIV.t** ***les Chevaux*** **:**			
(E) 0	18 Mesures d'Avoine. (A)			
6	36 Bottes de Foin. (A).			
	Fers.	9	»	
	Vétérinaire.	5	»	
	Charron	12	»	
	Gages du Charretier Louis.	56	»	
	25 Dudit.			
0	**AVOIR** ***les Chevaux*** **:**			
6	Rentré les Seigles pendant 3 jours à 2 voitures, 6 journées. (B)			
	Labouré pour les Seigles, pendant 3 jours à 2 Charrues, 6 journées. (B)			
	25 Dudit.			
0	**AVOIR** ***Avoine*** **:**			
9	Fourni pour la nourriture des Chevaux, 18 mesures. (A)			
	25 Dudit.			
0	**AVOIR** ***Foin*** **:**			
10	Fourni 36 Bottes de Foin pour la nourriture des Chevaux. (A).			
	25 Dudit.			
0	**AVOIR** ***Caisse*** **:**			
17	Paiement des Fers des Chevaux. 9	..	.	
	— du Vétérinaire. 5	..	.	
	— du Charron. 12	..	.	
	— du Fauchement des Seigles. . . . 18	..	.	
	— à-compte au Charretier Louis.. . . 56	..	.	70
	25 Dudit.			
0	**DOIV.t** ***les Seigles*** **:**			
11	Paiement du Faucheur.	18	»	
	Rentrée des Seigles pendant 3 jours, 6 journées. (B) .			
	Labours pendant 3 jours, à 2 charrues, 6 jours. (B)			
	6 Journaliers pour entasser et tendre les gerbes, 6 journées, ...			

Juillet.

	DOIT. liv.	DOIT. s.	AVOIR. liv.	AVOIR. s.
AVOIR ***Emploi du Tems :***				
2 Charretiers à rentrer le Seigle pendant 3 jours, 6 journées. (C)				
2 *idem* employés à labourer pour seigle pendant 3 jours, 6 journées. (C)				
6 journaliers employé à entasser les seigles, et à tendre les gerbes aux champs, 6 journées. (C)				
25 Dudit.				
DOIT ***Emploi du Tems :***				
1 Porc de 150 livres, estimé.	45			
20 mesures de blé donné au meunier. (D)	70			

Remarques.

(A) Les prix seraient remplis à la fin de l'année, d'après un prix moyen.

(B) Les prix seront aussi remplis à la fin de l'annés, d'après la connaissance acquise de la dépense totale des Chevaux, divisée par le nombre de journées pendant lesquelles ils auront été employés.

(C) On ne peut fixer la dépense des journées des domestiques de la ferme, qu'à la fin de l'année, lorsqu'on connaîtra la dépense de leur nouriture combinée avec celle de leurs gages et divisée par le nombre de journées de travail.

(D) Par cet exemple de la comptabilité d'une semaine, qui est l'une des plus considérables parmi celles que l'on peut rencontrer dans l'année, on pourra juger du peu de tems qu'il faudra pour tenir une bonne comptabilité.

(E) La lettre O placée au-dessus des chiffres, indique que le report de l'Article a eu lieu au compte qui le concerne.

DOIT. Saison des Fromens de 7 arpens,

			Liv.
1822. — Mars.	17	7 journées de labour, à 6 liv. l'une.	42
		2 journées hersage. à 6 livr. l'une	12
Mai.	27	6 journées transports de fumiers	56
		8 journées d'ouvriers pour l'écarter.	12
Juin.	5	7 journées deuxième labour, à 6 livr. l'une. .	42
		2 journées hersage, à 6 liv. l'une.	12
Août.	5	5 journées faucheurs, à 4 livr. l'une.	20
		5 journées pour ramasser derrière les faucheurs, à 2 livr. l'une.	10
		3 journées transport des gerbes à la grange, à 6 livr. l'une.	18
		3 journées pour tendre les gerbes aux champs. à 3 livr. l'une.	9
		9 journées pour entasser en grange.	27
		2 journées pour faire les liens.	4
Sept.	27	7 journées de charrue pour enterrer les blé, à 6 liv. l'une.	42
		2 journées pour hersage.	12
		21 mesures froment pour semence.	84
		2 journées de semence.	5
Nov.	30	Payé au batteur en grange.	40
1823. — Janv.	3	Déficit au grenier par dessiccation.	7
		Transport à la ville, 1 journée à 4 chevaux. .	12
		Frais de mesurage et dépense à l'auberge . . .	15
		Loyer des terres pour 2 ans à cause de la jachère.	140
		Contributions pour 2 ans.	42
		Intérêts du capital employé pour la saison. . .	30
		Total. . .	675

an systême triennal. AVOIR.

			Liv.	s.
ov.	30	Le Batteur a livré au grenier 170 mesures de de blé, provenant de		
		(A) 1700 Gerbes, vendues à 3 liv. 10 s. . . .	595	»
		(B) *Balance* en Perte.	78	»
		Somme égale.	673	»

REMARQUES.

(A) Dans de bonnes années les produits peuvent être plus considérables. Mais alors le prix des grains est encore moins élevé que celui que j'indique. J'ai dû prendre un terme moyen pour les quantités et la valeur des blés. Si les terres sont assez fertiles pour donner constamment de meilleures récoltes, leur loyer est aussi beaucoup plus considérable. Il sera démontré, par cet exemple, que les terres pauvres coûtant autant pour leur exploitation que celles qui sont beaucoup plus riches, on ne saurait assez rechercher des moyens économiques pour leur culture.

(B) La balance de la culture des fromens dans ce compte offre pour le laboureur une perte de 78 fr. Si le blé valait 4 fr. la mesure, il aurait 7 fr. de bénéfice, ou 1 fr. par arpent, ce qui serait bien loin d'être suffisant pour le garantir de sa ruine. Car un orage ou une gelée tardive peuvent lui faire perdre 600 fr. environ. Et combien de tems ne lui faudrait-il pas travailler pour les recouvrer avec un si mince bénéfice. Quand même on pourrait rabattre quelque chose des articles de la dépense, ce retranchement ne suffirait pas encore pour assurer du bénéfice pendant un bail de neuf ans. Il faudrait que le froment pût se soutenir de 4 fr. 50 c. à 5 fr. pour lui assurer des bénéfices convenables.

Je n'ai point porté en recette la paille, parce qu'elle se convertit en fumier, le plus ordinairement, et que j'aurais dû porter en dépense une somme égale pour les fumiers nécessaires à l'engrais des terres. S'il est constant que les bestiaux en consomment une partie, il ne l'est pas moins qu'ils produisent, par leurs déjections, un équivalent, puisqu'ils se nourrissent encore avec les herbes des champs ou les fourrages secs.

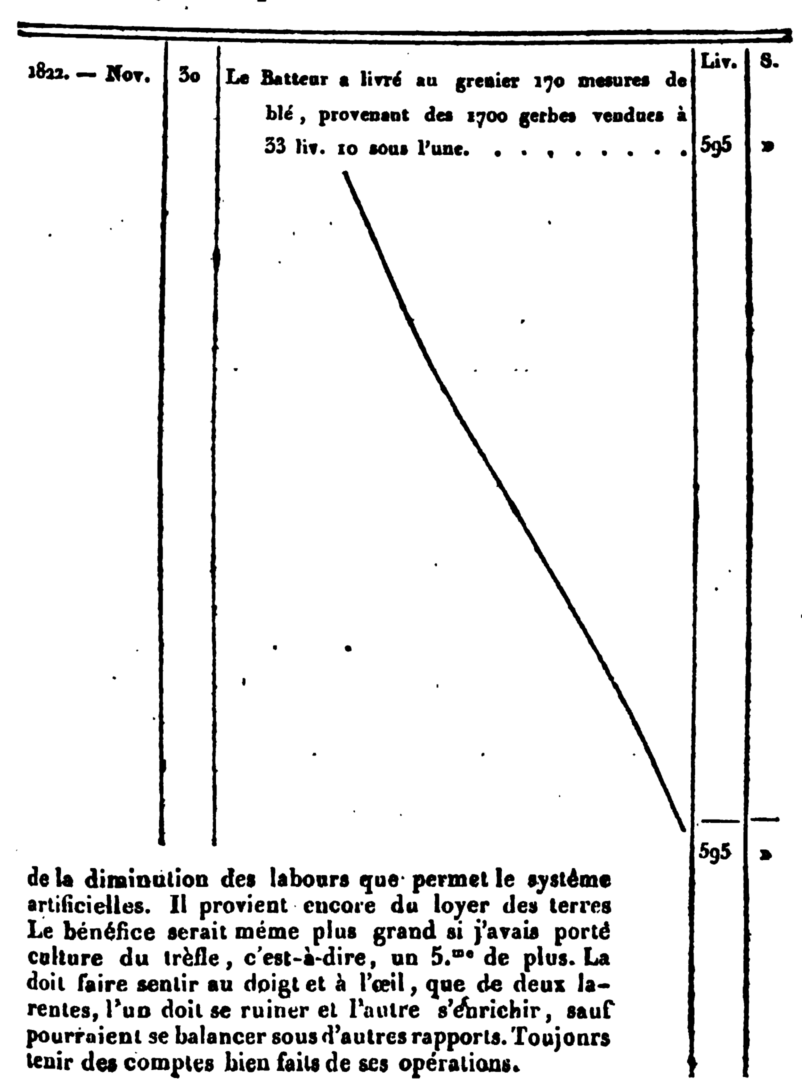
J'observe de nouveau, que je ne donne ces tableaux que pour en montrer la forme; que leur contenu ne doit pas être disputé pour les sommes qui y sont portées, quoique très-vraisemblables; que si je ne présente pas de véritables comptes qui me soient propres, quoique je cultive depuis 18 ans, cela tient à des arrangemens particuliers qui ne m'ont pas permis de tenir mes comptes dans cette forme, et qui sont peu applicables à d'autres exploitations. Je me ferai toujours un plaisir de lever toutes les difficultés qui pourraient naître dans l'esprit des personnes qui voudraient employer les moyens que je leur donne aujourd'hui pour obtenir une connaissance approfondie de leurs opérations.

DOIT. Saison des Fromens de 7 arpens,

			Liv.	S.
1822. — Août.	5	5 journées de faucheurs à 4 livres l'une. . . .	20	
		5 *id.* pour ramasser derrière les faucheurs à 2 liv.	10	
		3 *id.* transports de gerbes à la grange, à 6 l. l'une.	18	
		3 *id.* pour tendre les gerbes aux champs, à 3 l. l'une.	9	
		9 *id.* pour entasser en grange. . , ...	27	
		2 *id.* pour faire les liens.	4	
Sept.	1	7 *id.* pour enterrer la deuxième pousse de trèfle, à 6 liv. l'une.	42	
		2 *id.* pour hersage.	12	
Octobre.	1	21 mesures froment pour semence.	84	
		2 journées de semence.	5	
		2 journées de hersage pour enterrer la semence.	12	
Novembre.	30	Payé au batteur en grange.	40	
1823. — Janv.	3	Déficit au grenier pour dessication.	7	
		Transport à la ville, 1 journée à 4 chevaux. .	12	
		Frais de mesurage et dépense à l'auberge. . .	15	
		Loyer des terres pour un an.	70	
		Contributions pour un an.	21	
		Intérêts du capital employé.	15	
			423	»
		(A) *Balance* pour bénéfice. . . .	172	»
			595	»

(A) Le bénéfice de cette culture provient évidemment
quatriennal pendant lequel on cultive les prairies
qui cesse d'être double à raison de la jachère.
la récolte de blé ce qu'elle est véritablement après la
comparaison de ce tableau avec celui qui précède,
boureurs voisins qui suivent deux pratiques aussi diffé-
cependant, les autres élémens de leur exploitation qui
est-il constant, par ces deux tableaux, qu'il est bon de

dans un systême quatriennal. **AVOIR.**



			Liv.	S.
1822. — Nov.	30	Le Batteur a livré au grenier 170 mesures de blé, provenant des 1700 gerbes vendues à 33 liv. 10 sous l'une.	595	»
			595	»

de la diminution des labours que permet le systême
artificielles. Il provient encore du loyer des terres
Le bénéfice serait même plus grand si j'avais porté
culture du trèfle, c'est-à-dire, un 5.me de plus. La
doit faire sentir au doigt et à l'œil, que de deux la-
rentes, l'un doit se ruiner et l'autre s'enrichir, sauf
pourraient se balancer sous d'autres rapports. Toujours
tenir des comptes bien faits de ses opérations.

BIBLIOGRAPHIE.

PLANTES USUELLES DES BRASILIENS

Par M. Auguste de SAINT-HILAIRE,

Correspondant de l'Académie des Sciences, Membre de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, etc.

EXTRAIT DU PROSPECTUS.

Le Brésil est, sans contredit, une des parties du globe que la nature a favorisées le plus, puisqu'il présente à la fois, dans ses provinces septentrionales, la végétation pompeuse et variée des tropiques, et dans les provinces du midi, des productions presque analogues à celles de l'Europe.

Soumis au système colonial, ce beau pays resta, pendant de longues années, pour ainsi dire ignoré du reste de l'univers, et à peine même était-il alors permis à ses propres habitans de chercher à connaître les richesses de tous les genres qui les environnaient. L'arrivée du roi Jean VI à Rio de Janeïro commença enfin une ère nouvelle pour cette partie de l'Amérique; des communications s'établirent entre elle et les

diverses nations de l'Europe; les étrangers furent admis dans les ports du Brésil, et plusieurs voyageurs profitèrent de cette circonstance heureuse pour aller étudier les nombreuses productions de cette riche contrée.

M. Auguste de Saint-Hilaire fut l'un des premiers qui, dans ce dessein, se tranporta en Amérique. Il consacra six ans à parcourir une grande partie des provinces du Brésil; il s'y livra sans relâche à des recherches qui eurent l'histoire naturelle pour objet principal, et il est revenu en Europe avec des collections considérables et un grand nombre d'observations. Le résultat de ses travaux sera publié dans une suite d'ouvrages. Il se propose en ce moment de faire connaître avec détails les végétaux du Brésil les plus utiles dans les arts et la médecine.

Une planche lithographiée et dessinée avec soin représentera chacune des plantes que l'auteur voudra faire connaître. Le texte indiquera d'abord le nom systématique de la plante, ses noms usités parmi les habitans du Brésil, et l'indication de sa place dans l'ordre naturel et le système de Linné. Une phrase latine très-courte exposera les principaux caractères du végétal, et une description complète écrite en français fera connaître toutes ses parties. L'indication des lieux où il croît suivra la description. Viendront

enfin des détails sur ses usages et des observations qui, destinées principalement à ceux qui se consacrent d'une manière spéciale à l'étude de la botanique, seront imprimées en petits caractères.

Cet ouvrage fera connaître, à ceux qui se vouent à l'art de guérir, la matière médicale des contrées situées entre les sources de Rio dos Tocantins et l'embouchure du Rio de la Plata. Les botanistes y trouveront la description d'une suite de plantes nouvelles, des analyses qui, faites sur le frais, seraient difficilement inexactes, et des détails sur les affinités des végétaux. Celui enfin qui, étudiant l'histoire de peuples, cherche à s'instruire de leurs rapports avec les objets qui les entourent, puisera dans cet ouvrage quelques notions sur le parti que les Brasiliens tirent des plantes de leur patrie pour leurs besoins et pour leurs arts.

L'ouvrage paraîtra in-4.° sur beau papier, et sera composé d'environ cinquante livraisons de cinq planches chacune et d'un texte d'à-peu-près cinq pages par planche. Les livraisons seront publiées, autant que cela sera possible, de mois en mois, et la première paraîtra dans le courant de janvier 1824.

Pour laisser aux souscripteurs la faculté d'arranger les plantes d'après l'ordre qu'ils jugeront le plus convenable, chacune sera indiquée par un simple numéro et ne portera aucune pagi-

nation ; mais l'auteur indiquera dans une table l'arrangement qui lui paraît le meilleur, lorsqu'on veut prendre pour base les rapports naturels.

Le prix de la livraison sera de 5 fr. pour Paris. On ne paiera chaque livraison qu'en en prenant réception.

On souscrit à Paris chez *Grimbert*, libraire, rue de Savoie, n.° 14.

PLANTES USUELLES DES BRASILIENS.
I.re livraison.

L'ouvrage utile et intéressant que nous venons d'indiquer aux médecins et aux naturalistes, et sur lequel nous regrettons de n'avoir pas pu fixer plutôt leur attention, a commencé à paraître il y a déjà plus d'un mois. L'auteur pour connaître l'opinion des savans et profiter de leurs avis, a fait hommage de son travail à l'Académie des Sciences. L'extrait suivant du rapport que M. *de Humboldt* a fait dernièrement à cette illustre Compagnie, donnera une juste idée de la livraison que nous annonçons, et fera sentir mieux que tout ce que nous pourrions en dire, le mérite et l'importance de l'ouvrage de M. *Auguste de St.-Hilaire*. Les végétaux qu'elle comprend et qui appartiennent aux fébrifuges et aux antivermineux, ont des pro-

priétés très-prononcées, et la matière médicale européenne s'en enrichira certainement avant peu.

Extrait du Rapport fait à l'Académie des Sciences, par M. le Baron de Humboldt, *sur un ouvrage de M.* Auguste de Saint Hilaire, *intitulé :* Plantes usuelles des Brasiliens.

.... L'auteur de cet ouvrage continue à faire jouir le public des fruits d'un voyage de six années, pendant lesquelles il a parcouru une vaste portion du Brésil, de la province Cisplatine et des missions du Paraguay. La botanique et l'histoire naturelle des animaux ont été enrichies à la fois par ce savant qui, avant de quitter l'Europe, avait déjà donné tant de preuves de sa sagacité et d'une connaissance intime et des affinités des formes végétales.

Mais ce qui double le prix des objets qu'il a rapportés, ce sont les observations précieuses qu'il a faites sur les lieux mêmes, pour avancer l'étude des familles naturelles, la géographie des plantes et des animaux, la connaissance des inégalités du sol et l'état de sa culture. Aussi les savans de toutes les nations désirent-ils la publication d'un grand ouvrage dans lequel, par la munificence du Gouvernement, M. *Auguste de*

St.-Hilaire pourrait réunir tant de matériaux divers. Jusqu'à l'époque où leurs vœux seront remplis, ils applaudiront avec nous à l'ardeur soutenue qui porte ce voyageur à devancer ce grand ouvrage par des mémoires et des traités moins volumineux, quoique également propres à répandre du jour sur la Flore du Brésil et des pays voisins (1).

La description des Plantes usuelles renfermera un choix des végétaux les plus intéressans, sous le rapport de leur utilité médicale, industrielle ou alimentaire. Le premier cahier qui a été présenté à l'Académie contient trois espèces nouvelles de véritable *Quinquina*; deux *Exostema*, genre voisin du *Cinchona*, établi par M. *Bonpland*, et un *Strychnos*, dont les propriétés fébrifuges sont des plus prononcées.

La découverte de vrais *Cinchona* dans la partie orientale de l'Amérique du sud, loin des Cordillières, doit frapper ceux qui s'occupent de la distribution des végétaux sur le globe et des causes géologiques qui l'ont modifiée. On ne

(1) Outre les *Plantes usuelles*, l'auteur va encore publier un ouvrage intitulé : *Histoire des Plantes les plus remarquables du Brésil et du Paraguay*. Les quatre premières livraisons sont déjà prêtes et paraîtront en avril, chez *Belin*, rue des Mathurins-Sorbonne, à Paris.

connaît jusqu'à ce jour aucune espèce de *Cinchona*, pas même d'*Exostema*, ni dans les montagnes de la *Silla de Caracas*, où végètent des *Befaria*, des *Aralia*, des *Thibaudia* et d'autres arbustes alpins de la Nouvelle-Grenade, ni dans les montagnes boisées de *Caripé* et de la Guyane française. Cette absence totale des genres *Cinchona* et *Exostema* sur le plateau du Mexique et dans les régions orientales de l'Amérique du sud, au nord de l'équateur (si toutefois elle est aussi absolue qu'elle le paraît jusqu'à ce jour), surprend d'autant plus que les îles Antilles ne manquent pas d'espèces de *Quinquina* à corolles lisses et à étamines saillantes. Les *Quinquina* des Cordillières n'avancent vers l'est dans l'hémisphère boréal que jusqu'au 72ᵉ degré de longitude occidentale de Paris, jusqu'aux montagnes de mica schiste de la Sierra Nevada de Merida.

Les *Cinchona ferruginea*, *C. Vellozii* et *C. Remijiana* de M. *Auguste de Saint Hilaire*, long-tems confondus avec les *Macrocnemum*, végètent sur les plateaux de la province de *Minas-Geraes*, à 100 mètres d'élévation, sous un climat tempéré, entre les 18ᵉ et 22ᵉ degrés de latitude australe. On regarde leur présence, et ce fait est bien remarquable, comme un indice à peu près sûr de la proximité des minérais de fer.

L'écorce amère et astringente de ces *Quinquina* des montagnes du Brésil, (*Quina da Serra*) ressemble singulièrement, par la saveur, à celle du Quinquina du Pérou et de la Nouvelle-Grenade ; cependant leurs qualités fébrifuges sont moins prononcées que celles d'un arbre plus célèbre encore, du *Strychnos pseudoquina* que l'on trouve dans le district des Diamans, dans les déserts de Goyaz et dans la partie occidentale de Minas-Geraes.

De toutes les plantes médicinales de ces vastes contrées, le *Quina do Campo* ou *Strychnos pseudoquina*, est celle dont l'usage est le plus répandu et le mieux constaté. Les Médecins du Brésil en administrent l'écorce, tantôt en poudre, tantôt en décoction. Des expériences comparatives repétées avec succès à Paris, ont prouvé que ses propriétés médicales ne le cédaient point à celles des meilleures espèces de *Cinchona* des Cordillières.

L'analyse chimique de ce *Strychnos*, a présenté à M. *Vauquelin*, un acide d'une nature particulière ; mais il n'y a découvert ni brucine, ni quinine, ni un atôme du principe vénéneux que renferment le *Strychnos nux-vomica* et la fève *de Saint-Ignace*. On savait déjà qu'une autre espèce du même genre, le *S. Potatorum*, est également dépourvue de propriétés

délétères, et que la pulpe du fruit de la *Noix vomique* se mange sans danger.

Les écorces des *Exostema cuspidatum* et *australe* du Brésil sont aussi fébrifuges, mais bien inférieures à celles des *Quina da Serra*. Elles ressemblent aux écorces des *Quinquina* des Antilles et n'offrent, comme celles-ci, presqu'aucune trace de quinine et de cinchonine.

A cette liste de plantes médicinales, il faut encore ajouter le *Paraïba* ou *Simaruba bigarré*, qui est un des plus puissans antivermineux, et l'*Evodia febrifuga*, que l'on confond dans le pays avec le *Quinquina* du Pérou, et qui appartient à la même famille que le *Cortex angusturæ* ou *Cusparé*, des Missions de Caroni, que j'ai fait connaître sous le nom de *Bonplandia trifoliata*.

Si dans l'intérieur de la Guyanne française on découvre un jour des sites assez élevés pour jouir d'un climat tempéré, on pourra, comme je l'ai proposé depuis long-tems, y transplanter, par la voie de la rivière des Amazones, les *Cinchona* de la pente orientale des Cordillières, de Loxa et de Bracamoros, ou, d'après les découvertes du voyageur dont nous examinons les travaux, enrichir le sol de la Guyane par la culture des plantes fébrifuges du Brésil.

A l'intérêt qu'inspirent les considérations sur

l'usage des végétaux, sur l'époque de leur découverte, et leur distribution géographique, M. *Auguste de Saint-Hilaire* a ajouté celui des descriptions botaniques les plus complètes, et de la discussion des affinités de structure par lesquelles chaque plante se lie aux genres voisins.

Je ne mettrai pas sous les yeux de l'Académie toutes les observations botaniques entièrement neuves que renferme la description des *Plantes usuelles du Brésil*; je ne rappellerai que les discussions sur le genre *Strychnos* d'après lesquelles ce genre ne peut former une famille séparée comme l'avait proposé M. *Decandolle*; sur le genre *Evodia*, dont l'adoption devient indispensable depuis que M. *Kunth*, dans les *Nova genera plant. æquin.*, a prouvé l'identité générique du *Zantoxylum* et du *Fagara*; sur les différences des *Quassia* et des *Simaruba*, des *Cinchona* et des *Exostema*. Les botanistes reconnaîtront dans l'ensemble de ces discussions, la supériorité de talent avec laquelle le même voyageur a déjà traité, dans des Mémoires séparés, les familles des Primulacées et des Caryophyllées.

Des planches lithographiées avec soin accompagnent les descriptions, qui forment autant de Monographies séparées : elles offrent l'analyse des parties les plus délicates de la fructification.

C'est ainsi que le *Traité des Plantes usuelles*

des Brasiliens tout en enrichissant la botanique et la matière médicale, fera connaître aux habitans d'un autre hémisphère les richesses d'un pays qui ne demande que des bras pour le défricher, et des institutions politiques propres à encourager l'industrie nationale.

MÉMOIRE sur les antiquités de Gran, par M. Jollois, *ancien Secrétaire de la Commission d'Egypte, Membre de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, etc.*

Ce Mémoire, fort curieux, orné de quatre planches lithographiées, et dont un extrait a été inséré dans l'Annuaire de 1823 du département des Vosges, n'est lui-même qu'une faible partie, mais la partie la plus intéressante d'un travail fort considérable, et accompagné de vingt-trois feuilles de dessin, qui a mérité à M. Jollois l'une des trois médailles d'or accordées en prix par Son Exc. le Ministre de l'intérieur aux auteurs qui, au jugement de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, auraient présenté les meilleurs mémoires sur les antiquités de la France.

Voici comment M. Walkenaër, dans son Rapport fait à cette Compagnie savante, dans

sa séance du 18 juillet 1823, s'est exprimé sur les travaux de notre collègue :

« M. Jollois, Ingénieur en chef du dépar-
» tement des Vosges, bien connu du monde
» savant, par sa coopération au grand ouvrage
» sur l'Egypte, vous a fait parvenir les descrip-
» tions de plusieurs lieux antiques du dépar-
» tement des Vosges, faites avec une exactitude
» et une précision peu communes, et accom-
» pagnées d'un grand nombre de plans et de
» dessins d'une exécution supérieure. Les lieux
» qu'il a décrits sont, le Mont Donon, Gran
» et Bleurville, où il a découvert les ruines
» d'un bain romain. — L'auteur a joint à
» cet envoi une notice sur les antiquités dé-
» couvertes à Lamerey, qu'il a composée en
» commun avec M. Meschini, mais dont il a
» été le rédacteur. La liste des médailles dé-
» couvertes dans cet endroit, forme seule un
» très-fort cahier. Le plus important et le
» plus curieux de ces mémoires est, sans con-
» tredit, celui qui est relatif aux antiquités de
» Gran, qui n'est aujourd'hui qu'un petit village
» dans la sous-préfecture de Neufchâteau, et
» qui a incontestablement été une ville romaine
» très-considérable; mais elle ne se trouve sur
» aucune des routes tracées dans les itinéraires
» romains; et on n'a pu découvrir son nom

» antique. Ce lieu a déjà occupé plusieurs
» antiquaires, et entr'autres, M. de Caylus,
» qui en a publié un petit plan. L'ouvrage dont
» il s'agit le fait bien connaître, et est sur-
» tout intéressant par les recherches qu'il con-
» tient sur les anciens théâtres et amphithéâtres.
» Il en existe à Gran un des mieux conservés
» et des plus remarquables. M. Jollois en donne
» des plans géométriques, des coupes, des vues,
» et nous le montre sous toutes les faces. Il en
» a comparé les dimensions avec celles de tous
» les amphithéâtres anciens que nous connais-
» sons; le grand diamètre du théâtre seul est
» de 76 toises, et surpasse de 6 toises le théâtre
» de Marcellus à Rome, et de 2 toises celui
» de Syracuse, qui sont les plus grands de tous
» ceux que l'on a mesurés. L'amphithéâtre,
» qui, dans son grand diamètre, a la même
» dimension que le théâtre, pouvait contenir 15
» à 20 mille spectateurs, selon M. Jollois, ce
» qui paraît loin d'être exagéré, si l'on en juge
» par comparaison avec les calculs que l'on a
» faits relativement au nombre de spectateurs
» que pouvaient renfermer le colysée de Rome,
» et l'amphithéâtre de Nismes. »

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA SECTION DES LETTRES,

Sur un Éloge de POTHIER, *présenté à la Société par M.* PERSIN, *Avocat à la Cour royale d'Orléans, depuis la fermeture du concours;*

Par M. MOREAU, *Avocat.*

Séance du 3 février 1823.

MESSIEURS,

Votre Section des Lettres m'a chargé de vous présenter, en son nom, un Rapport sur l'éloge de *Pothier*, par M. *Persin*, avocat à la Cour royale d'Orléans.

Le titre de cet ouvrage, et l'époque à laquelle il se rattache, me donnent l'apparence d'un tort pour lequel, après avoir obtenu l'indulgence de la Section des Lettres, je viens aussi réclamer la vôtre et jusqu'à votre justice.

En effet, Messieurs, lorsque M. Persin vous offrit son mémoire, vous aviez fermé le concours, et l'auteur dut naturellement céder la place à ceux qui disputaient la palme acadé-

mique. Vous vous souvenez de ces longues épreuves, de ces examens prolongés, de ces lectures multipliées, et enfin de ces débats honorables au milieu desquels ne cessait de résonner le nom de l'immortel jurisconsulte.

En soumettant l'éloge couronné à la sanction de l'opinion publique, vous l'aviez placé dans toutes les bouches; il était devenu pour ainsi dire populaire.

Dans cette position, Messieurs, si votre rapporteur eût redouté la comparaison dont son travail aurait pu être l'objet, il eût cédé à un amour-propre déplacé; mais comme on se lasse de tout, même d'admirer, il craignit de vous fatiguer en vous retraçant des idées qui se liaient par une analogie constante avec celles qui vous avaient si long-tems occupés.

Permettez donc, Messieurs, que je me félicite devant vous d'avoir conservé à l'ouvrage estimable dont je vais vous entretenir une sorte de nouveauté qui, sans être nécessaire à son succès, ne pourra qu'ajouter à l'intérêt que sans doute il va vous inspirer.

Messieurs, une première réflexion, favorable à l'auteur, c'est qu'en vous adressant son ouvrage à une époque où il ne pouvait plus concourir, il n'a pu avoir d'autre désir que de rendre un hommage désintéressé à la mémoire

du grand homme que vous rappeliez à la vénération publique, et c'est ainsi que vous devez vous applaudir d'avoir imprimé autour de vous ce mouvement généreux qui a tourné au profit de l'amour de la science et de la vertu.

Toutefois, Messieurs, je me suis interrogé moi-même sur ce charme puissant qui semble attirer la jeunesse actuelle vers les sujets graves et sévères.

Je me suis demandé comment, avec cette imagination brillante, cet esprit orné de toutes les grâces de la littérature, et cette vive sensibilité qui la distingue, elle excelle à peindre les plus nobles inspirations du génie et les profondeurs de la science; c'est, selon moi, le résultat du concours de causes diverses dont l'examen serait ici déplacé; mais c'est principalement le fruit d'une éducation vigoureuse; c'est enfin le caractère du siècle; et, qu'il me soit permis de le dire, aux souvenirs glorieux qui signaleront notre époque, se rattacheront toujours les noms de cette foule de jeunes orateurs qui soutiennent si dignement l'honneur du barreau français.

Ces idées, Messieurs, loin de m'éloigner de mon sujet, m'y ramènent tout naturellement, en s'appliquant à l'ouvrage dont il s'agit et à son auteur.

Il avait à célébrer la science et la vertu, portées au plus haut degré. Ses méditations ont dû être graves, ses recherches difficiles et sa discussion méthodique et profonde; mais il avait encore à louer un homme classique et le modèle de la magistrature, et je crois pouvoir dire que l'orateur s'est ressenti de la noblesse et de l'élévation de son sujet.

Dès le début de son discours on reconnaît l'esprit qui l'anime, on peut apprécier la manière dont il sent l'éloge qu'il a conçu, et celle dont il va le présenter.

« Heureux, dit-il, celui qui peut entreprendre
« une tâche aussi glorieuse, l'exécuter digne-
« ment, et servir ainsi d'interprète à la voix de
« la patrie; j'ose tenter un si noble effort: Orléa-
« nais, je viens déposer mon offrande aux pieds
« du plus vertueux de mes concitoyens; je ne
« viens pas, louangeur frivole, surcharger sa
« mémoire d'éloges fastueux; les ornemens de
« l'ésprit conviendraient mal, sa vertu n'en a
« pas besoin : je peindrai dans Pothier le sage
« magistrat, le bon citoyen, le jurisconsulte
« profond. »

Je ne crains pas de le dire, Messieurs, on ne pouvait mieux entrer dans son sujet, et il semble qu'il n'y a qu'un orateur modeste qui

puisse avoir le droit de louer dignement un homme tel que *Pothier*.

Oui, Messieurs, on pourrait dire avec raison de chaque homme célèbre, qu'il faut le louer à sa manière, parce qu'il n'y en a peut-être pas un seul que la nature n'ait marqué d'un sceau particulier et d'un caractère distinctif qui a dominé toutes ses conceptions. L'histoire générale des sciences et des arts me fournirait des exemples multipliés, mais je ne les prendrai que parmi quelques-uns des maîtres de l'éloquence française.

Pascal fut embrasé de l'enthousiasme le plus pur pour la religion chrétienne; *Bossuet* se déclara le soutien de la foi catholique et des libertés gallicanes, et la France reconnaissante a ratifié cette mission glorieuse; *Fénélon* sembla ne respirer que pour enseigner aux hommes le culte de l'humanité.

On a dit que *Montesquieu* avait retrouvé les titres du genre humain; et la postérité, en consacrant ce témoignage de reconnaissance publique, nous semble avoir deviné que cet éloge était le seul que l'immortel auteur de *l'Esprit des lois* eût ambitionné, en se mettant à la tête de la civilisation européenne.

Buffon, au milieu des créations de son génie, sembla ne vouloir être que l'amant passionné de la nature, pour la parer des grâces brillantes

d'une imagination qui l'égara quelquefois dans des erreurs dont on peut dire qu'elles font penser, comme on l'a dit de l'un des littérateurs les plus spirituels du 18e siècle (*Marmontel*).

Enfin, et pour nous rapprocher de l'objet qui nous occupe, par une citation plus analogue, l'illustre chancelier *Daguesseau*, celui qui fut le plus bel ornement du Sénat français, et le modèle le plus pur qui jamais ait brillé dans les rangs du ministère public, *Daguesseau* ne nous force-t-il pas d'oublier l'orateur éloquent et profond pour ne voir en lui que l'homme uniquement dévoué au maintien de la justice et au respect inviolable des lois?

Quant à *Pothier*, simple comme un homme supérieur à tout, même à sa renommée, indifférent à l'admiration comme il l'eût été aux efforts de l'envie, parce qu'il n'écoutait que le désir d'être utile aux hommes; n'ayant pas plus le faste des paroles que celui des actions, ne confiant qu'à l'infortune le secret de ses vertus, et ne révélant son génie que par ses ouvrages : voilà ce que fut *Pothier*, voilà ce qu'il fallait exprimer. Le secret de sa vie a dû passer ainsi dans son éloge; vous pourrez juger s'il a échappé à la pénétration de M. *Persin*.

Le plan de son ouvrage est simple, il était presque obligé; et, comme il nous l'annonce dès

ses premières paroles, l'auteur va célébrer tour à tour le professeur, le magistrat, l'homme et le citoyen.

Dans le développement de ces parties élémentaires de son discours, M. *Persin* nous a paru avoir suivi les traditions les plus sûres et les plus fidèles. Né dans la cité qui s'honore d'avoir donné le jour à cet illustre citoyen, pouvait-il ignorer que déjà sur sa tombe la patrie avait fait entendre l'expression de ses regrets et de son admiration; aurait-il pu se défendre de consulter ces monumens élevés par la reconnaissance de son pays, et de prendre pour modèles et pour guides les hommes recommandables qui l'avaient précédé dans la carrière?

C'est ainsi qu'à l'exemple de tous les panégyristes de *Pothier* M. *Persin* parle du droit romain, mais il en parle avec cette chaleur, cette vivacité qui décèle un enthousiasme vrai et le sentiment éclairé de la perfection d'une législation qui, après avoir traversé tant de siècles, exeree encore une si grande influence sur le nôtre.

C'est ainsi qu'il nous montre cette collection des lois du Digeste, dont le désordre n'avait pu céder aux efforts du plus savant jurisconsulte, remise dans un ordre parfait dans les *Pandectes* de *Pothier*, et qu'il en trace les immenses

difficultés ; mais en se soumettant à cette conformité nécessaire, M. *Persin* s'éloigne d'une imitation servile, pour se livrer à des inspirations qui honorent également son talent et son caractère.

Voici d'abord comment M. *Persin* fait ressortir la perfection de cet immortel ouvrage :

Après avoir mis M. *Pothier* en regard avec *Accurse*, avec *Dumoulin*, et surtout avec *Vigellius*, célèbre jurisconsulte allemand, qui avait fait un travail à peu près semblable, mais d'un mérite bien inférieur, il ajoute : « Il fallait, « pour y parvenir, joindre à une connaissance « parfaite du droit civil un discernement pro-« fond ; il fallait écarter les textes inutiles, « rapprocher ceux qui se trouvaient épars, et « qui ont du rapport entre eux ; les ranger sous « les titres qui les concernent, et dans l'ordre « qui leur convient ; il fallait dégager les prin-« cipes des obcurités qui les enveloppaient, lier « les conséquences aux principes, donner enfin « à ce vaste corps, à ses différentes parties, « des proportions convenables, une liaison na-« turelle. »

M. *Persin* rappelle ensuite comment un journaliste étranger, jaloux sans doute de ce que la gloire d'une telle entreprise avait été enlevée à sa patrie, troubla, par une odieuse satire,

l'enthousiasme général que l'apparition des *Pandectes* avait excitée dans le monde savant.

« Esprits stériles, incapables de rien produire, « dit M. *Persin*, poursuivez votre critique im- « puissante, attachez-vous à rabaisser les pro- « ductions du génie, auxquelles vous ne pou- « vez atteindre ; votre feuille d'aujourd'hui n'exis- « tera plus demain, mais l'ouvrage que vous « attaquez subsistera tant que la science et les « lois auront quelque empire sur les hommes ; « la gloire de son auteur est immortelle. »

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous reproduise en détail l'analyse faite par M. *Persin* des autres ouvrages de *Pothier:* ce serait dépasser les bornes que j'ai dû me prescrire : il m'est également impossible de le suivre dans les développemens du plan que je vous ai précédemment indiqué, ce serait vous soumettre l'ouvrage entier, lorsque ma tâche se réduit à vous en offrir uue idée générale ; je dirai même, pour faire ici toute la part de la critique, que M. *Persin* s'est quelquefois abandonné à des digressions inutiles dans un éloge tel que celui de *Pothier*, et que ne justifie pas toujours le ton de vérité avec lequel il les présente ; mais je ne peux me dispenser de vous apprendre comment l'auteur, en définissant les qualités du magistrat, a peint

à grands traits celui qui en a été le modèle le plus parfait.

Qu'est-ce qu'un magistrat?

« C'est, dit M. *Persin*, un homme essentiel-
« lement juste et bon, dépositaire de la partie
« la plus auguste de l'autorité du Prince, le pou-
« voir d'absoudre et de condamner suivant sa
« conscience; c'est un homme chargé de maintenir
« l'observation des lois de l'Etat, de faire rendre à
« chacun ce qui lui appartient, d'assurer la for-
« tune des particuliers, en condamnant ceux qui
« l'attaquent, et la tranquillité publique, en pu-
« nissant ceux qui la troublent. Pénétré de la
« dignité de son état, il doit se distinguer surtout
« par la pureté de ses mœurs, la régularité de
« sa conduite, son amour pour l'étude, son
« zèle pour la justice; impassible comme la loi
« dont il est l'organe, il doit tout entendre
« avec bienveillance et modération, accueillir
« avec une égale attention la réclamation du
« pauvre et celle du riche, les prétentions du
« faible et celles de l'homme puissant; résister
« aux atteintes de l'intérêt ou de la vanité;
« repousser toute insinuation perfide, toute sé-
« duction de quelque nature qu'elle soit; le ma-
« gistrat enfin doit être inaccessible aux éga-
« remens de l'ambition comme aux intrigues
« de l'esprit de parti; son âme, soutenue par

« l'amour de la patrie, ne doit avoir qu'une « seule jouissance, la douceur de faire le bien; « qu'une seule règle, l'équité; qu'un seul but, « le bonheur de son pays! »

« Tel doit être l'homme destiné à juger les « autres hommes; tel est le véritable magistrat, « tel fut *Pothier*. »

Je m'aperçois trop tard, sans doute, Messieurs, que la meilleure manière de louer l'ouvrage de M. *Persin* était de le citer lui-même, et cette idée me conduit à vous lire le passage où il peint M. *Pothier* aux prises avec les rigueurs de notre ancienne législation criminelle, toujours pénétré de cette bonté native, de cette compassion généreuse qu'il ne faut pas prendre pour de la faiblesse, parce qu'elle vient du cœur, et qu'elle est encore de la justice dans celui du véritable magistrat. Ecoutons M. *Persin* :

« Dans ces luttes terribles, où un homme seul, « livré à ses propres forces, à sa conscience, « quelquefois à ses remords, est obligé de se « défendre contre la société tout entière qui « l'accuse.... ; lorsque cet homme, menacé dans « ce qu'il a de plus cher, son honneur, sa « liberté, sa vie, a souvent le plus grand intérêt « à garder le silence, à se renfermer dans une « dissimulation réfléchie, ou à s'envelopper d'un « mystère impénétrable....., quel talent ne

« faut-il pas avoir pour l'interroger sans chercher « à le surprendre, pour en tirer des aveux « sans le contraindre, pour le forcer en quelque « sorte à se condamner lui-même !

« Quelle attention ne doit-on pas apporter « dans l'examen des circonstances du fait, dans « l'appréciation des témoignages et des indices « du crime, pour distinguer les degrés de pro- « babilité, ne pas les confondre avec la cer- « titude, et éviter ainsi de tomber dans des er- « reurs d'autant plus funestes qu'elles sont pres- « que toujours irréparables !

« *Pothier* atteignit encore à ce but par sa « justesse et sa pénétration ; il sut allier à la « sévérité de son ministère l'indulgence qui « remplissait son cœur ; unir à une fermeté iné- « branlable contre le crime, une humanité com- « patissante pour le malheureux que son devoir « le forçait de poursuivre. Il savait qu'il ne « suffit pas qu'un homme soit accusé pour être « coupable, et que dans une matière aussi grave, « aussi rigoureuse, un soupçon n'est pas un in- « dice, qu'un indice n'est pas une preuve, et « qu'une preuve n'opère pas toujours la conviction.

« Aussi le voyait-on accorder à l'accusé toute « la latitude de sa défense, l'environner de toute « la protection des lois, de tous les égards dus « au malheur ; et si, par la force de la justice,

« il était enfin obligé de prononcer une con-
« damnation, son visage, sa contenance décelaient
« le trouble de son ame; son cœur affligé obéis-
« sait avec douleur aux devoirs de son ministère.
« Le vertueux *Pothier* n'oublia jamais qu'il était
« homme avant d'être magistrat! »

Nous arrivons, Messieurs, à la fin du discours de M. *Persin*; mais il se termine par une courte péroraison, que nous croyons digne encore de vous être mise sous les yeux; vous y trouverez l'expression convenable des regrets que la patrie dut à la perte d'un grand homme, et le sentiment délicat des consolations qu'elle a recueillies sur sa tombe.

Monsieur *Persin* n'a voulu que vous indiquer sa pensée, en vous laissant le soin d'en faire l'application; mais en soulevant le voile qui la couvre, l'estime publique vous montrera ces dignes successeurs de *Pothier*, entre les mains desquels elle se plaît à reconnaître un si noble héritage.

« Ce grand homme n'est plus! s'écrie l'ora-
« teur, ses contemporains l'ont pleuré, et la
« France apprend chaque jour à le regretter
« davantage..... Mais il n'est pas perdu tout
« entier pour nous.... Vainqueur à Leuctres
« et à Mantinée, Epaminondas mourant laissait
« deux filles immortelles!..... *Pothier*, non

été davantage, la révolution qui survint l'en aurait probablement écarté. Quoi qu'il en soit, déterminé à se choisir une autre carrière, il entra dès l'âge de dix-huit ans dans le commerce de la librairie; il y apporta un savoir qui s'augmenta de jour en jour, et une probité rigoureuse jointe à une conduite exempte de tout excès. Ces qualités lui obtinrent l'estime générale, et firent désirer qu'un jeune homme d'une si grande espérance ne demeurât pas long-tems dans une situation aussi obscure. Cependant les étonnans changemens qu'avait subis la France continuaient d'agiter violemment les esprits, et il était bien difficile que dans la fougue de l'âge L. *Ripault*, dont l'ame ne respirait que douceur, indulgence et humanité, ne se sentît pas révolté des injustices d'un gouvernement oppresseur; il ne réussit pas toujours à dissimuler l'indignation dont il était pénétré, et il ne tarda pas à partager le sort de tous ceux qui, dans ces tems malheureux, osaient élever leur voix en faveur de quelque honorable infortune. Dénoncé dans les clubs, il fut averti qu'il n'avait plus qu'un moment pour se dérober aux poursuites qui allaient être dirigées contre lui; il profita de cet avis et trouva un asile chez un bon cultivateur qui le retint et le cacha dans sa maison pendant plusieurs mois, avec une hospitalité

qui, bien des années après, excitait encore la vive reconnaissance de L. *Ripault*; il sut mettre à profit pour son instruction cette retraite forcée, et s'environna de livres dont la lecture assidue agrandit le cercle de ses connaissances; il crut pouvoir se montrer de nouveau à Orléans, et ce fut alors qu'une circonstance singulière le mit à portée de déployer autant de courage que d'humanité.

Des émigrés naufragés sur les côtes de Bretagne avaient été arrêtés et n'avaient échappé à une mer en courroux que pour se trouver exposés aux fureurs plus terribles d'un parti dont ils n'avaient à espérer aucune grâce. On apprit à Orléans qu'on les conduisait à Paris; quelques jeunes gens formèrent l'entreprise audacieuse de les arracher à la gendarmerie, et de leur rendre la liberté. Instruits à point nommé du départ des prisonniers et de leur escorte, ils convinrent de se rendre dans une partie de la fôret qui avoisinait la grande route, et d'y attendre ceux qu'ils se proposaient de sauver. Aucun ne manque au rendez-vous, et L. *Ripault* leur donne l'exemple du zèle et de l'intrépidité; ils ne tardèrent pas à voir approcher les prisonniers. Une décharge inattendue de leurs mousquets met les gendarmes en fuite; ils délivrent les infortunés sans obstacle, et les dirigent à

travers les bois jusqu'à des maisons où ils s'étaient assurés qu'ils trouveraient un asile. Heureux d'avoir ainsi soustrait à une mort presque certaine des hommes estimables, nos aventuriers reviennent vers la nuit et par des chemins dérobés dans leurs domiciles, se flattant, pour comble de bonheur, de n'avoir blessé aucun des hommes sur lesquels ils avaient tiré. La part qu'ils avaient prise à cette action demeura ignorée et ne donna lieu à aucune poursuite (1).

Peu de tems après L. *Ripault* réfléchit sur sa position, et comme elle ne lui promettait rien de très-satisfaisant pour l'avenir, il rompit une association à la fois commerciale et littéraire qu'il avait contractée, et prit la route de Paris, où il se flattait de travailler plus avantageusement pour sa fortune. Un ami qu'il avait dans la capitale, sachant que M. le chevalier de Pougens, engagé dans des spéculations de librairie et occupé de travaux scientifiques, avait besoin d'un jeune homme capable de le seconder

---

(1) A l'époque où ce fait eut lieu, il dut être jugé diversement; il se rattachait à des questions délicates que nous n'entreprendrons pas de résoudre; mais il doit nous être permis d'applaudir au moins aux motifs qui animèrent en cette circonstance L. *Ripault* et ses compagnons.

et de suppléer à la perte de sa vue, le présenta à ce littérateur respectable, qui l'agréa pour collaborateur. M. le chevalier de Pougens trouva en lui ce qu'il avait cherché; il le goûtait de jour en jour davantage, et se félicitait d'avoir rencontré le zèle et l'activité joints à la douceur et à la patience. Les vastes connaissances de son protecteur ne furent pas moins utiles à son secrétaire. Il avait passé un certain tems dans cet emploi lorsque le gouvernement français, qui préparait une grande expédition contre l'Egypte, voulut concilier à la conquête projetée les vœux et les suffrages de la partie instruite de la nation, en donnant à cette guerre un caractère scientifique. On adjoignit donc à l'armée des savans, des gens de lettres et des artistes. Le chevalier de Pougens eut la générosité de considérer moins en cette occasion ce qu'il avait personnellement à perdre, que le bien-être actuel et futur du jeune *Ripault*, et le fit recevoir dans la commission qu'on allait faire partir, comme archéologue et bibliothécaire. Rien n'était plus propre à flatter l'imagination d'un jeune savant brûlant de voir et d'examiner l'ancienne patrie des Ptolémées, et il partit en l'an 6 sur le vaisseau qui portait le général Kléber. Cet officier alliait beaucoup d'instruction et de savoir aux plus grands talens militaires; il se plaisait

à causer avec ce camarade de navigation, goûtait son esprit, son caractère, et admirait son extrême facilité à s'exprimer. Il le prit en affection et devint pour lui un protecteur fort utile, nous pouvons même dire un ami dévoué. Ils arrivèrent heureusement à la vue d'Alexandrie. Le général en chef, que la crainte de l'escadre anglaise forçait de brusquer les attaques, fit livrer l'assaut à la place, et l'enleva par un de ces coups de main où la valeur impétueuse des troupes françaises brille avec tant d'éclat. Nous y perdîmes environ deux cents hommes. Le général Kléber, atteint d'une balle à la tête, fut grièvement blessé et dut rester dans la ville jusqu'à sa guérison. Chargé néanmoins d'un commandement important, il avait besoin d'un collaborateur actif et habile, et il ne crut pouvoir mieux choisir qu'en s'attachant en qualité de secrétaire celui qui l'avait si vivement intéressé dans la traversée. L. *Ripault* justifia complètement l'idée que son nouveau chef avait conçue de lui, et s'acquit de nouveaux droits à son estime et à son amitié. Ces sentimens s'accrurent dans l'espace de quelques mois au point que, n'ayant pas de postérité, il proposa à L. *Ripault* de l'adopter. On peut juger quelle fut à cette ouverture la reconnaissance de celui à qui elle était faite ; il s'exprima en des termes

qui la peignaient tout entière ; mais l'honneur de porter un tel nom et de représenter peut-être un jour ce grand capitaine, effraya la modestie de L. *Ripault*, et il s'excusa, les larmes aux yeux, d'accepter ce bienfait signalé, qu'il n'avait, disait-il, encore mérité par aucune action de quelque importance, ni par aucun service rendu à sa patrie ou à l'humanité. « Accordez-moi, « ajouta-t-il, quelques années dont j'ai besoin « pour être plus digne de vos bontés ; alors, si « la fortune a secondé mes sentimens et le désir « ardent qui m'anime d'attacher mon nom à « quelque chose de mémorable ; si enfin il m'est « donné de marcher, quoique de loin, sur vos « glorieuses traces, dans une carrière quelcon- « que, je viendrai vous demander la plus haute « distinction à laquelle j'aspire, celle d'un nom « déjà illustre, et qui sans doute va le devenir bien « davantage. » Kléber ne s'offensa point d'une excuse dont les motifs lui parurent pleins d'une modestie touchante ; il le retint le plus qu'il lui fut possible auprès de lui ; mais, réclamé par la commission séante au Caire, L. *Ripault* se vit forcé de se séparer de son généreux appui, et s'associa dès lors aux travaux de la commission à laquelle il appartenait ; il partit avec cette société et se livra aux recherches qui lui étaient prescrites.

Il envoya bientôt comme un premier gage de reconnaissance au général Kléber, sur les *Oasis* (1), un mémoire où l'élégance de la diction et les grâces d'un style pur et animé relèvent les recherches d'une profonde érudition. Il y ajouta peu après, pour le même général, une dissertation curieuse et assez étendue sur les antiquités d'Alexandrie.

Le travail auquel il s'était livré, les courses qu'il avait faites, la chaleur excessive du climat, avaient fort altéré sa santé. Etant allé voir le général Kléber, celui-ci fut si frappé de l'état de maigreur et d'épuisement où il le trouvait,

(1) On sait qu'on entend par *Oasis* des terrains plus ou moins étendus qui, tranchant avec le désert, forment comme autant d'îles agréables et productives, au milieu d'une mer immense de sables arides. Le voyageur épuisé par une marche pénible à travers des contrées où la soif le dévore, sous un soleil brûlant et sur un sol desséché, arrive tout d'un coup sous de frais ombrages. Sa vue se repose sur une riante verdure arrosée par des eaux limpides; la nature est pleine de fraîcheur et de charmes. C'était dans une de ces retraites délicieuses qu'était situé le fameux temple de Jupiter Ammon. La population est très-considérable dans ces lieux favorisés du ciel, où les arbres prodiguent leurs fruits et où la terre offre aux hommes et aux animaux une nourriture abondante.

qu'il lui proposa de le faire retourner en Europe, où il envoyait le colonel Damas, son premier aide-de-camp. L. *Ripault* éprouvait un vif regret en quittant un pays dont il n'avait pris encore qu'une connaissance médiocre en comparaison de celle qu'il avait espéré d'acquérir, et il s'affligeait surtout de quitter un patron dans lequel il s'était accoutumé à chérir et à respecter un père.

Cependant la diminution de ses forces était telle qu'il ne pouvait se flatter de les recouvrer qu'en allant respirer l'air de sa patrie ; et il s'embarqua pour la France. Une heureuse révolution en avait changé la face ; au lieu d'un gouvernement faible et tyrannique tour à tour, et sous lequel tout semblait tomber en dissolution, le pays reprenait à vue d'œil une puissante énergie, sous les ordres d'un jeune guerrier qui, après avoir usurpé le pouvoir, semblait s'efforcer de légitimer son audace par des vues sages et une administration vigoureuse. Ce guerrier était Bonaparte, et L. *Ripault* ne tarda pas à lui être présenté. Le premier consul vit avec plaisir un homme instruit arrivant d'Egypte et très-capable de satisfaire sa curiosité sur la contrée qui avait été naguère le théâtre de ses exploits ; il désira que L. *Ripault* lui fît successivement sur l'Egypte plusieurs rapports qui furent in-

sérés dans *le Moniteur* (1), et qui excitèrent singulièrement l'attention publique (2).

On peut considérer la série et l'ensemble de ces rapports comme un sommaire anticipé du grand ouvrage qui a été publié depuis par les ordres et la munificence du gouvernement français. On ne pouvait offrir au premier consul un travail plus précis, plus exact, et qui, dans un espace très-borné, donnât une idée plus juste et plus instructive des antiques monumens, objets d'une curiosité insatiable. On peut dire qu'elle n'a été vraiment satisfaite, malgré les volumes de tant de voyageurs, que par la der-

(1) Voyez le numéro de cette feuille du 15 thermidor an 8, et les suivans.

(2) Cette sensation fut telle qu'elle influa sur les arts et sur les modes. Les uns et les autres se ressentirent aussitôt de ce que l'on venait de publier sur l'Egypte. L'architecture, dans les hôtels qu'elle construisit pour quelques-uns des plus riches habitans de la capitale, imita les ornemens qui décoraient les temples et les palais des bords du Nil. Le goût des meubles fut marqué de l'empreinte égyptienne. On y vit régner un style lourd, grave, sévère, anguleux, qui excluait les ornemens ou n'en admettait guère que de pesans et de bizarres. Les couleurs mêmes rappelèrent l'Egypte, les draps à la mode furent *terre d'Egypte*, ainsi que les schals, les robes et les tentures d'appartemens, etc.

mière description qui en a été publiée, et à laquelle préludait Louis *Ripault*. Ils donnèrent au chef de l'état une idée avantageuse des talens de l'écrivain. Il était fréquemment admis aux Tuileries. « Que faites-vous maintenant? lui dit un jour Bonaparte. — Général, ce que peut faire un jeune homme de mon âge; j'étudie, je cherche à m'instruire. — C'est bon, répliqua le consul, mais chacun a son roman; j'ai aussi le mien.... Voulez-vous être mon bibliothécaire? je n'en ai pas, et il ne tient qu'à vous d'occuper cette place. » L. *Ripault*, qui n'avait formé jusque-là pour son avancement aucun projet arrêté, se trouva fort heureux de l'offre qui lui était faite, et il accepta sans hésiter. Il jouit dès lors d'une sorte de crédit. Bonaparte avait continuellement besoin de renseignemens, que son bibliothécaire lui procurait toujours promptement; c'était principalement à lui que le premier consul devait de ne paraître étranger à aucune science, à aucune étude, et de faire briller à toute occasion un savoir qui, dans un homme de son âge et de sa profession, était jugé prodigieux; les érudits eux-mêmes y étaient trompés, et quant aux flatteurs, il en fallait encore moins pour les faire crier au miracle.

L. *Ripault* déjeunait souvent avec le premier consul et sa famille, et il se plaisait à rapporter,

sur cette époque de sa vie, des anecdotes très-piquantes, mais qui ne nous semblent pas devoir tenir ici leur place. Le général Bonaparte le faisait beaucoup travailler; tantôt c'étaient des analyses d'ouvrages anciens et nouveaux; tantôt il voulait qu'il lui mît sous les yeux des points d'histoire et des dates dont il avait besoin. La littérature avait son tour; il exigeait que son bibliothécaire lui fît connaître, par extrait et d'une manière abrégée, les brochures et les pièces de théâtre, et il était satisfait de sa docilité infatigable à exécuter ses ordres, ainsi que de l'heureuse habileté avec laquelle il s'en acquittait. C'est vers cette époque que L. *Ripault* épousa Mlle Mathieu, d'une famille honorable de Bourgogne. Cette union, nous saisissons l'occasion de le dire, a fait constamment le bonheur de L. *Ripault*, qui trouvait dans sa compagne, avec beaucoup d'agrémens extérieurs, la plus tendre affection, jointe à un esprit solide et sage, et aux talens qu'elle tenait d'une éducation très-soignée. Elle l'a rendu père de plusieurs enfans, qui tous sont de la plus grande espérance.

Sa probité rigide et inflexible, son extrême désintéressement, devinrent des qualités déplacées à la cour de Napoléon parvenu à l'empire. Il fut exposé à une multitude d'attaques de la

part des courtisans. L'exigence du maître s'accrut, et il l'abreuva d'amertumes et de dégoûts. Quelquefois il le chargeait de fonctions qui prouvaient sans doute une grande confiance, mais susceptibles d'inquiéter une délicatesse aussi ombrageuse que celle de L. *Ripault*. On lui doit la justice qu'il n'en remplit jamais aucune qui ne fût parfaitement d'accord avec les principes d'honneur les plus austères; mais les ordres qu'il recevait donnaient lieu à des remontrances de sa part, et de celle du maître à des brusqueries fâcheuses et à des reproches offensans. Un jour qu'il se refusait à exécuter quelque chose qu'il exigeait de son zèle: « Allez, lui dit-il, « vous êtes un petit homme; je vous avais cru « autre chose; n'en parlons plus. » Quelquefois aussi Bonaparte mettait l'intelligence du serviteur à des épreuves singulières; il lui ordonna, par exemple, de changer de place une de ses bibliothèques, qui n'avait pas moins de quarante mille volumes, et voulut que cette translation fût effectuée en quarante-huit heures. Etonné d'abord du peu de tems qui lui était accordé, L. *Ripault* réfléchit un instant, et répondit qu'il croyait pouvoir réussir dans cet intervalle si on lui donnait le nombre d'hommes nécessaire. Il en demanda quinze; Bonaparte lui en promit vingt, et en effet il lui envoya vingt grenadiers de sa garde.

L. *Ripault* prit aussitôt ses mesures avec tant de justesse et employa si bien les heures, que tous les livres furent déplacés et replacés dans l'ordre qu'ils occupaient d'abord, avant l'expiration du terme qui lui avait été fixé. L. *Ripault* ne voyait plus de moyen de se soutenir auprès d'un maître qui lui faisait sentir le joug d'une manière si pénible, et dont les alentours agravaient encore les désagrémens qu'il avait à souffrir de son humeur; il se décida à s'eloigner et en demanda la permission, qui lui fut d'abord refusée; il revint à la charge, obtint le consentement de l'empereur, et se retira dans une campagne, sur les bords de la Loire, qui avait appartenu à son oncle, M. Ripault-Désormeaux, auteur de l'*Histoire de la maison de Bourbon.* A peine y était-il qu'il fut rappelé à son emploi par l'Empereur, qui voulut bien lui faire écrire à ce sujet. Il répondit par un refus formel, et fut dès-lors oublié dans sa retraite; c'est là qu'il a passé les années qui se sont écoulées depuis, occupé d'ouvrages qu'il avait commencés, et dont la plupart sont restés imparfaits, goûtant, mais sobrement, les douceurs de la société, vivant de la vie qu'il aimait le mieux, celle de famille, et donnant à l'éducation de ses enfans les soins les plus tendres et les plus assidus. Il leur faisait réciter soir et matin une prière dont les

vœux et les sentimens retraçaient en peu de mots ce que la morale et la piété ont de plus parfait. Cependant le chef du gouvernement voulait illustrer son règne par un monument typographique qui devait effacer tout ce que l'on avait jamais vu en ce genre. On devine que nous voulons parler du grand ouvrage sur l'Égypte. Pour en former le texte, on invita les savans qui avaient été associés à l'expédition, à donner, chacun dans la partie qu'il avait le mieux étudiée, des rapports dont l'ensemble ne laisserait rien à désirer. On leur écrivit circulairement à ce sujet, et L. *Ripault* ne fut pas oublié. On comptait même beaucoup sur les écrits qu'il pourrait fournir. Il s'engagea effectivement à concourir à ce travail, mais dans sa réponse il promettait de traiter tant de matières, que s'il eût tenu parole il ne serait resté presque rien à faire aux savans ses collègues. Des observations lui furent adressées sur l'étendue excessive qu'il donnait à son plan de coopération. Il parut en être blessé. Ce qu'il y a de certain, c'est que rien de lui ne figure dans cette magnifique collection, et que dès ce moment il eut beaucoup moins de relations avec les savans ses anciens collègues.

Bientôt parurent les premières livraisons de la grande description de l'Egypte. L'imagination de L. *Ripault* se passionna de nouveau pour

ces merveilles qu'il avait vues avec enthousiasme dans sa jeunesse. A partir de ce moment, toutes ses études, toutes ses pensées se rapportèrent à l'Egypte ; il chercha la clef de ces fameux hiéroglyphes qui ont mis tant de savans à la torture, et crut l'avoir rencontrée ; il était heureux de ce que l'idée de cette découverte, qu'il croyait certaine, aurait pour les sciences et les lettres les plus importans résultats ; il en parlait avec je ne sais quel ravissement et comme d'inspiration ; aussi ce lui fut un chagrin des plus amers de voir que parmi les savans ses juges, les uns résistaient à la conviction, les autres allaient jusqu'à se refuser à prendre connaissance de ses travaux. Plusieurs démarches qu'il fit ayant été infructueuses, ce peu de succès ne le détermina pas à renoncer à ce genre d'étude ; mais il reprit et résolut de finir un ouvrage auquel, dans des vues d'intérêt général qui ne le quittaient jamais, il attachait la plus grande importance : c'était l'*Histoire philosophique de Marc-Aurèle*, avec des commentaires sur ses Maximes ; il avait choisi ce sujet comme offrant le cadre le plus heureux où il pût développer et réunir pour les souverains comme pour leurs sujets les leçons de morale les plus sublimes et les plus capables d'élever l'humanité à cette perfection stoïque que son héros eut la force

d'atteindre, et à laquelle il est beau d'aspirer. Cet écrit, en 4 vol. in-8°, a obtenu les suffrages de plusieurs critiques, et a essuyé la censure de plusieurs autres. Les défauts qu'on y a relevés, et que nous ne prétendons pas dissimuler, tiennent surtout à la précipitation avec laquelle ce livre a été imprimé ; l'auteur se hâtait, craignant que la mort qu'il avait depuis long-temps devant les yeux comme prochaine ne vînt prématurément interrompre une publication qu'il regardait comme un de ses devoirs. Cet empressement excessif, dont son ouvrage a dû souffrir, a porté à sa santé l'atteinte la plus funeste.

A peine achevait-il de se rétablir d'une maladie dangereuse, qu'il se remit à ses recherches hiéroglyphyques ; il croyait avoir découvert l'alphabet de la langue des hiérogliphes, dénommée par lui la *langue iconique*. Pour en faciliter l'intelligence, il réunit sous la forme de dictionnaire un très-grand nombre de ces signes figuratifs qu'il fit tracer avec exactitude ; il avait été conduit à étudier les antiquités égyptiennes les plus reculées ; il avait fait d'immenses recherches sur les nombres, les mesures, les mœurs, les arts et sur l'astronomie des anciens habitans de cette contrée. Il avait traduit plusieurs inscriptions hiéroglyphiques d'après son système, au moins ingénieux, et qui supposait une sagacité

et une persévérance peu ordinaires ; il s'occupa aussi d'un lexique égyptien, dans lequel il fit entrer le dictionnaire cophte de Lacroze, la *Scola Magna* de Kircher, et la meilleure partie du travail de Zoéga. Cette entreprise immense, à laquelle il fit concourir l'arabe, l'hébreu, le samaritain, le chaldéen, le syriaque, l'éthiopien, mais surtout l'arabe et l'hébreu, fut conduite à sa fin ; elle remplit la majeure partie des manuscrits qu'il a laissés. Ils sont trop nombreux pour que nous puissions en donner le détail ; mais nous ne pouvons nous dispenser de rappeler deux petits ouvrages qu'il fit imprimer dans sa jeunesse. Presque oubliés aujourd'hui, ils auraient mérité plus de souvenir : c'est 1° *Une Journée de Paris*, un vol. in-18 ; 2° *Une Soirée de bonne compagnie*, un vol. in-12, Paris, 1804. On y reconnaît la touche légère et spirituelle d'un homme aimable qui saisit et peint avec autant de vérité que de finesse les ridicules de son temps. Il est juste d'accorder aussi une mention au *Petit Cousin Berquin*, 2 vol. in-18, Orléans, production estimable par l'intention qui l'a dictée, et dont le style est pur et agréable. Nous ne parlerons pas d'abrégés de botanique, de minéralogie, de chimie, de plusieurs traductions des meilleurs auteurs latins, qu'il composa pour l'éducation de ses enfans.

Il nous reste à jeter un coup d'œil sur la personne et sur les qualités morales de l'homme de lettres que nous avons perdu. Sa taille était au-dessous de la moyenne ; sa physionomie vive et animée. Dans sa jeunesse, sa figure était aimable et spirituelle. La bonté, la candeur, le désintéressement et une bienveillance qui s'étendait jusqu'aux animaux et qui annonçait l'âme la plus douce et la plus aimante, formaient son caractère. Il a été véritablement philanthrope pratique, et ce qui n'est le plus souvent qu'un langage spécieux et un fastueux étalage de belles maximes, était chez lui une habitude journalière, une suite d'actions charitables et généreuses. Tout ce qui pouvait améliorer le sort des hommes, et surtout celui des pauvres, intéressait fortement son cœur et s'emparait à l'instant de son esprit ; il se croyait obligé de propager autant qu'il dépendait de lui les découvertes utiles et les idées vraies et salutaires. Sa vertu était de tous les temps et de tous les pays ; elle ne portait l'empreinte d'aucune localité ; partout où il eût vécu il aurait obtenu l'estime et l'affection universelles, et l'on aurait dit de lui : « C'est un homme de bien. » Il admirait passionnément dans les autres les qualités dont sa vie offrait l'exemple : il ne louait pas modérément le mérite dont il avait une connaissance person-

nelle ; il repoussait avec chaleur les doutes que la médisance élevait devant lui sur la conduite ou les motifs de ceux qu'il estimait ; il se plaisait à croire qu'il existe de belles âmes, et il aimait à en augmenter le nombre. Jamais on n'a été plus exact que lui à observer le précepte, difficile surtout pour les gens de lettres, du pardon des injures ; on eût dit qu'elles ne l'atteignaient pas, et qu'il les regardait d'un point si élevé qu'il les apercevait à peine. Non-seulement il ne se plaignait de personne, mais il louait de préférence ceux qui avaient voulu le déprécier. Après ces éloges, dont aucun ne sera certainement démenti par ceux qui ont joui de sa société, il est presque inutile de dire qu'il était excellent mari, père tendre, bon ami, parent affectionné, maître indulgent et facile, voisin obligeant ; et le voisinage s'étendait pour lui très-loin. On ne réclamait pas en vain ses services et ses conseils, à quelque distance de lui qu'on demeurât ; et ses bienfaits, dont la plupart n'ont été révélés qu'après sa mort, par les regrets et les larmes de ceux qui en ont été les objets, honorent peut-être encore plus sa mémoire que ses talens et ses écrits, quelque estime que méritent les uns et les autres. L'impartialité et l'indifférence elle-même ne verraient, dans une vie aussi pure, qu'un bien petit nombre de torts assurément

très-pardonnables, et qui n'ont porté de préjudice qu'à L. *Ripault* lui-même : il s'était formé sur la sobriété des idées exaltées, et qu'on aurait crues empruntées des solitaires les plus pénitens de la Thébaïde ; il ne prenait d'alimens que ce qui était absolument indispensable pour soutenir son existence ; il pensait que l'esprit gagnait en force et en pénétration tout ce que l'on retranche aux appétits du corps. Cette doctrine portée à l'excès le réduisit insensiblement à un état d'exténuation et de dépérissement qui a terminé sa carrière à l'âge de quarante-huit ans. Un travail immodéré n'a pas moins contribué à sa fin prématurée. Avare des momens, il aurait voulu n'en perdre aucun ; à peine se permettait-il un peu de sommeil ; il semblait que ses recherches scientifiques le poursuivissent continuellement et ne lui laissassent aucun repos : c'était le seul point à l'égard duquel la contradiction parût lui déplaire ; et lorsque sa famille lui représentait combien il nuisait à sa santé, « Il importe peu, répondait-
« il, en vrai disciple de Marc-Aurèle, que la
« vie soit longue ; ce qui importe, c'est de la
« rendre agréable à Dieu et utile aux hommes.
« Je voudrais laisser dans la mémoire de mes
« semblables quelque trace de mon existence.
« Si cette ambition est une faiblesse, j'avoue
« que je n'en suis pas exempt : c'est ma vanité ;

« il en est de moins excusable ; je réclame pour « elle votre indulgence. » Il fut donc impossible de tempérer son extrême ardeur pour l'étude ; il a vu approcher sa fin sans se mettre en peine de la prévenir ou de l'éloigner ; il paraissait qu'il n'avait reçu la vie que pour étendre ses facultés intellectuelles et satisfaire l'impérieux besoin de s'instruire lui-même et d'éclairer les autres ; on eût dit que la place qu'il occupait dans le monde ne méritait pas qu'il y attachât du prix, à moins qu'elle ne le conduisît sans cesse à une si noble destination. Il mourut avec le calme et la résignation d'un philosophe chrétien, dans les bras et au milieu des larmes de sa famille. Elle a voulu perpétuer l'expression de ses regrets en lui érigeant un tombeau en marbre dans le cimetière de sa paroisse. Ce monument a quelque chose du style égyptien, et est orné d'une inscription en vers français qui rappelle les vertus, les talens et les travaux de notre excellent confrère.

DE L'INFLUENCE

Des Récoltes intercalaires sur les Blés qui leur succèdent,

Par M. le Baron DE MOROGUES.

Séance du 16 Juillet 1824.

LA Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, et la Société d'Agriculture du département d'Eure-et-Loir, m'ayant en même temps fait l'honneur de me proposer les douze questions suivantes, je me suis appliqué à la recherche de leur solution; j'ai consulté des agriculteurs expérimentés, et c'est après avoir réuni leurs observations aux miennes que j'ai rédigé ce mémoire; puisse la théorie que je cherche à y établir répondre aux intentions patriotiques et économiques des honorables Sociétés qui m'ont suggéré l'idée de ces recherches.

1re QUESTION.

Le froment perd-il de sa beauté et de sa qualité toutes les fois qu'il est récolté immédia-

tement après les plantes fourragères (trèfle, luzerne, sainfoin, pois, vesces, arroches)?

RÉPONSE.

Le froment est trop nouvellement cultivé en grand dans mon canton, à la suite des prairies artificielles, pour que je puisse arrêter définitivement mon opinion sur l'effet de cette succession de culture relativement à la qualité des blés. Cependant j'observerai que nos terrains du sud de la Loire, près Orléans, usés par la détestable routine à laquelle ils étaient soumis depuis un temps immémorial, n'ont rapporté des fromens en grande culture que depuis l'introduction des plantes légumineuses. Les fromens que maintenant nous récoltons abondamment sur des terres qui antérieurement ne fournissaient que peu de seigle inférieur à celui de la Beauce, sont aujourd'hui de qualité supérieure aux fromens de l'autre rive de la Loire, et se vendent un quinzième ou un seizième de plus. Je pense donc que la culture intercalaire des trèfles, luzernes, sainfoins, pois, vesces et arroches ou jarosses, n'est nuisible à la qualité des fromens récoltés immédiatement après, que quand elle rend leur récolte plus abondante.

Les végétations très-actives donnent des produits plus aqueux que les végétations lentes. Les bois qui ont crû avec vigueur sont moins durs

et moins compacts que ceux dont la croissance a été difficile. La perforation du tronc des arbres pour les faire fructifier et l'incision annulaire pratiquée pour prévenir la coulure de la vigne, sont des moyens de diminuer l'activité de la végétation dans le but de faciliter la fructification, parce que quand la plante est trop vigoureuse la sève se distribue plus aux feuilles et aux tiges qu'aux organes de la reproduction. Il semblerait que chez les êtres organiques menacés d'une plus courte existence, la nature dirige davantage ses efforts vers le perfectionnement des germes destinés à perpétuer la race.

Il en est du froment comme des autres végétaux, qui, en poussant trop vivement, donnent des fruits peu substantiels. Les blés dont la paille est trop forte sont souvent retraits et toujours proportionnellement plus abondans en son qu'en farine. Ce fait résout la question proposée, car si l'intercalation des plantes légumineuses n'a donné à un champ que l'amélioration nécessaire, elle lui fait produire de bons fromens, tandis que, si elle lui a donné un surcroît de fécondité, elle ne le rend plus capable de produire que des pailles élevées et des grains peu farineux.

2me QUESTION.

Quelles sont les plantes après lesquelles cette perte sur le froment est plus sensible ?

plantes qui n'ont point été plâtrées qu'après celles qui l'ont été ?

RÉPONSE.

La solution des deux questions précédentes nous facilite singulièrement la solution de celle-ci; car l'effet du plâtre est d'activer la croissance des plantes légumineuses; et l'on sait que ces plantes ne fécondent le sol qu'en raison du temps qu'elles l'ont occupé et de la vigueur avec laquelle elles ont végété. Dans un terrain déjà très-fécond on risque donc, en plâtrant les légumineuses, de donner aux fromens qui les suivront une surabondance de vigueur qui peut nuire à la qualité de leur grain, tandis qu'en plâtrant les légumineuses dans un lieu peu fertile on doit améliorer la qualité des fromens qui leur succéderont en leur donnant une vigueur suffisante pour produire de bons épis et pour nourrir des grains parfaits.

Il résulte de cette théorie et des faits qui m'ont servi à l'établir, qu'il en est du plâtrage des légumineuses comme de leur intercalation, qui ne saurait être limitée que par l'observation locale.

4me QUESTION.

La perte sur les blés augmente-t-elle en raison du tems que la plante fourragère a occupé le terrain, de manière à être plus faible après une récolte qu'après plusieurs, et plus faible dans un terrain qui n'aura produit qu'une fois une plante

fourragère, que dans celui qui en aura produit plusieurs fois ?

RÉPONSE.

En se référant aux trois réponses précédentes on reconnaîtra que dans les bonnes terres la perte sur la qualité des grains peut s'accroître après la succession trop prolongée des récoltes améliorantes, et que si alors après elles on redouble en céréales, les secondes emblavures pourront donner des fromens supérieurs aux premières, jusqu'au moment où le sol fatigué d'en avoir trop produit ne donnera plus que des blés chétifs qui pécheront par le défaut contraire. Si dans cette dernière circonstance on ramène la rotation des plantes fourragères, le sol s'améliorera de nouveau, il se bonifiera d'abord au point convenable, et ensuite, par la prolongation de ces mêmes cultures, il finira par se fertiliser trop pour produire des grains de la qualité la plus désirable.

5me QUESTION.

La perte sur les fromens a-t-elle lieu après la culture des racines (pommes-de-terre, carottes, panais et betteraves), comme après les plantes fourragères ?

RÉPONSE.

Toutes les racines pivotantes, telles que les betteraves, les navets, les carottes et les panais,

produisant, relativement à l'amélioration du sol un effet analogue à celui des fourrages légumineux, il doit résulter de leur intercalation les mêmes avantages ou les mêmes inconvéniens. Le contraire arrive à l'égard de l'intercalation des pommes-de-terre et des topinambours, racines traçantes, qui semblent épuiser le sol pour la production des blés, à moins qu'on ne lui donne une grande quantité de fumier; c'est donc du calcul judicieux qui a déterminé le choix de l'assolement que peut résulter l'amélioration ou la détérioration des blés qui succèdent aux racines. Dans un sol maigre le blé sera meilleur après des racines pivotantes et améliorantes; dans un sol gras il vaudra mieux après des racines traçantes et épuisantes. Les faits confirment cette théorie qui me semble devoir constamment servir de guide aux agriculteurs.

6me QUESTION.

La perte est-elle égale dans les blés faits de bonne heure, comme dans ceux faits tard?

Dans ceux faits sur plusieurs labours, comme dans ceux faits sur un seul?

Dans ceux fumés ou parqués après que la plante fourrageuse est enfouie, comme dans ceux qui ne le sont pas?

Dans ceux qui sont drus comme dans ceux qui sont clairs?

Dans ceux qui sont dans des terres franches, argileuses, comme dans les terres calcaires et sablonneuses?

RÉPONSE.

L'époque à laquelle on sème les blés influe certainement sur la vigueur avec laquelle ils végètent. Pour l'ordinaire ceux faits en arrière-saison sont les moins vigoureux, et leur paille est moins haute; leur grain n'en est pas de moindre qualité pour cela, pourvu que leur croissance n'ait pas souffert, car alors il serait petit et par conséquent proportionnellement plus abondant en son; ce qui, en diminuant la quantité de la farine, diminuerait aussi sa qualité. Pour prévenir ce résultat il convient de semer les grains de bonne heure dans les terres qui ne sont pas trop améliorées, et on peut les semer plus tard avec succès dans les terres très-fécondes par elles-mêmes ou par les engrais qu'elles ont reçus soit des fumures, soit des récoltes intercalaires.

Il en est de l'influence du nombre des labours comme de celle de l'époque des semailles. Une terre bien nette et convenablement ameublie est nécessairement plus productive; deux labours valent donc mieux qu'un seul pour accroître la végétation des plantes, et pourtant dans les sols très-féconds un seul labour sur les prairies artificielles détruites, semble très-souvent suffisant;

il peut même faire produire un grain meilleur que celui qui viendrait à la suite de deux labours; et cela arrive toutes les fois que ces deux labours donnent aux champs une trop grande fécondité. On a des exemples de ces résultats dans certains cantons de la Beauce, où on enterre avec succès les blés par un seul labour en retournant les trèfles; la terre y étant très-fécondée, le grain y croît encore avec assez de vigueur, tandis que dans notre val des bords du Loiret, où la terre n'est encore que très-peu améliorée, il est indispensable de retourner les trèfles et de les herser fortement pour bien ameublir le sol avant que d'y donner le labour par lequel on enterre l'emblavure.

L'effet de la fumure et du parcage sur les sols de plantes légumineuses retournées, dépend entièrement de l'état d'amélioration de la terre; il peut, en l'accroissant trop, faire produire beaucoup de paille et même plus de grains; mais alors ceux-ci sont de qualité moindre; si au contraire il ne suffit qu'à donner au champ la fécondité justement nécessaire, le grain sera parfait; et si il est encore insuffisant sous ce rapport, ou pour mieux dire si la somme des moyens fécondans reste trop faible, non-seulement la paille sera courte, mais encore le grain pourra être petit et retrait.

Toutes les plantes semées dru sont néces-

sairement plus étiolées et moins vigoureuses ; leur tige est plus élevée, mais elle est plus mince et moins nourrie ; les fruits qu'elles donnent sont moins abondans, plus petits et souvent imparfaits. C'est donc généralement un mal que de semer dru, et quand on veut récolter des grains bons et abondans il faut semer d'autant plus clair que la terre est moins féconde et que la saison est moins favorable. Si au contraire on ne veut que du fourrage, il convient de semer plus épais. Cette solution se complique encore pour les semailles retardées, faites dans les terres très-maigres où la plante ne doit atteindre qu'un petit volume. Les plantes rabougries n'ont que de courtes racines, qui ne peuvent puiser au loin les sucs de la terre ; elles peuvent donc être plus serrées, pourvu toutefois que leur rapprochement ne soit pas assez grand pour que leurs racines se nuisent et pour que le voisinage de leurs tige les force à s'étioler par le besoin qu'elles éprouvent de rechercher la lumière dont l'influence sur la végétation est si bien démontrée.

On sait que le froment préfère les terres franches et argileuses quand elles ont été suffisamment ameublies par les labours et les engrais peu consommés, c'est donc dans ces sortes de terres où la perte sur la qualité des grains peut être la plus forte après un long assolement de fourrages

légumineux et de racines améliorantes, parce qu'alors la vigueur de la végétation est surabondante. Sous ce même rapport les champs calcaires ou sablonneux peuvent encore être améliorés utilement par les récoltes intercalaires, quand les autres champs obtiendraient d'elles un surcroît de fertilité nuisible à leurs produits.

En résumant toutes les demandes comprises dans cette sixième question on peut répondre généralement que dans chaque localité l'expérience et le raisonnement doivent donner la solution convenable, et que ce qui paraîtrait bon pour un champ en bon état de culture serait souvent fâcheux pour un champ voisin si l'application en était faite par la routine et par l'ignorance, sans avoir égard aux circonstances locales.

7me QUESTION.

Quel est, par aperçu, le moyen terme de la perte par hectolitre, dans la vente de grains, après la culture des fourrages ?

RÉPONSE.

D'après la théorie que nous venons d'émettre, il est évident que le moyen terme de la perte par hectolitre dans la vente des grains après les cultures intercalaires ne peut être apprécié que dans chaque localité, et qu'elle doit varier non-seulement en raison de l'industrie des différens

cultivateurs, mais encore en raison des saisons et années successives; il peut même arriver dans certains cantons, comme dans ceux des bords du Loiret, que des récoltes intercalaires améliorent encore la qualité des grains et leur donne une plus-value par hectolitre, tandis que dans certains cantons du côté d'Auneau, de Chartres et de Rambouillet, les terres qui ont produit beaucoup de fourrages légumineux rendent des fromens d'une qualité moindre qu'autrefois. L'observation locale et l'état bien fait des mercuriales de chaque marché peuvent seuls donner la moyenne momentanée de la perte ou du bénéfice par hectolitre dans la vente des grains sur chacun de ces marchés.

8me QUESTION.

La farine et le pain se ressentent-ils de l'altération des grains par la culture des fourrages?

RÉPONSE.

Il est hors de doute que la qualité de la farine et celle du pain sont dépendantes de la qualité des grains qui ont servi à les former; si ces grains ont été aqueux et mal nourris, la farine et le pain seront moins bons, et en effet le pain fabriqué avec des farines provenant de grains produits par des plantes trop vigoureuses est moins blanc et moins bon que celui provenant de grains bien

ormés; c'est l'évidence de ce fait, bien reconnu aujourd'hui par tous les boulangers et par les meuniers, qui sans doute aura suggéré l'idée des douze questions que j'entreprends ici de résoudre.

9me QUESTION.

Quelles causes physiques peuvent produire l'altération des grains qui succèdent aux fourrages légumineux ?

RÉPONSE.

Pour s'expliquer comment les grains venus après les récoltes intercalaires sont souvent moins farineux et moins nutritifs, il convient d'observer que dans la nature tous les végétaux qui ont une croissance très-rapide sont plus aqueux et moins abondamment fournis des principes savoureux qu'ils élaborent; ainsi des cannes à sucre plantées dans un canton de l'Ile-de-France y ont poussé avec un surcroît de vigueur qui n'a pas permis au sucre d'y acquérir la propriété de se solidifier, tandis que dans le reste de l'île, où le sol est moins fécond, des cannes moins grosses donnent un sucre parfait. Il est reconnu que les vignobles qui rendent la plus grande quantité de fruits donnent un vin moins généreux, sous des températures égales, et que les vieilles vignes qui croissent avec lenteur fournissent dans la Bourgogne des vins délicieux, mais en très-petite quan-

tité, tandis que dans la même province et partout ailleurs les jeunes vignes bien fumées et bien vigoureuses ne donnent que des vins inférieurs, mais que leur abondance rend pourtant plus profitables aux spéculateurs qui s'occupent de leur récolte.

C'est une loi générale de la nature que la surabondance et la supériorité semblent s'exclure réciproquement. Quand toutes les forces vitales sont employées à multiplier les productions, elles sont insuffisantes pour les rendre parfaites. Les prés humides donnent un foin plus abondant, les prés hauts rendent une herbe meilleure et plus nourrissante. Une ample fumure, en accroissant la quantité des produits, rend leur qualité moindre ; ainsi l'a prescrit la nature, et c'est par suite de cette loi que les blés de certains cantons trop fertilisés semblent moins bons qu'ils ne l'étaient avant l'introduction des cultures nouvelles.

10me QUESTION.

Est-il quelque moyen de prévenir la perte sur la qualité des fromens qui succèdent aux fourrages, soit par la préparation du terrain, soit par celle des semences?

RÉPONSE.

Si, comme cela semble hors de doute, la loi établie dans la précédente réponse ne peut être mé-

connue ; il est facile d'en conclure que les moyens de prévenir la détérioration des grains, suite du surcroît de fécondité donné au sol, sont de combattre ce surcroît de fécondité, soit en éloignant les récoltes fertilisantes de racines et de fourrages légumineux, soit en multipliant les récoltes épuisantes, telles que celles des graines oléagineuses et des pommes-de-terre, soit en diminuant la masse des engrais, ou en les choisissant d'une qualité moins active.

Dans toutes ces circonstances on ne saurait attacher une trop grande importance au choix de la semence dont la perfection influe essentiellement sur la qualité de la production qui lui succède. Personne n'ignore que presque toutes nos variétés de plantes perfectionnées par la culture sont dues à une longue succession de générations dans lesquelles le perfectionnement s'est opéré pour l'ordinaire peu à peu et quelquefois rapidement ; mais toujours ou presque toujours la qualité de la semence a influé sur la qualité de la race, bien que cette qualité se perde plus ou moins promptement par le défaut de culture. Ainsi nos plantes potagères abandonnées à elles-mêmes sont bientôt altérées, et peu de générations les rendent méconnaissables. La graine de chanvre du Piémont et la graine de lin de Riga produisent chez nous des chanvres et des lins bien plus élevés

que ceux provenant des graines que nous récoltons nous-mêmes; mais l'une et l'autre dégénèrent bientôt si elles ne sont pas renouvelées.

Il en est des blés comme de ces graines; les plus beaux rendent les meilleurs grains quand ils sont semés et cultivés de la manière la plus convenable. Il faut donc que les meilleurs blés soient semés par les cultivateurs qui ont trop fécondé leur champ, s'ils veulent récolter des grains de qualité supérieure, et ils doivent renouveler l'alternation de leurs semences toutes les fois qu'ils s'aperçoivent que leurs produits ont quelque infériorité; il doit en être des agriculteurs comme des jardiniers de mon canton, qui récoltent chez eux des chicorées presque semblables à celles de Meaux, et des haricots presque aussi délicats que ceux de Soissons, quand ils ont tiré leur graine de Meaux et de Soissons même; mais qui voient en trois générations ces races perdre leur supériorité, et n'obtiennent plus que de la scarole et des petits haricots blancs, quand ils ne sèment que les graines de leur récolte. Ce ne sont que certaines circonstances locales, jointes à la culture, qui permettent de conserver les races dans toute leur intégrité.

Il me semble donc indispensable de montrer la nécessité du choix et de l'alternation de la semence des blés dans les lieux où la qualité s'en détériore par une cause quelconque. Je crois de-

voir insister d'autant plus sur cette nécessité, que des agriculteurs habiles ont semblé la méconnaître, et que presque tous les cultivateurs ne sèment que les grains de leurs récoltes ou de leur canton. Le chaulage, si utile et si généralement pratiqué, ne saurait suffire dans cette circonstance.

11me QUESTION.

Si on prévient la perte sur la qualité des fromens en intercalant quelques récoltes d'avoine, combien d'années faut-il en faire avant de semer du blé ?

RÉPONSE.

Sans doute dans les terres excessivement productives, l'intercalation des récoltes d'avoine peut être utile pour enlever au sol son surcroît de fécondité; mais le nombre des récoltes d'avoine le plus convenable ne peut être déterminé que par l'état du sol, et il serait chimérique de vouloir établir un nombre fixe dans de telles circonstances. J'ai vu défricher des bois sur le sol desquels le froment n'a pu porter de bons grains qu'après trois ou quatre récoltes d'avoine; j'ai vu la même chose arriver dans des prés retournés, où le froment semé trop tôt n'a donné que de la paille et des grains aussi peu farineux que peu abondans. Nos cultivateurs du val de la Loire ont une multitude d'exemples de ce fait, et pourtant, dans des

champs peu éloignés où la terre est moins féconde, non-seulement une seule récolte d'avoine peut suffire sur les prairies artificielles retournées, mais encore on s'en passe même quelquefois avec succès, et on obtient des blés de bonne qualité sur des trèfles dont le sol a été suffisamment ameubli par les labours et les hersages. Le nombre des avoines à intercaler pour obtenir de bons blés ne peut donc être fixé d'une manière générale, même dans un seul canton, à moins que partout les terres n'y soient pareilles et n'aient été soumises au même système de culture.

12me QUESTION.

En admettant qu'il soit nécessaire d'attendre quelques années pour récolter du blé qui ne perde point de sa qualité dans une terre qui aura produit des fourrages, les cultivateurs y trouveront-ils leur compte ? et les récoltes abondantes qu'ils pourront faire en fourrages et en avoine les dédommageront-elles de celles qu'ils ne feront point en blé ?

RÉPONSE.

Le cultivateur doit toujours avoir pour but de retirer le plus de bénéfice possible, et en même tems de ménager le plus possible la fécondité de son champ, qu'en thèse générale il a toujours un grand intérêt à conserver et à accroître. En thèse particulière ce sont les circonstances locales et les

valeurs locales comparatives des denrées qu'il peut vendre, qui doivent déterminer la préférence qu'il donne à l'une d'entre elles. On ne peut donc résoudre cette dernière question d'une manière qui puisse s'appliquer partout à la fois.

En effet, dans les lieux d'où l'exportation nécessaire à la vente est difficile, une grande abondance de fourrages sera plus lucrative qu'une grande abondance de blé, parce qu'elle permettra d'élever, de nourrir, d'engraisser un plus grand nombre de bestiaux, qui, se transportant eux-mêmes, peuvent se débiter plus aisément. Le contraire pourra avoir lieu près des marchés où le blé se vend avantageusement; et pourtant si l'avoine et les fourrages y sont d'un débit très-facile, il y aura peut-être encore un plus grand bénéfice à les multiplier qu'à accroître la qualité des blés. Une foule d'exemples locaux pourraient me servir à faire des applications de ce que je dis ici, et ils se présentent si naturellement qu'il est inutile d'en citer un grand nombre.

Que l'on engage les Normands et les habitans du Limousin à sacrifier leurs fourrages pour leurs grains, on aura peine à le leur persuader, parce que le produit de leurs bestiaux est plus avantageux pour eux que celui de leurs blés; mais près de Chartres, où les blés servent à approvisionner la capitale de la France, les bestiaux, quoique très-

importans, sont proportionnellement moins lucratifs, et à cause de cela ne doivent être élevés qu'en quantité moindre, et plutôt pour fournir les engrais aux blés que pour fournir leur chair au commerce. En se rapprochant davantage de Paris les idées du spéculateur doivent varier encore, car il peut y vendre aisément ses fourrages en nature, et rapporter en échange les engrais dont il a besoin pour faire croître ses blés. Il doit donc priser beaucoup ses fourrages, et comme il est assuré de débiter facilement ses grains de toute nature, leur qualité supérieure sera moins importante pour lui que la quantité qu'il en vendra avec très-peu de frais de transport. Ces faits et mille autres prouvent évidemment que c'est l'avantage du débit qui doit fixer sur la nature et la qualité de la denrée à produire

---

ROSÆ.

EX AUSONIO.

IDYLIUM.

Ver erat, et blando mordentia frigora sensu
  Spirabat croceo mane revecta dies.

Strictior Eoos præcesserat aura jugales,
  Æstiferum suadens anticipare diem.
Errabam riguis per quadrua compita in hortis
  Maturo cupiens me vegetare die.

Vidi concretas per gramina flexa pruinas
  Pendere, aut olerum stare cacuminibus :

Caulibus et patulis teretes colludere guttas,
  Et cœlestis aquæ pondere tunc gravidas.

Vidi Pestano gaudere rosaria cultu,
  Exoriente novo roscida lucifero.
Rara pruinosis canebat gemma frutetis
  Ad primi radios interitura die.

LES ROSES.

IDYLLE TRADUITE D'AUSONE

Par M. Blanvillain.

Séance du 16 juillet 1824.

C'était au printemps, au moment où, ramené par le matin au front d'or, le jour répandait cette fraîcheur piquante qui ranime les sens.

Avant-coureur des divins coursiers, un air léger invitait à devancer les heures brûlantes.

J'errais dans les diverses allées d'un jardin arrosé d'une source vive, désirant y puiser des forces contre la chaleur prochaine.

Je voyais les perles matinales se suspendre sur la tige inclinée des herbes, ou étinceler à la cime des plantes potagères.

Leurs gouttes arrondies roulaient sur le large chou dont les feuilles se balançaient sous le poids de la céleste rosée.

Je voyais l'honneur de Pestum (1) briller de joie et d'incarnat à l'aspect de l'astre du matin.

Quelques boutons perçaient çà et là au sein du feuillage humide, pour expirer aux premiers rayons du soleil.

(1) Les roses de Pestum étaient très-renommées chez les anciens.

Ambigeres, raperetne rosis Aurora ruborem,
An daret, et flores tingeret orta dies.

Ros unus, color unus, et unum mane duorum,
Syderis et floris, nam domina una Venus;

Forsan et unus odor : sed celsior ille per auras
Difflatus spirat, proximus iste magis.

Communis Paphie dea syderis, et dea floris,
Præcipit unius muricis esse habitum.
Momentum intererat quo se nascentia florum
Germina comparibus dividerent spatiis.
Hæc viret angusto foliorum tecta galero;
Hanc tenui folio purpura rubra notat.

Hæc aperit primi fastigia celsa obelisci,
Mucronem absolvens purpurei capitis.
Vertice collectos illa exsinuabat amictus,
Jam meditans foliis se numerare suis.
Nec mora, ridentis calathi patefecit honorem,
Prodens inclusi semina densa croci.
Hæc modò, quæ toto rutilaverat igne comarum,
Pallida collapsis deseritur foliis.
Mirabar celerem fugitiva ætate rapinam,
Et dum nascuntur, consenuisse rosas.

Ecce et defluxit rutili coma punica floris,
Dum loquor, et tellus tecta rubore micat.

L'œil était en doute si l'aurore empruntait aux roses sa couleur, ou si c'était le jour naissant qui donnait aux roses leur incarnat;

C'était même rosée, même couleur, même matin pour l'étoile et pour la fleur, car toutes les deux avaient également Vénus pour souveraine;

Peut-être aussi avaient-elles le même parfum? mais l'un se dissipait dans le haut des airs, l'autre, plus voisin de nous, frappait plus sûrement nos sens.

A la fois déesse de l'étoile et de la fleur, la reine de Paphos donnait à l'une et à l'autre la pourpre pour vêtement.

C'était l'heure où des espaces égaux marquent l'époque où chaque bouton va s'échapper.

Celui-ci est encore resserré dans sa corolle verdoyante; celui-là, par une légère teinte d'incarnat, signale de près son existence.

Cet autre, entr'ouvrant les cimes de son premier obélisque, achève sa pointe purpurine.

Cet autre se dégage de ses replis nombreux, et pense déjà à s'apprécier sur le nombre de ses feuilles.

C'en est fait, la rose a vidé sa riante corbeille, et son calice étale l'or mystérieux de ses étamines.

Veuve de ses feuilles détachées, je vois pâlir cette fleur qui naguère lançait mille feux étincelans.

Je m'étonnais de la promptitude de cette fin prématurée, et je regrettais que dès leur aurore les roses arrivassent à leur déclin.

Tandis que je parle, la fleur a perdu l'incarnat de son feuillage, et la terre est jonchée de ses dépouilles vermeilles.

ESSAI *sur l'emploi du Tems, par M. A.* JULLIEN, *de Paris, correspondant de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.*

CET important ouvrage de l'un de nos collègues a pour épigraphe :

Le tems est le seul bien dont on doit être avare.

Quand on a lu les excellens préceptes qu'il renferme, on n'est pas tenté de regretter le tems employé à les connaître et à les graver dans sa mémoire.

Si l'homme ne peut être heureux qu'en employant utilement son temps pour les autres et pour lui-même, M. *Jullien* doit l'être, car il a fait un livre justement apprécié par les amis d'une philosophie sage ; et en peu d'années ce livre a eu trois éditions.

Les jeunes gens, auxquels il est plus spécialement destiné, y trouveront une instruction solide, élégamment présentée, jointe à des maximes dont ils doivent chercher à faire de continuelles applications. Je ne prétends pas que beaucoup d'entre eux s'astreignent minutieusement à suivre toutes les bonnes pratiques que M. *Jullien* leur enseigne ; mais il leur importe encore plus d'adopter l'esprit de son livre que d'en suivre la lettre. Il me suffira, pour en convaincre ceux qui liront cette annonce, de leur dire avec notre estimable collègue : « Voulez-vous, maîtrisant le temps, rendre sa « marche douce et légère ? modérez vos désirs et vos « craintes, jouissez du présent en faisant à chacun tout « le bien qui dépend de vous, afin que l'on puisse « vous appliquer ces beaux vers de Delille :

« .... Heureux, trop heureux dans sa noble carrière,
« Celui qui, rejetant ses regards en arrière,
« Y retrouve partout les vices combattus,
« Les traces du travail et celles des vertus.

B. de M.

OBSERVATIONS

Sur des Dents fossiles trouvées à Montabusard, près Orléans ;

Par M. le Comte J. De Tristan.

Séance du 2 avril 1824.

La carrière du hameau de Montabusard, située dans la commune d'Ingré, près d'Orléans, contient des ossemens fossiles qui y ont d'abord été découverts par quelques naturalistes d'Orléans, et dont M. *Cuvier* a décrit plusieurs échantillons. Le banc calcaire dans lequel les fouilles ont été faites présente évidemment les caractères d'une formation d'eau douce, car les coquilles qu'il contient sont terrestres ou fluviatiles. Il a cela de commun avec tous les calcaires du département du Loiret ; mais il en diffère quant aux espèces de coquilles ; et quoique je n'aie pas encore déterminé d'une manière précise sa position relative, je puis dire néanmoins que tout me porte à le regarder comme supérieur au grand banc calcaire d'eau douce, qui s'étend depuis les environs de Paris jusqu'à Orléans ; d'où il résulte, 1° qu'il serait plus moderne qu'aucun autre banc du grand bassin du centre de la France, et, 2°, qu'il y a entre la révolution qui a enveloppé

des *palæotherium* dans les gypses de Montmartre, et celle qui a enfoui les ossemens de Montabusard, tout le tems qu'il a fallu pour déposer 1° les marnes marines supérieures au gypse; 2° les grès et sables sans coquilles; 3° le terrain marin supérieur; 4° les meulières sans coquilles; 5° le terrain d'eau douce qui à Paris est supérieur.

Aidé des mémoires de M. Cuvier, et ayant sous les yeux [illegible]es objets tirés de cette même carrière de Montabusard, nous y avons reconnu plusieurs espèces de *palæotherium* et d'*anoplotherium* dont nous parlerons une autre fois. Aujourd'hui nous nous proposons de dire un mot de deux fragmens de mâchoire qui étaient enfouis au même lieu, et qui semblent présenter un intérêt particulier.

Le premier (fig. 1) ne consiste qu'en une portion de molaire inférieure. Il ne reste qu'une partie de la couronne qui adhère à la pierre par son côté extérieur. La racine est totalement emportée, ainsi que l'os maxillaire; mais ce dernier a laissé son empreinte, et on voit que immédiatement après la dent il se relevait pour former la branche montante de la mâchoire; ainsi cette dent est évidemment la dernière molaire inférieure; elle appartient au côté droit.

En avant se trouve l'empreinte de la pénultième

molaire; cette empreinte est formée de deux lobes ovales ou triangulaires, légèrement concaves; ainsi la face supérieure n'était pas bordée du côté extérieur par une côte continue, à moins que cette côte ne rentrât en dedans vers le milieu de sa longueur.

Les débris de la dernière molaire ont beaucoup d'analogie avec la dent de rhinocéros trouvée fossile à Avignonet, et que M. Cuvier a fait graver (Ann. du Mus., t. III, pl. 5, fig. 3 (1)). Elle présente deux collines distinctes (a, b, fig. 2.); l'antérieure a la forme d'un V, dont les deux branches seraient tournées vers le dedans de la bouche; elle est un peu usée; sa branche antérieure est moins large que l'autre et est peu brisée; sa branche postérieure l'est beaucoup. Ce qu'on voit de cette première colline est conforme à la figure citée. La colline postérieure est en forme de croissant. Son angle antérieur s'appuie presque le long de la convexité de la première partie de la dent; son angle postérieur se recourbe vers le dedans de la bouche. Ceci est encore conforme à la figure, mais dans notre échantillon cette seconde colline est plus rapprochée de la première. De

---

(1) Cette planche porte bien le n° 5, mais dans le texte elle est désignée pl. 3.

plus, cette même colline postérieure, quoique tranchante, est plus basse que l'antérieure qui est un peu usée; tandis que dans la dent d'Avignonet les deux collines devaient être à peu près de niveau, puisqu'elles paraissent usées presque également. Ces différences étant peu importantes, nous sommes tentés de regarder cette dent comme très-voisine de celles des rhinocéros, car sa comparaison avec les autres genres qui se trouvent fossiles dans nos climats ne permet aucun rapprochement satisfaisant. En effet elle ne peut provenir d'un *palæotherium*, puisque la dernière molaire de ces quadrupèdes présente trois collines en croissant. Je conviens que la dernière molaire du *palæotherium* moyen de Montabusard paraît n'avoir que deux croissans, et j'ai un échantillon qui à cet égard s'accorde avec ce que dit M. Cuvier; mais cette dernière molaire porte néanmoins en arrière un troisième lobe conique qui paraît manquer dans la dent que je viens de décrire. D'ailleurs celle-ci et l'empreinte qui la précède portent chacune près de 40 millimètres de longueur de l'avant à l'arrière, tandis que celle du *palæotherium* moyen de Montabusard n'en porte que 20 ou 22, malgré son troisième lobe.

Cette dent diffère encore des *palæotherium* en ce que la branche antérieure du croissant

postérieur se termine vers la convexité du croissant antérieur, au lieu de revenir en dedans, de manière à rendre les deux croissans à peu près semblables.

Dans les *anoplotherium*, la dernière molaire est aussi à trois portions. Nous verrons bientôt qu'il existe encore d'autres différences entre eux et les objets que nous décrivons.

Ce qui rapproche cette dent de celles du rhinocéros, la rapproche aussi de celles du daman; mais la grande différence de taille ne nous permettrait d'établir de comparaison avec ce dernier que si nous trouvions des caractères plus positifs, et après avoir exclu les autres genres voisins.

Passons au second morceau. Il était engagé dans un gros bloc de pierre, qui ne me montrait à l'extérieur que quelques éclats d'ossemens indéterminables. Cependant je donnai quelques coups de marteau sans direction positive et au hasard, et je découvris ce précieux échantillon, mais dans un tel état de brisure que je crus d'abord qu'il ne pourrait pas supporter le travail nécessaire pour dégager les dents au point de les étudier; cependant un peu de patience me suffit, et bientôt je reconnus les trois premières molaires montrant leur côté intérieur, ainsi que leur surface (fig. 3).

L'animal était très-jeune, et les collines tran-

chantes de ses dents commençaient à peine à s'user.

Indépendamment de la forme des dents, on reconnaît que ce fragment appartient à la mâchoire inférieure, car l'os maxillaire montre son bord inférieur C au-dessous de la première molaire. Il est vrai qu'on pourrait prendre ce bord pour celui de l'échancrure nasale, qui, dans le rhinocéros fossile, s'étend jusqu'au-dessus de la seconde molaire. Mais alors on verrait des vestiges de l'insertion des os palatins, tandis qu'au contraire la surface interne de ce maxillaire est unie.

Les côtes tranchantes de la première molaire A, représentent un F majuscule (fig. 4), dont la base serait tournée vers l'avant de la mâchoire. En effet, il y a une colline allongée dans le sens de la mâchoire. Cette colline se recourbe en dedans, à son extrémité, pour border la face postérieure de la dent. Une colline transverse formant la barre de l'F, croise la première; elle ne fournit qu'un très-petit appendice du côté de la face extérieure, mais elle se prolonge davantage en dedans.

La seconde molaire B, est trop engagée pour pouvoir en parler d'abord.

La troisième (D, fig. 3, et fig. 5 et 6) est tellement ressemblante à celle du premier morceau que nous avons décrit, qu'il est inutile de donner

de nouveaux détails; seulement elle est avec elle dans le rapport de 36 à 40 à peu près. En outre sa colline antérieure étant intacte, on voit qu'elle se prolonge beaucoup en avant, (a, fig. 5), en se recourbant vers la face interne, et de plus il y a une ceinture saillante (b, fig. 6) à la base de la face externe, comme dans les *palæotherium*; enfin la colline postérieure est à peu près au niveau de l'antérieure, et presqu'aussi usée qu'elle.

La différence de taille et la hauteur de la colline postérieure ne me paraissent pas des motifs suffisans pour faire supposer que ce second morceau appartienne à une autre espèce que le premier, puisque cette dent est la troisième molaire et celle du premier morceau est la dernière. Quant aux deux caractères particuliers fournis par cette même troisième molaire de la figure 2, ils ne peuvent non plus établir la différence d'espèce, puisque le mauvais état du premier échantillon empêche de juger s'il ne les possédait pas aussi. Nous n'avons donc aucune raison qui nous empêche de réunir les inductions que nous pourrons tirer de ces deux morceaux et de les attribuer à la même espèce.

Achevons de décrire le second morceau. La deuxième molaire (b, fig. 3.) est, comme nous l'avons dit, fort engagée dans la pierre et très-

fracturée. Cependant elle semble très-analogue à la troisième et paraît porter comme elle une ceinture saillante au bas de sa face extérieure.

Le plan de la seconde et de la troisième molaire est à peu près rectangulaire; mais la dimension dans le sens de la longueur de la mâchoire est à peu près double de la dimension en largeur. Le plan de la première molaire est cunéiforme, et la pointe du triangle est en avant.

Voici les principales dimensions de ces trois dents.

	LONGUEUR dans le sens de celle de la mâchoire.	EPAISSEUR en travers de la mâchoire.	HAUTEUR de la couronne au-dessus de l'alvéole.
	m. mil.	*m. mil.*	*m. mil.*
1.re Molaire.	0, 028	0, 011	0, 016
2.e Molaire.	0, 033	0, 015	0, 000
3.e Molaire.	0, 035	0, 015	0, 021

La seconde et la troisième de ces dents sont garnies chacune de deux grosses racines, longues de près de 30 millimètres. Celles de la première ne sont pas visibles.

La mâchoire est rompue à l'endroit E (fig. 3),

à environ un pouce en avant de la première molaire, et cet espace ne paraît contenir aucun vestige de dent. Mais immédiatement au-dessus de cette rupture se trouve une dent hors de place (f, fig. 3 et 7); elle est très-simple, en forme de cheville ou de clou; elle semble avoir été tirée verticalement de son alvéole, en sorte que sa pointe aboutit à la rupture de la mâchoire. Cette dent, qu'on doit probablement regarder comme une incisive, a en tout 38 m/m de longueur, mais la pointe de sa racine paraît un peu rompue; le bord inférieur de la couronne est oblique sur l'axe de la dent, d'où il suit qu'elle se dirigeait probablement en avant. La couronne a une forme comme semilenticulaire, étant formée de deux faces convexes réunies par une côte arquée verticalement. La hauteur de cette couronne au-dessus de l'alvéole est de 5 millimètres; le diamètre de la racine au-dessous de la couronne est de 6 millimètres dans un sens, et de 5 1/2 dans l'autre.

Cette incisive n'a laissé que son empreinte (f, fig. 3) et un petit éclat dans le fragment qui porte les autres dents; elle tient à un autre fragment (fig. 7) qui s'adapte parfaitement au premier par une cassure, ou face irrégulière, à peu près perpendiculaire, à la longueur de la mâchoire. Mais cette face se prolonge au-dessus

de la face du premier fragment et en suivant un plan qui aurait coupé également les deux branches de la mâchoire, si elles avaient été en place; aussi, à environ 45 $^{m}/_{m}$ de l'incisive que nous venons de décrire, on voit les traces d'une autre incisive semblable à la première (g, fig. 7). Il n'en reste guère que la couronne, et une partie de l'empreinte de la racine. Il semble qu'elle serait située d'une manière analogue à l'autre, par rapport à la seconde branche de la mâchoire, si cette seconde branche se trouvait en place à 45 millimètres de la première.

Ces deux dents ont leur tranchant dans le sens de la longueur de la mâchoire, et la direction oblique du bord inférieur de la couronne prouve que c'était leur vrai sens.

La première de ces incisives est en partie engagée dans la pierre. Pour la décrire et la représenter plus complètement (fig. 8), nous avons pris quelques traits de la seconde, ces dents paraissant entièrement semblables.

Si nous ne nous sommes pas trompé dans la manière dont nous avons envisagé la partie antérieure de ce fragment, il devient bien difficile de le rapprocher des mâchoires de *palæotherium* et d'*anoplotherium*, puisque dans les premiers nous devrions trouver une grosse canine vers l'endroit où nous avons vu une petite

incisive, que nous devons croire peu déplacée, d'après la correspondance de sa position avec celle de sa pareille ; et que dans les *anoplotherium*, outre les différences déjà citées, nous ne devrions pas trouver d'espace vide. Mais quand même nous nous serions trompé, et quand (ce qui ne nous paraît guère possible) l'espace vide que nous avons cru voir aurait été l'emplacement d'une dent tombée, nous conclurions encore de même; car ce que nous avons appelé la première molaire ne ressemble à aucune dent de *palæotherium* ni d'*anoplotherium*, et nous offre, comme les autres dents de notre fragment, des caractères particuliers.

C'est donc, comme nous l'avons dit d'abord, avec celles des rhinocéros, que les dents qui viennent d'être décrites semblent avoir le plus d'analogie. Elles offrent néanmoins aussi plusieurs différences, sur lesquelles nous ne nous appesantirons pas, parce que les dents des rhinocéros varient d'une espèce à l'autre, et que nous n'avons pas sous les yeux de description détaillée de la mâchoire inférieure de l'espèce fossile qui serait la plus intéressante à comparer avec nos échantillons. Mais outre ces différences nous remarquerons encore que l'animal de Montabusard s'éloigne du rhinocéros bicorne du Cap, puisqu'il a des incisives inférieures et que ce bi-

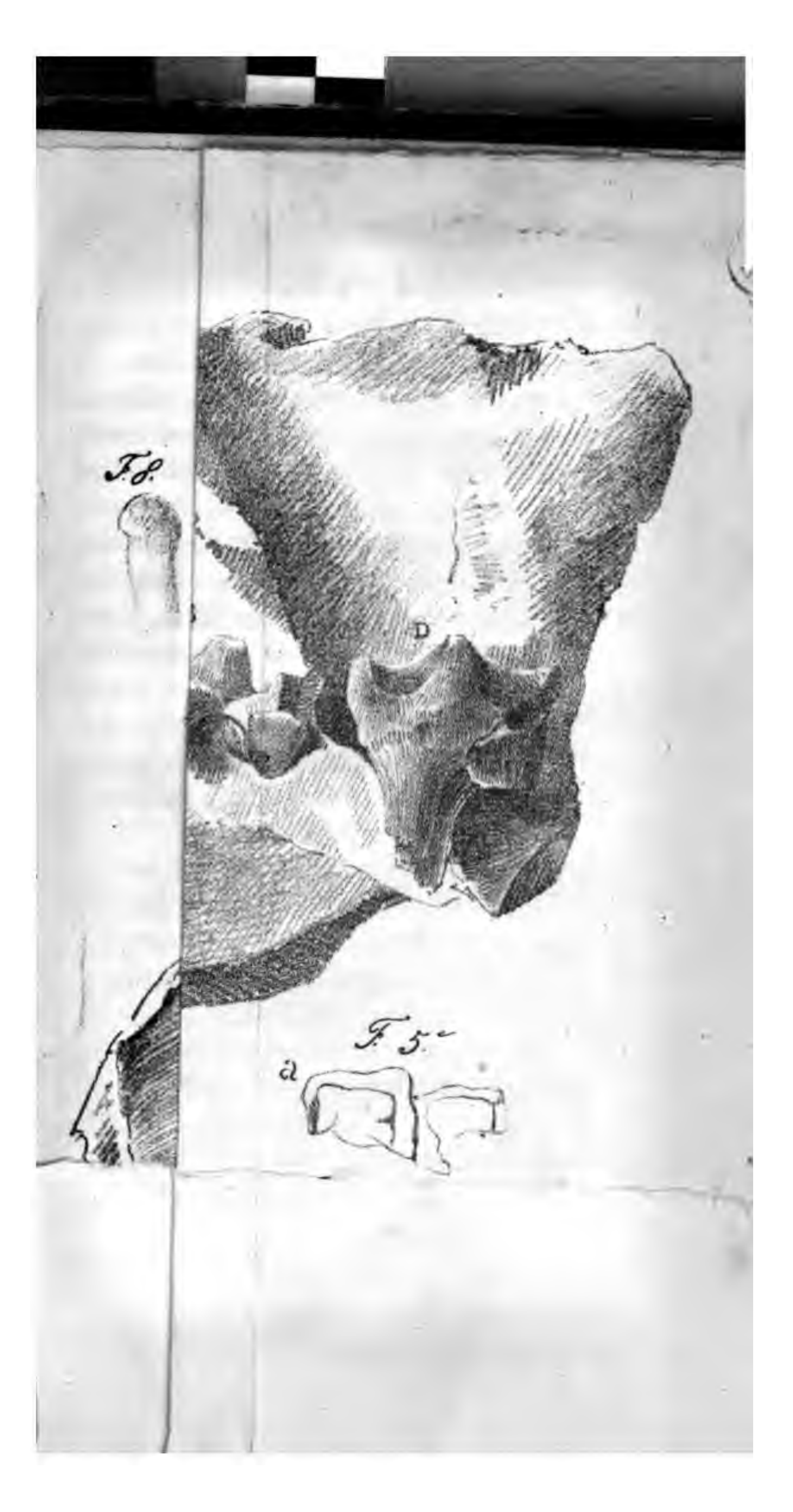
corne n'en a pas. Ce ne peut être un unicorne, car ce dernier a les incisives beaucoup plus grosses, et les deux premières molaires fort petites. Il présente au moins la première de ces différences avec le bicorne de Sumatra, si c'est une espèce distincte. Et il s'éloigne encore de ces deux espèces asiatiques, en ce que ses incisives ne sont pas pointues. Enfin il diffère de ces trois espèces vivantes et même de la fossile ordinaire, en ce que le côté intérieur de l'os maxillaire est lisse au-dessous de la première molaire, tandis que dans les autres on verrait en cet endroit des traces de la réunion des deux branches de la mâchoire.

Si maintenant nous voulons comparer la taille de cet animal avec celle des rhinocéros, nous jugerons que si on lui supposait une forme analogue il serait plus petit d'un tiers ou au moins d'un sixième. La dent trouvée à Avignonet, et dont nous avons cité la figure, porte de l'avant à l'arrière 60 millimètres; la dernière molaire de Montabusard porte seulement 40 millimètres. L'os maxillaire inférieur du rhinocéros fossile des bords du Wilhoui paraît avoir 60 millimètres de largeur verticale vis-à-vis la seconde molaire; celui de l'animal de Montabusard n'a au même endroit que 50 millimètres.

Voilà donc dans notre voisinage, les restes d'un grand animal, qui me paraît ne pouvoir se rapporter à aucune espèce connue, pas même à aucune de celles qu'on a exhumées des débris de l'ancien monde. Est-ce un rhinocéros, ou doit-on, malgré les différences, le faire rentrer dans les genres *palœotherium* ou *anoplotherium*? J'attendrai à cet égard la décision des savans; mais il me semble que pour qu'on pût prendre le dernier parti il faudrait supposer ou reconnaître quelque erreur grave dans ma manière de décrire ces échantillons. Au reste, je crois qu'il sera difficile d'avoir une idée un peu précise des caractères de cet animal, avant d'avoir découvert d'autres portions des ossemens.

Il nous reste à faire remarquer que déjà M. Cuvier a parlé, dans les Annales du Muséum (t. VI, p. 348, et pl. 57, fig. 1 et 2), d'un animal voisin des *palœotherium,* mais presqu'aussi grand qu'un rhinocéros, et dont les restes gisent à Montabusard. Il en a eu connaissance seulement par un astragale qui doit être dans la collection du conseil des mines, où il a été anciennement envoyé par M. Prozet. Nous sommes très-porté à croire que cet os appartient au même animal dont nous venons de décrire les mâchoires. La ressemblance presque parfaite qui existe entre cet astragale et celui des *palœotherium*, op-

posée à l'analogie de notre animal avec les rhinocéros, ne détruit nullement notre opinion ; car M. Cuvier remarque à l'endroit cité que l'astragale des rhinocéros et tapirs est à peu près semblable à celui des *palœotherium*. Et si c'est à ce dernier genre qu'il rapporte l'os dont nous parlons, c'est probablement qu'il ignorait que dans le même endroit il y eût de débris d'un animal plus voisin des rhinocéros. A la vérité, la taille indiquée par cet astragale serait un peu plus forte que celle indiquée par nos échantillons, mais rien ne prouve que les proportions de l'animal de Montabusard fussent entièrement semblables à celles des autres rhinocéros ; et les rapports différens que nous ont fournis les mâchoires seules semblent prouver le contraire. D'ailleurs il a dû y avoir des individus de diverses grandeurs.



F. 8.
D
F. 5.
a





EXTRAIT

Du Traité sur la laine et les moutons, de MM. Perrault de Jotemps, Fabry, et Girod de l'Ain ;

Par M. Mallet de Chilly.

Séance du 20 août 1824.

Cet objet intéressant a déjà été traité par plusieurs auteurs, mais à mon avis aucun d'eux ne l'a envisagé d'une manière aussi intéressante. Les circonstances dans lesquelles le commerce se trouve a dû influer sur l'aspect sous lequel les laines et les mérinos devaient être considérés. Dans le premier moment de l'introduction des mérinos, tous les efforts ont dû se tourner vers leur multiplication. On a dû vaincre les préjugés du cultivateur et du fabricant, et on a enfin réussi à enrichir notre pays de cette précieuse acquisition. Maintenant on doit perfectionner ces laines mêmes, car la dépréciation comparative qu'elles éprouvent, et qui jette le découragement chez les producteurs, indique que leur qualité n'est pas celle qui convient le plus au fabricant, ou du moins

que si elle lui convient pour une partie de ses besoins, elle est trop multipliée pour soutenir devant lui sa véritable valeur.

On a cherché faussement le perfectionnement des mérinos dans une augmentation de taille et de laine; et en suivant cette marche on a cessé d'attacher à la laine l'importance qu'elle devait avoir; alors le fabricant a été obligé de tirer de l'étranger les qualités qui lui étaient nécessaires, supérieures aux nôtres, quoique provenant de troupeaux de la même origine. Ce n'est plus l'Espagne qui produit les laines les plus fines, mais la Saxe, et ces laines superfines de Saxe se créent avec une économie de moitié et même des trois quarts de frais de production, ce qui leur donne les moyens de pénétrer dans nos fabriques avec avantage pour le producteur, malgré les droits de douanes qu'elles supportent.

La Beauce, qui a toujours eu en affection la grande taille du mouton et le poids de sa toison, a vu décroître promptement la finesse des laines des troupeaux mérinos que ses cultivateurs ont achetés à grands frais. Il reste encore dans l'esprit des habitans du pays que ce sont des mérinos. Malheureusement il ne leur en reste que le nom.

J'ai déjà dit avec M. Perrault de Jotemps la première cause qui a favorisé le système des grosses formes et des lourdes toisons; je dois en-

core y ajouter avec lui deux autres causes : la première, les bénéfices que produisaient la culture des mérinos dans le commencement, et la seconde, la perception de l'octroi par tête de mouton dans les grandes villes. Les bénéfices étaient dans les commencemens tels que l'on faisait peu d'attention aux frais de nourriture en raison de l'augmentation de la taille. Ce calcul ne peut plus être maintenant négligé. La perception de l'octroi a engagé les bouchers à demander de grandes bêtes aux producteurs, afin d'éviter une partie du droit. C'est à l'administration à changer ce mode si elle reconnaît que nous avons raison d'invoquer son assistance dans cette occasion».

Aujourd'hui je ne puis donner que le résumé des faits et des observations contenus dans le traité de M. Perrault de Jotemps, sur les laines : celles qu'il a faites sur les troupeaux n'ont pas encore paru, quoiqu'impatiemment attendues.

Le chapitre premier est consacré à examiner la nature du brin de laine, qui est un filet de substance solide, renfermant dans son intérieur une sorte de sève qu'elle tire de l'animal, et environné d'une substance qui est nommée suint et surge.

Le brin de la laine prend naissance dans le tissu cellulaire qui se trouve sous la peau. Le pore de la peau doit influer sur sa nature. Il sera fin, lisse,

ondulé suivant que le pore sera étroit, droit ou tortueux.

Le brin de la laine a plusieurs caractères; il est frisé ou ondulé s'il offre plusieurs sinuosités plus ou moins régulières. Il est vrillé si ces sinuosités se développent en spirale; il est crépu s'il décrit une courbe unique ou un très-petit nombre de courbes irrégulières; il est lisse ou uni, s'il ne présente aucune ondulation ou frisure.

La longueur du brin est apparente quand il est frisé, vrillé ou crépu; celle qu'il acquiert lorsqu'il est développé ou étendu, sans être étiré, est la longueur réelle.

La souplesse du brin n'est autre chose que sa flexibilité qui le fait céder facilement à changer sa direction; sa force est la mesure de la résistance qu'il oppose à l'action qui tend à le rompre; et cette force consiste dans la cohérence des parties qui le composent.

Son élasticité se manifeste avec des caractères différens qui ont des conséquences diverses dans les fabriques. L'élasticité du frisé ne peut pas être la même que celle de la laine lisse; l'élasticité de redressement est commune au brin frisé et au brin lisse; l'élasticité de retirement est l'effort du brin pour revenir à sa longueur réelle ou apparente, lorsqu'il a été étiré au-delà de cette première longueur; enfin l'élasticité de crispation qui se

manifeste dans la partie du brin voisine de la rupture. . . . .

La douceur du brin s'apprécie au toucher; elle dépend de sa forme et de sa souplesse. Tous les brins de laine ont la faculté de se contracter, de se dilater, d'absorber et d'exhaler : ces effets doivent diriger le traitement des laines, soit avant soit après la tonte. . . . .

Les laines ont encore une autre élasticité de volume qui consiste à se réduire ou augmenter dans leur volume par l'effet de la compression ou de l'attraction. . . . .

Après avoir défini et expliqué les propriétés de la laine, il faut maintenant passer en revue les différens rapports qui lient entre elles ces propriétés. . . . .

La liaison de la finesse du brin avec son caractère paraît bien démontrée ; ainsi le frisé régulier est généralement suivi de la finesse. Cette finesse se connaît par le nombre et la forme des ondulations. Le nombre des petits arcs de cercle qui composent le frisé varie dans la longueur d'un pouce, depuis 8 jusqu'à 36, et même au-delà, selon la finesse et l'égalité de la finesse.

A nombre égal de ces arcs, dans une longueur donnée, celui-là sera le plus fin dont les ondulations seront plus petites, plus verticales, plus régulières, et suivront une ligne plus directe.

Le rapport de la finesse avec la souplesse souffre peu d'exceptions; celui de la finesse avec la force proprement dite est suffisamment connu.

Le rapport de la finesse avec la douceur ne peut être connu qu'après le lavage.

Celui de la finesse avec la longueur existe le plus ordinairement avec une longueur apparente moyenne de 1 pouce et demi à 2 pouces un quart.

Enfin il existe ce rapport avec les divers modes d'élasticité du frisé, le retirement, le redressement, la crispation, l'élasticité de volume.

Les rapports de la longueur influent sur le caractère de la laine; une plus grande longueur ajoute au poids que le brin a constamment à soutenir, et ce poids doit nuire au maintien de ses ondulations. Une longue laine reste plus mécheuse, ce qui favorise les mauvais effets des causes extérieures qui font perdre à la lavure une partie de son caractère.

Maintenant il reste à examiner les rapports de la souplesse avec ses caractères. Pour ce qui concerne la souplesse, on remarque que plus les ondulations du brin sont nombreuses, courtes, basses, égales entre elles, plus la souplesse est grande.

On éprouve la douceur de la laine en frottant sur la peau au moyen d'une mèche ou d'une réunion de brins en forme de brosse. C'est après

le lavage qu'on peut être assuré de cette dernière qualité.

Les rapports des propriétés de la laine dépendent de la peau et de l'état du corps du mouton. Il est indubitable que de deux agneaux de même race et présentant la même qualité de lainage, celui qui sera poussé à un excès d'embonpoint par une nourriture trop abondante, produira, dès la première tonte, une laine plus grosse, plus allongée, qui tendra à perdre son caractère primitif, sa souplesse, ainsi que les différens modes d'élasticité qui dépendent de cette souplesse. A la seconde et à la troisième tonte ces effets deviennent encore plus évidens. Tandis que l'autre animal conduit sur d'autres principes se maintiendra dans toutes ses qualités premières.

Si on veut trouver l'explication de ces circonstances, on doit interroger la théorie, et alors nous apprendrons que l'abondance de graisse produite par la nourriture augmente le volume de l'animal et dilate la peau; alors tous les pores s'agrandissent, et la laine qui passe par les pores qui sont destinés à son passage et à sa configuration recevra la forme que laisseront libre des ouvertures plus grandes; et la matière molle qui sert à la formation de la laine, arrivant à ses ouvertures en grande abondance, formera un brin plus développé, plus grossier que s'il arrivait en plus petite

quantité ; et ce brin s'allongera parce qu'il lui sera fourni une surabondance de sucs : alors la laine changera de caractère par la dilatation de la peau et la surabondance de matière affluente ; les sinuosités du brin disparaîtront ainsi que les ondulations. Il est facile de voir que le grossissement de la laine altérera nécessairement sa souplesse et toutes ses qualités.

Si l'excès de nourriture nuit à la qualité de la laine, l'insuffisance des alimens, qui réduit les bêtes à laine à un état de maigreur et de dépérissement, n'est pas moins contraire à la bonne qualité des laines. Celle-ci paraît s'affiner, il est vrai, mais elle est faible et n'atteint pas la longueur naturelle.

Le degré de finesse du brin est en raison inverse de l'épaisseur de la peau. Les parties les plus épaisses de la peau sont le genou, le front, la queue, le dessus du col et le dessous, lorsqu'il existe un fanon, la cuisse, et enfin le dos. Ces parties sont celles qui fournissent les moins belles laines et celles qui ont la plus grande abondance de graisse. Il y a cependant une exception dans l'infériorité de la laine qui croît sur le ventre du mouton ; mais cette exception n'est pas suffisante pour nier l'existence du principe, car si elle est inférieure, cela est dû au froissement continuel qu'elle éprouve, et aux effets de l'humidité produite par l'urine et les excrémens.

Enfin il est une chose certaine, c'est que la

laine fine succède à la laine grossière quand la peau s'amincit, et qu'au contraire la laine grossière succède à la fine quand la peau s'épaissit, et qu'enfin le poil ou jarre succède à la laine proprement dite quand la peau devient calleuse.

D'un autre côté la théorie nous apprend que plus la peau que le brin de laine aura à traverser à sa naissance sera épaisse, plus il lui faudra puiser la force nécessaire pour vaincre cet obstacle dans des sucs abondans qui détermineront sa grosseur et sa consistance, tandis que le brin qui n'aura à traverser qu'une peau fine n'absorbera qu'une petite nourriture et se développera sans effort.

Différentes circonstances extérieures peuvent influer ou altérer quelques-unes des propriétés de la laine; ces circonstances sont l'humidité, l'ardeur du soleil, la présence des corps étrangers qui s'y attachent, enfin les froissemens.

L'humidité naturelle est plus ou moins nuisible suivant sa nature et selon le degré de chaleur qu'elle porte avec elle.

L'humidité provenant de l'urine et des excrémens produit de plus pernicieux effets; l'altération est d'autant plus grande que sa couleur est devenue plus foncée; alors elle a perdu toute sa force.

Le parc dans les temps humides, et toutes les

bergeries humides ou celles dans lesquelles on ne fait pas assez souvent la litière, sont nuisibles à la qualité des laines. Les bergeries humides ne nuisent pas seulement à la laine, mais encore à la santé des bêtes.

L'ardeur du soleil nuit aux qualités de douceur et de souplesse du brin en desséchant le suint; son influence est surtout nuisible lorsque la toison a été mouillée.

Le sable léger, la poussière, nuisent à la qualité de la laine, en absorbant la transsudation de la peau, qui est destinée à en entretenir la souplesse, et en absorbant le suint, qui remplit les mêmes fonctions relativement au brin.

Les débris des végétaux qui servent à la nourriture des bestiaux, lorsqu'ils s'attachent à leur laine, la déprécient.

Les laines les plus propres à la fabrication des draps sont celles qui ont l'élasticité du frisé, de retirement, de crispation. Celles-ci sont plus convenables à la fabrication, parce qu'elles feutrent beaucoup mieux au foulage, en raison de leurs qualités.

Les draps composés des laines les plus fines sont les plus solides; ils sont aussi plus imperméables à l'humidité et à l'air extérieur, quand le feutrage a été bien exécuté; leur légèreté dépend aussi de cette même finesse de brin, et leur douceur et

leur moelleux dépendent encore de cette même souplesse et finesse du brin.

Toutes ces qualités réunies des draps les meilleurs et les plus fins expliquent un fait dont la plupart des producteurs ne peuvent se rendre compte; c'est la différence de prix qui existe entre une laine superfine et une laine de belle finesse, et qu'au coup d'œil on trouve à peine inférieure.

Les laines propres à la fabrication des étoffes rases doivent être aussi lisses que possible pour se peigner avec plus de facilité; elles doivent joindre à cette condition la longueur, la finesse, la souplesse et l'égalité, soit dans la longueur du brin, soit dans les brins entre eux. La France ne possède pas encore de laine avec toutes ces qualités; ainsi il y a de ce côté un vaste champ d'améliorations ouvert à l'industrie de nos cultivateurs, et une source de bénéfices inépuisable, puisque nous manquons de cette espèce de laine.

Dans le second chapitre les auteurs du traité des laines examinent les laines communes, les laines métisses et les laines mérinos.

Il y a plusieurs espèces de laines communes: celles qui ont un caractère frisé ou ondulé sont celles qui ont plus de finesse, de douceur, de souplesse.

Les laines communes qui sont plates ou lisses

sont généralement les plus grossières. Celles qui sont crépues ne valent pas mieux.

On trouve quelquefois sur des mérinos, à la vérité un peu suspects, une laine grossière, crépue, et qui surpasse la toison; c'est un indice de la médiocre finesse de l'animal.

Les laines métisses peuvent obtenir un degré de perfection qui ne permet pas de les distinguer des laines mérinos de finesse supérieure; celles qui n'ont pas atteint cette perfection se reconnaissent à l'inégalité de finesse des brins et à l'irrégularité de leur onde.

Il y a quatre classes de laines mérinos : 1° haute finesse; 2° belle finesse; 3° finesse médiocre; 4° finesse inférieure. Le diamètre du brin pour chacune des classes est de 1° $\frac{1}{110}$ à $\frac{1}{140}$ de ligne; 2° $\frac{1}{80}$ à $\frac{1}{110}$, 3° $\frac{1}{65}$ à $\frac{1}{80}$, 4° $\frac{1}{40}$ à $\frac{1}{65}$. On peut encore connaître cette finesse par les petites agglomérations de brins, grosses comme des épingles, qui peuvent contenir 15 à 20 brins; ces brins paraissent ne former qu'un filament, et appartiennent à la 1re classe; ils ne se terminent pas en pointe comme dans les suivantes. Les ondulations de ces brins sont au nombre de 28 à 38; 28 en est le minimum.

Dans la belle finesse les brins sont moins agglomérés; quelques-uns sont solitaires; les réunions sont plus grossières et sont composées de

plusieurs filamens : elles sont terminées par de petites pointes individuelles plus grosses ; le nombre des ondulations n'est plus que de 24 à 27 par pouce ; elles paraissent plus grandes que celles des hautes finesses.

Les agglomérations de brins sont plus rares dans la troisième espèce ; la crue de la laine est irrégulière, et les mèches prennent une forme plus ou moins pointue ; les ondulations ne sont plus que de 16 à 23 par pouce.

La mèche est plus pointue dans la quatrième classe ; il n'y a plus d'agglomérations ; le maximum de ses ondulations est de 15 par pouce.

Dans le troisième chapitre les auteurs examinent la toison mérinos sur le corps du mouton ; les plus belles laines proviennent, chez les mérinos, de la partie mitoyenne et inférieure des côtes, de l'épaule, des flancs : celles qui proviennent des reins et de l'épine du dos sont inférieures ; elles diminuent encore de qualité en descendant vers le garot et la croupe ; enfin celles de la queue sont les moins estimées. Ces laines ne varient entre elles que par la finesse ; mais la culotte ne fournit qu'une laine aplatie. Lorsqu'il existe un fanon, cette merveille de nos Beaucerons, la laine y est plus grossière encore, jusqu'au point de n'être plus que de la laine tout-à-fait commune ; on en

peut dire autant de ces plis bizarres qui s'étendent sur le corps.

Le poil jarre est rarement implanté dans leur peau ; on l'observe sur le tranchant postérieur de la cuisse ; mais ce poil jarre diminue par le perfectionnemeut ; le poil de culotte annonce toujours un degré d'amélioration peu avancé, et trahit l'impureté du sang : le perfectionnement le chasse de toute la toison.

L'aspect extérieur des toisons peut se ranger sous trois classes : 1° la toison ronde et unie qui ne peut indiquer la finesse ; elle ne s'ouvre pas aussi facilement quand elle est fine que quand elle est commune ; 2° la toison noueuse qui indique toujours une extrême finesse, quand elle est constante sur un individu : les auteurs croient cette indication héréditaire ; 3° les autres aspects qui ne peuvent donner aucune indication sur le mérite d'un mérinos.

La couleur extérieure n'est pas une indication de la finesse d'une toison.

Celle de la laine qui tantôt est blanche et tantôt est jaune ne peut faire établir aucun jugement sur la qualité des laines.

Les fanons pendans, l'abondance des laines sur les jambes et jusqu'en bas des jambes, sont des indices certains d'une médiocre finesse, ainsi que la haute taille et l'embonpoint.

Plus une toison est tassée ou réunit de brins sur un espace donné de la peau, plus elle sera fine; il est aisé de vérifier qu'il croît plus de brins fins sur un pouce carré que de brins grossiers, tandis que l'apparence du tassé ou la réunion d'un plus grand volume de brins n'indiquera qu'une toison médiocre.

Une bête superfine ne pourra être réputée perfectionnée que lorsque toute sa toison pourra par son égalité de finesse et de qualité entrer dans le même assortissage que l'épaule, les flancs et les côtes, en exceptant quelques mèches vers la pointe de l'ischion, vers la racine et sur le tronçon de la queue. L'animal doit donner 4/5 de sa toison en prime de première qualité, le 5ᵉ restant doit produire 7/8 de bonne laine et un 8ᵉ de partie basse.

Le poids des toisons en suint ne saurait faire estimer la valeur des laines, car une toison de 10 livres chargée de sable et de crottin ne rend pas au dégraissage plus qu'une toison de 5 livres dans un troupeau fin et bien soigné, et la qualité de la laine de ce dernier est bien supérieure.

Les agneaux ont souvent leurs toisons garnies de deux espèces de duvets; le premier ressemblerait à du jarre si ces poils étaient grossiers, lisses, roides, au lieu d'être fins et crépus; le second consiste en poils plus longs que les premiers, et d'une cou-

gros béliers, en négligeant la propreté des toisons, il pense tromper l'acheteur, qui connaît bien tous ces piéges, tandis qu'il devrait s'occuper de l'économie de son troupeau, et connaître si les produits de telle ou telle bête payent sa nourriture.

Comme, dans un troupeau bien tenu, toutes les bêtes adultes doivent être numérotées pour connaître la filiation et les divers degrés de finesse de chacune d'elles, on peut facilement opérer le classement de chaque toison et réunir ainsi toutes celles qui sont de même qualité. On peut en faire cinq lots, dans le dernier desquels sont toutes les qualités inférieures. Les agneaux peuvent donner deux divisions, ou au plus trois. La finesse et la douceur des toisons doivent servir de bases principales pour ces classemens.

Immédiatement après on pourrait opérer le triage de ces toisons en même temps que la tonte se ferait; alors la toison n'éprouverait plus de déchirement, et les différentes couches de laine ne seraient point collées ensemble, comme elles le sont quand les toisons ont été pliées. Il faut plus de temps pour trier les toisons des qualités de perfection moyenne que pour celles qui sont fines ou tout-à-fait de finesse inférieure; ainsi le nombre des trieurs doit être

calculé d'après la qualité des laines, si on veut faire le triage en même tems que la tonte. Dans un troupeau fin deux trieurs exercés et deux femmes qui étendraient devant eux les toisons suivraient au moins douze tondeurs. Il vaut mieux développer les toisons sur des tables que sur des claies, parce qu'elles y glissent mieux et laissent tomber moins de mèches sous les pieds. On doit les mettre au jour le plus favorable, pour mieux juger la laine.

Les tondeurs ne doivent jamais rejeter dans la toison les parties tout-à-fait basses et jarreuses du toupet, des jambes, des joues, etc.; ces débris doivent être mis à part.

La tonte et le triage commenceraient par les bêtes de première classe, afin d'assortir la première qualité de la seconde classe avec la deuxième de la première quand cela peut avoir lieu. Toutes ces opérations sont faciles avec la connaissance de la laine, mais peuvent entraîner à des mécomptes, si on ne l'a pas acquise.

Le lavage à dos des toisons n'est pas sans inconvénient pour la santé des bêtes à laine, mais cependant il a des avantages pour l'acheteur et pour le vendeur, car l'un et l'autre connaissent mieux ce qu'ils veulent vendre ou acheter, puisque la laine est débarrassée de son suint et de ses saletés. Une laine lavée à dos rend de 60 à 75

pour cent, tandis que celle qui est achetée en suint ne rend que de 20 à 40 pour cent. L'acheteur des laines à dos est donc à même de mieux offrir et avec plus de connaissance de cause que celui des laines en suint.

Le lavage marchand n'est pas encore un dégraissage à fond; il reste ordinairement une portion de gras de 7 à 15 pour cent; mais il a lui-même des défauts. L'immersion dans les bains chauds durcit la laine au point de lui faire perdre une partie de sa douceur et de sa souplesse : cette immersion dans les bains chauds n'est utile que pour le dégraissage à fond qui n'opère pas le lavage marchand; et si je puis ajouter quelque chose à ce que disent nos auteurs, je ferai observer que plus la laine est souvent lavée à chaud, plus elle diminue de souplesse et de douceur. Il faudrait donc ne laver qu'une fois à chaud pour obtenir un dégraissage à fond. Le dégraissage à fond ne peut avoir lieu qu'en fabrique.

Le lavage à froid, après la tonte, suffit pour enlever tout le suint et toutes les saletés des toisons; il ne lui reste plus que le surge que le bain chaud peut seul dissoudre.

Comme une laine en suint peut perdre au lavage de 40 à 20 pour cent, l'acheteur peut se tromper de cent pour cent.

Une laine lavée à dos peut produire de 60 à 75 pour cent ; il peut encore se tromper de 15 pour cent.

Une laine lavée à chaud produit de 80 à 93 pour cent ; l'erreur serait du septième environ.

La laine lavée à froid après la tonte produirait de 71 à 78 pour cent, et ainsi ne pourrait induire en erreur que pour un onzième environ.

Les avantages du lavage à froid seraient donc l'absence des dangers du lavage à dos, le meilleur parti que les propriétaires tireraient de leur laine, la nécessité pour eux de viser à la qualité et non à la quantité, l'affranchissement d'un lavage à chaud reconnu comme pernicieux, et enfin un dégraissage à fond qui s'opère plus facilement, plus complètement sur une laine lavée à froid, que sur celle qui a subi déjà un lavage à chaud.

Ici nos auteurs entrent dans le détail du lavage à froid. Nous engageons les marchands de laine et les propriétaires à lire attentivement cet article, dont l'extrait nous menerait trop loin.

Dans un troupeau bien tenu, mais peu suivi pour la beauté des toisons, il arrive que quelques bêtes à laine donnent au propriétaire un produit notable, tandis que d'autres ne produisent pas les frais de nourriture. Il ne peut

véritablement connaître cet état individuel de son troupeau que par les opérations du triage et de l'assortissage; et rien ne sera plus propre à le convaincre de l'utilité du perfectionnement. Au reste, les faits suivans feront sentir l'importance de cette étude.

Les laines lavées se divisent en prime, seconde, etc.; mais ces dénominations ne peuvent être communes à la première ou à la seconde qualité des laines de tous les troupeaux. Ainsi la prime de M. A... ne sera que la seconde de M. B...; de sorte qu'il est nécessaire d'établir, pour l'intelligence de ce qui suit, un plus grand nombre de genres.

La prime la plus rare s'est payée, en 1823, 22 fr. le kil. sans escompte, lavage à froid. Les auteurs la portent à 21 fr.; la seconde à 19; la troisième à 17; la quatrième à 15; la cinquième à 13; la sixième à 11; la septième à 9; la huitième à 7; la neuvième à 5; la dixième à 3; et les débris à un fr.

Des toisons sont tellement superfines qu'elles peuvent offrir prime $\frac{92}{100}$, seconde $\frac{6}{100}$, débris $\frac{2}{100}$. Des toisons mérinos de la dernière classe ne présentent plus que $\frac{12}{100}$ de neuvième qualité, $\frac{80}{100}$ de dixième, et $\frac{8}{100}$ de débris; d'où il résulte que les premières valent près de sept fois les secondes. On a supposé ici

le poids des toisons égal après le lavage : quand il y aurait un peu plus de poids à la toison inférieure, il faudrait qu'elle n'eût pas coûté plus à produire. Ce qui confirme ces résultats c'est le produit de 452 toisons de première classe qui pesaient en suint 1085 kil., et qui ont produit au lavage à froid : 1° 375 kil. prime; 2° 54 kilog. seconde ; 3° 28 kil. cinquième; 4° 115 kil. sixième, et en débris 17 kil. D'après les prix ci-dessus indiqués ce troupeau aurait produit 10,547 fr.

Les résultats sont de montrer la moyenne du poids des toisons en suint, kil. 2 $\frac{40}{100}$; après le lavage kil. 1 $\frac{30}{100}$. Le prix moyen du kil. en suint à 9 fr. 72 c. lavé à froid 17 fr. 90. c. La valeur de chaque toison entière à 23 fr. 33 c.

Appliquant ces mêmes calculs à 73 toisons de la dernière classe mérinos quoique pures il résulte que la moyenne du poids en suint serait de 2 $\frac{81}{100}$, après le lavage à froid de 1 $\frac{37}{100}$, que le prix moyen serait de 3 fr. 2 c. par kilog., en suint, et la valeur de chaque toison de 8 fr. 49 cent. Il est évident que la production des plus belles laines n'aura pas coûté autant que celle des moindres, car il faut tenir compte de la nourriture abondante qui aura produit ces dernières. Reste maintenant à voir à MM. les cultivateurs, si la vente de la viande les indemnise de la perte de la qualité des laines.

Si le lavage à froid ne rend pas 55 du cent du poids en suint, ou la laine était plus sale qu'elle ne devait l'être, ou le lavage n'a pas été bien fait.

Si, le lavage à froid bien exécuté, la moyenne du poids des toisons de brebis excède notablement 1 kil. $\frac{375}{100}$, c'est une forte présomption, ou plutôt un indice certain qu'elles ne sont pas de haute finesse.

La valeur de l'agnelin des bêtes à laine superfines égale celle de la laine superfine. Son *rendement* au lavage est plus avantageux. L'agnelin donne ordinairement au lavage à froid 10 pour cent de plus.

Après avoir démontré comment on pouvait obtenir le véritable prix de la laine, nos auteurs ne dissimulent pas que la vente n'est pas sans difficulté; d'abord l'absence de rapports directs entre le producteur et le fabricant, met dans la nécessité de passer par les mains des tiers qui le plus souvent profitent des circonstances pour obtenir des prix hors de toute proportion avec la valeur vénale du moment. Les cultivateurs ont reçu à cet égard une rude leçon en 1823. Ainsi, pour vaincre cet obstacle, il faut se livrer à l'étude de la laine, de manière à pouvoir la faire trier, laver, emballer et vendre soi-même au fabricant, ou si l'on vend chez soi, on sait du moins ce que l'on fait. Mais frappée

de tous les inconvéniens qui assiégent le producteur, l'association rurale de Naz a conçu l'idée d'un établissement dans les environs de la capitale. Elle en propose le plan et consulte à cet égard les propriétaire de mérinos.

La vente serait, d'après leur plan, plus avantageuse aux producteurs; elle pourrait le devenir davantage par la suite; alors, connaissant la différence du produit net de chacun des classes, ils conduiraient leurs troupeaux au plus haut degré de finesse et d'égalité; au surplus, l'établissement aurait toujours un agent habile à leur envoyer pour les aider à vaincre les obstacles qu'ils rencontreraient, moyennant un légitime et modique salaire.

La vente des laines est plus ou moins facile; elle est plus facile quand elle est d'une qualité très-recherchée; elle l'est moins quand il y a de la même qualité en trop grande abondance. Les auteurs examinent donc la qualité relative, la facilité de déplacement, de transport, la mesure des productions et la mesure des besoins comme autant de questions qui doivent influer sur le prix de la laine. Après l'examen de ces motifs ils considèrent si les produits sont surabondans. D'après leurs calculs la production est de 1,400,000 kil. de laines mérinos et de 6,500,000 kil. en métisses. Nos exportations en nature, soit en laines fines soit en métisses, sont de 575,000 kil.;

8,000,000 kil. consommation intérieure, et exportation en étoffes évaluées en laines et en suint 2,033,000 kil.; ainsi nous éprouverions encore un déficit en laine fine pour notre fabrication. Il a donc fallu combler ce déficit par l'achat de laines fines étrangères, qui, en terme moyen, s'est élevé à 2,132,000 kil. Il prouve que nos laines superfines ne sont pas assez abondantes pour détourner le fabricant de les acheter chez l'étranger, et que pour les rendre plus abondantes on ne doit pas les créer avec trop de dépense, puisque nous devons soutenir la concurrence.

Ainsi leur opinion est que les laines fines inférieures baisseront encore, parce qu'il y a surabondance de production et concurrence pour la vente; que les plus belles se soutiendront longtemps, parce qu'il n'y a pas abondance de production, si même elles n'augmentent pas par l'effet de la concurrence.

Au surplus cet extrait, qui n'a été fait que pour faire connaître l'ouvrage et exciter les propriétaires à l'étudier, ne donne que quelques faits qui ont été remarqués particulièrement comme étant l'expression des sentimens du rédacteur. C'est dans l'ouvrage seul que l'on pourra s'instruire et acquérir la véritable connaissance théorique de la laine.

EXTRAIT

D'un Mémoire sur quelques améliorations faites en Sologne;

Par M. le Marquis DE LASTEYRIE DU SAILLANT,
Membre correspondant de la Société.

Séance du 18 juin 1824.

DANS ma terre de Villebourgeon, la plus grande partie du sol est de bonne qualité; je ne cultive que celle là, l'autre a été convertie en bois et remplacée par d'excellens défrichemens, opération que je crois avantageuse dans toute la Sologne.

Le labour bien fait en planches très-bombées de six à huit raies m'a paru le plus avantageux lorsque la terre n'est pas de trop mauvaise qualité, et qu'on prend les moyens de fumer passablement. Ce labour a peut-être quelques inconvéniens dans les hivers très-pluvieux. Cependant je crois qu'ils sont peu à redouter si les planches sont bien faites; et ce qu'il y de certain c'est qu'il offre de grands avantages dans les temps de sécheresse.

En mai 1822 je mesurai une petite étendue de seigle, faite en planches, au moment où un orage paraissait vouloir éclater. Je fis la même chose

sur une autre, semée en billons, qui se trouvait à côté. Huit jours après la pluie le premier avait grandi d'un pied et le second ne s'était élevé que de trois pouces; néanmoins, si le terrain labouré en planches n'a pas été bien purgé d'herbes, si les planches ne sont pas assez bombées, ou si l'on néglige de donner sortie à l'eau, l'on court risque de faire mauvaise récolte, surtout lorsque la couche inférieure du sol est de glaise ou de cailloux agglutinés.

Cette manière de cultiver, jointe à une plus ample fumure, a, comparativement aux récoltes voisines, triplé le nombre de mes gerbes sur toutes les pièces où les planches avaient été bien faites et très-bombées.

Il m'est prouvé que dans la terre fraîche, en fumant bien pour le seigle, on doit trouver un plus grand avantage à cultiver l'avoine que le sarrasin. Ce dernier grain a peu de valeur; généralement il est trop fautif, et sa paille est peu utile. Dans l'avoine, au contraire, le grain, la paille et la balle tout est bon. Si le troupeau perd plus tôt le pâturage des chaumes de blé, il retrouve aussi plus tôt celui des chaumes d'avoine, qui lui fournissent toujours bien plus de nourriture que ne le font ceux de sarrasin.

Je fais toujours mes avoines en planches, sur des terres préparées autant que possible par des

labours d'hiver; je les fais herser quand elles ont pris quelques feuilles; mais pour cette opération j'ai soin, dans les terres légères, de faire retourner la herse, parce que les dents, en entrant trop avant dans le sol, pourraient déraciner l'avoine. J'ai aussi reconnu au roulage des grands avantages.

Il y a quatre ans les fermiers de Villebourgeon n'avaient jamais fait d'avoine; maintenant j'en récolte sur 60 à 80 arpens par année, et j'étendrai encore cette culture qui me semble très-lucrative.

La pomme-de-terre m'a aussi offert de grandes ressources; sa culture s'étend beaucoup en Sologne où le sol lui convient très-bien; et j'ai observé que quand il est très-léger on peut y économiser les labours. Ayant une petite pièce du plus mauvais sable, où l'ancien fermier n'avait récolté qu'un seigle peu abondant, je fis jeter au printemps des pommes-de-terre dans le fond des billons sur le chaume de blé, et je les fis enterrer à la grosse charrue, en hersant et en buttant ensuite, selon l'usage. Je récoltai dans ce champ plus de tubercules et de grosseur plus égale que dans un autre dont le sol était bon, et qui avait reçu deux labours préparatoires. Ce résultat me surprit; je le communiquai à plusieurs fermiers et locataires qui m'assurèrent que de cette manière les pommes-de-terre réussissaient toujours dans leur canton.

Le lin vient très-bien en Sologne; il aime la terre un peu argileuse, fraîche et fumée de longue main; mais l'espèce qu'on y cultive vient très-basse et trop branchue. J'ai fait venir de Flandre de la graine du lin dit de *Riga*, et j'en ai récolté à Villebourgeon de quatre pieds trois pouces de haut. La filasse que j'en ai obtenue était de la plus grande finesse et de près d'une livre par toise carrée.

Il faut semer ce lin vers le 15 de février; il craint peu les gelées. On le rame aussitôt qu'il a été sarclé; il pousse d'abord assez lentement, mais ensuite il s'élève à une grande hauteur, et les rames couchées sur la terre lui donnent la facilité de se redresser quand les pluies l'ont fait verser.

Lorsqu'on craint de ne pas récolter assez de graine, il faut en semer une partie très-claire et la tenir très-propre; les tiges deviennent alors plus branchues; la graine en est plus belle et plus abondante.

J'avais le projet de semer du lin à la fin de septembre, mais le temps m'a manqué. M. de la Giraudière a fait cet essai, et je suis persuadé qu'il s'en trouvera bien. Le lin de Riga gèle difficilement; j'en ai vu résister à des hivers très-froids. Il était plus beau, plus précoce et plus fort que celui fait au printemps.

On se trouve bien de l'assolement suivant :

1re année. — Lin bien fumé avec trèfle semé en même temps.

2e année. — Trèfle.

3e année. — Chanvre.

4e année. — Lin fumé et trèfle.

J'ai souvent entendu déprécier les locatures, et d'autres fois trouver qu'il y avait un grand avantage à en posséder. Voici, selon moi, la manière d'expliquer cette différence d'opinion. Si, pour locataires, on n'a que des machines à consomnation, nul doute qu'on doive y trouver de la perte; mais si l'on veut accroître la production il faut des bras, et en augmentant leur nombre il faut aussi leur donner de l'industrie, et leur faire quelques avantages positifs. Quand on est parvenu à ce but les locataires doivent être précieux.

Lorsque j'achetai Villebourgeon, il n'y avait que quatre locataires mourant presque de faim. Je voulais entreprendre de grands travaux, il me fallait beaucoup de bras. Je formai donc six locatures nouvelles et fis beaucoup travailler mes locataires pendant les premières années; mais j'avais soin de leur faire entrevoir la fin de mes travaux, et la nécessité de s'occuper pour leur compte, s'ils voulaient continuer à être aussi à leur aise qu'en travaillant pour moi. Il m'a fallu quatre années pour les décider à écobuer à la tâche, ou à entreprendre d'autres travaux que ceux

faits à la journée; enfin j'ai quelqu'espoir d'y être parvenu, et qu'une fois le premier pas fait cela ira de mieux en mieux.

J'ai fait beaucoup de fossés, soit dans mes terres, soit dans les bruyères que j'ai défrichées; j'en ai planté, autant que possible, les bords en pommiers et poiriers à cidre, greffés avec de bonnes espèces de Normandie. Leur végétation est étonnante; ces arbres doivent rapporter par la suite, l'un dans l'autre, deux francs par an. Des fermiers m'ont assuré qu'on pouvait en estimer le produit à six francs; mais cette estimation me paraît exagérée.

Le poirier vient plus lentement que le pommier, et m'a semblé préférer une terre argileuse et fraîche.

Tout le monde sait combien le châtaignier réussit en Sologne, dans les terrains secs et sablonneux. J'en ai planté beaucoup. Dès la troisième année je les ai fait greffer en marrons et en belles espèces de châtaignes, ce qui, j'espère, sera une heureuse innovation dans mon canton. J'ai soin de les élaguer souvent, afin de ne jamais laisser les branches de sauvageons et autres qui retarderaient la croissance des pousses principales.

L'ypréau ou blanc de Hollande a mieux réussi chez moi que le peuplier suisse, qui veut des terrains frais; cependant je ne conseillerai jamais de

le planter autour des prés ou des terres labourables, parce qu'il a le défaut de tracer beaucoup; mais, placé sur le pâtis, il finit par en augmenter la valeur, tous les bestiaux étant friands de ses drageons.

Les bêtes à cornes de Sologne m'ayant paru faibles, j'ai fait venir du haut Morvan des vaches et des taureaux dont l'espèce est très-vigoureuse, et cela m'a bien réussi. On sait combien les prés de Sologne sont mauvais et mal soignés. Avec beaucoup de prairies, je n'étais pas riche en fourrages; le trèfle et la lupuline jetés sur mes prés naturels ont augmenté et amélioré mes foins; je n'ai pu encore cultiver en grand les fourrages légumineux, mais je crois pouvoir y parvenir; quelques essais peu étendus m'en donnent l'espoir.

ERRATA du Tome VI.

Page 25, *ligne onzième, au lieu de* mirabilit ererant, *lisez* : mirabiliter erant.

Page 34, *ligne* 28, *au lieu de* milord Cline, *lisez* : le très-savant Cline.

Page 35, *ligne* 6, *au lieu de* lord Hunter, *lisez* : du célèbre Hunter.

Page 40, *ligne* 4, *au lieu de* mouseigneur, *lisez* : monseigneur.

Page 54, *ligne* 8, *au lieu de* remplaré, *lisez* : remplacé.

Page 57, *ligne* 17, *au lieu de* ineffaçables, *lisez* : ineffables.

Page 79, *ligne* 26, *au lieu de* pronendis, *lisez* : ponendis.

Idem, ligne dernière, au lieu de assessent, *lisez* : essent.

Page 97, *ligne sixième, au lieu de* transformés, *lisez* : transformé.

Page 172, *ligne* 24, *au lieu de* Bracamoros, *lisez* : Bracampos.

Page 208, *ligne* 22, *au lieu de* cousin Berquin, *lisez* : cousin de Berquin.

Page 214, *lignes* 2 *et* 22; *page* 216, *ligne* 21; *et page* 217, *ligne* 13, *au lieu de* arroches, *lisez* : arrosses.

Page 240, *au-dessus de la première ligne, mettez en capitales* : BIBLIOGRAPHIE.

Page 73, *lisez l'épitaphe comme il suit* :

P. M. ROUPH DE VARICOURT, EPIS. AUR.
Pietate, zelo et mansuetudine alter Salesius,
Religionis, diœcesis suæ laus atque decus,
In seminarium cujus ædes à rege omni operâ recuperaverat
Munificentissimus,
Triennem episcopatum heu! breviorem annis;
Sed operibus amplissimum,
Morte sanctorum pretiosâ coronavit
Die IX. decembris, anno 1822, ætatis verò 67.

Præsuli in æternum lugendo,
Hocce pignus amoris fraterni
Unâ cum Gab. equite
Et M. Annâ DE VARICOURT
Posuit.

J. Lamb. Fid. Amab. Lib. baro DE VARICOURT,
Æques ordinis Sancti Lud.
Regis Bavariæ cubicularius nobilis
Et consiliarius intimus.

TABLE MÉTHODIQUE

Des matières contenues dans le Tome sixième des Annales.

A.

B.

C.

D.

E.

H.

I.